

**Les Entreprises  
du Duc de Bourgogne  
contre les Suisses**

**Edition critique**

Thèse présentée  
à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel  
pour obtenir le grade de docteur ès lettres

par

**ALFRED SCHNEGG**

---

**IMPRIMERIE E. BIRKHÄUSER & CIE, S. A., BÂLE**

**1948**

A la mémoire vénérée du  
Professeur CHARLES GILLIARD  
Président de la Société générale suisse d'histoire  
Inspirateur de ce travail

## IMPRIMATUR

La Faculté des Lettres de l'Université de Nenchâtel, sur le rapport de MM. Eddy Bauer et André Bovet, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Alfred Schnegg, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Nenchâtel, le 6 octobre 1944.

Le doyen de la Faculté des Lettres,  
JEAN DE LA HARPE

## Table des matières

---

|                                                                           |             |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Avant-propos . . . . .                                                    | Page<br>vii |
| Bibliographie et sources . . . . .                                        | 1           |
| Introduction . . . . .                                                    | 17          |
| Texte . . . . .                                                           | 97          |
| Appendice: <i>Récit partial et Charles de Bourgogne et sez gens</i> . . . | 198         |
| Index des noms propres . . . . .                                          | 205         |

## AVANT-PROPOS

---

En 1887, l'historien bâlois C. Chr. Bernoulli exprimait dans le tome III des *Basler Chroniken* (p. 291, en note) le vœu qu'une édition critique des chroniques neuchâteloises vît le jour. Il avait surtout en vue la *Chronique des chanoines*, dont l'authenticité n'était mise en doute par personne. Neuf années plus tard, M. Arthur Piaget démontrait péremptoirement que cette dernière n'était qu'une adroite supercherie, dont les éléments historiques les plus intéressants provenaient d'un texte intitulé: *Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, celui-là parfaitement authentique. Le discrédit jeté ainsi sur la pseudo-*Chronique des chanoines* eut cependant pour effet de reléguer quelque peu dans l'ombre les *Entreprises* qui, éditées en 1884 à la suite de la *Chronique des chanoines*, furent considérées bien à tort par le public cultivé comme condamnées, elles aussi, par la critique historique.

L'intérêt que présente ce récit en langue française des Guerres de Bourgogne, comme aussi l'insuffisance notoire des précédentes publications, justifient, croyons-nous, la nouvelle édition que nous en donnons ici. Présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, ce travail n'aurait pu être mené à bien sans les conseils judicieux et les directives avisées de toutes les personnes auxquelles nous avons eu recours pour guider nos recherches. Que MM. Eddy Bauer, professeur à l'Université de Neuchâtel, et André Bovet, directeur de la Bibliothèque de la Ville, premier et second rapporteur de la thèse, veuillent bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour la bienveillance dont ils ont fait preuve à l'égard de notre ouvrage.

Il ne nous est pas possible de citer ici les noms de tous ceux qui, à des titres divers, nous ont fourni des renseignements utiles et bien-

venus. Mentionnons cependant, pour les remercier de leur particulière obligeance,

à Berne, MM. Rudolf von Fischer, archiviste de l'Etat, Emil Meyer, archiviste-adjoint, la direction et le personnel de la Bibliothèque de la Ville et de l'Université;

à Fribourg, Mademoiselle Jeanne Niquille, des Archives cantonales, M. Bernard de Vevey, juge de paix;

à Lausanne, MM. Louis Junod, archiviste cantonal et professeur à l'Université, Alfred Roulin, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire;

à Morat, M. Ernst Flückiger, professeur;

à Neuchâtel, MM. Louis Thévenaz, archiviste de l'Etat, Léon Montandon, archiviste-adjoint, Jules Jeanjaquet, ancien professeur à l'Université, André Bovet, directeur de la Bibliothèque de la Ville, ainsi que son personnel dévoué, Charles Quinche, ancien chancelier de la Ville;

à Soleure, M. Bruno Amiet, professeur.

M. Pierre Schmid, directeur-adjoint de la Bibliothèque de la Ville, à Neuchâtel, nous a assisté dans la révision des épreuves; nous lui en sommes vivement reconnaissant.

Nos remerciements vont enfin à la Société générale suisse d'histoire qui a admis dans la série de ses publications notre modeste contribution à l'historiographie helvétique.

---

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

### I. SOURCES MANUSCRITES

Nous ne mentionnerons pas sous cet article les mss. qui font dans l'Introduction du présent ouvrage l'objet d'une description particulière.

#### A) DOCUMENTS D'ARCHIVES

*Berne*: Archives de l'Etat :

*Rathsmanual*, N° 19.  
*Deutsch Misstvenbuch*, Band C.  
*Alle Prozess-Schriften*.

*Cossonay*: Archives communales :

A 47.  
*Livre du Conseil de Cossonay* (1632-1647), N° 3.

*Fribourg*: Archives d'Etat :

Registre notarial N° 3409: Notaire Joannes Lando.

*Le Landeron*: Archives communales :

Pièces cotées: C 23, C 32.  
*Comptes de la Ville*: DD 1.

*Lausanne*: Archives cantonales vaudoises :

Copie des Archives de Turin (1898): Ab 8.  
Volume d'onglets baillivaux: Bb 18 l.

*Neuchâtel*: Archives de l'Etat :

*Audiences générales de 1480* (Procès-verbaux du tribunal des Audiences dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle).

*Recettes diverses*: Vol. 61, 67, 118, 140, 155, 157 (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle).

*Journal de dépense*: Vol. 201 (idem).

Pièces cotées: R 15, N° 29.

F 8, N° 2.

Z 10, N° 24.

JN 41.

Registres des notaires: Nicolas Vachet (XVI<sup>e</sup> siècle),  
Jaques Amyot, Jaques Dupasquier (XVII<sup>e</sup> siècle).

Archives de la Ville:

Pièces cotées: X 1, 1.

Q 1, N<sup>o</sup> 4.

*Comptes de la bourserie*: Vol. III (1458-1479), IV (1464-1478), V (1481 à 1501).

*La Neuveville*: Archives de la Bourgeoisie:

Pièce cotée: Cb 18.

*Rôle des membres de la Confrérie du Saint-Sauveur*: M 32.

*Yverdon*: Archives communales:

*Comptes de la Ville* (XV<sup>e</sup> siècle).

#### B) AUTRES SOURCES MANUSCRITES

*Berne*: Bibliothèque municipale:

BARON D'ESTAVAYER: *Notices généalogiques*, t. XI (Collection Müllinen).

STETTLER: *Généalogies manuscrites*.

*Morat*: Archives communales:

*Kurtz-verfasste und grundliche Vorstellung der Statt Murten Ursprung und Rechte*. Ms. anonyme du XVIII<sup>e</sup> siècle.

D. F. VISSAULA: *Planbuch* (1734 et suiv.).

*Neuchâtel*: Bibliothèque des Pasteurs et Ministres neuchâtelais:

*Coutumier* de David Bailod. N<sup>o</sup> 3229.

Bibliothèque de la Ville:

PIERRE PÉTERS: *Chronique manuscrite concernant Neuchâtel de 1702 à 1766*: A 19875.

*Zurich*: Bibliothèque centrale:

JOHANN-BAPTIST OTT: *Bibliotheca Helvetiorum chronologica oder Verzeichnuss nach den Jahren allerhand grosser und kleiner Tractaten, welche zu dem Zustand der Eidtgnossenschaft so wol in geistlichen als weltlichen Sachen einicher massen gehören, im Jahr 1705 seq.*: E 39.

(Correspondance de Jean-Jacques Scheuchzer): H 335.

## II. OUVRAGES IMPRIMÉS

*Abréviations*:

F.G.: *Freiburger Geschichtsblätter*.

M.D.R.: *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*.

M.N.: *Musée neuchâtelais*.

R.H.V.: *Revue historique vaudoise*.

(Abschiede) *Die eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1421 bis 1477 bearbeitet von Anton Philipp Segesser. Der amtlichen Abschiedesammlung Band 2.*

Lucerne, 1863.

AEBISCHER, Paul, *Noms de lieu suisses d'origine gauloise*, dans *Revue celtique*, année 1925, vol. XLII.

Paris, 1925.

AMIET, Bruno, *Die solothurnische Territorialpolitik von 1344 - 1532. Inaugural-Dissertation.*

Soleure, 1929.

Ouvrage imprimé également dans *Jahrbuch für solothurnische Geschichte, Neue Folge. I. - II. Band.*

Soleure, 1928 - 1929.

*Atlas topographique de la Suisse* (Atlas Siegfried)

Feuilles N<sup>o</sup> 130 (Chaux-de-Fonds)  
 286 (Grandson)  
 291 (Vallorbe)  
 312 (Sugiez)  
 314 (Murten)  
 315 (Ulmiz)

AUBERT, Louis, *Catalogue de la Bibliothèque de la Société des Pasteurs et Ministres neuchâtelois.*

Neuchâtel, 1919.

BARANTE, Prosper de, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, t. X.*

Paris, 1826.

BARBEY, Frédéric, *Orbe sous les sires de Montbéliard*, dans *R.H.V.*, 1912.

BARBEY, Frédéric, *Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, Echallens, Grandson, 1390 - 1463*, dans *M.D.R.*, seconde série, t. XIII.

Lausanne, 1926.

BARBEY, Frédéric, *Orbe de 1471 à 1500*, dans *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard.*

Lausanne, 1944.

BARILLIER, Jonas, *Monuments parlans de Neuchâtel*, fragment publié par Ch. Monvert, dans *M.N.*, 1900.

BAUER, Eddy, *Négociations et campagnes de Rodolphe de Hochberg 1427(?) à 1487.*

Neuchâtel, 1928.

- BAUEN, Eddy, *Histoire des papeteries de Serrières 1477-1934.*  
(Zofingue, 1934.)
- BERCHEM, Victor van, *La «ville neuve» d'Yverdon,*  
dans *Festgabe für Gerold Meyer von Knonau.*  
Zurich, 1913.
- BERCHTOLD, Jean-Nicolas, *Histoire du canton de Fribourg*, t. I.  
Fribourg, 1841.
- BERNOULLI, August, *Ellerlins Chronik der Eidgenossenschaft nach ihren  
Quellen untersucht,*  
dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Erster Band.*  
Zurich, 1876.
- BLÖSCH, Caesar-Adolf, *Einige Jahre zu Biel während der Zeit der Burgun-  
derkriege,*  
dans *Berner Taschenbuch auf das Jahr 1852. Herausgegeben... von  
Ludwig Lauterburg. Erster Jahrgang.*  
Berne, 1852.
- BONHÔTE, James-Eugène, et Fritz CHABLOZ, *La Chronique des Entre-  
prises du duc de Bourgogne contre les Suisses,*  
dans *M.N.*, 1896.
- BONIVARD, François, *Chroniques de Genève,*  
publiées par Gustave Revilliod, t. I.  
Genève, 1867.
- BONSTETTEN, Albert von, *Beschreibung der Burgunderkriege,*  
dans *Archiv für schweizerische Geschichte*, t. XIII, 1862.
- BOUYE, Jérôme-Emanuel, *Recherches sur l'indigénat helvétique de la prin-  
cipauté de Neuchâtel et Vallangin.*  
Neuchâtel, 1778.
- BOUYE, Jonas, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin,*  
publiées par Gonzalve Petitpierre, t. I et II.  
Berne et Neuchâtel, 1854-1855.
- BRIDEL, Philippe-Sirice (le doyen Bridel), *Le Conservateur suisse*, t. V.  
Lausanne, 1814.
- BRIVET, Charles-Moïse, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques  
du papier.* 4 vol.  
Genève, 1907.
- BÜCHI, Albert, *Die historische Sprachgrenze im Kanton Freiburg,*  
dans *F.G.*, III. Jahrgang, 1896.
- BÜCHI, Albert, *Freiburgs Bruch mit Österreich, sein Übergang an Savoyen  
und Anschluss an die Eidgenossenschaft,*  
dans *Collectanea Friburgensia. Fasciculus VII.*  
Fribourg, 1897.
- BÜCHI, Albert, *Freiburger Missionen zur Geschichte des Burgunderkrieges,*  
dans *F.G.*, XIII. Jahrgang, 1906.

- BÜCHI, Albert, *Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunderkriege (1474-1481)*. *Freiburger Ratsmanuale*, dans *F.G.*, XVI. Jahrgang, 1909.
- BURNAND, Auguste, *Juridiction du lac de Morat*, dans *R.H.V.*, 1912.
- CALMET, Dom Augustin, *Histoire de Lorraine*, t. V. Nancy, 1752.
- CÉRENVILLE, Bernard de, et Charles GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, dans *M.D.R.*, seconde série, t. XIV. Lausanne, 1929.
- CHABLOZ, Fritz, *La Béroche. Recherches historiques sur la paroisse de Saint-Aubin*. Neuchâtel, 1867.
- CHABLOZ, Fritz, *La bataille de Grandson d'après vingt-sept auteurs*. Lausanne, 1897.
- CHAMBRIER, Frédéric de, *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la Maison de Prusse*. Neuchâtel, 1840.
- CHAMBRIER, Jean-François de, *Sur la vie et le procès criminel de Vauthier, bâtard de Neuchâtel*, dans *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, t. I, p. 403. Berne, 1812.
- CHARRIÈRE, Louis de, *Chronique de la ville de Cossonay*, dans *M.D.R.*, t. V, sec. livraison. Lausanne, 1847.
- CHARRIÈRE, Louis de, *Recherches sur le prieuré de St. Pierre et de St. Paul, de Cossonay*, dans *M.D.R.*, t. VIII. Lausanne, 1849.
- CHARRIÈRE, Louis de, *Les fiefs nobles de la baronnie de Cossonay*, dans *M.D.R.*, t. XV. Lausanne, 1858.
- CHARRIÈRE, Louis de, *Recherches sur les dynastes de Cossonay et les diverses branches de leur famille*. Lausanne, 1865.
- CHARRIÈRE, Louis de, *Les dynastes de La Sarra et la baronnie de ce nom*, dans *M.D.R.*, t. XXVIII. Lausanne, 1873.
- CHÂTELAIN, Charles, *Les Neuchâtelois et les guerres de Bourgogne*, dans *M.N.*, 1897.

- CHAVANNES, Ernest, *Comptes de la ville inférieure de Lausanne, du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476*, dans *M.D.R.*, t. XXVIII.  
Lausanne, 1873.
- Chronique anonyme des Guerres de Bourgogne* (ms. de Beinheim), dans *Basler Chroniken*, t. V.  
Leipzig, 1895.
- Chroniques des Chanoines de Neuchâtel, suivies des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*.  
Nouvelle édition publiée par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.  
Neuchâtel, 1884.
- Chroniques ou Histoire curieuse composée de diverses Pièces des Choses Plus considérables arrivées au Pays de Vaud*.  
Lausanne, 1672.  
Idem, Lausanne, 1700.
- CLÈRC, Edouard, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, t. II.  
Besançon, 1846.
- COLOMBO, Elia, *Jolanda duchessa di Savoia (1465 - 1478)*, dans *Miscellanea di storia italiana, tomo XXXI, decimo-sesto della seconda serie*.  
Turin, 1894.
- COMMYNES, Philippe de, *Mémoires*, édition Joseph Calmette (Les Classiques de l'histoire de France au moyen âge), t. II.  
Paris, 1925.
- CONON D'ESTAVAYER, *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne rédigé par le Prévôt Conon d'Estavayer (1228 - 1242)*, dans *M.D.R.*, t. VI.  
Lausanne, 1851.
- CROTTET, Alexandre-César, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*.  
Genève, 1859.
- DÄNDLIKER, Karl, *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege. Eine schweizergeschichtliche Studie*.  
Zurich, 1876.
- DÄNDLIKER, Karl, *Geschichte der Schweiz*, 3<sup>e</sup> édition, t. II.  
Zurich, 1902.
- DAGUET, Alexandre. *Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg*, dans *Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg*, t. V.  
Fribourg, 1893.
- (DARDEL, Dr Maurice), *En marge de l'histoire. Les Guerres de Bourgogne*, signé M.D., dans *La Suisse Libérale*, août-septembre 1925, (Neuchâtel).

- DELBRÜCK, Hans, *Die Perserkriege und die Burgunderkriege*.  
Berlin, 1887.
- DEONNA, Waldemar, *La fiction dans l'histoire ancienne de Genève et du pays de Vaud*,  
dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXV (t. XV de la deuxième série).  
Genève, 1929.
- DIERAUER, Johannes, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*,  
t. II.  
Gotha, 1898.  
Traduction française par Auguste Reymond, t. II.  
Lausanne, 1912.
- DIESBACH, Max de, *La Ville de Morat et ses remparts*,  
dans *Annales Fribourgeoises*, 1<sup>re</sup> année, 1913.
- DIGOT, Augustin, *Histoire de Lorraine*,  
seconde édition, t. III.  
Nancy, 1880.
- DROYSEN, Johann-Gustav, *Geschichte der preussischen Politik*, t. II,  
1<sup>re</sup> partie.  
Berlin, 1857.
- DUBOIS DE MONTFERREUX, Frédéric, *La bataille de Grandson*,  
dans *Zeitschrift der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Viertes Heft (Zweiter Band)*, 1844.  
Tirage à part: Zurich, 1844.
- DUBOIS DE MONTFERREUX, Frédéric, *Lettres de Frédéric et Thérèse Du Bois de Montperreux adressées à Ferdinand Keller*, publiées par Léon Montandon,  
dans *M.N.*, 1926 - 1933.  
Tirage à part: Neuchâtel, 1933.
- DÜRR, Emile, *La politique des Confédérés au 14<sup>e</sup> et au 15<sup>e</sup> siècle*,  
dans *Histoire militaire de la Suisse*, 4<sup>e</sup> cahier.  
Berne, 1935.
- DUNOD DE CHARNAGE, François-Ignace, *Suite et conclusion de l'histoire civile du Comté de Bourgogne avec un nobiliaire de cette province*.  
Besançon, 1740.
- DUPRAZ, Emmanuel, *La cathédrale de Lausanne, étude historique*.  
Lausanne, 1906.
- DUPRAZ, Emmanuel, *Relations des seigneurs de Cotombier avec l'abbaye de Montheron*,  
dans *R.H.V.*, 1909.
- EDLIBACH, Gerold, *Gerold Edlibach's Chronik mit Sorgfalt nach dem Original copirt. . . von Joh. Martin Usteri*,  
dans *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Vierler Band*.  
Zurich, 1846.

- ENGELHARD, Johann-Friedrich-Ludwig, *Der Stadt Murten Chronik*, dans *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, t. VII. Berne, 1828.
- ENGELHARD, Johann-Friedrich-Ludwig, *Statistisch-historisch-topographische Darstellung des Bezirks Murten*. Berne, 1840.
- Les Entreprises du duc Charles de Bourgogne tant contre Messeigneurs des Liges que contre le duc de Lorraine et après les défaites contre lui devant Nancy (Chronique de David Baillot)*, dans *M.N.*, 1868.
- ESTAVAYER, Baron Jean-Louis d', *Histoire généalogique des sires de Joux*, dans *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. III. Besançon, 1844.
- ETTERLIN, Petermann, *Kronika von der loblichen Eidgnoschaft... zum zweyten Mal herausgegeben von Johann Jakob Sprengen*. Bâle, 1752.
- Extraits des chroniques ou annales écrites autrefois par des chanoines du chapitre de Notre Dame de Neuchâtel; suivis du Recueil d'un chanoine anonyme*. Neuchâtel, 1839.
- FETSCHERIN, Bernhard-Rudolf, *Visitationsbericht des Bisthums Lausanne, bernischen Antheils, vom Jahre 1453*, dans *Abhandlungen des historischen Vereins des Kantons Bern, I. Jahrgang*. Berne, Zurich, 1848.
- FIALA, Friedrich, *Der Zehntausend-Rittertag als Schlachtfeier*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1876.
- FISCHER, Rudolf von, *Les campagnes des Confédérés au nord des Alpes*, dans *Histoire militaire de la Suisse, Deuxième cahier*. Berne, 1936.
- FOISSET, Théophile, *Causes secrètes de la chute de Charles-le-Téméraire*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, deuxième série, t. I. Dijon, 1852.
- FOREL, François, *Chartes communales du Pays de Vaud de l'an 1214 à l'an 1527*, dans *M.D.R.*, t. XXVII. Lausanne, 1872.
- Fragment historique de la Chronique des chanoines de Neuchâtel, contenant le commencement de la guerre des Suisses contre le duc Charles de Bourgogne dans les années 1475 et 1476*, dans *Der schweizerische Geschichtsforscher*, t. VIII, 1830.

- Fribourg artistique à travers les âges, 1895. Publication des Sociétés des Amis des Beaux-Arts et des Ingénieurs et Architectes.*  
Fribourg, 1895.
- FRIES, Hans, *Chronik von Hans Fries, herausgegeben von Albert Büchi* (à la suite de la Chronique bernoise de Schilling, t. II).  
Berne, 1901.
- GAGLIARDI, Ernst, *Katalog der Handschriften der Zentralbibliothek Zürich, II, Neuere Handschriften seit 1500.*  
Zurich, 1937.
- GAULLIEUR, Eusèbe-Henri, *Les Chroniques de Savoie dans leurs rapports avec l'histoire de l'Helvétie occidentale,*  
dans *Archiv für schweizerische Geschichte*, 1855.
- GAULLIEUR, Eusèbe-Henri, *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.*  
Genève, Paris, 1856.
- GESSLEN, Eduard-Achilles, *Die Entwicklung des Geschützwesens in der Schweiz von seinen Anfängen bis zum Ende der Burgunderkriege,*  
dans *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Band XXVIII, II. Abteilung.*  
Zurich, 1919.
- GILLIARD, Charles, *Moudon et les Confédérés 1469 - 1476. Contribution à l'histoire des guerres de Bourgogne,*  
dans *Revue d'histoire suisse*, 1925.
- GILLIARD, Charles, *Yverdon et les guerres de Bourgogne,*  
dans *Revue d'histoire suisse*, 1944.
- GINGINS-LA SARRA, Frédéric de, *Lettres sur la guerre des Suisses contre le duc Charles-le-Hardi,*  
dans *Revue des Deux Bourgogne*, t. IX et X, 1839.  
Tirage à part: Dijon, 1839.
- GINGINS-LA SARRA, Frédéric de, *Episodes des guerres de Bourgogne, Ao 1474 à 1476,*  
dans *M.D.R.*, t. VIII.  
Lausanne, 1849.
- GINGINS-LA SARRA, Frédéric de, *Histoire de la ville d'Orbe.*  
Lausanne, 1855.
- GINGINS-LA SARRA, Frédéric de, *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Châlons dans le Pays de Vaud,*  
dans *M.D.R.*, t. XIV.  
Lausanne, 1857.
- GINGINS-LA SARRA, Frédéric de, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, 2 vol.*  
Paris, Genève, 1858.

- GINOINS-LA SARRA, Frédéric de, et François, FOREL, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, dans *M.D.R.*, t. VII. Lausanne, 1846.
- GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 10 vol. Paris, 1881—1902.
- GOLLUT, Loys, *Les Mémoires historiques de la République séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*. Nouvelle édition, par Charles Duvernoy. Arbois, 1846.
- GRANGIER, Dom Philippe, *Annales d'Estavayer*, éditées par Ernest Grangier, rédigées et annotées par l'abbé F. Brülhart. Estavayer-le-Lac, 1905.
- GRELLET, Jean, *Descendance de la maison de Neuchâtel* (Tableaux généalogiques). Neuchâtel, 1889.
- GRELLET, Jean, *Généalogie de la maison de Neuchâtel*, dans *Manuel généalogique*, supplément des *Archives héraldiques suisses*, 1902.
- (GRENUS, François de), *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud dès 1293 à 1750*. Genève, 1807.
- GROSS, Adolphe et Charles-Louis, SCHINDLER, *Histoire de la Neuveville*. Neuveville, 1914.
- GROSS, Victor, *Histoire militaire de la Neuveville depuis son origine jusqu'à l'époque française*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1908. Tirage à part: Zurich, 1908.
- HALLER, Berchtold, *Die Beute von Grandson*, dans *Berner Taschenbuch auf das Jahr 1884*. Berne, 1884.
- HALLER, Gottlieb-Emanuel von, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte und aller Theile, so dahin Bezug haben, systematisch-chronologisch geordnet*, 6 vol., et 1 volume-répertoire. Berne, 1785—1788.
- HISELY, Jean-Jacques, *Histoire du comté de Gruyère*, dans *M.D.R.*, t. X et XI. Lausanne, 1855, 1857.
- HOCH, Charles, et Alphonse MANDROT, *Morat et Charles le Téméraire*. Neuchâtel-Paris-Genève, 1876.
- HUOUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (en cours de publication). Paris, 1928ss.

- IMBERSTEG, Jakob, *Das Simmenthal in aller und neuer Zeit*.  
Berne, 1874.
- JACCARD, Henri, *Essai de toponymie*,  
dans *M.D.R.*, seconde série, t. VII.  
Lausanne, 1906.
- JAHN, Albert, *Der Kanton Bern, deutschen Theils, antiquarisch-topographisch beschrieben*.  
Berne, Zurich, 1850.
- JEANJAQUET, Jules, *Traité d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses 1290-1816*.  
Neuchâtel, 1923.
- JEANJAQUET, Jules, *Armourins et benichons neuchâtelois du XV<sup>e</sup> siècle*,  
dans *M.N.*, 1941.
- JEANNERET, Frédéric-Alexandre, et James-Henri BONHÔTE, *Biographie neuchâteloise*, 2 vol.  
Locle, 1863.
- JÉQUIER, Léon, et Michel JÉQUIER, *Armorial neuchâtelois*, 2 vol.  
Boudry, 1939, 1945.
- KERVYN DE LETTENHOVE, Joseph-Marie, *Histoire de Flandre*, t. IV.  
Bruxelles, 1874.
- KNEBEL, Hans, *Johannis Knebel capellani Ecclesiae Basiliensis Diarium*,  
édité par Wilhelm Vischer et August Bernoulli,  
dans *Basler Chroniken*, t. II et III.  
Leipzig, 1880, 1887.
- LA CHAUVELAYS, Jules de, *Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes d'après les documents originaux*,  
dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*.  
Année 1878.  
Dijon, 1879.  
Tirage à part: *Les armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes*.  
Paris, 1879.
- LA MARCHE, Olivier de, *Mémoires*,  
publiés pour la Société de l'Histoire de France par Henri Beaune et J. d'Arbaumont, t. III et IV.  
Paris, 1885, 1888.
- LEU, Hans-Jakob, *Allgemeines helvetisches eydgenössisches oder schweizerisches Lexicon*, 20 vol.  
Zurich, 1747-1765.
- LIEBENAU, Theodor von, *Mümpelgard und die Schweiz 1474-1476*,  
dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, nouvelle série, t. V, 1886 à 1889.

- LIEBENAU, Theodor von, *Ein Zürcher-Schlochtbericht über Nancy*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, nouvelle série, t. VIII, 1898-1901.
- LINGARD, John, *Histoire d'Angleterre depuis la première invasion des Normands*. Traduite de l'anglais par le baron de Roujoux. Seconde édition, t. III. Paris, 1842.
- MANDROT, Bernard de, *Etudes sur les relations de Louis XI avec les cantons suisses*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VI, 1881.
- Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*. Publié par les soins de la Société suisse d'héraldique. T. III: *Ministériaux et potriciat*. Zurich (en cours de publication).
- MATILE, George-Auguste, *Musée historique de Neuchâtel et Volangin*. Tome premier. Neuchâtel, 1841.
- MATILE, George-Auguste, *Histoire de la seigneurie de Volangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592*. Neuchâtel, 1852.
- Mémoires de Pierrefleur*, édités par Louis Junod. Lausanne, 1933.
- Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse par le chancelier de Montmollin*, 2 vol. Neuchâtel, 1831.
- MERCATOR, *Atlas minor Gerardi Mercatoris*. Amsterdam, 1628.
- MERZ, Richard, *Notices sur la Commune générale des 4 villoges de la Rivière*, dans *Annales Fribourgeoises*, 1924.
- MEYER, Paul, *Les Neuf Preux*, dans *Bulletin de la Société des anciens textes français*, neuvième année, 1883.
- MICHELET, Jules, *Histoire de France. Louis XI et Charles le Téméraire*, t. VI. Paris, 1844.
- MOLINET, Jean, *Chroniques*, publiées par Georges Doutrepont et Omer Jodogne, t. I. Bruxelles, 1935.
- MOLSHEIM, Peter von, *Freiburger Chronik der Burgunderkriege, herausgegeben von Albert Büchi*. Berne, 1914.

- MONE, Franz-Joseph, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte. Dritter Band.*  
Karlsruhe, 1863.
- MOTTAZ, Eugène, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, 2 vol.  
Lausanne, 1914-1921.
- MÜLINEN, Egbert-Friedrich von, et MÜLINEN, Wolfgang-Friedrich von, *Beiträge zur Heimatkunde des Kantons Bern*, 6 vol.  
Berne, 1874.
- MÜLLER, Johann von, *Geschichten schweizerischer Eidgenossenschaft*, t. IV et V.  
Leipzig, 1805, 1808.
- MULLER, Jean de, Robert GLOUTZ-BLOTZHEIM, Jean-Jacques HOTTINGER, *Histoire de la Confédération suisse.*  
Traduite de l'allemand et continuée jusqu'à nos jours par MM. Charles Monnard et Louis Vuillemin, t. VII.  
Paris et Genève, 1840.
- MURET, Ernest, *Thièle*,  
dans *Etudes de dialectologie romane dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage.*  
Paris, 1932.
- NAEF, Albert, *Les fortifications d'Estavayer*,  
dans *Annales fribourgeoises*, 1913.
- Le Nouvelliste Suisse* (Mercure Suisse). *Année 1755*, Neuchâtel.
- OCHSENBEIN, Gottlieb-Friedrich, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten.*  
Fribourg, 1876.
- OLIVIER, Juste, *Le canton de Vaud, sa vie et son histoire*, 2 vol.  
Lausanne, 1837.
- PELLIS, Jules, *La ville des Clées.*  
Lausanne, 1888.
- PIAGET, Arthur, *La chronique des chanoines de Neuchâtel*,  
dans *M.N.*, 1896.
- PIAGET, Arthur, *Notes sur le Crêt-Vaillant*,  
dans *M.N.*, 1918.
- PIAGET, Arthur, *Pages d'histoire neuchâteloise.*  
Neuchâtel, 1935.
- PIERREHUMBERT, William, *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand.*  
Neuchâtel et Paris, 1926.
- PIERREHUMBERT, William, *Les us et coutumes de la Béroche en 1398*,  
dans *M.N.*, 1932.

- PLANTIN, Jehan-Baptiste, *Abrégé de l'histoire générale des Suisses*.  
Genève, 1666.
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard, *Le canton de Neuchâtel. Revue historique et monographique des communes du canton de l'origine à nos jours*, t. III.  
Neuchâtel, 1903.
- Recueil de généalogies vaudoises*, publié par la Société vaudoise de généalogie, t. I<sup>er</sup> (Généalogie Charrière).  
Lausanne, 1920.
- Recueil historique des Droits, franchises, immunités et privilège, accordés aux Bourgeois de Vallengin...*  
De l'Imprimerie de Jérémie Vuitel.  
Verrières-Suisse, 1790.
- Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II.  
Genève, 1906.
- REUTTER, Gisèle, *Le rôle joué par le comté de Neuchâtel dans la politique suisse et dans la politique française à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Histoire diplomatique et militaire 1474-1500*.  
Genève, 1942.
- REYMOND, Maxime, *La guerre de Bourgogne et Lausanne*, dans *R.H.V.*, 1915.
- ROBERT, Charles, *Un exemplaire de la chronique de Stettler aux armes de la ville de Neuchâtel*, dans *M.N.*, 1908.
- RODT, Emanuel von, *Die Feldzüge Korts des Kühnen, Herzogs von Burgund, und seiner Erben*, 2 vol.  
Schaffhouse, 1843, 1844.
- ROGET, Amédée, *Les Suisses et Genève ou l'émancipation de la communauté genevoise au seizième siècle*, t. 1, 1474-1532.  
Genève, 1864.
- ROSSEL, Virgile, *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours*, t. I.  
Genève, Bâle, Lyon, Paris, 1889.  
Edition définitive: Neuchâtel, 1903.
- ROSSEL, Virgile, et Henri-Ernest JENNY, *Histoire de la littérature suisse*, t. I.  
Paris, Lausanne, Berne, 1910.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions*.  
Edition intégrale par Ad. van Bever, t. 111.  
Paris, 1926.
- RÖSCH, Niclaus, *Burgunderkriege*, édition par C. Chr. Bernoulli, dans *Bastler Chroniken*, t. III.  
Leipzig, 1887.

- Sonkt-Gallens Antheil an den Burgunderkriegen*, dans *Neujahrsblatt für die St. Gallische Jugend*, herausgegeben vom *Historischen Verein in St. Gallen*.  
Saint-Gall, 1876.
- SCHUCHZER, Johann-Jakob, *Itinera per Helvetiae alpinas regiones... facta a Johanne Jacobo Scheuchzero*, t. I.  
Leyde, 1723.
- SCHUCHZER, Johann-Jakob, *Bibliotheca helvetica auctore Joh. Jac. Scheuchzer. Pars I continens litteras A.B.*  
Zurich, 1733.
- SCHILLING, Diebold, *Berner Chronik, 1468 - 1484*, édit. par Gustav Tobler, 2 vol.  
Berne, 1897, 1901.
- SCHILLING, Diebold, *Luzerner Bilderchronik, 1513*, herausgegeben von der *Einwohner- und Korporationsgemeinde Luzern*.  
Luzern, 1932.
- SCHNEGG, Alfred, *Rodolphe de Hochberg et Diebold Schilling*, dans *M.N.*, 1943.
- (SINNER, Jean-Rodolphe), *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, t. I.  
Neuchâtel, 1781.
- STETTLER, Michael, *Annales oder Gründliche Beschreibung der... Loblischen Statt Bern...* , 2 vol.  
Berne, 1626, 1631.
- THÉVENAZ, Louis, *La légende de Baillod défenseur du Pont de Thielle en 1476*, dans *M.N.*, 1934.
- TILLIER, Anton von, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern von seinem Ursprunge bis zu seinem Untergange im Jahre 1798*, t. II.  
Berne, 1838.
- TOUTEY, Charles, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*.  
Paris, 1902.
- TUSCH, Hans-Erhart, *Die burgundisch-Historie. Eine Reimchronik (1477)*, herausgegeben von Edmund Wendling und August Stöber, dans *Alsatia... 1875 - 1876*, herausgegeben von August Stöber.  
Colmar, 1876.
- VALLIÈRE, Paul de, *Morat*.  
Lausanne, 1926.
- VANDER LINDEN, Herman, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467 - 1477)*.  
Bruxelles, 1936.

- VEVEY-L'HARDY, Hubert de, *Les Sires d'Estavayer*, dans *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. II (en cours de publication).  
Zurich.
- VOICARD, Raymond, *Le Landeron et Cressier, notice historique*, dans *M.N.*, 1887.
- WALSER, Gabriel, *Neue Appenzeller Chronik oder Beschreibung des Cantons Appenzell*.  
Saint-Gall, 1740.
- WATTELET, Hans, *Die Schlacht bei Murten. Historisch-kritische Studie*, dans *F.G.*, 1894.  
Tirage à part: Fribourg 1874.  
Nouvelle édition: *Festschrift zum 22. Juni 1926*.  
Morat, 1926.
- WATTEVILLE, Alexandre-Louis, *Histoire de la Confédération helvétique*, t. II.  
Berne, 1754.
- WAVRE, William, *Extrait des comptes de la bourserie de la ville de Neuchâtel*, dans *M.N.*, 1905 (pour la partie étudiée).  
Tirage à part: Neuchâtel, 1906.
- WITTE, Heinrich, *Lothringen und Burgund*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. II, 1890, III, 1891, IV, 1892.
- WITTE, Heinrich, *Zur Geschichte der Burgunderkriege*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. I, 1886, t. II, 1887 (*Der Zusammenbruch der burgundischen Herrschaft am Oberrhein*), t. VII, 1892 (*Das Kriegsjahr 1475*), t. VIII, 1893 (idem), t. X, 1895 (idem).
- WÜRSTEMBERGER, Johann-Ludwig, *Peter der zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italien, sein Haus und seine Lande*, 2 vol.  
Berne, Zurich, 1856.
- ZELLWEGER, Johann-Kaspar, *Aus dem Briefwechsel Zellwegers 1824 bis 1842*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XVI, 1891.
- ZIMMERLI, Franz, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. II. Teil. Die Sprachgrenze im Mittellande, in den Freiburger-, Waadtländer- und Berner-Alpen*.  
Bâle, Genève, 1895.
- ZURLAUBEN, Beat-Fidel, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, t. VIII.  
Paris, 1753.

# INTRODUCTION

## MANUSCRITS

### A. DESCRIPTION

Le texte de la chronique intitulée : *Les Entreprises du Duc de Bourgogne contre les Suisses*<sup>1)</sup> est attesté par plusieurs manuscrits d'inégale valeur.

1. Manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, coté 19. 5. 27 B (N). Il fut acquis par cette institution en février 1873 de la Bibliothèque des Pasteurs, de Neuchâtel, où il se trouvait depuis une date impossible à fixer. Il n'est signalé ni dans le catalogue de 1743, manuscrit, ni dans celui de 1780, imprimé, ni encore dans celui de 1844, manuscrit. Dans un catalogue des entrées, datant du début du siècle passé, portant le N<sup>o</sup> 1, il figure avec la cote 456. Nous savons cependant qu'il était en possession de la Bibliothèque des Pasteurs dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. JEAN-JACQUES SCHEUCHZER dans sa *Bibliotheca helvetica*, Pars 1<sup>2)</sup>, p. 37, signale le premier la présence de ce manuscrit à Neuchâtel. LEU<sup>3)</sup> précise que l'ouvrage se trouve à la Bibliothèque de cette ville. ZURLAUBEN<sup>4)</sup> en donne même une description intéressante, d'après les termes d'une lettre à lui envoyée le 6 juillet 1752 par le pasteur Pierre Cartier, bibliothécaire de la Vénérable

---

<sup>1)</sup> C'est le nom qu'elle porte dans l'édition de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, 1884. Dans l'édition du *Geschichtsforscher*, 1830, elle est mise sous le titre erroné de : *Fragment historique de la chronique des chanoines de Neuchâtel*. Bien que le manuscrit qui sert de base à la présente publication commence par ces mots : *La guerre du duc de Bourgogne...*, nous avons cru pouvoir maintenir l'appellation traditionnelle.

<sup>2)</sup> 1733, seul volume paru.

<sup>3)</sup> *Schweizerisches Lexicon*, t. II, 1748, p. 51, article *Baillet*.

<sup>4)</sup> *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, t. VIII, 1753, pp. 330 à 332.

Classe<sup>1)</sup>. On constate que le manuscrit de Neuchâtel se composait alors de trois cahiers, comprenant au total 92 feuillets, le premier portant le chiffre 76. La reliure qui a fait disparaître les feuillets 76 et 124 à 168 est donc postérieure à la date indiquée ci-dessus.

Sur le dos du volume (reliure parchemin) on lit: *Charles de Bourgogne*, et sur la page de garde, la notice manuscrite: «Bibliothèque de la Compagnie des Pasteurs de Neuchâtel et Valangin.» Le texte couvre les feuillets 77 (feuille initial, pagination effacée) à 123 (feuille final, idem), les deux faces des feuillets étant utilisées. Petit in-folio de 310 mm. sur 217. Le filigrane le plus souvent attesté (il existe en effet une variante s'éloignant légèrement de ce type) est un ours marchant de 42 mm. sur 25, l'écartement des pontuseaux de 32 mm. Ce papier semble à peu près identique à certaines pages du volume 140 des *Recettes diverses* aux Archives de l'Etat de Neuchâtel (*Recette de Boudry, 1521 à 1579*), correspondant à l'année comptable 1529–1530. On le retrouve également dans le volume 118 des mêmes Archives (*Recette de Neuchâtel, 1550 à 1569*) pour l'année 1550. D'une manière générale ce type de filigrane à l'ours marchant, auquel Briquet dans son ouvrage sur *Les filigranes*<sup>2)</sup>, t. III, attribue la cote 12.271, est signalé dès 1519 et constitue la marque de la célèbre papeterie de Thal, près de Berne (Papiermühle). Toutefois, comme nous le verrons plus loin (p. 33) l'origine de N. ne peut être antérieure à 1530: On la fixera donc dans la période 1530–1565, un espace de 15 ans étant considéré comme suffisant pour permettre l'éconlement complet d'un papier d'un type donné (cet espace de temps est compté, bien entendu, à partir de la dernière apparition datée du papier en question<sup>3)</sup>) – ici 1550).

Le titre, ou plutôt l'en-tête du premier chapitre, porte (feuille 77): *Les entreprises du duc Charles de Bourgogne tant contre messeigneurs des ligues que contre le duc de Loreinne et apres les deffaites contre luy devant Nansy.*

L'écriture est celle du XVI<sup>e</sup> siècle, régulière et généralement bien lisible, sauf vers les bords où l'encre a parfois pâli. Les alinéas sont

<sup>1)</sup> Pierre Cartier fut pasteur à Neuchâtel de 1747 à 1759, année de sa mort. L'original de la lettre envoyée à Zurlaubaen semble avoir disparu. Il ne se trouve pas, en tout cas, dans le fonds Zurlaubaen en possession de la Bibliothèque cantonale d'Aarau.

<sup>2)</sup> C. M. BRIQUET, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier*, 4 vol. Genève 1907.

<sup>3)</sup> Voir à ce sujet BRIQUET, op. cit. t. I, p. XX.

marqués par un espace blanc, et le mot initial de chacun d'eux est écrit en grands caractères (parfois ornementés). Le nombre des lignes est de 28 à 30 par page.

Le texte présente d'assez nombreuses lacunes; aucune n'est d'importance. Plus graves que ces omissions, qui en général n'altèrent pas profondément le sens du texte, sont les multiples contresens que l'inattention d'un copiste décidément bien négligent, a laissés échapper<sup>1)</sup>.

L'auteur de cette copie n'a pas été identifié.

Il existe d'assez nombreuses corrections; certaines paraissent remonter au XVI<sup>e</sup> siècle, ou au début du siècle suivant. Elles ont pour but d'éclairer le sens du texte, parfois en le modernisant, et ne paraissent pas s'appuyer sur d'autres manuscrits. Quelques notes marginales au crayon sont signées F.C.<sup>2)</sup>.

On trouve une copie de N dans le volume manuscrit coté (provisoirement) Ms. HH XL 23 de la Bibliothèque de Mülinen, entré en 1937 à la Bibliothèque municipale de Berne avec les autres ouvrages ayant appartenu à l'avoyer Nicolas-Frédéric de Mülinen<sup>3)</sup>. Ce recueil a pour titre (au dos de la couverture): *Chroniques sur la Guerre de Bourgogne*. Sur la page de garde on lit: *Collectanea über die Burgundischen Kriege*. Le volume contient:

- I. Des copies de 62 missives et autres pièces officielles bernoises des années 1474 à 1477.
- II. (D'une autre main): *Fragment d'une chronique sur la Guerre de Bourgogne copié fort à la hâte d'après un exemplaire en vieux caractères qui se trouve dans la bibliothèque de Mssrs. les ministres de Neufchatel du 13 jusqu'au 30 octobre 1757*. La chronique est suivie d'un acte officiel: *Randition faicte par les Srs. des Liges*

<sup>1)</sup> Ainsi: f<sup>o</sup>. 96<sup>vo</sup>: «de tout temps lesdicts d'Iverdon estoit suppliez» (suspects); f<sup>o</sup>. 103 «Parquoy ladicte garnison se print mieulx a garder... (f<sup>o</sup>. 104) dix ans il ne les craingnoient rien» (disans); f<sup>o</sup>. 102: «ladicte garnison... debvoit secourir l'ung l'autre assavoir ledict Yverdon et Grandson et advertys nosdicts seigneurs journellement de ce que leur souviendrait» (avertir... surviendrait). Une confusion comme celle-ci (f<sup>o</sup>. 77): «auquel ne fut faict aucun desplaisir ostant l'alliance», pour «obstant l'alliance», permettrait à la rigueur d'admettre que N fut écrit sous dictée, «ostant» et «obstant» devant se prononcer à l'époque de façon à peu près identique. Cependant nous manquons de preuves pour être plus affirmatif sur ce point.

<sup>2)</sup> Fritz Chabloz, 1841—1905.

<sup>3)</sup> Nicolas-Frédéric de Mülinen, 1760—1833, avoyer de Berne et président de la Diète fédérale.

du Comté souverain de Neufchâtel fait le devant la solennité de Pentecoste contant de la Nativité de Nre Redempteur Jesus Christ, mil cinq cents vint neuff, et d'un titre: *Lettre de Bernard Schisser de Glaris à Simon de Neufchâtel, Sire de Gorgier et de Travers, qui n'est suivi d'aucun texte.*

- III. (D'une autre main): *Fragment d'une chronique de la guerre de Bourgogne, copié d'après deux exemplaires en très anciens caractères, l'un se trouvant dans la Bibliothèque de MMsr's les Ministres de Neufchâtel, l'autre entre les mains d'un Particulier à Colombier, Octobre 1757.*

La seconde de ces copies, contrairement aux allégations du titre, n'étant qu'une transcription de la première, seule celle-ci présente quelque intérêt. Elle tient compte de la plupart des corrections de N et est à son tour amendée (surtout à partir de la p. 21) à l'aide d'un manuscrit de la classe F 997bis (mais non ce dernier) qui a fourni en particulier de nombreux titres de chapitres. Il est possible que les deux pièces qui suivent la chronique aient été copiées également dans N avant que la reliure ait fait disparaître les dernières pages de ce manuscrit. La seconde copie ne fournit aucune des variantes de la première.

Une autre copie de N se trouve dans un recueil manuscrit des Archives de l'Etat de Neuchâtel (non coté). C'est un gros volume folioté, fort maltraité par l'humidité et privé de sa couverture. Il porte ce titre: *Livre contenant l'Histoire des Comtés de Neuchâtel et Valangin.* Au début, un répertoire donne le détail des 208 articles qui composent essentiellement le texte (les premières pages, du début du XIX<sup>e</sup> siècle, ont été écrites postérieurement à la rédaction du répertoire). Le volume comprend 213 feuillets, dont les derniers sont complètement abîmés. Outre la copie des *Entreprises*, ce recueil comprend une histoire du comté de Neuchâtel jusqu'à Henri II de Longueville (d'où le titre général du volume), une relation de l'inondation du Seyon en 1579, une liste des gouverneurs du Comté jusqu'en 1720, une liste des maires de la Ville jusqu'en 1728, etc. La dernière date citée étant 1742, la rédaction du recueil est donc postérieure (de peu sans doute) à cette année-là.

Les *Entreprises* occupent les feuillets 68 à 102. Le titre est: *Fragments sur la guerre que le Duc Charles de Bourgogne fit aux Suisses.* D'une main postérieure, cette notice: *Collationné en 1830 sur un Manuscrit écrit au 15<sup>e</sup> et ou 16<sup>e</sup> siècle appartenant à la Classe (Bibliothèque) des Pasteurs de Neuchâtel.* Même titre que celui de N. L'orthographe de la

copie est quelque peu modernisée, le vocabulaire parfois rajeuni. Compte est tenu des corrections anciennes de N, intégrées dans le texte. Certaines lacunes (peu importantes) ont été comblées par l'auteur de la notice de 1830. Cette copie a été imprimée partiellement dans le *Musée Neuchâtelois*, année 1868, pp. 169, 198, 219, avec le titre de N, sans nom d'éditeur. Le fragment publié s'arrête à la reddition de Moudon («et comptèrent leurs affaires, comment ils avoient fait en la manière de la réduction et serment des dits de Moudon, dont ils furent bien joyeux»<sup>1)</sup>).

Signalons enfin une troisième copie appartenant à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel. Elle est contenue dans un portefeuille intitulé: *Fragments historiques*. Le texte des *Entreprises*, transcrit sur deux cahiers paginés de 1 à 47, porte ce titre: *Extraits de Croniques manuscrites dont il existe un recueil dans la Bibliothèque de la Classe concernant les défaites essayées par Charles le Hardi Duc de Bourgogne ensuite de ses Entreprises, tant contre Messeigneurs des Liges, que contre le Duc de Lorraine, et après les défaites contre lui devant Nancy*. Les pages 41 à 47 sont occupées par une table-sommaire *Récapitulation chronologique des faits* qui n'existe, à notre connaissance, que dans cette copie des *Entreprises*. L'orthographe, et parfois le vocabulaire de N sont, ici également, légèrement modernisés. Le copiste a tenu compte des corrections de son modèle. Quelques passages intelligibles ont été supprimés. L'écriture, soigneusement calligraphiée, date de la première moitié du siècle passé. Signalons à ce sujet qu'on trouve dans le portefeuille cité une copie, faite de la même main, du mémoire de Jean-François de Chambrier intitulé: *Sur la vie et le procès criminel de Vauthier bâtard de Neuchâtel*. Cet ouvrage a paru dans la revue: *Der Schweizerische Geschichtsforscher* (t. I, p. 403), en 1812.

2. Manuscrit des Archives communales de Bevaix, canton de Neuchâtel (B). Sans cote. Cahier non relié, incomplet. Commence par ces mots<sup>2)</sup>: «auquel lieu et la ville furent tres bien receuz» (f<sup>o</sup> IX), et se termine ainsi<sup>3)</sup>: «faisant bon guet ou ilz doubtoyent la venue du duc de» (f<sup>o</sup> XL). Dimensions: 325 mm. sur 220. Le bord de plusieurs feuillets a été détérioré par l'humidité. Le filigrane est l'aigle aux chevrons, marque de la papeterie de Serrières près de Neuchâtel. Le type

<sup>1)</sup> Correspond à la p. 137 de la présente édition.

<sup>2)</sup> Page 118.

<sup>3)</sup> Page 189.

le plus souvent attesté (car ici aussi il y a des variantes) mesure 55 mm. sur 40. L'écartement des pontuseaux est de 25 à 27 mm. On trouve un papier analogue aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, volume N° 157: *Recette de la Seigneurie de Vallangin, de 1543 à 1557*, pour l'année 1553, de même qu'au volume N° 140: *Recettes de Boudry, de 1521 à 1579*, pour l'année 1553 (dans ce dernier cas le papier est un peu plus mince). C'est le filigrane coté 2073 par Briquet (t. I), attesté d'après cet ouvrage dès 1547<sup>1)</sup>.

L'écriture a un peu pâli; vers les bords elle devient parfois illisible. On compte en moyenne 24 lignes par page. Il n'y a pas de corrections. Sur la première page, cette note au crayon d'une écriture moderne: « Illisible, paraissant raconter la bataille de Grandson. » Cette copie est signée<sup>2)</sup>: Vincent Chiffelle. L'existence d'un personnage de ce nom est attestée dès 1571 par plusieurs actes des Archives cantonales bernoises<sup>3)</sup>. Bourgeois et conseiller de la Neuveville, Vincent Chiffelle exerça en 1580 les fonctions de maître-bourgeois. Les Archives de la Bourgeoisie de la Neuveville possèdent le compte qu'il rédigea pour cette année-là. Il est signé: *Wincent Chiffelle 1580*<sup>4)</sup>, et l'écriture n'en est pas sans analogie avec celle du manuscrit de Bevaix. Il devient ainsi possible de fixer approximativement l'origine de ce dernier aux années 1550–1580.

Le texte offre quelque ressemblance avec celui de N, dont il est pourtant tout à fait indépendant. La diversité orthographique est ici plus grande que dans N.

L'existence du manuscrit de Bevaix a été signalée pour la première fois par William Pierrehumbert en 1939<sup>5)</sup>. On ne sait rien sur l'histoire de ce document<sup>6)</sup>.

<sup>1)</sup> Voir également une reproduction de cette marque dans l'ouvrage de M. E. BAUER, *Histoire des papeteries de Serrières 1447–1934: Anciens filigranes des moulins à papier neuchâtelais*, page de droite, en bas.

<sup>2)</sup> Au bas des feuillets XXI<sup>vo</sup> et XXV<sup>vo</sup>.

<sup>3)</sup> De 1571 à 1574, Vincentz Schüffele, 1582, 1583 et 1587, Vincent Chiffelle, 1593 et 1594, Vincentz Tschiffelli (*Alle Prozess-Schriften, liasses 1557 à 1602, Procédure entre les Foix de Veygier en Savoie et Bourguard de la Neuveville . . . 1583–1586*).

<sup>4)</sup> Archives bourgeoises de la Neuveville, C b 18, *Rolle et conte pour honorable Vincent Chiffelle Maistre bourgeois de la Neuveville en l'an 1580 des receptes delivances pour luy faites lad. année au nom de lad. ville. Qui Dieu de bon coeur craint se trouve tousiours en bon point. Wincent Chiffelle 1580*.

<sup>5)</sup> *Musée Neuchâtelois*, 1939, p. 48.

<sup>6)</sup> Peut-être appartient-il au maire de Bevaix Guillaume de Mervoillenx (†1755), grand amateur de documents d'histoire locale. Voir *Le Nouvelliste Suisse*, avril 1755, pp. 154–155.

3. Manuscrit faisant partie des Archives de la famille Chambrier, à Neuchâtel (C). Il figure dans un recueil factice contenant :

I. *Les entreprises du Duc Charles de Bourgogne, tant contre Messieurs des Ligues que contre le Duc de Lorraine, et autres, après la défaite contre lui devant Nancy.* C'est le manuscrit que nous appelons C. Une remarque<sup>1)</sup> (postérieure) ajoute : « D'après le Manuscrit conservé à la Bibliothèque de la Classe. On l'attribue à David Baillot qui estoit Secrétaire de la Ville et dont le Pere étoit au Service du Duc Charles. Haller 4<sup>e</sup> Essai. Leu Lex. 11.51. Scheuchzer Biblioth. » Les dimensions sont de 210 mm. sur 330. La pagination va de 1 à 62. L'écriture est un bel exemple de la calligraphie employée par les notaires neuchâtelois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>. Nombreuses corrections effectuées par le colonel de Chambrier, d'après N, pour la plupart d'entre elles. A partir de la page 46 l'écriture se modifie si notablement qu'elle permet de supposer l'intervention d'un second scribe. C donne un texte rajeuni quelque peu, mais indépendant de N et de B.

II. *Les entreprises du Duc Charles . . . après la défaite en contre lui devant Nancy.* C'est une copie fragmentaire qui semble dater du début du siècle passé. Elle s'arrête à l'épisode de la reddition de Morat aux Suisses, reprend (avec une autre écriture) à l'occupation d'Yverdon, pour se terminer avec la bataille de Grandson (« perdirent et gaterent maints chevaux et bagues »).

III. Traduction de fragments de la Chronique bernoise de DIEBOLD SCHILLING, d'après l'édition de 1743 (p. 284—287) et de la Chronique d'ETTERLIN, édition de 1552 (p. 202). Ces passages concernent la bataille de Grandson, et sont de la main de Frédéric DuBois de Montperreux<sup>2)</sup>.

IV. *Fragment de l'Histoire de la Guerre des Suisses avec les Bourguignons et de la prise du Pays de Vaud, etc.* Il s'agit d'un remaniement des *Entreprises*. Nous y reviendrons plus loin (p. 86).

V. Deux feuillets ajoutés postérieurement au recueil, et rédigés par DuBois de Montperreux. Ils commencent par ces mots : « Maintenant voici le résumé de la bataille de Grandson, d'après les 5 chroniques que je viens de mentionner. » C'est sans doute le brouillon (fragmentaire)

<sup>1)</sup> De la main de Jean-Pierre de Chambrier-Travanet, 1731—1808, colonel au service des États-Généraux.

<sup>2)</sup> Frédéric DuBois de Montperreux, 1798—1850, historien et archéologue neuchâtelois.

de l'ouvrage intitulé : *La bataille de Granson* (dès la p. 45) paru dans la *Zeitschrift der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. II, quatrième cahier (1844).

C est mentionné par DuBois dans cette étude (p. 35) comme un manuscrit lui appartenant<sup>1)</sup>. Il en fait remonter l'origine au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, ce que nous ne pouvons admettre. Aux pages 40 à 43, il donne un fragment de cette version correspondant à la bataille de Morat, en tenant compte des corrections du colonel de Chambrier. Il est probable que le manuscrit retourna à la famille Chambrier après la mort de Frédéric DuBois.

Une copie de C existe dans les archives de la famille Pourtalès (fonds déposé aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel). C'est un cahier de 56 pages, dont 55 écrites, datant vraisemblablement de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le copiste a tenu compte des corrections empruntées par le colonel de Chambrier à N. Le texte est légèrement modernisé. Une note au crayon de Fritz Chabloy indique par erreur que ce manuscrit est celui de DuBois de Montperreux.

4. Manuscrit des Archives fédérales, 111 A 13. Il est intitulé : *Copie d'un manuscrit concernant les Entreprises du Duc Charles de Bourgogne contre les Suisses*. C'est un cahier relié, comprenant 40 pages numérotées, précédées d'une page blanche. Au revers de la couverture est collé un ex-libris aux armoiries Marval. Au recto de la page de garde, la signature : *S. Marval*. D'après une notice écrite au verso de cette même page et deux pièces annexes qui s'y trouvent collées, on peut reconstituer comme suit l'histoire de ce document :

Son texte fut copié, sans doute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par les soins de Louis de Marval<sup>2)</sup> sur un manuscrit beaucoup plus ancien<sup>3)</sup>. Celui-ci — un cahier de 70 pages, format inquarto, recouvert « d'une feuille de missel en parchemin » — avait été découvert à Colombier (canton de Neuchâtel) dans une maison Fatton. Louis de Marval estimait d'ailleurs que ce manuscrit n'était lui-même qu'une copie de la

<sup>1)</sup> Voir également *Lettres de Frédéric et Thérèse DuBois de Montperreux adressées à Ferdinand Keller*, publiées par M. Léon Montandon, dans *Musée Neuchâtelois*, 1933, et tirage à part, p. 8.

<sup>2)</sup> Louis de Marval, 1745—1803, châtelain du Landeron, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse auprès de la Confédération helvétique.

<sup>3)</sup> Ce dernier manuscrit daterait, selon la notice citée, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais cette estimation de Louis de Marval est sujette à caution.

chronique originale. Quant au manuscrit III A 13, il appartient ensuite au fils de Louis, Samuel de Marval<sup>1)</sup> qui le possédait encore en 1828<sup>2)</sup>. Dans la suite, il passa aux mains de Charles Bonhôte-Paris (1832—1912), à Peseux; le fils de celui-ci, Paul Bonhôte-Berthoud (1868—1936), banquier à Neuchâtel et colonel, le remit, en 1902, à la Bibliothèque de l'Etat-Major fédéral, à Berne. De là, il passa en novembre 1945 aux Archives fédérales.

Le texte de ce manuscrit s'apparente à celui des copies précédentes, mais il n'en est pas issu. La langue a été légèrement modernisée.

5. Manuscrit de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, F 997bis (L). Ce document a déjà été décrit par M. W. DEONNA dans une étude sur les Chroniques du Pays de Vaud<sup>3)</sup>. Il fut donné en 1922 à la Bibliothèque de Lausanne par Madame G. Boiceau-Gaulis qui le tenait de son père François-Frédéric-Eugène Gaulis (1833—1897), avocat à Lausanne. C'est un fort cahier de 54 feuillets à couverture de parchemin, contenant:

I. Les *Croniques du pays de Vaud* (feuillets 1 à 20).

II. *La guerre du Duc de Bourgogne tant contre messieurs des Lïgues, que contre le Duc de Lorraine apres la defaïcte contre luy faïcte devant la Ville de Nancy en l'an 1475* (feuillets 21 à 43).

III. *Extrait des memoires de mon beau père pour moy Pierre Guex son beau filz* (feuillets 44 à 48). Il s'agit du livre de famille de Gaspard Siret, bourgeois de La Sarraz, allant de 1579 (v. s.) à 1603.

Les feuillets 49 à 54 sont restés en blanc. La numérotation des feuillets est moderne. Dimensions: 215 mm. sur 310. 49 lignes au maximum par page (dans *La guerre du Duc de Bourgogne*).

Le volume entier est probablement de la main de Pierre Guex, notaire à Cossonay, «commissaire» de la famille Charrière (à laquelle il

<sup>1)</sup> Samuel de Marval, 1768—1839, officier aux Gardes Suisses, puis conseiller d'Etat à Neuchâtel.

<sup>2)</sup> Un billet de Frédéric-Auguste de Montmollin (1776—1836), secrétaire du Conseil d'Etat, adressé le 24 avril 1828 à Samuel de Marval, indique que le manuscrit III A 13 fut collationné par le secrétaire d'Etat avec N, cela sans doute en vue de préparer l'édition qui devait paraître en 1830.

<sup>3)</sup> W. DEONNA, *La fiction dans l'histoire ancienne de Genève et du pays de Vaud*, dans: *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Tome XXXV. Genève, 1929, p. 93.

était apparenté par sa belle-mère, Françoise Charrière, sœur de François Charrière, seigneur de Mex<sup>1)</sup> et «rénovateur de liefs», dont l'activité est signalée de 1587 à 1627<sup>2)</sup>. L'écrit daterait donc des dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle ou plus probablement des premières du XVII<sup>e</sup>. L'écriture, assez archaïque, semblerait de prime abord lui assigner une origine plus ancienne, mais nous savons que la graphie employée aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles est restée en usage sans grande modification jusque bien avant dans le XVII<sup>e</sup>, surtout dans les localités éloignées des centres urbains.

Le texte diffère sensiblement de celui des manuscrits décrits jusqu'ici. Nous reviendrons plus loin sur ce point. Les aliéas sont beaucoup plus nombreux et précédés de titres appropriés.

6. Manuscrit de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, F57 (L<sup>1</sup>). Il a été également décrit par M. DEONNA, *op. cit.*, pp. 91-92. Ce cahier de 72 feuillets contient:

I. *La Cronique du pays de Vuaud*. Les premières pages sont une copie en fac-simile du XIX<sup>e</sup> siècle.

II. *La guerre du duc de Bourgogne tant contre messieurs des Liques que contre le duc de Lorraine apres la deffaitte contre luy faite devant la ville de Nancy en l'an 1475* (feuillets 31 à 72). Le manuscrit, en assez mauvais état, a été restauré au milieu du siècle passé par François Forel<sup>3)</sup>. Celui-ci ayant dû sacrifier les dernières pages, tombées en poussière, le manuscrit se termine par les mots: «l'on pensoit que lesdicts Bourguignons fussent dedans et crioyent, Ville gagnée, Ville...»<sup>4)</sup>. D'après une note de la main de Forel, à la fin du volume, ce manuscrit a appartenu à Louis Favre, de Rolle, dont la riche bibliothèque était

<sup>1)</sup> *Recueil de généalogies vaudoises publié par la Société vaudoise de généalogie*, t. I, p. 429 (généalogie Charrière), et renseignements tirés des *Mémoires* précités de Gaspard Siret.

<sup>2)</sup> LOUIS DE CHARRIÈRE, *Les fiefs nobles de la baronnie de Cossonay* dans *M.D.R.*, t. XV (première série), pp. 243, 249, 250, 254, 761, etc. Archives communales de Cossonay, A 47, et autres actes non cotés. Il est possible que le notaire en question soit le même que cet égrège Pierre Guex, châtelain de La Chauz, qui fit partie du Conseil des Douze de Cossonay, de 1639 à 1641. *Livre du Conseil de Cossonay dès janvier 1632 en janvier 1647*, N<sup>o</sup> 3.

<sup>3)</sup> François Forel, de Morges, 1813-1887, auteur de diverses publications historiques.

<sup>4)</sup> Ed. p. 191.

célèbre<sup>1)</sup>, et qui lui-même le tenait peut-être de Ruchat<sup>2)</sup>. Après la mort de François Forel, il fut donné en 1896 à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne par son fils François-Alphonse Forel.

L<sup>1</sup> paraît avoir été copié au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3)</sup>. Le texte, quoique légèrement rajeuni, offre beaucoup d'analogies avec celui de L, et l'on peut admettre qu'ils sont issus d'un archétype commun. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait usage de ce manuscrit.

François-Alphonse Forel possédait également une copie de L<sup>1</sup>, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette copie s'est égarée depuis 1896, date où elle fut signalée par J. E. Bonliôte et Fritz Chabloz<sup>4)</sup>. Il est possible qu'un des deux manuscrits que nous venons de décrire, L ou L<sup>1</sup>, puisse être identifié avec celui que Jehan-Baptiste Plantin, dans l'*Abrégé de l'histoire générale des Suisses* (1666), p. 228 (en note, à propos de la campagne d'avril 1475), cite en ces termes : «la plus grand part de ce que les Suisses ont fait en ceste guerre, a esté extrait d'un vieil manuscrit qui est entre les mains de l'Autheur de cest abrégé». Les détails donnés dans la suite prouvent bien qu'il s'agit de la chronique des *Entreprises*, mais il n'y a pas de citation littérale. Comme l'auteur se réfère également aux *Chroniques de Vaud* (p. 454, et passim), l'hypothèse que nous venons d'émettre n'a rien d'in vraisemblable.

7. Manuscrit du Fonds Mülinen, HH XL 23, à la Bibliothèque municipale de Berne (M). C'est sans doute celui que décrit Gottlieb-Emanuel von Haller dans sa *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*<sup>5)</sup>, t. V, n° 213, comme lui appartenant. Au dos de la reliure : *Burgunder Kriege*. Le volume compte au total 89 pages. Titre de la première page : *Extrait d'un vieux manuscrit contenant le recit d'une partië des exploits militaires que Charles le hardy Duc de Bourgogne a fait en Suisse*. Le texte lui-même occupe 68 pages ; il est incomplet et commence par le chapitre

1) Louis Favre, 1733—1793, a été en correspondance avec Jean de Muller, et il n'est pas impossible qu'il ait fourni à l'auteur de l'*Histoire de la Confédération suisse* quelques-unes de ses citations des *Entreprises*. GAULLEUR, *Etudes sur l'Histoire littéraire de la Suisse française*, p. 223.

2) Abraham Ruchat, 1678—1750, historien vaudois.

3) Il semble bien, en effet, postérieur à L, contrairement à ce que pense M. DEONNA, *op. cit.*, p. 92.

4) *M.N.*, 1896, p. 198.

5) *Gottlieb-Emanuel von Hallers Bibliothek der Schweizer-Geschichte systematisch-chronologisch geordnet*, 6 vol. et 1 vol. répertoire. Berne, 1785—1788.

intitulé: *Comment Messieurs des olliances entreprirent de donner secours et foveur et de renouveler l'Alliance ou Duc de Lorraine*<sup>1)</sup>. La chronique est précédée d'une table des matières. L'écriture est du XVIII<sup>e</sup> siècle. Reliure postérieure.

Le texte s'apparente à celui de L, mais il est passablement modernisé. L'absence des chapitres du début, et le titre lui-même: *Extrait d'un vieux manuscrit*. . . laissent penser que l'archétype était en fort mauvais état, et que les premières pages, en tout cas, en étaient illisibles. Ce n'est donc ni L, ni L<sup>1</sup>.

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne possède une copie de M. La transcription, en général fidèle, a laissé subsister plusieurs des bévues du modèle. Certaines autres ont été corrigées. L'orthographe est quelque peu modernisée. La chronique, précédée comme dans HH XL 23 d'une table des matières (*Reperloire du present livre*), occupe 78 pages numérotées. La copie de HH XL 23 s'arrête au bas de la p. 77: «néanmoins gagnèrent la fuite ou le dit Duc eut grand dommage et perte; ainsi que le dit Comte de Rumond, et pareillement plusieurs autres grands Seigneurs et Nobles de Savoye et du Pais de Vaud. . .» La fin du récit contient un résumé succinct de la campagne de Nancy.

La chronique des *Entreprises* est suivie d'un texte intitulé: *Extrait de la relation complete de la guerre de Bourgogne qui a eu lieu en l'on 1476 d'après la chronique du chapitre de Neuchatel, recueillie et mise au jour por Mr. J. E. Boive en 1778, rélotion qui réunit aux foits qui nous étoient connus, des détails très curieux et dont plusieurs étoient ignorés. La voici mot à mot.* C'est la transcription d'un passage des *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchatel et Vallangin*, de JÉRÔME-EMANUEL BOYVE, ouvrage paru en effet en 1778, à Neuchâtel. Le passage en question, qui occupe dans notre manuscrit 16 pages, correspond aux pages 176 à 205 de l'ouvrage de BOYVE. Comme le manuscrit est tout entier de la même main, on peut dater la copie des *Entreprises* de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIX<sup>e</sup>. L'écriture est très régulière.

Ce manuscrit, qui porte la cote Ms. 89, a été donné au mois de septembre 1944 à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne par M. le Dr Jean Olivier, à Genève.

<sup>1)</sup> Ed. p. 103.

Nous possédons en outre quelques renseignements sur des manuscrits aujourd'hui disparus.

8. Le manuscrit Fatton, cité plus haut (p. 24), archétype de III A 13. Il fut acquis — sans doute à l'époque où en fut exécutée la copie — par la famille Marval, et appartenait en 1830 au conseiller d'Etat, Samuel de Marval, déjà mentionné. C'est sur ce manuscrit Fatton que fut alors établie l'édition du *Geschichtsforscher*<sup>1)</sup>. Il s'agit sans doute du document cité dans la deuxième copie Mülinen, Ms. HH XL 23, comme étant alors (en 1757) en la possession « d'un Particulier à Colombier »<sup>2)</sup>. Comme l'édition de 1884 n'est qu'une simple réimpression de celle de 1830 (voir au sujet de cette édition, p. 93), il est à présumer que le manuscrit Fatton était alors déjà perdu. Pour autant que nous pouvons en juger, son texte<sup>3)</sup> s'apparentait plus à C qu'à N, tout en restant indépendant de ces deux manuscrits.

9. Dans la *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, t. V, n° 223, GOTTLIEB-EMANUEL VON HALLER signale la présence à Grandson d'un manuscrit ayant pour titre: *Fragmens historiques de la Guerre de Bourgogne*, et débutant par le récit de l'alliance conclue par les Confédérés avec le duc de Lorraine. Cette copie s'apparentait sans doute à HH XL 23. Peut-être le fragment d'un « auteur contemporain » donné dans le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*<sup>4)</sup> de J. R. SINNER est-il emprunté à cette copie.

10. Suivant le même Haller, une copie de ce manuscrit se trouvait à la Bibliothèque d'Yverdon. Or A. L. DE WATTEVILLE dans son *Histoire*

<sup>1)</sup> *Der schweizerische Geschichtsforscher*, t. VIII, 1830, pp. 216ss.

<sup>2)</sup> Voir plus haut, p. 20.

<sup>3)</sup> Il paraît avoir été assez fidèlement transcrit par le copiste de III A 13: l'orthographe, la ponctuation et jusqu'à l'emploi fréquent des majuscules initiales se retrouvent, en général, dans les deux textes. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, le copiste du XVIII<sup>e</sup> siècle a modernisé l'orthographe de certains mots, abrégé des formules et laissé échapper quelques omissions. Ces détails suffisent à prouver que c'est bien le manuscrit Fatton, non la copie Marval, qui fut utilisé par l'éditeur de 1830.

<sup>4)</sup> *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, sans nom d'auteur, 2 vol., Neuchâtel, 1781, t. I, pp. 284—287. HH XL 23 est en tout cas le seul manuscrit que nous possédions à laisser entendre, comme le fragment de Sinner, que les seigneurs d'Orbe et de Châtel-Gyon étaient à Orbe lors de la prise de cette place par les Suisses. Comp. Sinner, p. 286: « et tous ceux de ladite garnison furent si bien poursuivis, tant le seigneur d'Orbe et de Château-Guyon son frère », et HH XL 23, p. 9: « et furent si bien poursuivis ceux de ladite garnison qui là étoit, que ledit sr d'Orbe et de Château Guyon son frère ».

de la *Confédération helvétique*, parue en 1754, mentionne à diverses reprises<sup>1)</sup> un *Ms. de la guerre de Bourgogne* à lui communiqué par «Mr. Mutach Baillif d'Yverdon»<sup>2)</sup>. Il est donc possible qu'il s'agisse d'une même copie. Watteville n'en donne pas de citation textuelle, mais des formes telles que «Luc de Rouchant» (p. 50) et «Chatose» (pour Charreuse, p. 53) qu'il emprunte au manuscrit Mutach, et que l'on retrouve dans HH XL 23, font présumer l'existence d'une étroite relation entre les deux copies<sup>3)</sup>.

11. JUSTE OLIVIER, dans *Le Canton de Vaud*<sup>4)</sup>, cite (sous le nom de *Chronique de la Guerre de Bourgogne*) un manuscrit appartenant à «M. Duvoisin, pasteur de Grandson»<sup>5)</sup>, manuscrit dont il donne quelques courts extraits, parfois modernisés. Ce manuscrit se trouvait déjà à Grandson en 1802 au moment de l'insurrection des Bourla-Papey<sup>6)</sup>. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse de la copie mentionnée déjà sous 9, bien que les titres indiqués soient différents. Notons encore que les chapitres étaient numérotés<sup>7)</sup>.

12. Enfin Fritz Chabloz affirmait en 1897 que la Bibliothèque de Fribourg possédait une copie incomplète des *Entreprises*<sup>8)</sup>. Le fait paraît douteux.

#### B. EXAMEN CRITIQUE DES MANUSCRITS ET ESSAI DE CLASSEMENT

Une confrontation même superficielle des divers manuscrits que nous venons de décrire révèle dès l'abord une assez grande diversité dans la tradition du texte. Comme d'autre part ces manuscrits ne sont pas issus directement les uns des autres, il est utile d'étudier de plus près leur valeur relative, et d'établir, dans la mesure du possible, un classement historique de ces diverses copies. Ce classement apparaît d'autant plus nécessaire que le manuscrit original est perdu.

<sup>1)</sup> ALEXANDRE-LOUIS DE WATTEVILLE, *Histoire de la Confédération helvétique*, t. II, pp. 38ss.

<sup>2)</sup> Gabriel Mutach, bailli à Yverdon de 1738 à 1744.

<sup>3)</sup> Il est à remarquer pourtant que la forme «Nicolas de Joigne» (WATTEVILLE, p. 38) fait place dans HH XL 23 (p. 9) à la leçon plus correcte «Nicolas de Joux».

<sup>4)</sup> JUSTE OLIVIER, *Le canton de Vaud, sa vie et son histoire*, 2 vol., Lausanne, 1837, p. 389, et passim.

<sup>5)</sup> Daniel Duvoisin, pasteur à Grandson de 1813 à 1836.

<sup>6)</sup> OLIVIER, *op. cit.*, p. LXXII.

<sup>7)</sup> OLIVIER, pp. 716—717.

<sup>8)</sup> FRITZ CHABLOZ, *La Bataille de Grandson*, Lausanne, 1897, p. 67 (en note).

La première constatation qui s'impose est l'existence de deux familles de manuscrits. A l'une appartiennent des manuscrits aux sous-titres relativement peu nombreux : N, B, C, manuscrit Fatton. A l'autre se rattachent les manuscrits pourvus de nombreux sous-titres de chapitres, comme L, L<sup>1</sup>, M. Pour simplifier nous appellerons dorénavant manuscrits neuchâtelois ceux de la première famille, et manuscrits vaudois ceux de la seconde.

Cette différence dans le nombre des titres (elle va de pair naturellement avec l'importance relative des alinéas, ceux-ci en général beaucoup plus nombreux dans les manuscrits vaudois) serait un critère commode certes, mais insuffisant, s'il ne s'y ajoutait des divergences très nettes dans la structure même du texte. Les manuscrits neuchâtelois présentent en effet un texte plus sobre, mais témoignent en même temps d'une composition plus maladroite que ceux de la famille vaudoise. Dans plusieurs passages, on serait tenté de voir chez ces derniers un remaniement (peut-être assez ancien) du texte primitif dont les manuscrits neuchâtelois se rapprocheraient davantage. Il arrive par exemple que les manuscrits vaudois concentrent en un seul chapitre la matière de deux chapitres des manuscrits neuchâtelois<sup>1)</sup>, mais le contraire, c'est-à-dire la division du récit en courts chapitres de longueur à peu près égale, est beaucoup plus fréquent. D'une manière générale, les manuscrits vaudois cherchent visiblement à présenter les événements d'une façon plus logique ou plus conforme à la chronologie<sup>2)</sup>, cela sans rien

<sup>1)</sup> Ainsi le court chapitre intitulé dans N: «Comment ledict duc fist crier en son de trompette que ung chascun fut prest à l'estandard» est fondu dans L avec une partie du chapitre suivant sous ce titre: «Comment ledict duc de Bourgongne fit crier à son de trompette que unchascun fust prest, et comme les alliances se vindrent loger à Collombier, Boudry et Bevat pour tirer contre l'armée du duc.» Cela pour équilibrer mieux la composition. Ed. p. 168. On peut comparer aisément les deux versions de ce passage en consultant la publication qu'ont faite d'un fragment de N J. E. BONHÔTE et FRITZ CHABLOZ, *La Chronique des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, dans: *M.N.*, 1896, pp. 230ss.

<sup>2)</sup> L'envoi par les Suisses d'une ambassade à Moudon, que les manuscrits neuchâtelois placent entre la prise de la ville d'Estavayer et celle du château de Chenaux, est racontée par les manuscrits vaudois après ce dernier événement. Le récit de la reddition de Moudon présente ainsi plus d'unité. Ed. p. 135 ss., à comparer avec l'éd. de 1884, pp. 251—252. Racontant l'assaut donné à Morat le mercredi 19 juin (en réalité le 18, voir note explicative) par les troupes bourguignonnes, les manuscrits vaudois donnent le chiffre des pertes subies par ces dernières en fin de chapitre, alors que les manuscrits neuchâtelois l'indiquent d'une façon moins heureuse au cours du récit lui-même. Ed. p. 192, à comparer avec l'éd. de 1884, p. 307.

changer aux faits eux-mêmes<sup>1)</sup>, dont seul l'ordre d'exposition se trouve ainsi changé. Ce regroupement, qui d'ailleurs ne transforme pas profondément l'allure générale du récit, n'est pas dépourvu parfois de quelque maladresse<sup>2)</sup> et semblé le fait d'un copiste désireux de rendre son texte plus intelligible, tout en s'interdisant de modifier les termes du récit.

Si l'on compare maintenant entre eux les manuscrits neuchâtelois c'est-à-dire N et B<sup>3)</sup>, on constatera d'abord la parenté des textes<sup>4)</sup>. Vu le faible écart des dates que l'on peut leur assigner, il est à présumer que ces deux manuscrits sont issus d'un même archétype. B offre en général un texte plus correct; les lacunes en particulier y sont moins nombreuses et les erreurs de copie moins évidentes, non cependant sans se rencontrer assez fréquemment. Un critère de différenciation peut être trouvé dans le caractère nettement protestant de N. En effet, à plusieurs reprises (dévotions des Suisses à Lausanne après la conquête du Pays de Vaud, prières avant la bataille de Grandson, avant le combat de Pégrand, avant celui du passage de la Broye le jour de Morat), N évite de mentionner l'invocation à la Vierge et aux Dix Mille Martyrs, et y substitue des prières à «Nostre Createur et Sauveur Jesus Christ» ou à «Nostre Seigneur le Sauveur Jesus Christ»<sup>5)</sup>. Au lieu de dire «ung pater et ung ave Maria» (B), les Suisses disent

<sup>1)</sup> Notons cependant qu'il arrive aux manuscrits vaudois de fournir certaines données qui font défaut dans les manuscrits neuchâtelois. Ainsi le nom de la Plaine («La Planne»), le faubourg d'Yverdon où les Suisses firent halte avant la reddition de la ville. Ed. p. 137, à comparer avec l'éd. de 1884, p. 254.

<sup>2)</sup> Ainsi dans le chapitre déjà mentionné: «Comment le duc de Bourgogne fit crier à son de trompette que unchascun fust prest», Ed. p. 168 ss. les manuscrits vaudois donnent coup sur coup les trois allocutions du duc à ses troupes, ce qui constitue une redite assez maladroite. Cette répétition frappe moins dans les manuscrits neuchâtelois, où l'on passe des Bourguignons aux Suisses, pour revenir aux premiers. Comp. l'éd. de 1884, pp. 283—286, et l'article cité de BONHÔTE et CHABLOZ.

<sup>3)</sup> C, copié tardivement et passablement rajeuni, n'offre pas une base de comparaison bien intéressante. Quant au manuscrit Fatton, il ne peut être invoqué, puisque nous ne sommes pas en mesure de contrôler la fidélité de l'édition du *Geschichtsforscher*. Ce manuscrit paraît d'ailleurs contemporain de C avec lequel il devait avoir, nous l'avons dit, une certaine parenté.

<sup>4)</sup> N et B. présentent au récit de la reddition d'Avenches aux Suisses (Ed. p. 127) une lacune qui ne se trouve pas dans les manuscrits vaudois.

<sup>5)</sup> Ed. pp. 149, 171, 187, 195.

«ung chacun Nostre Pere» (N), et au lieu de faire dire messe, ils «furent tous en dévotion en priant Dieu» (N). Comme la Réforme s'est établie en Suisse française à partir de 1530, le manuscrit de Neuchâtel ne peut être antérieur à cette date. N est d'ailleurs seul à révéler cette influence protestante<sup>1</sup>).

Quant aux manuscrits vaudois, ils sont, nous l'avons vu, de valeur fort inégale. L, le plus ancien, est aussi le plus intéressant. Sa langue assez archaïque donne à penser qu'il fut copié sur un texte datant apparemment du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Les fautes de transcription, visiblement assez nombreuses, sont pourtant moins fréquentes que dans N et dans B, et on y constate peu de lacunes. L<sup>1</sup> est très proche de L malgré une orthographe quelque peu modernisée<sup>2</sup>). Certaines divergences (légères d'ailleurs) entre ces deux manuscrits prouvent qu'ils ne sont pas issus l'un de l'autre<sup>3</sup>). M, copié tardivement (XVIII<sup>e</sup> siècle) sur un texte probablement déjà mutilé<sup>4</sup>), ne paraît pas issu, même indirectement, de L ni de L<sup>1</sup> <sup>5</sup>).

Notre connaissance de la tradition manuscrite des *Entreprises* étant fort incomplète, vu le nombre probablement assez grand de copies qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, le tableau généalogique suivant ne peut avoir qu'une valeur hypothétique. Il nous permettra de résumer commodément les considérations précédentes.

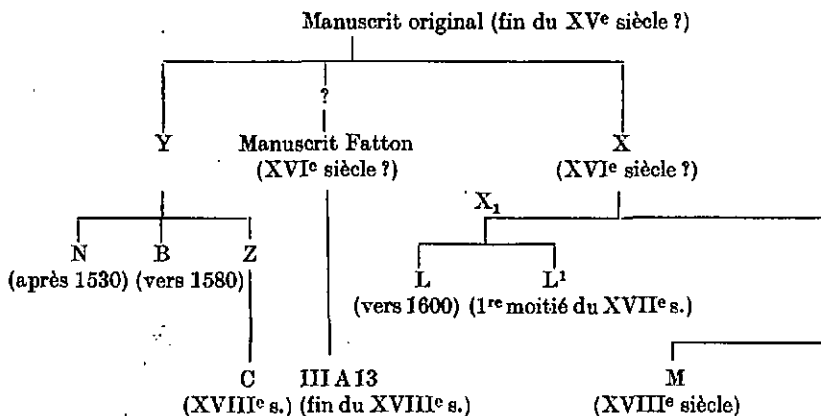
<sup>1</sup>) Les autres manuscrits furent copiés à une époque où, la polémique religieuse ayant perdu de son âpreté, il devenait possible de revenir au texte original et d'y faire figurer la Vierge et les saints sans choquer personne.

<sup>2</sup>) L: aultre, artillierie, avecq, ceulx ou ceulz, chacun ou chescun, gentz, moings, ilz. L<sup>1</sup>: autre, artillerie, avec, ceux, chacun, gens, moins, ils.

<sup>3</sup>) Ainsi L<sup>1</sup>, contrairement à L qui laisse le passage en blanc, donne le montant de la rançon imposée à la ville de Lausanne: «2000 F. de Rhin.» Ed. p. 149. Il arrive d'autre part à L<sup>1</sup> de modifier sciemment le texte traditionnel: alors que L, ainsi que les autres manuscrits, nomme: «le prince de Tharante, filz du roy de Naples» (Ed. p. 174), L<sup>1</sup> en fait le: «fils du roy de Sicile»! (la Sicile appartenait alors au roi d'Aragon Jean II, non au roi Ferrand de Naples, père de Frédéric, prince de Tarente).

<sup>4</sup>) Nous en voulons pour preuve la table des chapitres qui précède le texte. Si pour une raison ou une autre le copiste de M n'avait pas voulu transcrire intégralement le manuscrit qu'il avait sous les yeux il ne se serait pas donné la peine d'établir la table des matières d'un ouvrage incomplet! D'ailleurs, nous avons vu qu'il a existé au moins un autre manuscrit ayant la même lacune initiale.

<sup>5</sup>) Voir par exemple à la p. 154 un passage attesté par M et qui manque dans L.



Les sigles X, X 1, Y, Z désignent des manuscrits hypothétiques.

## SUJET DE L'OUVRAGE

La Chronique des *Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses* présente, comme son titre l'indique suffisamment, un récit des Guerres de Bourgogne, autrement dit des luttes que les Suisses soutinrent contre le duc Charles le Téméraire dans les années 1474 à 1476.

Sur ce point, une première constatation s'impose: les *Entreprises* n'offrent pas un tableau complet des événements. Parmi les épisodes les plus notoires de la lutte des Ligues suisses contre le duché de Bourgogne, il en est dont on chercherait en vain la narration dans notre chronique; ainsi, par exemple, les campagnes d'Héricourt (novembre 1474), de Pontarlier et de Blamont (avril et octobre 1475), et enfin celle de Nancy (décembre 1476—janvier 1477). Or les épisodes en question se sont déroulés hors des limites de la Confédération et du territoire limitrophe (comté de Neuchâtel et baronnie de Vaud). C'est là un point important, et nous y reviendrons quand il s'agira de juger l'esprit dans lequel la chronique a été composée et l'origine qu'on peut lui attribuer.

Comment ce récit se présente-t-il? Les premiers chapitres, sorte de préambule<sup>1)</sup>, s'efforcent de jeter la lumière sur les origines du conflit. Le duc Charles, pour se venger d'une défaite qu'il aurait subie devant Nancy<sup>2)</sup>, et cédant aux conseils de ses alliés, marche à la conquête du

<sup>1)</sup> Ed. pp. 98—108.

<sup>2)</sup> Voir à ce sujet la note explicative de la p. 98.

duché de Lorraine dont il chasse le seigneur légitime. Celui-ci se retire à Strasbourg, où il engage avec les Suisses des pourparlers qui aboutissent à la conclusion d'une alliance offensive dirigée contre l'usurpateur bourguignon. L'alliance des Liges helvétiques avec le souverain déchu de Lorraine devait donc logiquement impliquer les premières dans un conflit avec la Bourgogne, et c'est ainsi qu'est abordé le sujet central. Poussé par son ambition, le duc Charles se décide à prendre l'initiative des hostilités, et, après l'exécution du chevalier Pierre de Hagenbach, son bailli dans le pays d'Aussois, il déclare la guerre au duc d'Autriche et aux Cantons ses alliés<sup>1)</sup>. Aux vexations du comte de Romont, les Cantons, nonobstant leur ancienne alliance avec la maison de Savoie, répondent en mettant sur pied une expédition dirigée contre les possessions des sires d'Orbe et de Châtel-Guyon<sup>2)</sup>. Ils s'emparent alors successivement de Grandson<sup>3)</sup>, d'Orbe<sup>4)</sup>, de Jougne<sup>5)</sup> puis, laissant des garnisons dans les places conquises, s'en retournent chez eux en passant par Payerne et Morat<sup>6)</sup>. Quelque temps plus tard des émissaires des Cantons revenant de Jougne sont surpris par la garnison savoyarde des Clées dans un guet-apens qui fait plusieurs victimes<sup>7)</sup>. Cet incident et la menace d'une prochaine intervention de l'armée bourguignonne déterminent les Cantons à renforcer leurs garnisons, tout en prenant des garanties par la conquête des villes appartenant au comte de Romont<sup>8)</sup>. C'est ainsi que les troupes de Berne et de Fribourg contraignent à la capitulation Morat<sup>9)</sup>, Cudrefin<sup>10)</sup>, Payerne<sup>11)</sup>, s'emparent d'Estavayer<sup>12)</sup>, qu'elles livrent au pillage. Renforcés par les troupes soleuroises, les Suisses occupent ensuite Yverdon<sup>13)</sup>, opèrent leur jonction avec les contingents d'autres Cantons, donnent l'assaut au château des Clées dont ils massacrent la garnison<sup>14)</sup>. Continuant leur marche victorieuse, ils entrent à Morges<sup>15)</sup>, où ils reçoivent une députation venue de Genève, et imposent à la ville une lourde rançon<sup>16)</sup>. Ils font ensuite leur entrée à Lausanne<sup>17)</sup>, et sur la route du retour reçoivent la soumission de Romont<sup>18)</sup>. Cependant, devant l'imminence de la menace bourguignonne, les Cantons prennent la décision d'évacuer les places conquises, sauf Yverdon et Grandson dont les garnisons sont doublées<sup>19)</sup>. Alors que l'armée de Charles passe le Jura, les Bernois mettent en état de défense le comté de Neuchâtel en collaboration avec

<sup>1)</sup> p. 108. <sup>2)</sup> p. 109. <sup>3)</sup> p. 110. <sup>4)</sup> p. 115. <sup>5)</sup> p. 117. <sup>6)</sup> p. 119. <sup>7)</sup> p. 121.  
<sup>8)</sup> p. 122. <sup>9)</sup> p. 125. <sup>10)</sup> p. 126. <sup>11)</sup> p. 128. <sup>12)</sup> p. 133. <sup>13)</sup> p. 140. <sup>14)</sup> p. 144.  
<sup>15)</sup> p. 146. <sup>16)</sup> p. 148. <sup>17)</sup> p. 149. <sup>18)</sup> p. 150. <sup>19)</sup> p. 152.

le seigneur du pays, Rodolphe de Hochberg<sup>1)</sup>. L'attaque d'un corps bourguignon contre la Tour Bayard est mise en échec par les troupes du Landeron<sup>2)</sup>. Un coup de main des partisans de la Bourgogne échoue à Grandson, mais le capitaine de la garnison suisse est fait prisonnier<sup>3)</sup>, cependant que la garnison d'Yverdon, assiégée au château par les gens du comte de Romont, court grand danger, mais est finalement secourue<sup>4)</sup>. A l'approche du duc, elle se retire à Grandson<sup>5)</sup>. L'ennemi ne tarde pas à mettre le siège devant la ville et s'en empare au bout de huit jours<sup>6)</sup>. Une tentative des Suisses pour renforcer les défenseurs du château étroitement bloqué échoue<sup>7)</sup>. La garnison, séduite par les propositions fallacieuses du sire de Ronchamp, se rend à discrétion au duc<sup>8)</sup>, dont le conseil, prié d'exprimer son avis, propose la peine capitale. Après l'exécution<sup>9)</sup> le duc marche contre Vaumarcus que le seigneur du lieu lui livre sans résistance<sup>10)</sup>. Ayant adressé un fier discours à ses troupes, il s'avance au-devant de l'armée des «Alliances»<sup>11)</sup>. Un combat d'avant-garde s'engage près de la Chartreuse<sup>12)</sup>, puis, le gros des troupes survenant de part et d'autre, la bataille se déroule jusqu'à la défaite du Bourguignon qui s'enfuit à Nozeroy et à Besançon<sup>13)</sup>. Le butin, soigneusement rassemblé, est partagé par le vainqueur<sup>14)</sup>. La garnison bourguignonne de Vaumarcus, trompant la surveillance des troupes qui l'assiègent, parvient à s'échapper par les cols du Jura<sup>15)</sup>. L'artillerie prise à l'ennemi est amenée à Nidau, où elle est répartie entre les alliés<sup>16)</sup>. Cependant le duc, méditant sa vengeance, assemble à La Rivière une nouvelle armée qu'il fait bientôt passer à Lausanne, où il procède à des « montres »<sup>17)</sup>. Un nouveau camp est installé à Morrens<sup>18)</sup>, d'où le comte de Romont est détaché en avant-garde à Estavayer<sup>19)</sup>. De là il marche sur Anet pour livrer cette localité au pillage<sup>20)</sup>. Grâce à la vigilance du guet, l'effet de surprise est manqué, et les Bourguignons doivent repasser les marais, pendant que l'alarme est donnée dans tout le pays<sup>21)</sup>. Les Landeronnais accourent et engagent le combat au passage de la Broye d'abord, puis près de Pégrand<sup>22)</sup>. Les Bourguignons sont mis en complète déroute et fuient vers Estavayer<sup>23)</sup>. Le duc poursuivant sa marche parvient devant Morat qu'il assiège<sup>24)</sup>. Un assaut général de la place échoue<sup>25)</sup>, tandis

<sup>1)</sup> p. 155.   <sup>2)</sup> p. 155.   <sup>3)</sup> p. 157.   <sup>4)</sup> p. 159.   <sup>5)</sup> p. 161.   <sup>6)</sup> p. 163.   <sup>7)</sup> p. 163.  
<sup>8)</sup> p. 165.   <sup>9)</sup> p. 166.   <sup>10)</sup> p. 167.   <sup>11)</sup> p. 169.   <sup>12)</sup> p. 171.   <sup>13)</sup> p. 174.  
<sup>14)</sup> p. 176.   <sup>15)</sup> p. 177.   <sup>16)</sup> p. 178.   <sup>17)</sup> p. 180.   <sup>18)</sup> p. 180.   <sup>19)</sup> p. 181.  
<sup>20)</sup> p. 183.   <sup>21)</sup> p. 185.   <sup>22)</sup> p. 187.   <sup>23)</sup> p. 188.   <sup>24)</sup> p. 190.   <sup>25)</sup> p. 192.

que les alliés de Berne parviennent à y faire parvenir des vivres par le lac<sup>1)</sup>. L'armée des Confédérés s'approche de Morat pour délivrer la ville<sup>2)</sup>, les garnisons d'alentour étant chargées de garder le passage de la Broye<sup>3)</sup>. C'est là que s'engage un combat victorieux contre un corps bourguignon en fuite. Pendant ce temps le duc se faisait battre devant Morat<sup>4)</sup>.

## SA VALEUR HISTORIQUE

Raconter les événements notoires de la guerre engagée par les Liges contre le puissant duc de Bourgogne, tel est donc le propos de l'auteur anonyme des *Entreprises*. Il est clair cependant qu'on n'assiste pas à des événements de cette importance — et il semble admissible, comme nous tenterons de le montrer plus loin<sup>5)</sup>, que notre chronique est l'œuvre d'un contemporain — sans adopter à l'égard des faits une attitude entachée de quelque partialité. Effectivement l'auteur a embrassé le parti des «Alliances» contre celui du duc, et il ne le cache pas. Son hostilité vis-à-vis du Téméraire est faite à la fois de prévention irraisonnée et d'une ignorance complète des ressorts de la politique européenne. Nous l'avons vu (p. 34), l'horizon du chroniqueur ne s'étend guère au delà de la limite du Jura, et son information touchant les grands faits politiques et militaires qui échappent à ce cadre local est plus que fragmentaire<sup>6)</sup>. Connaissant donc mal les faits, mais désireux pourtant d'en expliquer la genèse, il charge le duc de Bourgogne et ses alliés de toute la responsabilité du conflit. C'est pour «parvenir à ses fins et mauvais vouloir»<sup>7)</sup> que Charles envahit la Lorraine; c'est «plein d'orgueil et de malice» et en «pensant toujours en son mauvais propos et intention»<sup>8)</sup> qu'il tourne son animosité contre les Suisses. Le mobile de ses actions, à côté de la soif de vengeance qui l'anime contre le duc de Lorraine et ses alliés helvétiques, est un orgueil démesuré. Il s'égale aux Neuf Preux<sup>9)</sup>, se laisse persuader qu'il est «l'un des plus haultz, riches, vaillans et preux princes du monde»<sup>10)</sup>, profère à l'égard des Suisses de hautaines menaces<sup>11)</sup>. Le comte de Romont est présenté sous un jour

<sup>1)</sup> p. 193. <sup>2)</sup> p. 194. <sup>3)</sup> p. 195. <sup>4)</sup> p. 197.

<sup>5)</sup> pp. 67 et suiv.

<sup>6)</sup> Nous renvoyons sur ce point aux notes des pp. 101 à 104.

<sup>7)</sup> p. 98; l'expression de «mauvais vouloir» se retrouve à la p. 102.

<sup>8)</sup> p. 103. <sup>9)</sup> p. 98. <sup>10)</sup> p. 104. <sup>11)</sup> pp. 104, 159, 168—169, 180.

tout aussi défavorable. C'est lui qui, avec le sire de Châtel-Guyon et Hugues d'Orhe, inspire au duc «le conseil mauvais»<sup>1)</sup> d'écraser les Alliés, lui offre le passage par ses terres<sup>2)</sup>, provoque par des outrages non motivés<sup>3)</sup> la juste riposte des Suisses. Quand ceux-ci envoient des commissaires à leur garnison de Jougne, il les fait assaillir traîtreusement par des «larrons et canailles», gens «de peu de valeur»<sup>4)</sup> à sa solde. Les propos pleins de superbe qu'il tient à ses troupes avant d'attaquer Anet<sup>5)</sup> contrastent avec l'«ébahissement» qu'il éprouve devant la résistance rencontrée<sup>6)</sup>. La désapprobation de l'auteur atteint également tous ceux qui, au cours des deux campagnes de 1475 dans le Pays de Vaud, opposent de la résistance aux troupes suisses. Les défenseurs du château d'Orbe qui refusent de se rendre alors que le bourg est déjà occupé sont «pleins d'orgueil et de mauvais conseil»<sup>7)</sup>. Leur «grand orgueil et folie outrecuidance»<sup>8)</sup> les conduiront à leur perte. Aux Suisses qui les somment de se rendre, les gens d'Estavayer répondent «d'un grand orgueil» qu'ils n'en feront rien, attitude qui est taxée plus loin également d'«outrecuidance»<sup>9)</sup>.

Les Confédérés et leur parti se voient au contraire comblés d'éloges. Et tout d'abord leur bon droit ne fait l'objet d'aucun doute. C'est le duc de Bourgogne qui leur déclare la guerre en même temps qu'au duc d'Autriche<sup>10)</sup>, et s'il leur arriva en octobre 1475 de prendre l'offensive estimant «qu'il valloit mieux prevenir que d'estre prevenus»<sup>11)</sup>, toute leur attitude au cours de la guerre est cependant conditionnée par la légitime défense. Il serait oisieux de relever tous les passages où la bravoure des Suisses est soulignée: aussi vaillants que César<sup>12)</sup>, ils se révèlent dans chacune de leurs entreprises guerrières «pleins de noble vouloir, courage et hardiesse»<sup>13)</sup>. Ils se mettent en campagne «en très belle ordonnance et bon esquipage»<sup>14)</sup>, formant «une fort belle armée, une moult noble assemblée de gens de guerre»<sup>15)</sup>. Ils s'entendent à faire un siège «fort noblement»<sup>16)</sup>, et quand ils montent à l'assaut d'une place, c'est «chose merveilleuse et fort noble à voir»<sup>17)</sup>. Leur piété se manifeste dans les dévotions rendues à Notre Dame de Lausanne<sup>18)</sup> et le respect observé à l'égard des possessions de ce sanctuaire<sup>19)</sup>. A l'invocation pieuse des Suisses avant la bataille de Grandson, le duc répond

---

1) p. 104. 2) p. 105. 3) p. 108. 4) p. 121. 5) pp. 182—183. 6) p. 184.  
 7) p. 112. 8) p. 115. 9) pp. 130 et 133. 10) p. 108. 11) p. 122. 12) p. 113.  
 13) p. 112. 14) pp. 109, 110, 115. 15) p. 122. 16) p. 116. 17) p. 117.  
 18) p. 149. 19) p. 144.

par des sarcasmes<sup>1)</sup>, mais Dieu lui-même se tient manifestement aux côtés des Alliances qu'il saura sauver du péril<sup>2)</sup>.

Nous constatons donc que l'auteur des *Entreprises*, insuffisamment informé sur les causes générales et immédiates des Guerres de Bourgogne, n'a pu donner des événements qu'une interprétation passablement erronée et simpliste. Les mobiles d'ordre moral (l'ambition du duc de Bourgogne et sa soif de vengeance) tiennent ici lieu de causes politiques, et l'attachement du chroniqueur à la cause helvétique lui dicte des jugements tout favorables à cette dernière.

Si, laissant maintenant la question du point de vue auquel s'est placé l'auteur, nous examinons l'authenticité des faits rapportés (ceux du préambule n'entrant plus ici en ligne de compte), nous découvrons un curieux mélange d'éléments historiques et d'affirmations assez fantaisistes. Parmi les assertions certainement controuvées, citons la participation de Zurich à la garde des places conquises en avril—mai 1475<sup>3)</sup>; la rançon prétendument payée par la ville de Moudon lors de sa reddition aux Suisses<sup>4)</sup>; l'exécution de Pierre de Cossonay et de ses troupes dans le bourg même des Clées<sup>5)</sup>; la capitulation de Lausanne négociée aux abords de la ville<sup>6)</sup>; les épisodes de la « nuit sanglante » d'Yverdon et de l'arrestation de Brandolf von Stein indiqués comme contemporains de l'entrée du duc de Bourgogne dans le Pays de Vaud<sup>7)</sup>; la fuite du Téméraire jusqu'à Besançon après la bataille de Grandson<sup>8)</sup>. Moins graves évidemment, et d'ailleurs plus explicables, sont les erreurs dont témoignent les données numériques : par exemple, les « quatre ou cinq » ôtages livrés aux Suisses par la ville d'Yverdon (au lieu de huit)<sup>9)</sup>, le montant de la rançon de Genève<sup>10)</sup>. Il arrive même à l'auteur de contredire ses propres estimations : ainsi, à la p. 167 la garnison bourguignonne placée au château de Vaumarcus est forte de 4 à 500 hommes; quelques pages plus loin (p. 176) son effectif est porté à 200 lances, soit de 1000 à 1200 hommes. On constate en général dans la chronique des *Entreprises* une tendance un peu naïve (elle est d'ailleurs celle de la plupart des auteurs contemporains) à enfler démesurément les chiffres : sans parler de l'armée vraiment gigantesque pour l'époque de « cent à six vingtz mille hommes » que Charles mène à la conquête du duché de Lorraine<sup>11)</sup>, on peut considérer comme fort exagéré l'effectif des troupes

<sup>1)</sup> pp. 171—172.    <sup>2)</sup> pp. 106—169.    <sup>3)</sup> p. 120.    <sup>4)</sup> p. 137.    <sup>5)</sup> p. 143.  
<sup>6)</sup> p. 149.    <sup>7)</sup> p. 156.    <sup>8)</sup> p. 174.    <sup>9)</sup> pp. 140    <sup>10)</sup> p. 148.    <sup>11)</sup> p. 99.

(«environ huit mille hommes») que le comte de Romont aurait fait pénétrer à Yverdon à l'insu des Suisses, dans la nuit du 12 au 13 janvier 1476<sup>1)</sup>. Même remarque pour le chiffre des victimes de la bataille de Grandson<sup>2)</sup> et celui de l'assaut manqué de Morat<sup>3)</sup>. L'effectif indiqué pour la garnison bourguignonne de Jougne paraît également excessif<sup>4)</sup>. Remarquons d'ailleurs qu'en rendant plus formidable la puissance des Bourguignons et en exagérant les pertes de ces derniers, l'auteur montre une fois de plus où vont ses sympathies.

Les indications chronologiques sont particulièrement vagues. Il faut constater cependant que cette imprécision est plus grande au début qu'à la fin de l'ouvrage: ainsi dans le récit de la campagne d'avril-mai 1475 dans les terres des Chalon, les dates font totalement défaut. L'auteur se contente d'affirmer que les Suisses restent «environ deux jours»<sup>5)</sup> devant Grandson à attendre la reddition de la place. Pour le reste, il laisse tout ignorer de la durée de l'expédition. «Quelque espace de temps»<sup>6)</sup> s'étant écoulé, on pourvoit à l'occupation des villes conquises. Pour l'expédition dans le Pays de Vaud, en octobre de la même année, pas beaucoup plus de précision. Les troupes de Berne et de Fribourg se mettent en route «d'une belle nuit»<sup>7)</sup>; «tost après»<sup>8)</sup> la reddition de Morat, elles marchent sur Cudrefin. La seule date que cet épisode nous fournisse, soit celle de la prise de Estavayer, «la vigille Sainet Gaux»<sup>9)</sup>, est fort probablement inexacte. L'auteur, le plus souvent, se sert d'expressions comme «après», «tantost après», «incontinent après», «après tout cela fait». Lorsqu'il en vient à raconter les batailles de Grandson et de Morat, il est un peu plus précis et donne même quelques dates. Cependant ces dernières ne sont toujours qu'approximativement justes. C'est le cas pour la prise du bourg de Grandson par les Bourguignons<sup>10)</sup> (26 février — «veille de Carême» — au lieu du 21), la bataille de Grandson<sup>11)</sup> (3 mars au lieu du 2), la revue du camp de Lausanne<sup>12)</sup> (12 mai, au lieu du 9), le départ du comte de Romont pour Estavayer et Anet<sup>13)</sup> (25 mai au lieu du début de juin, selon toute ap-

<sup>1)</sup> p. 158. <sup>2)</sup> p. 174. <sup>3)</sup> p. 192. <sup>4)</sup> p. 117. <sup>5)</sup> p. 110. <sup>6)</sup> p. 119. <sup>7)</sup> p. 122.

<sup>8)</sup> p. 126. <sup>9)</sup> p. 133. <sup>10)</sup> p. 168.

<sup>11)</sup> p. 169. Il s'agit à vrai dire ici de la veille de la bataille, «2<sup>e</sup> jour de mars», au lieu du 1<sup>er</sup>. <sup>12)</sup> p. 180.

<sup>13)</sup> p. 181. Remarquons d'ailleurs que l'auteur lui-même semble éprouver sur ce point quelque incertitude, puisqu'il fait partir le comte de Romont d'Estavayer «par un jour de dimanche après l'Assention», alors qu'il s'agit apparemment du jour suivant le samedi cité quelques lignes plus haut.

parente), l'arrivée du duc devant Morat<sup>1)</sup> (2 juin, au lieu du 7 ou du 8), le grand assaut de cette place<sup>2)</sup> (19 juin, au lieu du 18). Ces erreurs, on le voit, ne sont pas bien graves, et on les imputera volontiers à une déficience de la mémoire. Leur répétition prouvera au moins qu'il s'est écoulé un certain temps entre les événements et la rédaction de la chronique. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point (p. 68).

Signalons également l'imprécision dont notre chronique fait preuve à l'égard des Suisses eux-mêmes. Quoique le lien fédéral fût assez tenu à cette époque, on faisait une distinction très nette entre les huit cantons («Orte») qui constituaient alors les membres du corps helvétique (les «Alliances» des documents français) et leurs alliés anciens ou occasionnels. Seuls les premiers participaient aux délibérations de la Diète pour prendre entre autres les décisions militaires et diplomatiques qu'exigeaient les circonstances. Or les *Entreprises* par deux fois<sup>3)</sup> mettent sur le même rang Fribourg et Soleure, et les Cantons, comme si ces villes avaient été admises à délibérer sur un pied d'égalité avec les Confédérés. En réalité les expéditions d'avril—mai et d'octobre 1475 furent des entreprises privées et ne firent l'objet d'aucune décision formelle de la Diète.

Il faut remarquer enfin la confusion que paraît faire l'auteur entre les deux expéditions que nous venons de citer. Voulant sans doute donner à la première de celles-ci (expédition contre Grandson, Orbe et Jougne) quelque cause valable, il fait intervenir des événements (brimades infligées aux marchands suisses par le comte de Romont)<sup>4)</sup> qui servirent de prétexte à la seconde et n'auraient pu en aucun cas être invoquées au mois d'avril de la même année, puisqu'ils se déroulèrent quelques mois plus tard.

Est-ce à dire que les *Entreprises* soient dénuées de toute valeur historique, et que la passion partisane n'y laisse aucune place à l'objectivité? Non certes, et sur le second point il convient de remarquer que l'auteur sait parfois, dans son langage naïf, exprimer quelque admiration pour l'adversaire. Au fort de la bataille de Grandson «Iedict duc print son estendard luy mesme en sa main et couche sa lance en l'arrest contre ses ennemis, que c'estoit une horrible besongne de son courage à voir»<sup>5)</sup>; et même si, comme ajoute le chroniqueur, «unchascun de ses

<sup>1)</sup> p. 189.   <sup>2)</sup> p. 191.   <sup>3)</sup> pp. 108 et 122.   <sup>4)</sup> p. 108.   <sup>5)</sup> p. 172.

gentz ne l'avoit pas semblable comme luy», l'armée bourguignonne comptait en ses rangs des «chevalliers vaillans et gentz de bien... qui par leur vaillance cuiderent tenir bon et perdirent leur vie»<sup>1)</sup>. Quand le chroniqueur parle de la «grosse et puissante armée» bourguignonne «telle que c'estoit une chose inestimable»<sup>2)</sup>, «l'une des grosses armées qu'on sçauroit estimer tant de gens de pied que à cheval»<sup>3)</sup>, ou du camp de Morat dressé «en fort belle ordonnance»<sup>4)</sup>, on peut penser que ces expressions ne servent qu'à mieux mettre en valeur le courage et le mérite des Suisses qui ne craignent pas d'affronter pareil adversaire et en viennent à bout. Il semble pourtant partager une réelle admiration pour l'armée bourguignonne quand, parlant de la revue passée par le duc près de Lausanne, il estime que «laquelle chose faisoit fort bon voir»<sup>5)</sup>. Si, dans l'affaire de la garnison suisse de Grandson, l'auteur des *Entreprises* ne cache pas la responsabilité du Bourguignon, la version qu'il nous donne de la reddition du château et des circonstances dans lesquelles les Suisses furent mis à mort tend plutôt à décharger Charles qui se voit contraint, en quelque sorte, à une mesure de rigueur par l'intervention passionnée des gens d'Yverdon et d'Estavayer)<sup>6)</sup>. Schilling sur ce point, par exemple, est beaucoup moins équitable. Notre auteur laisse entendre que le duc est décidé à laisser Neuchâtel en dehors du conflit malgré la présence de ses ennemis sur le territoire du comté. Apprenant que la garnison de Vaumarcus était formée de troupes neuchâteloises, il «leur bailla congé»<sup>7)</sup>, leur laissant ainsi la possibilité de rallier l'armée suisse et de faire rapport sur les forces de l'ennemi. Quand il s'adresse à ses troupes la veille de la bataille, il souligne que Neuchâtel appartenant au marquis de Rothelin, il se bornera à y «prendre des vivres pour ladite armée»<sup>8)</sup>. La ruse de guerre employée par les soldats bourguignons en garnison à Vaumarcus pour s'échapper de la place est racontée tout au long, bien qu'elle ne fasse guère honneur à la vigilance des amis de l'auteur<sup>9)</sup>. On pourrait montrer également que notre chroniqueur sait à l'occasion oublier le parti pris qui est en général le sien et souligner la vaillance et une belle attitude du vaincu<sup>10)</sup>, compatir à ses souffrances<sup>11)</sup>; mais il suffit: les citations faites jusqu'ici prouvent assez, nous semble-t-il, que derrière l'ami des Suisses et l'admirateur parfois un peu servile du parti hostile à la Bourgogne, se cache

1) p. 173.    2) p. 151.    3) p. 156.    4) p. 190.    5) p. 180.    6) p. 166.

7) p. 167.    8) p. 168. Voir p. 70, note 1.    9) p. 177.    10) pp. 125 et 131.

11) p. 134.

un homme dont les sympathies partagées s'expriment souvent d'une manière contradictoire, et qui sait à l'occasion donner essor à ses préférences personnelles.

Nous avons relevé plus haut de nombreuses erreurs de faits et quantité d'inexactitudes; la liste en pourrait être encore allongée. Il faut remarquer cependant que la carence fréquente des documents contemporains — chroniques ou pièces d'archives — ne permet pas à la critique de s'exercer complètement. Que devons-nous penser, par exemple, du récit du combat d'Anet-Pégrand<sup>1)</sup>, au début de juin, et de celui de l'escarmouche livrée près de la Broye<sup>2)</sup>, le jour de la bataille de Morat, événements que la chronique des *Entreprises* est seule à rapporter<sup>3)</sup>? Si le fait même de ces deux combats paraît incontestable, il est tout à fait impossible d'en contrôler l'exactitude des détails. Cependant ces récits sont d'un caractère si personnel, les détails qu'ils offrent malgré leurs imprécisions donnent une telle impression d'authenticité, qu'il n'est guère possible d'y voir le produit de la seule imagination. Ici l'auteur a certainement vu ou, au moins, il a pu recueillir des témoignages immédiats, directs, des acteurs du drame. S'il n'était pas avec les gens du Landeron volant au secours d'Anet et mettant en fuite les Bourguignons, il a dû s'entretenir avec eux au retour de l'expédition. Ce n'est, nous le répétons, qu'une supposition, mais, en l'absence de preuve documentaire, elle nous paraît s'imposer par le ton de sincérité dont les pages en question témoignent.

D'autres faits incontrôlables semblent également authentiques: l'épisode des cordes d'Estavayer<sup>4)</sup>, par exemple, l'arrêt du duc au château de Vaumarcus, où il accepte du vin des mains du seigneur du lieu et interroge les soldats de la garnison avant de les laisser aller, ou enfin le stratagème de Rosimboz et le fait qu'on ne trouva au château, après la fuite des Bourguignons, qu'une «pouvre vieille femme du lieu»<sup>5)</sup>: ce sont là des traits bien caractéristiques qui doivent contenir au moins une part d'authenticité.

Il est inutile de relever ici les passages des *Entreprises* dont le caractère historique est corroboré par des documents contemporains: les notes du texte sont assez explicites à cet égard. Constatons cependant la quantité relativement grande de noms propres fournis par notre texte: elle montre en particulier que l'auteur connaissait assez bien

<sup>1)</sup> pp. 183—188.    <sup>2)</sup> pp. 195—197.    <sup>3)</sup> A part une note des plus brèves de SCHILLING, t. II, p. 37.    <sup>4)</sup> p. 131.    <sup>5)</sup> p. 178.

l'état des officiers savoyards et bourguignons, et ceux des titulaires de fiefs dans le Pays de Vaud<sup>1</sup>).

### LES ENTREPRISES ET LA CHRONIQUE BERNOISE DE DIEBOLD SCHILLING

Il s'agit d'examiner maintenant un point important: l'auteur des *Entreprises* a-t-il fait œuvre originale ou a-t-il tiré tout ou partie des faits qui composent sa chronique d'un ouvrage contemporain? Ce problème des sources est délicat à résoudre. En effet, nous ne sommes pas assurés de posséder tous les ouvrages écrits sur les Guerres de Bourgogne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle; d'autre part, les *Entreprises* présentent des caractères si particuliers que les emprunts dont cette œuvre a éventuellement bénéficié ne peuvent porter que sur des fragments. Disons dès l'abord qu'un examen même rapide des chroniques suisses datant du XV<sup>e</sup> siècle ou des premières années du siècle suivant amène à la conviction que seules deux œuvres peuvent entrer ici en ligne de compte: ce sont la *Chronique bernoise* de DIEBOLD SCHILLING (éditée pour la dernière fois par G. Tobler, 1897–1901, 2 volumes), et la *Chronique fribourgeoise des guerres de Bourgogne* de PETER VON MOLSHEIM (éditée par H. Büchi, 1914). En effet, on chercherait en vain dans d'autres ouvrages contemporains la moindre parenté avec les *Entreprises*. Ainsi la *Kroniko von der loblichen Eidtgnoschaft*, du Lucernois PETERMANN ETTERLIN (ouvrage édité pour la première fois en 1507 déjà), donne sur les événements de 1475 des renseignements très parcimonieux et souvent fort inexacts. Les détails qu'elle fournit sur les batailles de Grandson et de Morat concordent rarement avec ceux des *Entreprises*. Cela est vrai également de la *Chronique lucernoise* de DIEBOLD SCHILLING (terminée en 1513, au plus tard, et restée manuscrite jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle). Cette œuvre est étroitement dépendante de la précédente, du moins pour la période qui nous intéresse, et les quelques

<sup>1</sup>) Citons parmi les noms qu'on ne trouve pas dans SCHILLING, et en général chez les chroniqueurs suisses, ceux de Pierre de Jougne, capitaine de Grandson, p. 110, Nicolas de Joux, capitaine d'Orbe, p. 114, Richard Rossel, notable de Morat, p. 124, Claude d'Estavayer, capitaine et coseigneur de cette ville, p. 129, Jacques de Gléresse, seigneur de Bavois, p. 141, Pierre de Cossonay, capitaine des Clées, p. 143. Notons encore le nom du seigneur de Valangin, Jean d'Aarberg, p. 139, et le titre de prince de Tarente donné au fils du roi de Naples, p. 174. Par contre, il ne connaît des Suisses que Bubenbergh, mais, remarquons-le, comme gendre du seigneur de la Sarraz, p. 116, non comme défenseur de Morat.

renseignements supplémentaires qu'elle donne concernent presque exclusivement la ville de Lucerne. Les détails que l'on trouve dans la *Chronique zurichoise* de GEROLD EDLIBACH sur les expéditions d'avril à mai et d'octobre 1475 fourmillent d'erreurs et témoignent d'une information fort incomplète. Les campagnes de Grandson et de Morat sont traitées avec plus d'exactitude, mais on y chercherait en vain, à part quelques concordances fortuites, une corrélation certaine avec les *Entreprises*. Cette œuvre est restée également inédite jusqu'au siècle dernier. Des renseignements fort concis que le Fribourgeois HANS FRIES donne sur les batailles de Grandson et Morat (sa *Chronique* — éditée en 1901 — traite pour l'essentiel des Guerres de Bourgogne), on ne voit pas ce que les *Entreprises* auraient pu tirer. Cet annaliste ne consacre en outre aux expéditions de 1475 que de très courts alinéas, d'un intérêt purement local (sur la participation fribourgeoise à ces campagnes). Nous ne citons que pour mémoire la *Description des guerres de Bourgogne* du doyen d'Einsiedeln ALBERT DE BONSTETTEN, et le *Journal* de HANS KNEBEL, chapelain de la cathédrale de Bâle. La première de ces deux œuvres, rédigée très peu de temps après les événements (en mars 1477 déjà), constitue un récit savamment composé et tout empreint de rhétorique humaniste. L'auteur, renseigné de seconde main, n'y apporte aucun élément d'information dont les *Entreprises* aient pu tirer parti: pour les campagnes vaudoises, par exemple, il se borne à un simple rappel des faits, et quant aux événements de 1476, il n'entre dans aucun détail bien précis. L'ouvrage, écrit d'abord en latin, fut traduit en allemand peu de temps après par l'auteur et imprimé au XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Diorium* de KNEBEL, enfin, bien qu'il constitue pour nous une source fort utile d'information, ne peut, ici non plus, entrer en ligne de compte. C'est en effet une œuvre privée, écrite, comme son titre l'indique, au jour le jour et que son auteur (mort en 1481) n'a communiquée sans doute à qui que ce fût. Un siècle plus tard seulement elle fut utilisée par le chroniqueur bâlois Wurstisen et resta inédite jusqu'au siècle passé.

La *Chronique bernoise* de DIEBOLD SCHILLING présente pour l'étude des sources éventuelles des *Entreprises* un intérêt singulièrement plus grand. Encore convient-il de préciser dès le début les différences fondamentales existant entre ces deux œuvres. Chargé en 1474 par le Conseil de Berne d'écrire l'histoire de la ville jusqu'à l'époque contemporaine, le greffier SCHILLING sut s'acquitter de sa tâche avec une louable

fidélité et une indéniable compétence. Sa chronique qui débute à la fondation de Berne, devient originale à partir de l'année 1468, et s'arrête à l'année 1484 (l'auteur mourut en 1486): c'est dire qu'elle comprend essentiellement la période des Guerres de Bourgogne. Témoin oculaire de la plupart des événements qu'il rapporte, rédigeant sa chronique, selon toute apparence, au fur et à mesure de leur déroulement (ou en tout cas bien peu de temps après), SCHILLING était parfaitement à même de broser de ces années mémorables un tableau exact et vivant. Sa situation personnelle à la chancellerie bernoise, d'autre part, et surtout le caractère officiel de l'œuvre entreprise l'obligeaient à certains ménagements à l'égard du pouvoir. La *Chronique bernoise* devait en effet refléter fidèlement les intentions du gouvernement et justifier sur tous les points sa politique. De là le ton violemment anti-bourguignon de cet ouvrage. Exactitude et abondance de l'information d'une part, et de l'autre partialité incontestable dans le sens officiel bernois, tels sont les caractères essentiels de la *Chronique* de SCHILLING. Or les *Entreprises* sont une œuvre privée, d'un auteur non-Bernois, et, de plus, française d'expression. L'influence que la *Chronique bernoise* peut avoir exercée sur notre ouvrage ne saurait être qu'occasionnelle et intermittente. On pourrait ajouter également que les mérites littéraires des *Entreprises*, compte tenu de la différence des langues, apparaissent certainement bien minces comparés à ceux de l'œuvre de SCHILLING, auteur auquel on s'accorde à reconnaître un réel talent d'écrivain et une maîtrise des moyens d'expression très remarquable pour l'époque; mais des considérations de ce genre n'ont évidemment pas leur place ici<sup>1)</sup>.

Ces points étant admis, nous allons nous appliquer à relever les passages des *Entreprises* où les concordances avec la *Chronique bernoise* peuvent paraître plus que fortuites.

Narrant les événements qui aboutirent à l'expédition d'avril—mai 1475 dans les terres vaudoises de la maison de Chalon, le chroniqueur fait grand état des vexations infligées par le comte de Romont et le sire de Châtel-Guyon aux marchands qui traversaient leurs territoires en

---

<sup>1)</sup> Inutile non plus d'insister sur la disproportion quantitative existant entre les deux ouvrages: d'une part une grosse chronique de 429 chapitres (pour la partie personnelle de l'œuvre), de l'autre une relation relativement courte, n'occupant que 44 feuillets dans le manuscrit de Lausanne.

se réclamant «du pays des alliez, voisins et confederez»<sup>1)</sup>. Or SCHILLING se fait également l'écho des brimades exercées par les deux seigneurs dans le Pays de Vaud et cite entre autres l'arrestation de deux voituriers de Nuremberg dont les marchandises furent confisquées<sup>2)</sup>. Il est vrai qu'il y a sur ce point divergence de dates: SCHILLING, mieux informé que les *Entreprises*, rapporte ces incidents au mois d'octobre 1475. Aucune autre chronique contemporaine<sup>3)</sup> ne signale le fait.

Une «grande alliance» liait, d'après les *Entreprises*, les Confédérés avec le duc de Savoie, père de Jacques de Romont. Les princes de cette maison avaient promis «de toute ancienneté de ne venir jamais allencoutre desdictz seigneurs de Berne et aultres leurs alliez et confederez»<sup>4)</sup>. SCHILLING mentionne l'accord perpétuel («die ewigen geswornen pünde») qui existait entre Berne et la dynastie de Savoie<sup>5)</sup>. Même note dans la missive adressée par Berne au maréchal de Savoie, le 12 novembre 1474, à la suite des incidents de Vevey, missive citée *in-extenso* par le chroniqueur bernois. Plus loin, Jacques de Romont promet: «die ewigen geswornen pünde als ein glid des hus von Saföy halten»<sup>6)</sup>, ce qui rappelle l'expression des *Entreprises*: «(il) fust merveilleusement debattu comme ledict Jaques conte de Romond et aultres ses alliez et confederez par cy devant estoient leurs alliez par grande amitié, car il estoit de chesaulx de la maison de Savoye»<sup>7)</sup>.

Les deux textes de la prise d'Orbe offrent des analogies plus visibles encore. Pour s'en rendre compte, il convient de citer ici les passages les plus caractéristiques:

*Entreprises* (p. 111): «Lesquelz d'Orbe quand ilz sentirent la venue de l'armée marchans en si belle et noble ordonnance contre eulx, se partirent de ladicte ville et vindrent au devant de mesdictz seigneurs des alliances en leur demandans mercy et misericorde, et leur proposantz les clefz de ladicte ville d'Orbe, presentans corps et biens à leurs commandementz et de leur faire prompte ouverture et que pour l'honneur de Dieu ilz les voulussent accepter comme bons et loyaulx subjectz et

<sup>1)</sup> p. 108.

<sup>2)</sup> SCHILLING, t. II, p. 287. Toutes nos références à la *Chronique bernoise* s'appliquent à l'édition Tobler.

<sup>3)</sup> Si l'on excepte RÜSCH auteur des *Relations (Berichte)* envoyées par le Conseil de Bâle aux villes de Lübeck et d'Erfurt à la suite des Guerres de Bourgogne. Voir *Basler Chroniken*, t. III, pp. 815—816.

<sup>4)</sup> p. 109. <sup>5)</sup> SCHILLING, t. I, p. 276. <sup>6)</sup> SCHILLING, t. I, p. 284. <sup>7)</sup> p. 109.

leurs hommes à jamais. Ce qui leur fut volontiers accordé par mesdictz seigneurs des alliances.»

SCHILLING, t. I, p. 220: «Also brachent die von Bern und ander mit inen uf und zugen gen Orba und do si zû der stat kamend, do gingen inen die in der stat engegen und ergabent sich an die von Bern und erbuttert sich inen zû sweren und hulden, also das man si bi iren hûsern und dem iren schirmt und behielt, das inen ouch zûgesagt wart...»

Remarquons que le fragment cité des *Entreprises* peut être considéré comme une simple amplification du passage correspondant de SCHILLING, car il n'apporte aucun élément d'information nouveau. Pour les événements qui suivent: incendie de la ville par la garnison bourguignonne surprise par la reddition inopinée des bourgeois, intervention des troupes suisses qui se rendent maîtresses du feu, assaut laborieux du château, dont les défenseurs encore vivants sont finalement précipités du haut des murs, occupation de la place par les troupes suisses: les détails sont les mêmes, ou peu s'en faut, chez les deux auteurs. Quelques divergences de détail<sup>1)</sup>, certaines données supplémentaires dans les *Entreprises* (mort du bourreau de Berne et nom du capitaine bourguignon) n'enlèvent rien au caractère parallèle des deux récits. L'appréciation des faits est la même. Ainsi pour les deux auteurs les Suisses sont l'objet d'une bénédiction divine spéciale:

*Entreprises*, p. 112, manuscrits neuchâtelois: «ayant toujours fiance en Dieu, eulx recommandant devottement à luy.»

SCHILLING, t. I, p. 221: «Also half got denen von Bern und andern»; p. 222: «Und also wart das slo... von gottes gnaden gewonnen.»

L'attitude de la garnison avait excité leur colère:

*Entreprises*, p. 112: «Ce que voyantz mesdictz seigneurs des alliances furent de plus en plus envenimez.»

SCHILLING, t. I, p. 221: «do wurdent si über die im slo gar vast erzürnet und ergrempt.»

Même appréciation favorable sur la valeur des défenseurs:

<sup>1)</sup> L'effectif de la garnison, par exemple, que les *Entreprises* estiment à « quatre centz soldardz » (p. 113), alors que SCHILLING se borne à donner le nombre des soldats massacrés dans le château: « plus de cent vingt » (t. I, p. 222): c'était sans doute la majorité d'entre eux. Le chiffre des blessés suisses n'est pas tout à fait le même: 6 dans les *Entreprises* (p. 113), et environ 12 chez SCHILLING (t. I, p. 222).

*Entreprises*, p. 113: «aussi ceux de la garnison... se deffendirent fort vaillamment, comme gens entendans à la guerre.»

SCHILLING, t. I, p. 221: «Die im slos warent, die wartent sich gar manlich und trostlich mit werfen und schiessen, das man me dann einmal von grosser not wegen müst dannen wichen...»

Leur résistance est cependant condamnée de la même manière:

*Entreprises*, p. 115: «le tout (arriva) par leur grand orgueil et fole outrecuidance.»

SCHILLING, t. I, p. 222: «denen wart allen ir rechter sold; dann hettent si sich ergeben, ... so het man si gern ufgenomen und wer inen ganz nit beschechen.»

Ailleurs le parallélisme des deux chroniques est moins frappant. Relevons pourtant certains passages assez caractéristiques:

L'occupation permanente des places conquises est signalée de même manière après le récit de la campagne d'avril-mai<sup>1)</sup>. Une mention spéciale est faite de l'importance de la route passant à Jougne:

*Entreprises*, p. 115: «et fut conclud et advisé... qu'il falloit aller et tirer droict à Joigne, car besoin estoit de prendre tel passage»; p. 118: «et que aussy veu que ledict Joigne estoit un fort passage, qu'ilz y laisseroient un capitaine de Salleure.»

SCHILLING, t. I, p. 273: «dieselben knechte und besonders die so zû Jungû lagent, zugent..., dann es ein rechte stras in Burgunnen was.»

L'attaque près des Clées des commissaires suisses (*Entreprises*, p. 120: «ambassadeurs»; SCHILLING, t. I, p. 286: «botten») revenant de Jougne est mentionnée par les deux auteurs, qui font également état d'un certain nombre de victimes.

Le récit que donnent les *Entreprises* de la reddition de Morat au corps expéditionnaire bernois et fribourgeois contient plusieurs détails qu'on ne trouve pas dans SCHILLING: les deux narrations paraissent donc indépendantes l'une de l'autre. Notons pourtant que les auteurs font mention tous les deux des anciennes alliances existant entre Berne et Morat.

*Entreprises*, p. 123: «Lesquelz de Morat... estoient de toute ancienneté alliez et combourgeois des deux villes de Berne et Fribourg.»

<sup>1)</sup> *Entreprises*, p. 120. SCHILLING, t. I, p. 273.

SCHILLING, t. I, p. 291: «das si mit denen von Bern lange zit in ewigen pünden gewesen warent.»

Voici comment est présentée la capitulation de Payerne:

*Entreprises*, p. 128: «ceux de Payerne considerans qu'ilz estoient la plus part hommes subjectz du conte de Romond..., tindrent conseil ensemble et envoyerent les nobles avecq les officiers dudict Payerne en ambassade au devant de ladicte armée. Lesquelz parlans à nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg leur presenterent les clefz de leur ville, se submettans de leur fayre ouverture dudict Payerne et estre leurs hommes et subjectz, et leur fayre le serment comme il appartient.»

SCHILLING, t. I, p. 292: «Also kament die erbern hite in der stat, geistlich und weltlich, denen von Bern und Friburg engegen riten und gan und ergabent sich ouch mit allem dem rechten, so dann der graf von Rôymont an inen gehebt hat und swürent zû beider stetten handen.»

On le voit, SCHILLING dit avec concision ce que l'auteur des *Entreprises* exprime en plus de termes; les faits au demeurant sont les mêmes (du moins pour le passage considéré).

Le récit de la prise et du sac d'Estavayer présente dans SCHILLING les mêmes lignes générales que dans les *Entreprises*: l'engagement de pourparlers entre les capitaines bernois et les gens d'Estavayer, la décision énergique du capitaine savoyard (son nom n'est pas donné par SCHILLING) qui refuse de rendre la ville dont le comte de Romont lui avait confié la défense, et galvanise la résistance de la population tout entière, le combat furieux qui se livre à coup d'arquebuses<sup>1)</sup>, l'escalade des murailles au moyen de cordes<sup>2)</sup>, l'épisode de l'exécution manquée des prisonniers et du bourreau de Berne mis à mort pour sa maladresse<sup>3)</sup>, tout cela se retrouve dans les deux chroniques, et souvent les expressions mêmes dont se servent les auteurs ne sont pas sans analogie. Certes, les détails sont parfois différents, les *Entreprises* en particulier s'attardent plus longuement que la *Chronique bernoise* sur le déroulement des faits et fournissent plusieurs données inconnues à SCHILLING:

<sup>1)</sup> *Entreprises*, p. 131: «et commencerent à tirer force canons, artilleries et harquehouzades de toutes partz». SCHILLING, t. I, p. 294: «Indem waren vil güter endlicher lüten von Bern und Friburg und sunderlich mit hantbüchsen hinf gestrichen und schussen gar vast zû inen.»

<sup>2)</sup> *Entreprises*, p. 131. SCHILLING, t. I, p. 294.

<sup>3)</sup> *Entreprises*, p. 132. SCHILLING, t. I, pp. 297—298.

d'une façon générale pourtant on constate que les deux récits se recouvrent d'une manière assez complète.

Le chapitre de la conquête d'Yverdon offre également certaines analogies, moins évidentes, il est vrai. Tout comme les *Entreprises* (pp. 137 à 140), SCHILLING fait mention (t. I, pp. 298 à 300) de l'arrêt de l'armée alliée dans les faubourgs de la ville, des efforts de conciliation engagés alors, de la tentative irrégulière de certains soldats suisses de pénétrer de force dans la place pendant les pourparlers. Signalons cependant que SCHILLING ignore les noms du seigneur de Valangin et du capitaine de la garnison savoyarde, et qu'il n'indique pas qu'une rançon et des otages aient été exigés de la ville.

Dans les chapitres qui suivent, le parallélisme des récits est moins visible. Pourtant on peut encore glaner ici et là dans les *Entreprises* quelques traits paraissant provenir de la *Chronique bernoise*. Ainsi la prise du château des Clées est présentée par les deux ouvrages comme un acte de représailles accompli contre la garnison savoyarde, coupable de différents méfaits envers les cantons et leurs alliés<sup>1)</sup>; ils font mention l'un et l'autre également de la mort par asphyxie d'un certain nombre de soldats savoyards enfermés dans la grande tour du château, dans des conditions un peu différentes, il est vrai<sup>2)</sup>; le chiffre des prisonniers est le même<sup>3)</sup>. Sur d'autres points, cependant, les deux récits divergent notablement.

Au sujet de la panique qui saisit les troupes du comte de Romont à l'annonce que les troupes suisses s'approchent de Morges, de même que sur l'abondance des vivres trouvés dans cette dernière localité, on constate une concordance assez significative<sup>4)</sup>. Les deux auteurs signalent qu'un sauf-conduit fut octroyé aux députés de Genève venus à Morges négocier un accommodement avec les Suisses<sup>5)</sup>. Le bruit courait en effet que les Confédérés étaient résolus à détruire la ville de Genève à cause des sévices commis sur la personne des ambassadeurs suisses se rendant auprès de Louis XI (ou, suivant SCHILLING, au cours de leur voyage de retour)<sup>6)</sup>.

<sup>1)</sup> *Entreprises*, p. 142. SCHILLING, t. I, p. 302.

<sup>2)</sup> *Entreprises*, p. 143. SCHILLING, t. I, p. 306.

<sup>3)</sup> *Entreprises*, p. 143. SCHILLING, t. I, p. 306. Il faudrait admettre ici que le capitaine Pierre de Cossonay n'est pas compris dans les 18 victimes du massacre, SCHILLING indiquant un total de 19.

<sup>4)</sup> *Entreprises*, p. 145. SCHILLING, t. I, pp. 310-311.

<sup>5)</sup> *Entreprises*, p. 147. SCHILLING, t. I, p. 312.

<sup>6)</sup> *Entreprises*, p. 147. SCHILLING, t. I, pp. 311-313.

La soumission de la ville de Romont survenue en réalité vers le 19 octobre, soit avant celle d'Yverdon, s'effectua, suivant les *Entreprises* (p. 150), après l'entrée des Confédérés à Lausanne, donc au retour de l'expédition. SCHILLING (t. I, p. 316) commet la même erreur chronologique, et cette concordance parait assez caractéristique. Le récit que donnent les *Entreprises* de l'arrestation à Grandson du capitaine bernois Brandolf von Stein (il n'est d'ailleurs pas nommé ici) semble reproduire, à peu de choses près, celui de SCHILLING<sup>1)</sup>: mention de l'heure nocturne de l'événement qui se produit en même temps que l'attaque d'Yverdon, rôle joué par les Cordeliers de Grandson dans cette affaire (ou du moins par les bâtiments de leur couvent), confrontation du capitaine prisonnier et de la garnison du château, ces détails sont les mêmes. Par contre, les deux récits de la tentative du comte de Romont contre Yverdon (la «Nuit sanglante» des chroniques allemandes) présentent entre eux de si notables différences qu'il n'est guère possible d'y déceler quelque parenté.

Nous avons constaté jusqu'à présent entre les deux ouvrages considérés des analogies fréquentes allant, suivant les chapitres, de la concordance presque littérale (dans de rares passages, il est vrai) à des similitudes éparses au cours du récit. Désormais, pour les campagnes de Grandson et de Morat, les points de contact deviennent si rares et si accidentels<sup>2)</sup> qu'on peut conclure à l'indépendance presque certaine des deux récits. Nous aurons l'occasion plus loin de tirer de ce fait certaines conclusions quant à la personnalité de l'auteur des *Entreprises*.

<sup>1)</sup> A noter cependant que l'arrestation du «capitaine» se produisit, d'après les *Entreprises* (p. 156) pendant que ce dernier soupait en ville avec quelques-uns de ses hommes. Pour SCHILLING (t. I, p. 347) ce fut au moment où von Stein donnait l'alarme à Grandson, après avoir entendu que l'on se battait à Yverdon. D'autre part, les fières paroles que l'auteur des *Entreprises* (p. 157) lui fait prononcer pour exhorter ses soldats à défendre le château, ne se trouvent pas dans SCHILLING, non plus d'ailleurs que le lieu de sa captivité (Nozeroy).

<sup>2)</sup> Tout au plus peut-on relever ici et là quelques données concordantes pas très significatives. Ainsi l'interprétation méprisante du geste pieux des Suisses par le duc de Bourgogne, avant la bataille de Grandson, *Entreprises*, p. 171: «le duc Charles... commença à dire: Regardez comme ilz se sont mis à genoux pour nous prier et crier mercy!». SCHILLING, t. I, p. 377: «do meinten die viend, si bergerten gnaden und wollten sich an si ergeben.» Voir à ce sujet notre note de la p. 171. Dans le récit du grand assaut de Morat, les deux chroniques signalent que les Bourguignons poussaient de grands cris, et elles font mention pareillement de la calme défense des assiégés. *Entreprises*, pp. 191—192: «Et fut ledict assant tel que par plusieurs fois l'on pensoit que lesdictz Bourguignons fussent dedans, et crioient: «Ville gagnée, ville gagnée!», sonnans trompettes en signe de victoire. Mais

Si, quittant maintenant le domaine de la concordance narrative des deux ouvrages, nous étudions de plus près la langue dont se sert l'auteur des *Entreprises*, pour la comparer à celle du chroniqueur bernois, nous ne pouvons manquer d'y remarquer certaines analogies. Ces dernières apparaissent tout au cours du récit, même dans les passages où les deux œuvres sont tout à fait indépendantes l'une de l'autre. Il s'agit avant tout de certaines expressions, de tournures d'un emploi fréquent qui semblent, dans leur forme française, une adaptation littérale de leur équivalent allemand. Prises individuellement, ces tournures, à vrai dire, sont parfaitement normales et bien françaises, mais le fait que certaines d'entre elles, très souvent répétées, sont précisément celles que SCHILLING semble employer avec une préférence marquée, nous paraît un fait digne d'attention.

Ainsi, décrivant l'armée bourguignonne et appréciant sa puissance, ses effectifs, sa force combattive, l'auteur des *Entreprises* emploie des expressions telles que: «c'estoit chose inestimable» (pp. 151, 197), «c'estoit chose merveilleuse à voir» (p. 160), «c'estoit chose nompareille» (pp. 163, 169), expressions appliquées d'ailleurs aux Suisses également: «c'estoit chose estrange à croire» (p. 113), «c'estoyent choses incroyables» (ibid.), «c'estoit chose merveilleuse à voir» (p. 117), «c'estoit chose horrible à voir» (p. 172). Or, on trouve des équivalents dans SCHILLING:

---

œux de dedans . . . s'encourageoyent tellement sans mener hruict qu'en fin lesdictz Bourguignons furent repoussez. SCHILLING, t. II, p. 38: «und kament so mit grosser macht und unsaglichem geschrei, das davon vil zû schrihen were. . . uod vingent den sturm mit einem grossen geschrei an.» Et ceci pour les Suisses: «und also mit unverzagtem mût und ganz stillswigend nament si die ding als ritte rich in die hand. . . , das die viend . . . wurdent getriben.» L'auteur des *Entreprises* sait que les Suisses commémoraient le jour des Dix Mille Martyrs une ancienne victoire: p. 195: «Et estoit ce le jour des Dix Mille Martyrs de l'an 1476, auquel jour ilz avoyent aultresfois eu victoire contre leurs ennemis, dont esperoyent que aussi semblablement ils feroient.» Or la bataille de Laupen, car c'est hieo de celle-là qu'il s'agit, se livra le 21 juin 1339, veille des Dix Mille Martyrs, et non le 22. SCHILLING commet la même erreur: t. II, p. 46: «Und also . . . zoch iederman . . . in dem namen . . . der heiligea zechentusent rittern, an der tag es ouch was, und hattent die von Bern ein besunder gros hoffen zû denselhen zechentusent rittern, dann inen vor hundert iaren am strit von Loupeo, der ouch uf derselben zechentusent rittern tag beschach, wol und glücklichen gelungen was.» Dans son ouvrage intitulé *Die Schlacht bei Murten (Festschrift zum 22. Juni 1926)*, p. 69 (note 134), Wattlec voit dans cette concordance une preuve que l'auteur des *Entreprises* a utilisé SCHILLING. Cependant, comme l'anniversaire de la bataille de Laupen était célébré à Berne chaque année le 22 juin, et non la veille, l'erreur chronologique était sans doute à cette époque partagée par chacun, aussi hieo à Berne qu'ailleurs.

«mit so vil lüten, das es kum glouplichen ist» (t. I, p. 354), «mit grosser unsaglicher macht» (t. I, p. 377), «mit unsaglicher grosser macht» (t. II, p. 27), «mit grossem, unsaglichem volk» (t. II, p. 29).

De même l'expression: «vivre et mourir» que nous avons relevée dans les passages suivants des *Entreprises*: p. 171: «et ainsi prirent tous bon courage de se bien defendre ce jour et de vivre ou mourir les uns avec les aultres» et p. 193: «et firent serment de vivre et mourir ensemble», correspond assez exactement à l'allemand: «sterben und genesen»: SCHILLING, t. I, p. 377: «und trungen also gein den vienden unerschrockenlich, dann anders nit do was, dann sterben oder genesen»; t. II, p. 30: «darinne ir uns, noch die unsern in keinen dingen zû verlassen, sunder mit uns sterhen und genesen»; t. II, p. 35: «als si dann das gen Bern schribent, si... woltent... an dem ende sterben und genesen».

La formule: «à enseignes déployées», que nous rencontrons à la p. 109 des *Entreprises*, et sous la forme: «à enseigne desployée» aux pp. 111 et 115, est d'un emploi fréquent chez SCHILLING dans ses équivalents allemands: T. I, pp. 214, 261: «mit ir ufgeworfnen paner»; t. I, p. 29: «mit ir ufgeworfner paner»; t. I, p. 356: «mit ir ofnen paner».

Il nous paraît exister une parenté entre l'expression fréquemment utilisée des *Entreprises*: «avec artillerie et munitions» et celle non moins souvent employée de la *Chronique bernoise*: «mit bûchsen und andern dingen»:

*Entreprises*, p. 98: «avecq artilleries et munitions»; p. 99: «avecq sadiete artillierie et munition»; p. 100: «avecq leurs armées et artilleries et munitions»; p. 109: «avecq artillerie et munition»; p. 111: «bien garnis de vivres, artilleries et munitions»; p. 112: «avecq leur artillierie et munition»; p. 118: «cinq ou six centz hommes garnis d'armes, d'arbalestes, artilleries et munitions»; p. 122: «avecq grand nombre d'artilleries et munitions de guerre»; *ibid.*: «avecq artilleries et munitions»; p. 129: «avecq force artilleries et munitions»; p. 130: «avecq beau equipage, artillierie et munition»; p. 142: «avecq leur artillierie et munition»; p. 145: «avecq force vivres, artilleries et munitions»; p. 149: «avecq leur armée, artillerie et munitions»; p. 162: «bien garny d'artilleries et munitions»; p. 179: «avecq force artillierie et munition de guerre»; p. 180: «les monstres et reveues... de son artillierie et munition»; p. 189: «pour attendre toute son artillierie et munition».

SCHILLING, t. I, p. 254: «und hatten... gar gûten zûg von bûchsen und allen andern dîngens»; t. I, p. 353: «der herzog von Burgunnen mit... allem sinem zuge von bûchsen und andern dîngen»; t. II, p. 3: «mit bûchsen und andern dîngen»; t. II, p. 9: «do lies er im sinen zûg von bûchsen, bulver und andern dîngen»; t. II, p. 18: «mit... vil gûter bûchsen... und anderm gezûge»; t. II, p. 27: «allerlei provision an zûg, bûchsen, bulver und andern dîngen»; t. II, p. 27: «mit... allem sinem zûge von bûchsen, bulver und andern dîngen».

Parlant des Suisses, l'auteur des *Entreprises* se complaît à mentionner, comme fait SCHILLING, leur «belle ordonnance»; l'expression d'ailleurs s'applique parfois dans notre chronique aux troupes bourguignonnes:

*Entreprises*, pp. 110, 137, 141, 142, 144, 150, 171, 184, 188, 189, 195: «en belle ordonnance»; p. 109: «en très belle ordonnance et bon esquipage»; p. 111: «en si belle et noble ordonnance»; ibid.: «en la plus noble ordonnance»; pp. 115, 141, 149, 190: «en fort belle ordonnance»; p. 145: «en ordonnance»; p. 170: «en noble ordonnance»; p. 171: «en bel equipage»; pp. 112, 122: «en fort bon ordre»; p. 113: «en très bon ordre»; p. 169: «bien en ordre».

SCHILLING, t. I, p. 181: «in einer gûten ordnung»; t. I, p. 215: «in gûter ordnung»; «ein semlich gût ordnung»; t. I, p. 216: «als die viend... gût ordnungen under inen sachent»; t. I, p. 235: «in ordnung»; t. I, p. 246: «in einr gûten ordnung»; t. I, p. 303: «Also machtent die houptlût... ein gût ordnung»; t. I, p. 304: «in gar gût ordnung»; «mit gûter und sittiger ordnung»; t. I, p. 378: «in gût ordnung».

A maintes reprises, il est question dans notre chronique de la «puissance», soit des forces combattantes des Confédérés et de leurs adversaires. Ce terme est l'équivalent de «macht» et «gewalt» employés fréquemment par SCHILLING:

*Entreprises*, p. 109: «leurs gens et leur puissance»; p. 110: «avecq grand puissance»; p. 111: «avecq leurs puissances»; p. 129: «à grand puissance»; p. 136: «la grosse armée et puissance desdictes alliances»; p. 145: «toutes leurs puissances et forces»; p. 170: «l'armée et puissance dudict duc de Bourgogne».

SCHILLING, t. I, p. 353: «mit unsaglicher grosser macht»; t. I, p. 354: «mit sinem gewalt und so grosser macht»; t. I, p. 355: «mit grossem gewalt und macht»; «mit ganzem gewalt und macht»; t. I, p. 356: «mit also grossem gewalt und macht»; t. I, p. 358: «mit iren

panern und ganzen machten»; t. I, p. 363: «mit iren panern und machten»; t. I, p. 363 et t. II, p. 22: «mit ganzen machten»; t. I, p. 373: «mit iren panern und ganzer macht»; t. II, p. 18: «mit den beiden panern und ganzer macht»; t. II, p. 27: «mit allem sinem züge und ganzer macht»; t. II, p. 29: «mit so grossem, unsaglichem volk und ganzer macht»; «mit ir ganzen macht»; t. II, pp. 33, 39, 43: «mit ir paner und ganzer macht»; t. II, p. 42: «mit iren panern und ganzen machten».

Les expressions des *Entreprises*: «conclure de», «aviser de» et «être délibéré de» correspondent à «zû rat werden, das» chez SCHILLING:

*Entreprises*, p. 112: «mesdictz seigneurs des alliances... adviserent et conclurent d'assailir ledict chasteau»; p. *ibid.*: «mesdictz seigneurs... delibererent donner l'assault audict chasteau»; p. 115: «et fut conclud et advisé... qu'il falloit aller... droict à Jougne»; pp. 117--118: «et fut conclud... que... (ilz) retourneroyent chescun en son quartier»; p. 120: «et... concurrent... que... (ilz) enveroyent gentz pour servir auxdictes garnisons»; p. 120: «fut advisé... d'envoyer... ambassadeurs»; p. 126: «lesdictes alliances... conclurent... qu'il falloit... advertir ceulx de la ville... de Cudreffin»; p. 135: «mesdictz seigneurs... adviserent ensemble... qu'il falloit tirer oultre contre Mouldon»; p. 136: «Lesqueiz... conclurent d'envoyer embassadeurs»; p. 137: «lesdictz seigneurs des alliances... delibererent qu'il falloit... marcher droict contre Yverdon»; p. 141: «lesdictz de Berne, Fribourg et Salleurre... conclurent ensemble qu'il estoit necessaire de partir de là»; p. 144: «lesdictes alliances... conclurent qu'il falloit marcher... contre la ville de Morges»; p. 148: «l'armée delibera de n'aller plus oultre»; p. 151: «ilz conclurent de layre retirer toutes les garnisons qu'ilz avoyent»; p. 161: «deliberans... de bien fayre bon debvoir»; *ibid.*: «ilz estoyent deliberez de bien garder ladicte place»; *ibid.*: «ilz n'estoyent deliberez encores de la rendre»; p. 179: «il... conclut de tirer droict à Lausanne»; p. 186: «ceulx du Landeron, Cressier et leurs voisins... conclurent d'un accord s'assembler».

SCHILLING, t. I, p. 220: «do wurden die von Bern und ander mit inen zû rat, das man gen Orban... ziehen... wolt»; t. I, p. 262: «do wurdent si... zû rat, das man die stat und slos ganz hrechen... solt»; t. I, p. 263: «und wurden also mit einandern zû rat, das man fûrer ziechen... solt»; t. I, p. 309: «und wart man zû rat, das man allen zûg von büchsen... dannen nemen... solt»; t. I, p. 310: «und wurden mit einandern zû rat, gen Morse zu ziechen»; t. I, p. 311: «und

schickten ir wisen botten . . . , mit den andern zû rat zu werden, was man nû fürbas tun, . . . wolt»; t. I, p. 315: «do wart man ze rat, das iedermann heimziechen solte»; t. II, p. 44: «Und wurden des mit einandern . . . zû rat, das si . . . den rechten herren am ersten angriffen . . . wolten.»

De fréquentes *redites* sont signalées dans les *Entreprises* par les formules: «comme dict est» (pp. 120, 127, 140, 158, 160, 161, 168, 173, 175, 189, 192, 194), «ainsi que dessus est declairé» (p. 106), «comme par cy devant avez entendu» (p. 142), «comme avez entendu» (pp. 151, 160), «comme avez par cy devant entendu» (p. 156), «ainsy que cy dessus est dict» (p. 189), correspondant, dans SCHILLING, à: «als vorstat» (t. I, pp. 244, 245, 259; t. II, p. 36), «als davor stat» (t. I, pp. 260, 261, 302; t. II, p. 19), «wie davor stat» (t. II, p. 22), «als man nû hievor gehôrt hat» (t. I, p. 258), «als man nû gehôrt hat» (t. II, p. 1), «als hiervor . . . geschriben stat» (t. I, p. 341), «als dann davor . . . geschriben stat» (t. II, p. 1), «als dann davor . . . gemelt ist» (t. II, p. 10).

L'auteur des *Entreprises* semble éprouver pour l'adverbe «incontinent» une véritable dilection: il ne l'emploie pas moins d'une quinzaine de fois dans les courtes pages de sa chronique (pp. 116, 125, 127 [deux fois], 130, 131, 141, 148, 159, 160, 167, 169, 189, 190, 193)!

Le chroniqueur bernois n'emploie pas moins souvent le terme allemand correspondant: «angends» (t. I, pp. 260, 293, 302, 306, 328, 348, 352, 370; t. II, pp. 2, 40, 41), ou sa variante: «angendes» (t. I, pp. 259, 265, 291, 302, 328, 353, 354; t. II, pp. 6, 28, 33, 44, 51).

Une remarque enfin pour terminer ces considérations sur les analogies qu'on peut trouver entre les deux chroniques qui nous occupent. Elle a trait à une disposition d'esprit que l'on décèle aussi bien chez l'auteur des *Entreprises* que chez celui de la *Chronique bernoise*: nous voulons parler de leur humour. Entendons par là plus spécialement cette tendance à persifler l'adversaire, à exprimer sur un ton badin – souvent par des contre-vérités ou au moyen d'images burlesques, naïvement cruelles – les faits et gestes du vaincu ou la supériorité du vainqueur.

Ainsi les *Entreprises*, au sujet de la tentative de fuite des soldats bourguignons en garnison à Jougne, nous disent qu'«incontinent nosdictz seigneurs furent advertis . . . du jeu qu'ilz vouloyent jouer» (p. 116). Les vaincus des Clées, serrés dans leurs derniers retranchements, cherchent à obtenir la vie sauve, «mais ni l'or ni l'argent n'y servoit de rien, car il les faillut passer le pas, dont ilz furent fort melancolieux»

(p. 143). A Grandson, les Bourguignons, lâchant pied, «se prindrent tous à fuir comme lievres» (p. 173), et la débandade devenant générale, «alors commencerent ledict duc et ses gentz à fuir comme lievres devant les chiens» (p. 174). Au combat de la Broye, de même, «lesdictz Bourguignons prindrent la carriere luyantz comme loups» (p. 187). Avant de marcher contre les Suisses, le duc de Bourgogne distribue par avance leurs dépouilles à ses amis, «et en ce gasteau avoit part le seigneur Jaques de Savoye» (p. 105). Quant aux Suisses, voyant l'ennemi s'avancer contre Morat, ils «luy laisserent encor un peu layre son affaire et approcher d'eulx pour avoir part à ses grasses soupes» (p. 180). Après la victoire de Grandson, il fut décidé de régler son compte à la garnison bourguignonne de Vaumarcus et que «le lendemain toute la puissance de nosdictz seigneurs y seroit pour les bien festoyer» (p. 176).

Dans un esprit tout semblable, SCHILLING, signalant les ravages des Bourguignons, s'exprime ainsi: «do bi man wol môcht merken und erkennen, das Irômd geste im lande warent»; t. I, p. 180. Les soldats bourguignons en garnison à Grandson, sur le point d'être attaqués par les Suisses, «comprirent qu'on ne voulait pas leur faire fête» («das man inen nit viren wolt»; t. I, p. 219, à deux reprises dans ce même passage). De même, devant Estavayer, «ils étaient résolus à assaillir la ville et non pas la festoyer» («do meintent si ie die stat ze stürmen und nit me zû viren»; t. I, p. 294). Quant aux habitants de Vevey, les montagnards oberlandais voulaient les «remercier des injures subies» («und wolten inen ouch danken der smach und schanden»; t. I, p. 325). Les vaincus de Morat sont poursuivis jusque dans les arbres où ils cherchaient refuge: e'était leur apprendre à «voler sans ailes»! («es wurden ouch etlich uf den hohen bomen . . . erstochen; die müsten Ieren fliegen on alles gefider»; t. II, p. 50).

La confrontation des deux ouvrages, qui nous a retenu un peu longuement, permet, nous semble-t-il, d'aboutir aux conclusions suivantes:

Il existe entre la *Chronique bernoise* de DIEROLD SCHILLING et les *Entreprises* une évidente parenté. Celle-ci se manifeste dans l'allure générale du récit et, d'une façon plus visible, dans la narration de certains épisodes où les concordances apparaissent parfois presque littérales. L'inspiration nettement pro-helvétique des *Entreprises*, une certaine tendance à l'ironie à l'égard des ennemis des Suisses, ainsi que l'emploi répété de diverses tournures d'expression chères à SCHILLING,

nous paraissent autant de preuves que notre auteur s'est inspiré dans sa rédaction de la *Chronique bernoise*. Mais cela dans une certaine mesure seulement. En effet, quels que soient le nombre et l'étendue des passages concordants, il n'est pas possible de voir dans les *Entreprises* une traduction française, ni même une adaptation plus ou moins libre de la *Chronique bernoise*. L'influence de l'ouvrage allemand doit s'être exercée d'une façon fragmentaire et discontinue. En effet les passages où l'on peut admettre un emprunt certain à la *Chronique bernoise* sont en somme assez rares. Le plus souvent, nous l'avons constaté, il s'agit de corrélations apparemment fortuites: chiffres identiques, détails de récit analogues, réflexions de l'auteur faites dans le même esprit, plus rarement: même ordre général dans le déroulement des faits d'un chapitre particulier. Pourtant la répétition de ces concordances, disons même la continuité de ce parallélisme des deux chroniques, tout imparfait qu'il soit, ne peut être l'effet du seul hasard.

Tout, ou presque tout ce que nous avons dit de la chronique de SCHILLING s'applique, d'ailleurs à celle de MOLSHEIM. Cet ouvrage<sup>1)</sup>, écrit dans ses parties essentielles vers 1479 sur l'ordre du conseil de Fribourg, est un remaniement de la chronique de SCHILLING dans sa première rédaction. D'importantes interpolations destinées à mettre en lumière le rôle propre des Fribourgeois dans les Guerres de Bourgogne font de cette *Chronique fribourgeoise* une œuvre autonome. Cependant la plupart des passages de la *Chronique bernoise* que nous avons mis en parallèle avec les *Entreprises* se retrouvent dans la *Chronique fribourgeoise*, de sorte que nos conclusions peuvent s'appliquer également à cette dernière. Il nous paraît pourtant plus vraisemblable d'admettre, vu les rapports étroits existant au XV<sup>e</sup> siècle entre Neuchâtel et Berne, que c'est à SCHILLING dans sa rédaction privée ou dans la chronique officielle, et non au remaniement de MOLSHEIM, qu'ont été faits les emprunts que nous avons tenté de mettre en lumière<sup>2)</sup>.

---

<sup>1)</sup> La seule édition est celle d'ALBERT BÜCHI, *Peter von Molsheims Freiburger Chronik der Burgunderkriege*. Berne, 1914.

<sup>2)</sup> Voir ci-dessous, p. 81.

## COMPOSITION DE LA CHRONIQUE

## STYLE ET VALEUR LITTÉRAIRE

La plupart des œuvres historiques que nous ont livrées le XV<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant présentent encore un caractère nettement annalistique, c'est-à-dire que leurs auteurs se proposent comme seul but de présenter les faits suivant l'ordre chronologique, sans trop s'occuper des causes et des conséquences de ces événements, autrement dit en négligeant plus ou moins de s'intéresser à l'enchaînement logique des faits et à leur sens historique. La matière de leur ouvrage leur est fournie soit par le passé proche ou lointain de l'état dont ils retracent les fastes, soit, comme c'est le cas surtout pour les chroniqueurs de France et de Bourgogne, par les événements notables d'une existence vouée au service public.

Sous l'influence de l'humanisme, une autre conception de l'historiographie commence à se faire jour dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Au procédé purement annalistique, quelques auteurs tendent à substituer celui de la narration historique au sujet bien délimité, en s'efforçant de montrer la corrélation logique des faits et non plus leur seule succession chronologique. La *Relation des guerres de Bourgogne* d'ALBERT DE BONSTETTEN nous fournit un exemple typique de cette tendance nouvelle. Le sujet est ici bien circonscrit, et le récit conduit sans faiblesse jusqu'à sa conclusion. Au début, l'auteur fait de Charles le Téméraire un portrait destiné à bien montrer comment l'orgueil immense de ce prince peut être rendu responsable de tous les événements subséquents<sup>1)</sup>. Dès lors les faits s'enchaînent avec une certaine logique apparente; les épisodes sont sacrifiés pour le plus grand bien de la clarté et de l'intelligence du récit<sup>2)</sup>.

La chronique des *Entreprises* participe en somme à l'une et à l'autre tendance. On ne saurait nier par exemple que l'auteur y fasse preuve d'une certaine habileté de composition: pour bien montrer que les Suisses furent entraînés malgré eux dans le conflit, dont toute la res-

<sup>1)</sup> C'est ici, donc au commencement de la *Relation*, que Bonstetten compare le duc Charles avec les grands conquérants de l'antiquité: Annibal, Darius, Alexandre, Alcibiade; ce passage n'est pas sans analogie avec le début des *Entreprises*, comme nous le signalons dans une note de la p. 98.

<sup>2)</sup> Nous n'avons pas à parler ici de la forme littéraire donnée par Bonstetten à sa *Relation*. Le pédantisme de l'humaniste s'y étale d'une façon assez déplaisante à notre goût. Nous ne traitons ici que de ses procédés de composition.

pensabilité doit incomber au duc de Bourgogne, il a soin de placer dans son récit les campagnes des Confédérés dans le Pays de Vaud après la conquête de la Lorraine par Charles, fait qui leur est pourtant postérieur. Si le duc de Bourgogne marche contre les «Alliances», c'est avant tout pour «estendre sa renommée par tout le monde ainsi que firent les neufz preux»<sup>1)</sup>, tout en châtiant les Suisses pour l'aide qu'ils avaient fournie au duc de Lorraine. Il semble ainsi que, la cause de la guerre étant duement motivée, le récit va se poursuivre suivant l'ordre chronologique par la narration des campagnes de Grandson et de Morat. L'auteur, cependant, revenant en arrière, fait mention alors d'une cause du conflit plus ancienne: ce sont les démêlés de Charles avec le duc d'Autriche et les Suisses ses alliés à propos du comté de Ferrette. Dans cette affaire, tous les torts sont naturellement du côté du Bourguignon qui, finalement, déclare la guerre à ses adversaires. C'est alors que le comte de Romont se livre aux actes d'hostilité qui provoqueront la double intervention des Suisses dans le Pays de Vaud. On voit donc le procédé: faire des campagnes d'avril—mai et d'octobre 1475 une sorte de parenthèse, le sujet général étant le conflit opposant le duc de Bourgogne aux Suisses. La faiblesse de ce mode de composition saute d'ailleurs aux yeux: ce qui ne devait être qu'épisode prend une telle ampleur que le sujet de la chronique présente alors un double aspect, la première partie de l'ouvrage pouvant s'intituler: *Les Entreprises des Suisses contre le comte de Romont*, et la seconde: *Les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*. Dès lors l'artifice littéraire consistant à entrer dans le vif du récit, «in medias res», n'a plus grand sens puisque les événements qui précèdent cette entrée en matière sont présentés avec une abondance de détails aussi grande que dans les pages traitant le sujet proprement dit. Il est pourtant intéressant de constater que, ce faisant, l'auteur obéit à une intention très précise: celle de limiter dès l'abord son sujet.

Le style des *Entreprises* a été l'objet de jugements sévères. Pour l'éditeur anonyme de 1868, on peut lui reprocher d'être «un peu diffus et ampoulé»<sup>2)</sup>. C'est, suivant M. L. Thévenaz, «un texte assez terne»<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> P. 104.      <sup>2)</sup> *Les Entreprises du duc Charles de Bourgogne...*, dans *M.N.* 1868, p. 169 (en note).

<sup>3)</sup> LOUIS THÉVENAZ, *La légende de Baillod défenseur du Pont de Thielle en 1476*, dans *M.N.*, 1934, p. 6. Voir également VIRGILE ROSSEL, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, édition de 1889—1891, t. I, p. 53; édition de 1903, p. 37. VIRGILE ROSSEL et HENRI ERNEST JENNY, *Histoire de la littérature suisse*, 1910, t. I, p. 72.

Effectivement, il faut constater chez notre auteur une déplorable indigence dans les moyens d'expression. Son style, à part quelques passages où il s'anime un peu, est d'une incontestable monotonie. La répétition, souvent à quelques phrases d'intervalle, de formules comme: «ce que fut fait», ou: «alliez, voisins et confédérés», ou encore: «conte de Romont et seigneur de tout le pays de Vauld» (à propos de Jacques de Savoie), est particulièrement lassante, et témoigne d'une maladresse naïve à manier la plume. Ce sont apparemment les faits, beaucoup plus que leur expression littéraire, qui intéressent l'auteur. Cette naïveté se traduit également par des expressions d'étonnement ou d'effroi que lui suggèrent les hauts faits d'armes des Suisses ou la puissance de l'armée bourguignonne<sup>1)</sup>, et par les paroles hantaines et parfaitement imaginaires qu'il prête au duc de Bourgogne<sup>2)</sup>. Le procédé consistant à donner la parole aux personnages du récit est d'ailleurs employé à plusieurs reprises au cours de la chronique; il présente l'avantage de rompre quelque peu la monotonie de la narration. Cet emploi du discours fictif, imité des historiens anciens, est pour nous une nouvelle preuve que l'auteur des *Entreprises* subissait, dans une bien faible mesure il est vrai, l'influence naissante de l'humanisme<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Voir à ce sujet les citations que nous donnons aux pp. 37 et 38 de la présente Introduction. Ses moyens d'expression sont si limités qu'il lui arrive, à quelques lignes d'intervalle, d'employer la même épithète pour les deux adversaires: p. 172 (Le duc de Bourgogne) «coucha sa lance en l'arrest contre ses ennemis, que c'estoit une horrible besongne de son courage à voir»; *ibid.*: «l'armée et puissance de nosditz seigneurs des alliances... combattirent vaillamment... que c'estoit chose horrible à voir et ouyr l'artillerie.»

<sup>2)</sup> pp. 159, 161, 168—169, 180, 181. Même remarque pour le discours du comte de Romont, pp. 182—183.

<sup>3)</sup> Sans vouloir faire de l'auteur des *Entreprises* un disciple des «Grands Rhétoriciens» bourguignons, nous croyons utile de citer ces lignes de MOLINET qui présentent avec certains passages de notre chronique (avec le début de celle-ci spécialement) une certaine analogie de ton. MOLINET, *od. Doutrepont et Jodogne*, t. I, p. 101 (il s'agit du siège de Neuss par Charles le Téméraire): «Où est la plume maintenant qui porra souffire à mettre par escript la glorieuse victoire que ce très cler et resplendissant duc a aujourd'hui embracée? Vous, les explorateurs des excellentes ancyennes besongnes, qui lisiez les hystoires d'Heracles et de Jason, de Alixandre et de Sanson, avez-vous lut chose plus admirable, avez-vous veu chose pareille: ung duc de Bourgoigne en terre d'ennemis, devant l'une des fortes villes d'Allemaigne, son siège gardé... a combatu le plus grant de ce monde?»

## AUTEUR

La Chronique des *Entreprises* est une œuvre anonyme. En tous cas aucun des manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous ne fournit d'indication quant à l'auteur de l'ouvrage. Une tradition qui paraît remonter au début du XVIII<sup>e</sup> siècle attribue la paternité de notre chronique à un certain David Baillo d qui fut secrétaire de la ville de Neuchâtel au XVI<sup>e</sup> siècle. A vrai dire, la plus grande confusion règne dans l'esprit de ceux qui ont cru pouvoir identifier ce personnage. Le premier qui en fasse mention comme étant l'auteur présumé des *Entreprises* est apparemment SCHEUCHZER, à l'article *Baillo* de la *Bibliotheca helvetica* (voir supra, p. 17). Voici ce qu'en dit l'érudit zurichois (Pars I, p. 37): «David Baillo Secretarius Urbis Neocomensis. Pater ejus ipse interfuit Bello Burgundico, ex Parte Ducis Caroli.» Suivant SCHEUCHZER, Baillo est aussi l'auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé: *Les Fronchises de Neufchâtel...*, composé en 1595. Il est possible que ces renseignements soient empruntés à la *Bibliotheca Helvetiorum chronologica* (manuscrite) du lexicographe JEAN-BAPTISTE OTT<sup>1)</sup>. Dans tous les cas, la courte notice biographique consacrée à Baillo («Baillo», dans la *Bibliotheca* de OTT) est rédigée en termes presque semblables à ceux qu'emploie SCHEUCHZER. Le *Schweizerisches Lexicon* de LEU (t. II, p. 51, article *Baillo*) se borne à reproduire en allemand les indications de SCHEUCHZER et de OTT: l'auteur de la chronique des *Entreprises* est David Baillo, secrétaire de la ville de Neuchâtel dont le père, ayant été au service du duc Charles, avait pris part aux Guerres de Bourgogne. ZURLAUBEN, citant le bibliothécaire Cartier dans son *Histoire militaire des Suisses au service de la France* (t. VIII, p. 330) se montre moins catégorique (voir supra, p. 19). «On ne sçait pas, dit-il, de qui peut être ce manuscrit (il s'agit de N). Le caractère en est un peu différent... d'un Coutumier et Recueil d'Actes de la main de David Baillo, Notaire et Greffier de Neuchâtel, auquel on l'attribue par conjecture. D'ailleurs ce Baillo vivait encore en 1595.» On le voit: Cartier, à qui

<sup>1)</sup> JEAN-BAPTISTE OTT, 1661—1744, pasteur et érudit zurichois, commença la rédaction de sa *Bibliotheca* en 1705. Elle fut poursuivie après la mort de l'auteur par ERHARD DÜSTELER, 1678—1776. La notice à laquelle nous nous référons est probablement de la main de ce dernier. La *Bibliotheca Helvetiorum* se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Centrale de Zurich, cote: E 39. Voir ERNST GAOLIARDI, *Katalog der Handschriften der Zentralbibliothek Zürich, II. Neuere Handschriften, seit 1500*. Zurich, 1937.

les ouvrages de SCHEUCHZER et de LEU ne devaient pas être inconnus, admettait difficilement que le père d'un homme qui vivait en 1595 ait été contemporain des Guerres de Bourgogne ! HALLER, dans la *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, t. V (1787), N° 211, se borne à répéter les affirmations prudentes de Cartier. JEAN DE MULLER qui cite les *Entreprises* à plusieurs reprises l'appelle *Chronique de Neufchâtel* (*Neufchâteller Chronik*), sans donner le nom de son auteur<sup>1)</sup>. MULLER d'ailleurs ne semble pas avoir utilisé la copie que nous avons décrite sous le nom de manuscrit de Neuchâtel<sup>2)</sup>, mais un ou deux autres manuscrits<sup>3)</sup> difficiles à identifier. Le terme de *Chronique du chapitre de Neuchâtel* qui apparaît quelquefois<sup>4)</sup> pour désigner incontestablement les *Entreprises*, prouve que l'on considèrerait alors notre ouvrage comme un fragment d'une chronique plus étendue rédigée par divers chanoines de l'église collégiale de Neuchâtel. Il n'est pas lieu de revenir ici sur la question de l'authenticité, ou plutôt de la non-authenticité, de la *Chronique des chanoines*, objet jadis d'une étude définitive de M. ARTHUR PIAGET<sup>5)</sup>. Cet assez habile pastiche, œuvre d'un érudit du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6)</sup>, était alors connu du public par l'extrait qu'en avait

<sup>1)</sup> JOHANN VON MÜLLER: *Der Geschichten Schweizerischer Eidgenossenschaft, vierter Theil*, soit t. IV (1805), à partir de la p. 716, et t. V (1808), dès la p. 5. Une seule fois (t. V, p. 65, note 311) il se réfère à «Baillodz», sans préciser s'il s'agit de la même source.

<sup>2)</sup> Les citations qu'il fait aux pp. 720 (note 149) et 721 (note 154) du t. IV ne sont pas empruntées littéralement à N, et le passage résumé par la note 150 (p. 720), selon lequel «les deux seigneurs de Château-Guyon» (Louis et Hugues de Chalon) se seraient trouvés à Orbe lors de la prise de cette place par les Suisses, ne se trouve dans aucun manuscrit connu, mais paraît emprunté, comme la citation de la note 155 (p. 721), au *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale* de J. R. SINNER (voir supra, p. 29).

<sup>3)</sup> Müller, t. IV, p. 719, note 145: «eine andere Abschrift der hier befolgten Chronik.»

<sup>4)</sup> T. IV, p. 718 (note 140), p. 719 (note 145), p. 722 (note 160).

<sup>5)</sup> ARTHUR PIAGET, *La Chronique des chanoines de Neuchâtel*, dans *M.N.*, 1896, pp. 77 ss.

<sup>6)</sup> Probablement ABRAHAM de PURRY (1724—1804). Voir plus loin, p. 90, note 1. Dans les apocryphes *Mémoires* du chancelier de Montmollin (imprimés à Neuchâtel en 1831), ouvrage dont on attribue la paternité au même ABRAHAM PURRY, il est question à maintes reprises (t. I, p. 4; t. II, pp. 23, 106, et passim) du «bon manuscrit du chanoine Jacques Baillodz» (ou «Baillods»). Ce chanoine, présumé contemporain du gouvernement des Cantons sur le comté de Neuchâtel (1512—1529) aurait laissé une chronique s'étendant jusqu'à l'année 1555, et formée pour une part d'extraits d'un «vieux missel» déposé en son temps à la collégiale de Neuchâtel. Baillodz et sa pseudo-chronique servent à l'auteur des *Mémoires* de garant vénérable pour son étalage d'érudition historique... et tendanciense. Il est probable que c'est

donné JÉRÔME-EMANUEL BOYVE dans ses *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Vallangin* (Neuchâtel, 1778). Le passage cité par BOYVE (pp. 176 à 200) concerne précisément les Guerres de Bourgogne, et comme il présente avec le texte des *Entreprises* certaines analogies superficielles, on en était venu au temps de MULLER à considérer les *Entreprises* et les passages correspondants des pseudo-chanoines comme deux versions d'un même ouvrage<sup>1</sup>). MULLER lui-même, partageant l'erreur générale, cite la *Chronique des chanoines*<sup>2</sup>) (probablement d'après l'ouvrage de BOYVE) et les *Entreprises* sous le nom de *Chronique de Neufchatel*, sans faire aucune distinction entre les deux œuvres. Il n'est donc pas étonnant de voir la première édition complète des *Entreprises* porter ce titre: *Fragment historique de la chronique des chanoines de Neuchâtel, contenant le commencement de la guerre des Suisses contre le duc Charles de Bourgogne dans les années 1475 et 1476*<sup>3</sup>), et l'avant-propos préciser encore: « Cette relation du commencement de la guerre des Suisses contre le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, est un fragment d'une Chronique contemporaine, écrite par les chanoines de l'église collégiale de Neuchâtel » (p. 216). J. OLIVIER est le premier, semble-t-il, à entrevoir là une grossière confusion. Sans d'ailleurs se douter du caractère apocryphe de la *Chronique des chanoines*, il distingue nettement le fragment de Boyve des *Entreprises*, auxquelles il donne le nom de *Chronique de la Guerre de Bourgogne*<sup>4</sup>). Pour lui, l'auteur en est « un ami des Suisses », et l'ouvrage fut composé « probablement à Neuchâtel ». Notons cependant qu'OLIVIER, qui mentionne l'existence de plusieurs copies de l'ouvrage (t. II, p. 713, en note), paraît ne pas connaître celle du manuscrit de Neuchâtel, et par conséquent son attribution à Baillod. CHARLES MONNARD, traducteur et continuateur de JEAN DE MULLER, tout en n'ignorant pas la thèse d'OLIVIER,

l'attribution présumée des *Entreprises* à un certain Baillod qui a engagé PUBRY à donner ce nom connu à son pseudo-chroniqueur (en lui attribuant d'ailleurs un autre prénom).

<sup>1</sup>) Nous verrons plus loin (p. 90) à quoi tiennent ces analogies.

<sup>2</sup>) T. V, p. 11 (note 48); p. 14 (notes 66 et 67); p. 16 (note 72); p. 17 (note 78); p. 25 (note 117), etc., références voisinant immédiatement avec des citations des *Entreprises*: t. V, p. 16 (note 73); p. 22 (note 101); p. 26 (note 128); p. 29 (note 141), etc.

<sup>3</sup>) *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, t. VIII (1830), p. 216.

<sup>4</sup>) JUSTE OLIVIER, *Le Canton de Vaud et son histoire* (1837), t. II, pp. 712-713 (en note), et t. I, *Eclaircissements*, p. LXXII; autres citations: t. I, p. 389 (en note), t. II, pp. 714 (id.) et suivantes.

estime cependant que la *Chronique de Neuchâtel*, citée par MULLEN, «n'est qu'un fragment de la *Chronique* contemporaine écrite par les chanoines de l'église Collégiale de Neuchâtel»<sup>1)</sup>. Ni TILLIER<sup>2)</sup>, ni RODT<sup>3)</sup>, qui tous les deux citent abondamment la *Chronique de Neuchâtel* d'après l'édition du *Geschichtsforscher*, ne font mention de Bailloz. En 1868, un anonyme publiant dans le *Musée Neuchâtelois* un fragment de la copie de N que nous avons signalée plus haut (p. 20), reprenait à son compte l'hypothèse de SCHEUCHZER sur «David Bailloz qui était secrétaire de la ville de Neuchâtel et dont le père avait été au service du duc de Bourgogne»<sup>4)</sup>. La préface à l'édition de 1884 contribue à embrouiller encore toute la question. On y lit<sup>5)</sup> en effet que notre chronique est le «fragment d'un ouvrage disparu attribué à David Bailloz lequel, suivant les uns, était un chanoine qui embrassa plus tard la réforme et, suivant d'autres, un secrétaire de la ville de Neuchâtel». Ce «chanoine» n'est autre, évidemment, que le «Jacques Bailloz» inventé de toutes pièces par l'auteur des *Mémoires* du chancelier de Montmollin<sup>6)</sup>. Ces fables sont reprises telles quelles par VIRGILE ROSSEL dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande*, ed. de 1889—1891 (t. I, p. 52)<sup>7)</sup>. Déjà à cette

1) JEAN DE MÖLLER, *Histoire de la Confédération suisse*, traduite par C. Monnard, t. VII (1840), p. 287 (note 143).

2) ANTON VON TILLIER, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern von seinem Ursprunge bis zu seinem Untergange im Jahre 1798*, t. II (1838), dès la p. 234.

3) EMANUEL VON RODT, *Die Feldzüge Karls des Kühnen Herzogs von Burgund und seiner Erben* (1843—1844), t. I, dès la p. 359.

4) *M.N.*, 1868, p. 169 (en note).

5) *Chronique des chanoines de Neuchâtel suivies des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*. Nouvelle édition publiée par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, p. VI.

6) Voir supra, p. 64, note 6. Il convient de remarquer, à la décharge de l'auteur des *Mémoires*, que ce dernier n'attribue nulle part à Jacques Bailloz une chronique traitant particulièrement des Guerres de Bourgogne. La confusion faite par l'éditeur de 1884 s'explique peut-être en partie par un passage de l'article *Chroniqueurs* de la *Biographie neuchâteloise* (de F. A. M. JEANNERET et J. H. BONHÔTE, 1863). On y cite en effet (t. I, p. 201) «un autre chanoine, nommé Bailloz», comme l'auteur d'une chronique neuchâteloise, sans donner le prénom de ce «Bailloz» (ibidem, p. 21). Le contrôle des sources n'était certes pas trop minutieux. A noter aussi que pour Frédéric de CHAMBRIER (*Histoire de Neuchâtel et Valengin*, 1840, p. 187), «l'auteur de la *Chronique*» est fils d'un Bailloz qui se serait distingué dans un combat livré au pont de Thielle contre les hommes du comte de Romont. Voir à ce sujet l'étude déjà citée de M. LOUIS THÉVENAZ, *La légende de Bailloz défenseur du Pont de Thielle en 1476*, dans *M.N.*, 1934, p. 10.

7) L'édition définitive de 1903 n'y apporte aucun changement (p. 37).

époque cependant des voix plus autorisées déniaient toute valeur à la tradition de Baillocl, et considéraient que l'auteur des *Entreprises* était, jusqu'à plus ample informé, parfaitement inconnu : Ainsi C. CHR. BERNOULLI, dans son introduction à la *Description des Guerres de Bourgogne* de NICOLAS RÜSCH<sup>1)</sup> et J. DIERAUER dans l'*Histoire de la Confédération suisse*<sup>2)</sup>.

Avant d'aborder à nouveau ce problème, constatons que les éléments doivent en être trouvés dans l'œuvre seule, aucun document contemporain ne venant éclairer le sujet d'une façon décisive. L'auteur, tout d'abord, est-il le contemporain des événements qu'il nous raconte ? Y a-t-il pris part d'une manière active ? A considérer certains passages du manuscrit de Lausanne, on serait tenté de répondre sans réserve par l'affirmative. A trois reprises en effet dans ce texte, la présence du pronom de la première personne paraît indiquer que l'auteur était le témoin des faits rapportés. Ainsi, dans la scène de l'assaut du château, à Orbe (il s'agit des soldats de la garnison bourguignonne), ce passage : « aussi jettoyent sur nous de grandz traictz » (p. 113), signifie apparemment que le narrateur combattait dans l'armée assaillante. Quand, un peu plus loin (pp. 116-117), il dit qu'au château de Jougné « nos gentz montoyent le long de leurs picques », le fait est moins sûr, et l'on peut fort bien interpréter ce « nos gentz » dans un sens plus large, comme une sorte de pendant au « nosdictz seigneurs », si fréquent au cours du texte. Le troisième passage concerne la bataille de Grandson — ou plutôt la veille de ce jour (p. 169) : « Mais Dieu qui n'oublie jamais les siens ent mémoire de nous. Car comme nouvelles nous venoyent de toutes partz comme ledict duc de Bourgogne venoit »<sup>3)</sup>. Tout cela semble parfaitement clair, mais il convient de remarquer aussi que seuls les manuscrits vaudois (L, L<sup>1</sup>, M) fournissent ces leçons. Les manuscrits

<sup>1)</sup> *Die Beschreibung der Burgunderkriege durch den Basler Stadtschreiber Niclaus Rüscli*, dans *Basler Chroniken*, t. III (1887), p. 290 : « Der Verfasser ist gänzlich unbekannt; die Vermuthung, dass ein gewisser David Baillocl die *entreprises* geschrieben habe entbehrt jeglicher sicheren Stütze. »

<sup>2)</sup> JOHANNES DIERAUER, *Geschichte der schweizerischer Eidgenossenschaft*, t. II (1898), p. 210 (note 4) : « der unbekanntc Verfasser der *Entreprises du duc de Bourgogne* ». Trad. française, t. II (1912), p. 260 (note 2).

<sup>3)</sup> Comp. encore ce passage ayant trait à la menace d'une invasion bourguignonne (p. 106) : « mais Nostre Seigneur Jesus Christ... n'a voulu permettre telle inhumanité nous estre faict. »

neuchâtelois, N en particulier, n'attestent nulle part les pronoms « nous » et « nos »<sup>1)</sup> de sorte que l'on ne peut guère faire état de cet argument.

Nous avons essayé de montrer plus haut qu'indépendamment d'emprunts probables à la *Chronique bernoise* de DIEBOLD SCHILLING, les *Entreprises* fournissaient un grand nombre de détails pourvus d'un sceau d'authenticité incontestable. La connaissance des lieux et des hommes dont témoigne notre chronique et, d'autre part, des inexactitudes nombreuses, quoique vénielles pour la plupart, donnent à penser que cette œuvre fut rédigée par un témoin des événements, mais un certain nombre d'années après leur déroulement. Les multiples erreurs de détail seraient alors imputables à des défaillances de mémoire. On expliquerait ainsi, par exemple, le caractère approximatif des dates, les interversions, les omissions. Pour compléter son information, l'auteur aurait eu recours à des copies, fragmentaires sans doute, de la *Chronique bernoise* ou de celle de Fribourg, mais l'essentiel de sa documentation proviendrait de ses souvenirs personnels et de récits faits par les contemporains des événements. On peut donc fixer comme « terminus post quem » de la rédaction des *Entreprises* l'année 1483, date à laquelle DIEBOLD SCHILLING termine la rédaction de la *Chronique bernoise*<sup>2)</sup>, et comme « terminus ante quem » les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, époque où il faut placer vraisemblablement le décès d'un homme ayant pu prendre part aux Guerres de Bourgogne. Quant à son identité, nous sommes réduits évidemment à des hypothèses. Les *Entreprises* étant dépourvues de tout caractère officiel, il est improbable que leur auteur ait été l'objet, comme c'est le cas pour SCHILLING, MOLSHEIM et les chroniqueurs d'autres cantons, de gratification ayant laissé des traces dans les documents comptables de l'époque. Par la seule lecture de notre ouvrage, cependant, il est possible de conclure que nous avons affaire à un sujet du comte de Neuchâtel. Quelle apparence y a-t-il en effet qu'un homme du Pays de Vaud, sujet du duc de Savoie, donc

<sup>1)</sup> Ainsi pour l'assaut d'Orbe, N (f<sup>o</sup> 82): « gettoyent aussi grosse pierre sur leurs ennemis. » Il nous paraît cependant probable que la leçon de L se rapproche plus du texte primitif, que la variante attestée par N.

<sup>2)</sup> SCHILLING, t. II, p. 328. On pourrait à la rigueur avancer ce terme jusqu'à 1479, date de l'achèvement de la chronique de Molsheim, cette dernière, nous l'avons vu (p. 59), ayant pu, tout autant que l'œuvre de SCHILLING, avoir servi de modèle aux *Entreprises*. Voir *Peter von Molsheims Freiburger Chronik der Burgunderkriege*, Introduction de l'éditeur Büchi, p. 274. Pour les raisons invoquées plus loin (p. 81), nous serions disposé, cependant, à donner à Schilling la préférence.

ennemi des Suisses, ait rédigé une chronique où se lisent presque à chaque page les louanges des Bernois et des Fribourgeois, dont les incursions guerrières avaient ruiné sa patrie? Même objection pour un sujet de l'évêque de Lausanne ou un habitant de Genève.<sup>1)</sup> Il aurait pu se trouver à la rigueur, parmi les sujets de Berne et Fribourg dans les bailliages romands de Morat, Grandson, Orbe ou Echallens, un écrivain complaisant qui aurait vu là une occasion de flatter ses nouveaux maîtres. Le caractère même des *Entreprises* qui, nous l'avons vu, n'ont rien d'une plate apologie, nous interdit cependant d'adopter cette manière de voir. D'ailleurs, quelques arguments positifs militent en faveur de notre thèse. Remarquons tout d'abord que le comte de Neuchâtel y est nommé dans les termes les plus respectueux, comme le fait un sujet parlant de son Prince<sup>2)</sup>. L'auteur connaît le nom des possessions de Rodolphe outre Rhin: il mentionne en effet (p. 154) l'arrivée à Neuchâtel, avant la bataille de Grandson, de 500 hommes venus de «ses pays de Rothelin et Susemberg»<sup>3)</sup>. Il sait aussi que le comte de Neuchâtel possédait «plusieurs terres et seigneurics riere ledict duc de Bourgongne qu'il tenoit en fief et hommage de luy» (p. 153)<sup>4)</sup>. Les détails qu'il nous donne sur les négociations engagées entre Rodolphe de Hochberg et les Bernois au sujet de la mise en état de défense du comté, sur la transmission des pouvoirs souverains dans le pays à des capitaines de Berne et de Soleure, sur les mouvements de troupes à l'intérieur du comté (p. 152—155) sont d'un homme assez exactement informé. Nous avons

<sup>1)</sup> Signalons aussi — dans un autre ordre d'idées — que l'espèce monétaire appelée «grand blanc» (Ed. p. 134, texte, et note 6), en usage fréquent dans le comté de Neuchâtel, semble avoir été inconnu dans les régions utilisant la monnaie épiscopale de Lausanne (le Pays de Vand).

<sup>2)</sup> P. 153: «le noble et très puisant seigneur, Monseigneur Rudolff, marquis de Hochberg, conte et seigneur de Neufchastel», et plus loin, pp. 153—154: «ceulx du Landeron (se vindrent presenter) devant l'excellence de Monseigneur le marquis leur seigneur naturel.» Les autorités des Cantons suisses sont appelées «mesdictz (ou nosdictz) seigneurs des alliances», terme qui n'implique pas une déférence particulière. Notons également que Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin, est appelé par notre chroniqueur: «le Noble Jean, conte d'Alleberg, seigneur de Vallangin» (pp. 138—139), alors que SCHILLING (t. II, p. 299) le nomme simplement: «der graf von Valendis».

<sup>3)</sup> Röteln et Sausemberg (aujourd'hui localités du Pays de Bade), domaines patrimoniaux de la famille de Hochberg.

<sup>4)</sup> Il s'agit des seigneuries bourguignonnes et franc-comtoises qu'il avait héritées de son prédécesseur, Jean de Fribourg (Vennes, Vercel, Vuillafans) ou acquises à la suite de son mariage avec Marguerite de Vienne (Saint-Georges, Sainte-Croix, Chagny, etc.).

vu plus haut (p. 42) que l'auteur prête à Charles le Téméraire l'intention d'épargner Neuchâtel<sup>1</sup>). Les paroles mises dans la bouche du duc de Bourgogne étant de toute apparence fictives, on constatera que le chroniqueur a trouvé là un moyen de mettre en relief la neutralité du comte. On se bornera, dit Charles, à exiger des vivres des sujets du marquis de Rothelin, alors que «ces mutins Allemands» seront exposés aux traitements les plus rigoureux. Que l'auteur ait pris la peine d'énoncer les intentions du duc à l'égard de Neuchâtel, nous paraît assez caractéristique: par ce moyen, il souligne bien la ligne politique suivie alors par son souverain. Le récit que font les *Entreprises* de la reddition, le 28 février, de la garnison suisse du château de Grandson et de sa fin tragique, pourrait nous fournir un autre argument, celui-là «ex silentio». On sait qu'alors le bruit se répandit à Berne et ailleurs que le propre fils du comte de Neuchâtel, Philippe, sire de Baudeville, qui servait dans l'armée du Téméraire, avait été l'instigateur du massacre des soldats confédérés<sup>2</sup>). ETTERLIN, en particulier, se fait l'écho de ces rumeurs, et va même jusqu'à prétendre que c'était l'avis général<sup>3</sup>). Le silence gardé par les *Entreprises* sur un fait si connu s'expliquerait tout naturellement si l'on admettait qu'un sujet de Rodolphe de Hochberg, ou de Philippe lui-même, est l'auteur de la chronique<sup>4</sup>). Enfin l'argument qui nous semble le plus net est la position prise à l'égard des événements par l'auteur lui-même. Celle-ci est, nous y revenons, franchement favorable aux Suisses, aux Bernois tout spécialement et à leurs alliés de Fribourg. Or des liens anciens et renouvelés unissaient les seigneurs de Neuchâtel avec la puissante république des bords de l'Aar. Depuis l'acte de combourgeoisie conclu avec Berne par Rodolphe IV,

<sup>1</sup>) «Et nous fault commencer à les (les Suisses) aller trouver en passant par Neufcbastel, en une ville appartenante au marquis de Rothelin pour en icelle prendre des vivres pour ladicte armée», p. 168. Les manuscrits neuchâtelois, plus complets sur ce point, précisent: «pour icelle ville prendre sans thuer personne et ny faire aulcung mal, sinon prendre des vivres», passage qui paraît bien authentique.

<sup>2</sup>) E. BAUER, *Négociations et campagnes de Rodolphe de Hochberg*, p. 91. Ces rumeurs tendancieuses avaient eu pour point de départ la dénonciation d'un soldat bernois.

<sup>3</sup>) PETERMANN ETTERLIN, *Kronica von der loblichen Eydgnoschaft*, ed. Spreng (1752), p. 202. Etterlin, à vrai dire, nomme, comme auteur de la trahison, le marquis de Rothelin («der Marggraiff von Röttlin»), mais il s'agit sans aucun doute du fils de celui-ci, le «jeune» marquis.

<sup>4</sup>) Il faut remarquer cependant que ni SCHILLINO, ni MOLSHEIM ne font mention des bruits qui coururent un temps sur la prétendue trahison de Philippe.

de la première maison de Neuchâtel, en 1308, plusieurs traités n'avaient fait que renforcer l'alliance des deux puissances voisines. Rodolphe de Hochberg lui-même, à peine entré en possession du comté de Neuchâtel, avait tenu à renouveler avec Berne (1458) le traité de combourgeoisie dont ses prédécesseurs avaient toujours respecté les termes, et qui leur avait dicté la ligne de conduite dont leur politique ne s'était pas départie. Les lieux dont nous parlons étaient d'autant plus forts que les traités conclus par les princes se doublaient de l'acte de combourgeoisie perpétuelle qui, dès 1406, unissait Berne avec la ville de Neuchâtel, et faisait des Bernois les véritables arbitres de la politique neuchâteloise<sup>1</sup>). De fait, on constate dès cette époque une tendance très-marquée chez les sujets des comtes de Neuchâtel à prendre fait et cause pour les Bernois, fût-ce au détriment des obligations qu'ils avaient à l'égard de leur seigneur. Aussi, au cours des Guerres de Bourgogne, fallut-il à plusieurs reprises que l'autorité modérât le zèle des Neuchâtelois qui ne pouvaient comprendre que leur prince, sollicité à la fois par les deux partis belligérants, se cantonnât dans une stricte neutralité, pour mieux garder la balance égale entre eux<sup>2</sup>). Ces sympathies helvétiques, — et plus particulièrement bernoises — dont témoignait alors la bourgeoisie de Neuchâtel, devaient être partagées par la grande majorité des autres sujets de Rodolphe de Hochberg.

Après les Bernois et leurs alliés de Fribourg, ce sont les Soleurois qui sont nommés le plus fréquemment au cours des pages de notre chronique. Les détails que nous trouvons à leur sujet sont même d'une précision assez frappante. Ainsi à Jongne, après la conquête de la place, c'est «un capitaine de Salleure avecq environ cinq ou six centz hommes» (p. 118) qui est chargé de la défendre. Au retour de l'expédition, le chroniqueur note que les troupes de Soleure, au départ de Payerne, quittant leurs compagnons de Berne et de Lucerne, «avoient prins leur chemin le plus droict de Payerne à Morat à gitte» (p. 119), et précise qu'ils furent dans cette dernière ville l'objet d'une honorable réception. «Dès là, continue-t-il, chescun se retira contre Saleurre en sa maison, comme bien joyeux de la bonne conduite et fortune qu'ilz avoyent eu»

<sup>1</sup>) Voir, sur la teneur et les conséquences de l'acte de 1406, les pages que consacre à ce sujet Mademoiselle GISELE REUTTER, *Le Rôle joué par le comté de Neuchâtel dans la politique suisse et dans la politique française à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, pp. 126ss.

<sup>2</sup>) ARTHUR PIAOET, *Notes sur le Crêt-Vaillant*, dans *M.N.*, 1918, pp. 6ss.

(p. 119). L'impression de satisfaction, qui fut apparemment celle de tous les participants à l'expédition d'avril—mai 1475, est ainsi attribuée aux Soleurois uniquement, comme si ces derniers intéressaient seuls l'auteur. Au mois d'octobre suivant, les troupes de Soleure joignent leurs alliés de Berne et de Fribourg devant Estavayer, juste après l'assaut qui a emporté les défenses de cette ville. Le chroniqueur ne manque pas de signaler leur arrivée «le lendemain matin», et note qu'ils «furent bien joyeux de la bonne prospérité et victoire de leurs bons amis et alliez de Berne et Fribourg», et qu'ils prirent quartiers «aux villages allentour sur le chemin de Payerne» (p. 133)<sup>1</sup>). Quand la menace d'une invasion bourguignonne se précise, au début de 1476, les Suisses installent à Neuchâtel un capitaine bernois et «un aultre de Salleurre» (p. 153) pour assurer la protection du comté. Ce sont des Soleurois qui viennent «avecq leur enseigne» renforcer les gens du Landeron, le lendemain du combat de la Broye. Ils «avoient passé le lac à grande haste par batteaux depuis Neufchastel pour secourir leursdictz amys et voysins» (pp.188—189)<sup>2</sup>). Les termes d'«amys et voysins», appliqués par notre auteur aux gens de Soleure et du Landeron, sont pleinement justifiés. Nous savons en effet que les deux villes entretenaient dès longtemps des relations suivies et amicales. La bourgeoisie du Landeron semble même avoir fait de l'alliance avec l'Etat soleurois un principe constant de sa politique, et cela dès avant les Guerres de Bourgogne. Lorsque, en 1501, les Soleurois admirent les gens du Landeron dans leur combourgeoisie, il fut rappelé dans l'acte signé à cette occasion que les Landeronnais avaient toujours manifesté à l'égard de Soleure des sentiments amicaux, et avaient assisté cette ville dans toutes ses guerres passées<sup>3</sup>). Que notre auteur fasse ici usage du terme «amys»,

<sup>1</sup>) A noter que SCHILLING (t. I, p. 296) signale aussi l'arrivée du contingent lucernois en termes flatteurs. Cependant il précise bien — ce que notre auteur passe sous silence — que cette troupe n'eut aucune part au butin, n'ayant pas aidé à conquérir la ville. Il ne dit rien du logement des Soleurois «sur le chemin de Payerne».

<sup>2</sup>) La veille, lors de l'attaque du comte de Romont contre Anet, les Soleurois s'étaient mis en route jusqu'à Büren «avecq leurs gentz et enseignes» (p. 185).

<sup>3</sup>) JULES JEANJAQUET, *Traité d'Alliance et de Combourgeoisie de Neuchâtel avec les Villes et Cantons suisses, 1290—1315*, p. 198. Nous savons aujourd'hui que l'acte de combourgeoisie de Soleure avec le Landeron, daté du 18 mars 1449 (dans JEANJAQUET, *op. cit.*, p. 99) et sa confirmation par le comte Rodolphe de Hochberg en 1459 (JEANJAQUET, *op. cit.*, p. 121) sont dépourvus de tout caractère d'authenticité. Il existe cependant des preuves nombreuses que les deux villes, bien avant 1501 déjà, vivaient sur un pied de cordial voisinage et que leurs rapports étaient particulièrement amicaux.

prouve au moins qu'il n'ignorait rien des bonnes relations qui existaient entre le Landeron et Soleure.

Or, précisément, le Landeron et ses compagnons de guerre font l'objet au cours de la chronique d'allusions nombreuses et souvent fort élogieuses. Lors de la reddition de Morat aux troupes bernoises et fribourgeoises, ce sont des gens du Landeron qui, avec d'autres<sup>2)</sup>, pillent Cudrefin, et le chroniqueur de préciser qu'ils « firent très bien leur devoir audict pillage » (p. 126). L'année suivante, le comte de Neuchâtel fait venir du Landeron une cinquantaine de soldats « des plus suffisans » pour être à sa disposition. L'auteur ne manque pas de noter le contentement de Rodolphe « voyant leur bon vouloir et que c'estoyent gentz courageux et suffisans pour le fait de la guerre de long temps » (p. 154). Ces bons soldats sont placés à la Tour Bayard, soit au poste de confiance. Ils s'y rendent « dilligemment », et lorsque l'ennemi se présente, lui refusent le passage « tout à plat », en dépit de ses menaces (p. 155). D'autres Landeronnais sont mis en garnison à Boudry. Ils viennent en « toute diligence » auprès du comte, « environ la minuict », prêtent serment et gagnent leurs postes deux jours plus tard (pp. 154—155). Ce sont ces soldats — ils avaient avec eux la bannière, le « penon » de la ville — qui sont envoyés à Vernéaz après la bataille de Grandson, pour surveiller les Bourguignons enfermés au château de Vaumarcus. Il y parviennent « de nuit ». Cependant la vigilance de ceux qu'on a préposés à la garde du château est mise en défaut par une ruse de guerre, et les Bourguignons prennent le large<sup>3)</sup>. Tout cela est raconté avec une abondance de détails très caractéristique (pp. 176—177). C'est au Landeron qu'est transporté le butin pris à Vaumarcus, et vendu au plus offrant, alors que les dépouilles de Grandson sont emmenées à Nidau (pp. 178—179). Quand les bandes de Romont attaquent le village d'Anet, ce sont les gens du Landeron (avec ceux de Cressier) qui accourent les premiers. Ils se couvrent de gloire au combat de la Broye et poursuivent l'ennemi

<sup>2)</sup> «Ceux du Landeron» sont nommés ici en tête de liste. Le manuscrit de Neuchâtel est encore plus explicite: «sans ouhlier le Landeron lequel fit merueilleusement son devoir».

<sup>3)</sup> A noter que l'auteur ne rend pas les Landeronnais directement responsables de cette fuite. C'étaient les soldats du Simmenthal, de l'Emmenthal, de Wangen «et d'autres lieux» qui étaient chargés de garder les abords du château. Vernéaz où, d'après notre chroniqueur, les gens du Landeron avaient été placés, se situe un peu plus loin, au nord de Vaumarcus. Mais le lendemain (d'après la version des manuscrits neuchâtelois) les Landeronnais furent les premiers à pénétrer dans le château.

jusqu'à Cudrefin. Dans ce passage également les détails — souvent pittoresques et comme pris sur le vif — sont nombreux. Mentionnons comme particulièrement caractéristique celui de l'invocation des Dix Mille Martyrs par les hommes du Landeron et de Cressier, avant le combat livré près de Pégrand (p. 187). Ce sont aussi des Landeronnais qui sont chargés, avec des gens de Cerlier et de la Neuveville, de ravitailler par le lac Morat assiégé. Le chroniqueur ne manque pas de faire état des difficultés que présentait l'entreprise et montre la satisfaction causée par sa réussite (pp. 192—193). Enfin ce sont eux également qui obligent à faire demi-tour un parti bourguignon fuyant le champ de bataille de Morat (pp. 195—196). Ainsi — et nous l'avons déjà constaté — c'est dans les passages où il narre les exploits des gens du Landeron que l'auteur semble le mieux informé: le ton du récit devient alors plus personnel, les détails caractéristiques plus fréquents. Dès lors cette conclusion s'impose tout naturellement à l'esprit: seul un Landeronnais, contemporain des Guerres de Bourgogne, était en mesure de composer un récit où une part si large — et si honorable — est faite aux gens du Landeron. Si l'on admet cette hypothèse, on voit d'autres passages encore de la chronique s'éclairer d'une lumière nouvelle. On s'expliquera mieux ainsi comment l'auteur se trouve en mesure de donner certains détails très précis sur la reddition du château de Vaumarcus au duc de Bourgogne<sup>1</sup>). Une fois libérés par ce dernier, les soldats de la garnison s'en vinrent à Boudry<sup>2</sup>) où se trouvait précisément le contingent du Landeron, et où ils «contèrent les choses ainsy qu'elles estoyent passées». C'est donc probablement de ces soldats que le chroniqueur tient les détails qu'il nous rapporte.

Un autre argument («ex silentio») pourrait être tiré du récit du sac d'Estavayer. L'auteur blâme nettement les excès qui s'y commirent, mais, quant au butin qu'on fit dans la malheureuse cité, il se borne à signaler qu'on l'emmena «tant avecq chars et chevaulx que aussi sur batteaux» à Berne, Fribourg, Morat, Payerne «et aultres lieux à l'environ» (p. 134). Ces «aultres lieux», accessibles par voie d'eau, sont apparemment les localités du comté de Neuchâtel riveraines du lac — ou

<sup>1</sup>) Le fait en particulier que le duc boit du vin que «ledict seigneur du chasteau luy donna», puis interroge les soldats de la garnison avant de leur «bailler congé» (p. 167).

<sup>2</sup>) Signalons aussi que les soldats suisses échappés du château de Grandson se rendent tout d'abord à Boudry pour faire part de la détresse où sont leurs compagnons (p. 164).

de la Thièle! Or la chronique de MÔLSHEIM dit expressément (pp. 94 et 95 de l'édition Büchi) que des quantités énormes de grains furent emmenées sur des bateaux par «les voisins neuchâtelois» («ir nechsten nachgepuren von Nüwenburg») habitant les rives du lac, et par d'autres sujets du marquis, particulièrement ceux du Landeron qui pourtant n'avaient pris aucune part à la conquête de la ville. La discrétion du narrateur est ainsi fort explicable<sup>1)</sup>.

Deux détails encore: A la p. 185 nous trouvons employé le terme «dédicace» («dedicasse») pour désigner la fête patronale d'Anet. Ce mot était peu en usage à Neuchâtel où l'on se servait dans ce sens du terme de «benission»<sup>2)</sup>. Au Landeron au contraire il semble d'un emploi plus courant<sup>3)</sup>.

Enfin, d'après notre chronique, la ville de Grandson fut prise par le duc de Bourgogne «la veille de Caresmentrant, en l'an 1476» (p. 163), et les troupes suisses prirent leurs quartiers dans la région de Neuchâtel, la veille de la bataille «le 2<sup>e</sup> jour de mars 1476». Tous les manuscrits sont d'accord entre eux sur ce point. Or nous savons que les régions appartenant au diocèse de Lausanne — dont le comté de Neuchâtel — faisaient alors usage du style dit florentin, suivant lequel l'année débute à l'Annonciation de la Vierge, soit le 25 mars. Suivant ce comput la bataille de Grandson eut donc lieu en 1475 et non 1476. Or, à cet égard, la ville du Landeron était dans une situation assez particulière. Voisine de l'évêché de Bâle et de la république de Berne, où le style de la Nativité était seul employé, elle avait adopté, semble-t-il, ce dernier mode de chronologie, au moins pour l'usage intérieur<sup>4)</sup>, en dépit de son appartenance au diocèse de Lausanne.

<sup>1)</sup> Remarquons au sujet d'Estavayer que l'auteur nomme le château de Chenaux (p. 134), nom inconnu aux chroniques bernoise et fribourgeoise. Il signale également la présence dans cette ville de troupes venues de Nyon (pp. 131—132), renseignement qu'il est aussi seul à donner.

<sup>2)</sup> *Comptes de la bourserie de Neuchâtel (1489—1490, v. s.)*, t. V, f<sup>o</sup> 178: «A delivré es despens... pour estre envoyez à la benicion d'Asnès.»

<sup>3)</sup> Il l'est encore aujourd'hui, par exemple, dans la commune d'Enges, où l'on fête chaque année la fête de la Dédicace, une sorte d'abbaye villageoise. Enges faisait partie au quinzième siècle de la châtellenie du Landeron. Voir ED. QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, t. III, p. 250.

<sup>4)</sup> La preuve, nous la reconnaissons, en est difficile à faire. Cette constatation semble pourtant se dégager d'un examen attentif des *Comptes de la Ville du Landeron*, de cette époque (Archives communales, DDI) À plusieurs reprises, en effet, on peut remarquer que le millésime y change au mois de janvier et non au mois d'avril. Ce fait est dû, peut-être, aux droits importants dont jouissait encore au XV<sup>e</sup>

Des constatations précédentes il résulte donc que :

- 1) L'auteur des *Entreprises*, acteur ou témoin des événements, en a fait le récit quelques années plus tard.
- 2) C'est un sujet du comte de Neuchâtel.
- 3) Il est très vraisemblable que nous avons affaire à un bourgeois du Landeron.

Ils'agirait donc maintenant de déterminer l'identité de ce bourgeois du Landeron. On nous permettra d'avancer ici encore une hypothèse. L'auteur des *Entreprises* est apparemment un notable de la ville, dont l'activité doit avoir laissé quelques traces dans les documents contemporains. Il faut surtout — condition évidente, mais essentielle — qu'il sache lire et écrire. Or dans une petite cité comme le Landeron, le nombre des personnes capables d'écrire est sans doute fort minime à cette époque. Seul un ecclésiastique ou un «clerc» laïque entrerait en ligne de compte. On voit mal cependant un homme d'église (le curé du Landeron, celui de Cressier éventuellement, ou le desservant de la chapelle des Dix Mille Martyrs) évoquer en termes louangeurs les cruautés des vainqueurs de 1475 et 1476, et se faire l'apologiste complaisant d'actes de brigandage et de rapine ! Reste un «clerc» laïque, un notaire, un secrétaire de ville, par exemple. Or, nous constatons que, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, cette dernière charge a été exercée de longues années par un homme que son envergure sociale, ses relations, son zèle politique et militaire mettaient à même de remplir les conditions fixées plus haut : Pétremand de Cressier.

Issu d'une vieille famille originaire du village de Cressier dans la châtellenie du Landeron, bourgeoise de cette dernière ville dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, ce personnage est signalé dans les documents de l'époque dès 1470. D'après un volume des *Comptes de la Ville du Landeron*<sup>1)</sup> il représente alors le «commun» (assemblée générale des bourgeois) à la reddition annuelle des comptes du maître-bourgeois<sup>2)</sup>. La dernière mention que nous ayons trouvée de lui date de 1518. Cette

---

siècle l'évêque de Bâle dans la châtellenie du Landeron. Ces droits sont énumérés dans l'acte intitulé : *Plaid de Saint-Maurice* (BOYVE, t. I, pp. 407—411). Au Landeron, la monnaie de Bâle était employée concurremment avec celle de Lausanne.

<sup>1)</sup> Archives communales du Landeron, DD 1.

<sup>2)</sup> Au Landeron il n'existait pas de boursier de la ville, comme c'était le cas alors à Neuchâtel, et c'était le maître-bourgeois qui, au mois de novembre ou en décembre de chaque année, présentait les comptes de son administration en présence du conseil et de deux représentants du «commun».

année-là, il se fait recevoir avec sa femme Helleset (Elisabeth) dans la Confrérie du Saint-Sauveur, à la Neuveville<sup>1)</sup>. Il devait avoir alors près de soixante-dix ans. Il avait fait partie, dès 1473, du conseil de la ville du Landeron et avait encore cette fonction en 1480. De 1473 à 1475, il est maître-bourgeois, charge qu'il exerce de nouveau en 1491—1493. En 1482, les *Comptes* déjà cités nous apprennent que Pétremand de Cressier est «clerc de la ville», soit secrétaire municipal<sup>2)</sup>. On suit les traces de son activité dans cette fonction jusqu'en 1494<sup>3)</sup>. Comme conseiller du Landeron, il prend part à différents actes publics : ainsi il se trouve parmi les témoins d'une prononciation rendue, le 24 décembre 1475, par le comte de Neuchâtel, Rodolphe de Hochberg, aux termes de laquelle les jugements de la cour de justice du Landeron seront désormais rendus publics<sup>4)</sup>. Son nom se lit fréquemment au bas des sentences rendues par cette cour (*Plaid de Saint-Maurice*) de 1477 à 1480<sup>5)</sup>. Quand les audiences générales du comte siègent au Landeron, Pétremand de Cressier prend part aux délibérations de ce tribunal souverain comme représentant de la bourgeoisie du Landeron. En 1477, on le voit même présider les audiences avec le titre de lieutenant du châtelain du Landeron en l'absence du dit châtelain<sup>6)</sup>. D'autres fois il y apparaît comme «avoyer», ou défenseur, de plaideurs n'ayant pas qualité pour soutenir eux-mêmes leur cause<sup>7)</sup>.

L'activité que déploie notre personnage s'étend d'ailleurs au-delà des étroites limites de la châtellenie du Landeron. En 1487 nous le

<sup>1)</sup> *Rôle des membres de la Confrérie du Saint-Sauveur*, «Anno xvij. Pour Petreman de Cressier... Pour Helleset sa femme...». Archives de la Bourgeoisie de la Neuveville, M 32.

<sup>2)</sup> «Item a esté compté iiij lib. devers Petreman de Cressié comment clerc de la ville» (Compte du maître-bourgeois Jaquet Mabillon, 1481—1482).

<sup>3)</sup> «Richard Mabillion maistre hourgeois doit paieiz à Peterman de Cressier clerc de la ville pour son saulaire iiij lib.» (1494). Entre temps l'écriture des comptes est la même, preuve que Pétremand de Cressier a exercé la charge de greffier sans interruption de 1481, ou 1482, à 1494.

<sup>4)</sup> Archives communales du Landeron, C 10.

<sup>5)</sup> *Ibidem*, C 13, C 15, C 16.

<sup>6)</sup> Sentence du lundi après Quasimode 1477 entre l'abbé de l'Île Saint-Jean et Benoit Brochatton du Landeron, rendue par «Petremand de Cressier lieutenant du chastellain a l'apsance dudict chastellain», dans *Audiences générales de 1480* (aux Archives de l'État de Neuchâtel).

<sup>7)</sup> Ainsi, en 1476 et 1480, Pétremand de Cressier plaide aux audiences générales siégeant au Landeron comme «avoyer» de noble Walther Spengler (ou Spenders), de Delémont. *Ibidem*.

voyons se rendre auprès de « Monseigneur » à Chalon<sup>1)</sup> pour lui remettre certaines « censés » dues par la ville du Landeron<sup>2)</sup>. En 1497 il apparaît comme « avoyer » (avoué) de l'abbaye de Fontainc-André<sup>3)</sup>. De 1482 à 1488 le boursier de la ville de Neuchâtel paie chaque année à Pétremand de Cressier une « cense » d'un montant de 2½ à 5 florins d'or, au bénéfice de Marguerite, fille de feu Jacques Amiet, bourgeois de la Neuveville<sup>4)</sup>. Il remplissait donc à cette époque le rôle d'« avoyer » de personnes dont le domicile était hors du Landeron. Nous possédons également une quittance du 30 novembre 1507 attestant que Pétremand de Cressier a versé à deux Moratois, Hansi et Peter Krattinger, une certaine somme d'argent en compte d'une dette<sup>5)</sup>.

Plus important pour nous est cependant le fait que Pétremand de Cressier a assumé un certain nombre d'années la charge de banneret du Landeron. Il est mentionné comme tel pour la première fois en 1486<sup>6)</sup>. Il l'est encore en 1500<sup>7)</sup> et en 1503<sup>8)</sup>, mais non plus en 1512, époque où cette fonction est exercée par Guillaume Vallier<sup>9)</sup>. Son prédécesseur à la charge de banneret du Landeron, Estevenin Berthod, étant

<sup>1)</sup> Philippe de Hochberg, qui venait de succéder à son père, le comte Rodolphe, servait alors le roi de France comme maréchal de Bourgogne.

<sup>2)</sup> « Sur quoy illat delivré a Petremand de Cressier et a Richard Raga quant ilz lalirent a Chalon ver Monseigneur pour les cinsés delivrer... » (Compte du maître-bourgeois Jehan Mahillon, 1486—1487).

<sup>3)</sup> *Généalogies du baron d'Estavayer*, t. XI, p. 116, document manuscrit appartenant à la Collection Mülinen et déposé aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Berne. Ce passage du baron d'Estavayer a été reproduit textuellement par la *Biographie neuchâtoise* de JEANNERET et BONHÔTE, t. I, p. 246 (article Cressier).

<sup>4)</sup> *Comptes de la bourserie*, de Neuchâtel, année comptable 1482 à 1483 (n. s.), t. V, f° 16: « A dellivré à Petreman de Cressier pour la cense que l'ong devoit a feu Jacques Amyet de la Neufveville pour l'an mil cccc octante ung et octante deux, seze lbz. »; de même (la somme seule variant quelque peu): f°s 26, 42<sup>vo</sup>, 60, 95, 114, 142.

<sup>5)</sup> « Secundum lictere recognitionis facte per Ullium Krattinger, patrem dictorum fratrum. » Ce versement est opéré au nom de Pierre Gruyère, petit-fils de Pétremand de Cressier. Archives de l'Etat, Fribourg, *Registre notarial* N° 3409, f° 17<sup>vo</sup>, notaire J. Lando, de Morat.

<sup>6)</sup> Archives de la Ville de Neuchâtel, X 1,1. Voir LÉON et MICHEL JÉQUIER, *Armorial neuchâtois*, t. I, p. 200.

<sup>7)</sup> *Lectre de prononciation entre Neufchastel et le Landeron*, du mercredi après la Saint-Gall, 1500. Archives de la Ville de Neuchâtel, Q I, N° 4. Archives communales du Landeron, C 32.

<sup>8)</sup> Il apparaît comme témoin dans un acte du 20 février 1503, sous le nom de « Petrimandus de Cressier, vessillifer Landeroni ». Registre du notaire Nicolas Vachet, aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

<sup>9)</sup> J. JEANJAQUET, *Traité d'Alliance et de Combourgeoisie*, p. 234.

décédé, d'après Barillier<sup>1)</sup>, le 5 février 1476, vieux style, soit 1477, nouveau style, c'est probablement alors que Pétremand de Cressier prit officiellement possession de cette charge. Cependant, comme Estevenin Berthod était à cette époque fort avancé en âge (son nom est cité pour la première fois dans les Comptes du Landeron en 1418 déjà!), il est tout à fait improbable qu'il ait été en mesure, en 1476, d'exercer ses fonctions en prenant part aux expéditions de la milice landeronnaise. Dans son testament, daté du mercredi après la Purification de la Vierge 1476, vieux style<sup>2)</sup> (5 février 1477) il se dit d'ailleurs «foible et debille» de sa personne. On supposera dès lors vraisemblablement que le commandement des milices du Landeron incombait, dès avant la mort du vieillard, à celui qui devait être dès février 1477, sans doute, son successeur. Cette hypothèse se trouve d'ailleurs en partie confirmée par un article de la *Recette* du Landeron, de 1476, d'où il ressort que Pétremand de Cressier fit parvenir à la garnison de Morat certains secours durant le siège<sup>3)</sup>. Cet épisode est mentionné dans les *Entreprises*<sup>4)</sup>.

Si donc aucune preuve formelle ne peut être avancée en faveur de notre thèse, suivant laquelle il faut voir en Pétremand de Cressier l'auteur présumé des *Entreprises*, on admettra cependant que ce personnage remplit parfaitement les conditions que nous avons fixées plus haut. Mêlé intimement à la vie de sa petite cité, il y fut au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle un des personnages les plus considérables<sup>5)</sup> et y a exercé une activité de premier plan à l'époque qui nous intéresse. Sa situation éminente au Landeron d'une part, et de l'autre les relations que nous le voyons entretenir avec les cités voisines — Neuchâtel et la Neuveville — lui fournissaient sur les événements contemporains des

<sup>1)</sup> JONAS BARILLIER, *Monuments parlans de Neuchâtel*, fragment publié par CH. MONVERT dans *M.N.*, 1900, p. 50 (Erratum, p. 74).

<sup>2)</sup> Archives de l'Etat, Neuchâtel, F 8, N<sup>o</sup> 2; Z 10, N<sup>o</sup> 24. RAYMOND VUICHARD, *Le Landeron et Cressier. Notice historique*, dans *M.N.*, 1887, p. 269.

<sup>3)</sup> Compte d'Othenin Gruyère, receveur du Landeron. *Recettes diverses, 1474 à 1477*, vol. 61, f<sup>o</sup>. xij<sup>vo</sup>: «A delivré en la despence faicte a Murat par les pietons que l'on y envoya... a Messire Brodart xl solz et a Petremand de Cressier lix solz».

<sup>4)</sup> Voir les pp. 192—193 de la présente édition.

<sup>5)</sup> Signalons en passant que sa fille Marguerite épousa, en 1492, le châtelain du Landeron, François Gruyère. Ce personnage appartenait à une famille de notaires et de magistrats dont on relève l'activité, tant à Neuchâtel qu'au Landeron, tout au cours du XV<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant. *Généalogies du baron d'Estavayer*, loc. cit.

éléments d'information précieux. A cela s'ajoute sa propre expérience de chef militaire et la part directe qu'il prit aux campagnes de l'année 1476. Il est évidemment impossible, en l'absence de documents, de préciser ce rôle, mais il est assez probable que ce fut justement le banneret Pétremand de Cressier qui conduisit à la rencontre de l'armée bourguignonne le contingent du Landeron, préposé à la garde du château de Vaumarcus le lendemain de la bataille<sup>1)</sup>. Il est tout aussi vraisemblable d'admettre sa présence comme chef des Landeronnais aux combats de la Broye et de Pégrand<sup>2)</sup>, ainsi qu'à l'escarmouche livrée au passage de la Broye le jour de la bataille de Morat. On comprendrait dès lors assez bien que l'homme qui avait mené ses combourgeois à l'honneur, en des jours si glorieux pour la petite cité, eût désiré, quelques années plus tard, en perpétuer le souvenir par un récit où le rôle des Landeronnais fût mis en valeur. Par un sentiment de discrétion fort louable, certes, mais que nous ne pouvons que déplorer, il aura omis toute allusion à sa personne et laissé son récit anonyme.

Une difficulté surgit cependant. Nous avons vu qu'une partie importante de la matière des *Entreprises* est empruntée apparemment à la *Chronique bernoise*, ou à celle de Fribourg. Il a donc fallu que notre auteur eût accès à des copies de ces ouvrages, copies alors déposées dans les chancelleries de ces deux villes. Or ni les archives fribourgeoises ni celles de Berne ne révèlent la moindre trace du passage de Pétremand de Cressier, ou de démarches que celui-ci aurait effectuées dans le but de prendre copie des chroniques de ces villes. Cette constatation n'est d'ailleurs pas très concluante, car notre auteur peut fort bien avoir eu recours pour ce faire aux offres d'une tierce personne que ses fonctions mettaient en rapport avec les chancelleries bernoise ou fribourgeoise<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> La présence à Boudry, puis à Vaumarcus, du «penon», ou hannièrre du Landeron, donne créance à cette hypothèse. Voir p. 177.

<sup>2)</sup> Le chroniqueur affirme que «quasi tous» les hommes du Landeron marchèrent contre les bandes du comte de Romont (p. 186). On lit plus loin qu'ils étaient environ trois cents hommes, dont soixante arquebusiers (p. 187). Une telle expédition nécessitait évidemment la présence du chef des milices de la Ville, c'est-à-dire du banneret, ou de celui qui en assumait les fonctions.

<sup>3)</sup> A noter à ce sujet qu'un proche parent de Pétremand, Jean de Cressier, fait figure en 1476-1477 de traducteur officiel d'une prononciation arbitrale rendue par MM. de Berne. *Comptes de la bourserie de Neuchâtel, compte de Jaquenod Parys, du 16 mars 1475 au 8 février 1476* (v. s.), t. IV, f<sup>o</sup> 76: «Item a délivré... ès despons de Jehan de Crissier du temps qu'ilz vacqua pour copié et translatez la prononciacion faite a Berne mise de aleman en roman pour luy, son cheval...»

Il est permis de supposer également que la ville de Neuchâtel, du fait de sa combourgeoisie avec Berne, avait été mise en possession d'une copie — peut-être fragmentaire — de SCHILLING<sup>1)</sup>. Notre ignorance sur ce point est complète.

Nous savons pourtant que Diebold Schilling eut plusieurs fois l'occasion d'entrer en contact avec des Neuchâtelois. En 1475—1476 (n.s.) — soit pendant les Guerres de Bourgogne — il est l'objet avec d'autres notables bernois d'une gratification en vin : une bosse, de la contenance de 3 muids. La dépense en est comptabilisée, au nom du seigneur, par le receveur de Thielle<sup>2)</sup>. Vers la même époque Schilling achète du vin au comte de Neuchâtel<sup>3)</sup>. Nous avons montré ailleurs<sup>4)</sup> que le comte de Neuchâtel eut recours vers 1480 à « Thiebault le clerc de Berne » pour se faire copier certains manuscrits dont il enrichissait sa bibliothèque. La ville de Neuchâtel ne dédaignait pas non plus d'utiliser ses talents de scribe, comme le prouve un passage des *Comptes de la bourserie*<sup>5)</sup>. Il est difficile évidemment de tirer de ces textes des conclusions très positives pour étayer notre thèse. On admettra tout au moins que les relations entretenues à l'époque des Guerres de Bourgogne par Diebold Schilling avec le comte de Neuchâtel et ses sujets rendent plus plausible

<sup>1)</sup> On se souviendra qu'un siècle et demi plus tard, le chroniqueur bernois MICHEL STETTLER tint à faire hommage de l'œuvre qu'il venait de terminer (la *Gründliche Beschreibung Nüchtländischer Geschichten*, c'est-à-dire les *Annales de Berne*) aux autorités de la ville de Neuchâtel. Voir à ce sujet l'étude de CHARLES ROBERT, *Un exemplaire de la Chronique de Stettler aux armes de la ville de Neuchâtel*, dans *M.N.*, 1908, pp. 35—36.

<sup>2)</sup> Archives de l'Etat, Neuchâtel. Compte de Jehan Bugnoit, lieutenant et receveur de Thielle, du 9 janvier 1474 au 13 février 1475 (v. s.) dans *Recettes diverses*, t. 67, f<sup>o</sup> xv. « Delivré comment appart par sept memoraux de Monseigneur rendus et chancellés sur ce present compte... a Thiebol l'escripvant une bosse de vin tenant ij muids. »

<sup>3)</sup> Archives de l'Etat, Neuchâtel. Compte de Hory, le maréchal de Neuchâtel, du 7 janvier 1474, (v. s.), au 4 juin 1477, dans *Recettes diverses*, t. 67, f<sup>o</sup> iiiij xxxiiij<sup>vo</sup>. « A delivré au Lombach pour les ventes de certain vin qu'il acheta audit Neufchastel... Item a Thiebol l'escripvant de Berne pour semblable cas xxxv solz, dont ledict Thiebol semblablement en devra tenir compte a Mondict Seigneur... »

<sup>4)</sup> *Rodolphe de Hochberg et Diebold Schilling*, dans *M.N.*, 1943, p. 88.

<sup>5)</sup> *Comptes de la bourserie* de Neuchâtel, année comptable 1476—1477, t. IV, f<sup>o</sup> 97<sup>vo</sup>. « Item a delivré pour une bosse de vin blant cinquée a Monsr. l'escripvant de Berne pour certainnes labours qu'il l'avoit fait pour la ville douze livres et quinze solz. »

l'hypothèse que l'activité historiographique du greffier de Berne n'a pas passé inaperçue en pays neuchâtelois<sup>1)</sup>.

Reste à expliquer maintenant pourquoi notre chronique fut si longtemps, et en dépit de toute vraisemblance, attribuée à David Baillo. Remarquons tout d'abord que la première mention que nous en ayons est relativement tardive<sup>2)</sup>. Or au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où SCHEUCHZER rédigeait sa *Bibliotheca helvetica*, on avait sans doute oublié complètement, si la chose avait été jamais connue, le nom de l'auteur des *Entreprises*. Un correspondant de l'érudit zuricois<sup>3)</sup> lui aura probablement fait part de l'existence à la Bibliothèque de la Classe des pasteurs neuchâtelois de deux manuscrits dont l'écriture présentait assez d'analogies superficielles pour qu'on pût les croire, après un examen rapide, dûs à un même auteur. L'un de ces ouvrages était la copie des *Entreprises* que nous appelons Manuscrit de Neuchâtel (N), l'autre un coutumier du notaire David Baillo, daté de 1595<sup>4)</sup>. C'est ainsi qu'aura pris corps, d'une façon toute fortuite, l'idée que David Baillo pouvait être l'auteur de notre chronique. D'où vient maintenant qu'on ait

<sup>1)</sup> A noter également que le Landeron entretenait certaines relations commerciales avec Berne. Les *Comptes* de la petite ville (Archives communales du Landeron, DD 1), entre autres, notent pour l'année 1461—1462 (Compte de Jehan Vesin, ancien maître-bourgeois) que «lesdictz maistre borgois et conseilz que dessus confessent avoir heuz et receuz dudict Jehan Fasieux deux bosses de vin delivré au nom de la ville a Messire Jehan Blenchez de Berne».

<sup>2)</sup> Voir supra, p. 63.

<sup>3)</sup> Il est fort probable que ce fut Jean-Louis Choupard, diacre (1699—1726), puis pasteur (1726—1740) de Neuchâtel, premier bibliothécaire de la Vénérable Classe des pasteurs neuchâtelois. Scheuchzer, directeur de la Bibliothèque de Zurich, avait demandé à Choupard en 1721 une copie du manuscrit de la Classe. Il semble d'ailleurs, par les termes mêmes employés par Choupard dans sa réponse à Scheuchzer, que ce dernier avait vu autrefois le document à Neuchâtel. On sait que Scheuchzer passa en 1706 deux jours dans la principauté (30 juin—1<sup>er</sup> juillet). Voir Louis AUBERT, *Catalogue de la Bibliothèque de la Société des Pasteurs et Ministres neuchâtelois*. Notice historique, p. XIII. Bibliothèque Centrale de Zurich, Ms. 335, p. 103. SCHEUCHZER, *Itinera per Helvetiae alpinas regiones*, t. I, pp. 422—424.

<sup>4)</sup> Ce coutumier, qui est plutôt un recueil de copies d'actes les plus divers, porte la cote N° 3229 de la Bibliothèque des Pasteurs et Ministres neuchâtelois. Son titre est: *Livre où sont fidellement coppiees et recueillies les franchises decretalles et aucunes declairations de poinets de coustumes de la ville de Neufchastel, avec autres choses contenues cy apres à l'indice de cad. livre, appartenant à moy David Bailliodz, secrétaire et greffier de lad<sup>e</sup> ville. Rien que l'honneur. Bailliodz not. 1595*. Une reproduction de la page de titre du coutumier Baillo a été donnée par l'*Armorial neuchâtelois* de MM. LÉON et MICHEL JÉQUIER (t. I, planche V. La légende indique par erreur le nom de Claude Baillods).

fait du père de ce personnage un officier de Charles le Téméraire ?<sup>1)</sup> Nous nous expliquons la chose d'une double manière. Comme beaucoup de familles neuchâtelaises, les Baillod se targuaient d'une origine étrangère au pays<sup>2)</sup>. Une tradition de famille prétendait que Perrod Baillod, châtelain de Vautravers au milieu du XV<sup>e</sup> siècle et ancêtre direct de David, était venu du bourg franc-comtois de Mont-le-Bon (aujourd'hui commune du canton de Morteau, arrondissement de Pontarlier) s'établir dans le comté de Neuchâtel. Le fait apparaît aujourd'hui erroné puisque des pièces d'archives prouvent sans conteste que la famille Baillod était déjà établie au Val-de-Travers dans le quatorzième siècle: ce qui importe ici est de constater que la tradition attribuant une origine franc-comtoise aux Baillod était bien vivace à l'époque du bibliothécaire Choupard<sup>3)</sup>. Nous savons d'autre part que le père de notre notaire, Jean Baillod, mort avant 1598, prit du service en France et participa aux guerres civiles de ce royaume dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>4)</sup>. A son retour au pays, il ramena la bannière de sa compagnie, et la légua à ses descendants<sup>5)</sup>.

<sup>1)</sup> Voir ci-dessus, p. 63.

<sup>2)</sup> C'est ainsi que de vagues traditions dénuées de tout fondement historique assignent à la famille Montmollin une origine albigeoise, et que certains veulent faire descendre les Huguenin d'un disciple de Pierre Valdo. On peut rappeler également le cas de ces nombreuses familles neuchâtelaises qui se prétendent, sans aucun titre valable, issues du Refuge huguenot. Cette tendance à se réclamer d'un glorieux ancêtre étranger sévissait au XVIII<sup>e</sup> siècle plus généralement encore qu'aujourd'hui.

<sup>3)</sup> Dans un document des Archives de l'Etat, Neuchâtel (R 15, N<sup>o</sup> 29) datant selon toute vraisemblance de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on lit ceci: «Il est vray que environ lan 1495 (!) Perroud Bailliodz vint depuis Mont Le Bon proche Mortaux, chatelain de Vautravers.»

<sup>4)</sup> *Minutaire* de JACQUES AMYOT, notaire, t. V, f<sup>o</sup> 58 (aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel): «feu noble homme Jehan Baillod quand il vivoit... capitaine pour la royalle Majesté de France.»

<sup>5)</sup> *Minutaire* de JACQUES DUPASQUIER, notaire, t. I, f<sup>o</sup> 55 (ibidem): «Testament de Noble David Bailliod» (9 février 1630): «Je donne et legue les deux enseignes ou drapeaux de guerre, l'un de feu mon honnoré pere Sr cap<sup>ne</sup> Jehan Bailliod qui a servi à la guerre de Navarre, estant escartelé des armes de feu le Capitaine Jean Guy son compagnon.» Jean Guy (mort en 1605) étant frère de cet Emer cité par ZURLAUBEN (sous le nom d'Emard) à la date de 1576, on peut admettre que le capitaine Jean Baillod servit sous les ordres du prince Henri de Condé, dans l'armée du roi de Navarre, avant l'accession de ce dernier au trône de France. Dès 1583, en effet, Jean Baillod est greffier de la ville de Neuchâtel et concierge de la Halle: il est donc peu probable qu'il ait repris du service après cette date. Voir ZURLAUBEN, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, t. V, pp. 27, 35, 44.

Il est facile de voir ainsi comment naquit au siècle suivant la légende d'un capitaine Baillod combattant — et même périssant — dans les rangs de l'armée du Téméraire: sur la foi d'une origine bourguignonne (ou comtoise) de la famille, on aura admis sans autre que le père de David combattit au quinzième siècle sous les ordres de son seigneur naturel: le duc Charles! Le souvenir des Guerres de Bourgogne était resté chez nous beaucoup plus vivace que celui des lointaines campagnes de France du seizième siècle, pourtant moins anciennes.

### UTILISATION DES *ENTREPRISES*

Il faut admettre que notre chronique jouit durant les années qui suivirent son apparition d'une vogue assez considérable. Le nombre relativement grand des copies qui sont parvenues jusqu'à nous, et surtout la diversité dont témoigne la tradition du texte, en sont des preuves pertinentes. L'existence, attestée dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, de remaniements des *Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses* est également un fait caractéristique. Nous croyons qu'il n'est pas inutile, sans nous étendre trop longuement sur ces nouvelles œuvres qui ne concernent qu'indirectement notre édition, d'en donner cependant un aperçu.

#### I. VERSION DE ZÜRICH

Sous le titre de: *Entreprises du Duc Charles de Burgund contre les Suisses selon un original de Neuchatel*, il existe à la Bibliothèque centrale de Zurich (cote: B 77a) un manuscrit<sup>1)</sup> donnant, avec passablement de détails, un récit complet des Guerres de Bourgogne. Cette chronique, après un court préambule sur les visées monarchiques du

<sup>1)</sup> Il fait partie d'un recueil contenant, outre la chronique citée, un ouvrage de l'historien HEINRICH BULLINGER sur la Guerre de Zurich (*Der alte Zürich-Krieg den anfangs die zweij Orth Schweitz und Glarus demnach gemein Eidgnoszen wider die Statt Zürich und das Hausz Österreich das damahlen mit Zürich verbunden war, auß VII Jahr grausam geführt haben*). Voir ERNST GAGLIARDI, *Katalog der Handschriften der Zentralbibliothek Zürich. Neuere Handschriften, seit 1500*, colonne 202. Ce recueil appartenait précédemment à la Bibliothèque municipale de la même ville (Stadtbibliothek). La chronique dont nous parlons possède une pagination partièlière (folios 1 à 28), et sa copie est due au même scribe (de langue allemande) que l'ouvrage de BULLINGER, d'où de nombreuses fautes de français, des lacunes et des omissions dues à l'incompréhension de l'original. Des corrections en grand nombre amendent le texte. Titres marginaux. L'écriture est, selon toute vraisemblance, du XVIII<sup>e</sup> siècle.

duc Charles, débute par le récit de l'engagement des Provinces antérieures (Alsace, comté de Ferrette, Sundgau, Forêt-Noire) au Téméraire. La narration se poursuit par l'arrestation et le supplice de Hagenbach, la campagne d'Héricourt, des considérations sur la situation ambiguë du comte de Neuchâtel, Rodolphe de Hochberg, et sur la décision que prend ce dernier d'adopter l'attitude d'une stricte neutralité. Viennent ensuite les campagnes de Pontarlier et de Grandson-Jougne. Dès ce point (exactement avec le récit de la prise d'Orbe) le manuscrit de Zurich suit exactement les *Entreprises* dont il s'approche parfois jusqu'au mot-à-mot. Le récit de la campagne de Blamont, qui suit, de même que celui de la conquête par Charles le Téméraire du duché de Lorraine, sont évidemment empruntés à d'autres sources. Après l'exposé des griefs nourris par les Suisses à l'égard du comte de Romont (plusieurs des détails exposés ici ne se trouvent pas dans notre chronique), l'auteur raconte la conquête du Pays de Vand, d'octobre 1475, en suivant de nouveau pas à pas le récit qu'en font les *Entreprises*<sup>1)</sup>. Çà et là sont intercalés quelques détails étrangers à notre chronique<sup>2)</sup>, mais dans l'ensemble on constate que l'auteur du remaniement s'est borné à transcrire le texte des *Entreprises* qu'il avait sous les yeux, sans même bien souvent se donner la peine d'en moderniser la langue<sup>3)</sup>. Dans les chapitres suivants : vaine tentative de Rodolphe de Hochberg de s'interposer entre les belligérants, retraite du comte de Neuchâtel à Berne, il n'est évidemment pas fait recours aux *Entreprises*. Les emprunts reprennent avec le récit de l'occupation du comté par les Bernois et les Soleurois. On décrit ensuite l'approche de l'armée bourguignonne, l'épisode de la Tour Bayard, la conspiration d'Yverdon et de Grandson, le tout, à part quelques menus détails, suivant la version de notre chronique. Il est fait mention plus loin de démarches qu'au-

<sup>1)</sup> Relevons cependant que l'épisode de la reddition de Morat est ici passablement abrégé.

<sup>2)</sup> Il est fait mention entre autres de l'occupation de Grandcourt. Lorsque les Suisses quittent Estavayer, il ne reste dans la ville que « 24 personnes ecclésiastiques que seculliers ».

<sup>3)</sup> Parfois cependant, pour animer le récit, il ajoute des détails de son cru, ou corse l'expression. Ainsi, au moment où les Suisses pénètrent dans Estavayer, il leur fait pousser le cri de : « Ville gagnée, ville gagnée, tue, tue, point de quartier ! » Cette dernière expression est d'ailleurs d'un effet malheureux, le mot « quartier » se retrouvant à la ligne suivante (« Les autres faisant aussi devoir en leur quartier »). Plus loin (il s'agit de Claude d'Estavayer) : « non obstant la grande rançon qu'il offroit, fallut qu'il dançast le meme branle que les autres ».

raient faites les Suisses pour solliciter la grâce du duc de Bourgogne, offres que ce dernier repousse avec hauteur: «Et ce fût ce refus qui acheva sa ruine», conclut l'auteur du remaniement. Les détails qu'il donne sur le camp du Téméraire devant Grandson et sur le siège de cette place sont pour la plupart étrangers à notre chronique. Il mentionne néanmoins la somme d'argent que les défenseurs du château remettent au sire de Ronchamp pour l'engager à intervenir auprès du duc en leur faveur<sup>1</sup>). Les passages qui suivent: reddition du sire de Vaumarens, préliminaires de la bataille de Grandson, s'inspirent visiblement de notre texte; par contre le récit de la bataille elle-même et le dénombrement assez circonstancié du butin relèvent d'une autre source. Signalons enfin comme étant empruntés aux *Entreprises* les épisodes suivants: stratagème et fuite de la garnison bourguignonne de Vaumarcus, combats du passage de la Broye et de Pégrand, mort du maître-artilleur bourguignon au siège de Morat, envoi par les gens de Cerlier et de la Neuveville de secours à la garnison assiégée, allusion à la bataille de Laupen livrée comme celle de Morat le jour des Dix Mille Martyrs.

Toute la fin du récit, qui se termine avec la bataille de Nancy, ne doit rien à notre chronique.

Un deuxième manuscrit de ce remaniement existe dans le recueil Chambrier que nous avons décrit à la p. 23. Il est intitulé: *Fragment de l'Histoire de la Guerre des Suisses avec les Bourguignons et de la prise du Pays de Vaud, etc.* D'après une note liminaire, l'original de cette copie est antérieur à 1662. L'écriture paraît dater du XVIII<sup>e</sup> siècle, sauf le titre qui, lui, est vraisemblablement du siècle dernier. Le manuscrit a été passablement mutilé, et le texte ne débute qu'avec la prise d'Estavayer. On constate de grosses lacunes dans les premières pages; des mouillures nombreuses rendent le déchiffrement malaisé. Le manuscrit a été soigneusement restauré, et certains passages réécrits d'après une autre copie. Le texte, assez fautif par endroits, comble pourtant certaines lacunes du manuscrit de Zurich: il ne s'agit donc pas d'une copie de ce dernier (si l'on ne tient pas compte, du moins, des

<sup>1</sup>) L'auteur, qui dans le cas particulier s'exprime à la première personne, dit à ce sujet: «Je trouve dans un manuscrit que chaque soldat luy dona 10 sols.» *Entreprises*, pp. 164-165: «aussy que chascun luy baillasse dix solz pour ses peynes»

corrections postérieures). La langue de cette copie est aussi moins archaïque<sup>1</sup>).

M. Adolphe L'Hardy, à Colombier (canton de Neuchâtel), possède une version assez proche de la précédente. C'est un cahier de 168 pages, couvert d'une écriture datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le titre en est: *Entreprises du Duc Charles de Bourgogne contre les Suisses, et les batailles pour lui perdues tant à Grandson, à Morat qu'à Nenci avec la prise du Pays de Vaud et leurs Alliez*. Plusieurs pages manquent. Le texte est visiblement modernisé et la plupart des fautes grossières éliminées.

La famille Dardel, à Saint-Blaise (canton de Neuchâtel), est en possession d'une quatrième copie de notre version. Ce texte a fait l'objet d'une publication fragmentaire dans le journal neuchâtelois *La Suisse Libérale*, du 25 août au 7 septembre 1925. Le titre en était: *En marge de l'histoire. Les Guerres de Bourgogne*, signé: M. D. (D<sup>r</sup> Maurice Dardel).

FRITZ CHABLOZ dans son ouvrage déjà cité sur *La Bataille de Grandson* signale (p. 90) l'existence d'une cinquième copie qui se trouvait depuis 1875 entre les mains de Jean de Montmollin à Neuchâtel<sup>2</sup>), et il en donne le passage où est racontée la bataille de Grandson. Cette copie semble aujourd'hui disparue.

Enfin le manuscrit de la Bibliothèque de la Chaux-de-Fonds coté 29.742 peut être considéré comme une copie amendée de celui de Zurich, ou d'un texte très proche de ce dernier. Il porte en titre:

*Les entreprises du Duc Charles de Bourgogne contre les Suisses et les Batailles par lui perduës à Grandçon Morât et à Nancy avec La prise du pays de Vaud par les Suisses et leurs Alliez avec quelques remarques sur la fin. 1749.*

Il parut en 1790, sous le titre de: *Extrait des Guerres des Suisses et leurs alliés, depuis Louis XI et Charles le Hardi, jusques à la bataille de*

<sup>1</sup>) Voir FRÉDÉRIC DU BOIS, *Bataille de Grandson*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1844, p. 35: «L'autre chronique d'un style plus moderne, paraît avoir été composée ou tout au moins copiée vers l'an 1650, comme en fait foi une remarque ajoutée au crayon le 12 janvier 1662.» Voir également *Lettres de Frédéric et Thérèse Du Bois de Montperreux adressées à Ferdinand Keller*, publiées par Léon Montandon, dans *M.N.*, 1926, p. 38, et tirage à part (Neuchâtel, 1933), p. 9. Du Bois de Montperreux désignait cette copie sous le nom de l'« Anonyme », et estimait — à tort — qu'il n'en existait qu'un seul exemplaire.

<sup>2</sup>) Suivant CHABLOZ ce document aurait appartenu de 1713 à 1797 à une famille Paris, de Concise, puis dès cette date à des Pourtalès. Le texte donné par CHABLOZ (pp. 90 à 98) diffère sur quelques points de celui que fournissent les *Franchises de Valangin*.

*Marignan*, une édition remaniée, une fois encore, et augmentée de ce texte. C'est un chapitre des *Franchises de Volangin*, ouvrage imprimé aux Verrières (canton de Neuchâtel) par Jérémie Vuitel<sup>1)</sup>. Ce nouveau remaniement, qui ne présente d'ailleurs guère d'intérêt, est probablement l'œuvre de l'imprimeur Vuitel lui-même.

Les sources de la version de Zurich (nous l'appelons ainsi d'après son principal manuscrit) sont apparemment, à côté des *Entreprises*, la *Chronique de STUMPF*<sup>2)</sup>, les *Annales de STETTLER*<sup>3)</sup> et les *Mémoires de COMMYNES*. Etant donné que l'ouvrage de STETTLER parut jusqu'en 1631 (deuxième volume des *Annales*), c'est entre cette dernière date et 1662, soit au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'il nous faut placer l'origine du remaniement. Le manuscrit des *Entreprises* utilisé à cette occasion est fort probablement N<sup>4)</sup>. L'auteur doit être un Neuchâtelois, car il fait état de plusieurs détails d'histoire locale: ainsi il fournit la date du mariage du comte de Neuchâtel, Philippe de Hochberg, et raconte (avec plus de détails que SCHILLING et STETTLER) l'épisode du pillage du Locle par une bande de Bourguignons.

## II. L'Histoire curieuse.

Un ouvrage de format petit in-8<sup>o</sup> paru à Lausanne en 1672 d'abord, puis en seconde édition en 1700, sous le titre de: *Chronique* (dans un autre exemplaire: *Chroniques*) ou *Histoire curieuse composée de diverses pièces des choses considérables arrivées au Pays de Vaud*, contient égale-

<sup>1)</sup> *Recueil historique des Droits, franchises, immunités et privilèges accordés aux Bourgeois de Vallengin. . . Suivi de l'Histoire des guerres des Suisses contre d'autres Puissances, auxquelles les Peuples de cet Etat ont pris part. Le tout Extrait des Fragments de LL.EE. de Berne. . .* Cette dernière référence est d'une exactitude contestable.

<sup>2)</sup> STUMPF est cité nommément à deux reprises dans des passages concernant le siège et la bataille de Morat («Stumpf dit que. . .»), mais les emprunts à l'œuvre de l'historien zuricois sont sans doute plus nombreux.

<sup>3)</sup> Des *Annales* de STETTLER sont tirés entre autres le récit des vicissitudes du gros diamant de Charles le Téméraire après sa découverte par un soldat suisse sur le champ de bataille de Grandson (*Annales*, pp. 247-248), l'épisode du combat de chiens avant la bataille de Morat (*Annales*, p. 258), la mention du cri de «Briey, Briey, Grandson!» au cours de cette bataille (*Annales*, p. 259).

<sup>4)</sup> La mention liminaire «selon un original de Neuchâtel» pourrait se référer à un manuscrit aujourd'hui disparu: on trouve cependant dans le texte de Zurich plusieurs passages empruntés littéralement à N. Le montant de la rançon de Lausanne («2000 florins de Rhins»), que parmi les manuscrits connus L1 est seul à fournir, peut provenir d'une source imprimée.

ment un remaniement des *Entreprises*. Celui-ci comprend 39 pages (dans l'édition de 1672) et est intitulé: *Particularitez de la guerre du duc de Bourgogne au Pays de Vaud en l'an 1476, tirées d'un vieux manuscrit*. Ce texte, anonyme lui aussi<sup>1)</sup>, ne doit rien à la version de Zurich. Il s'écarte notablement des manuscrits connus des *Entreprises* quant au style, quoique l'allure générale du récit soit bien celle de notre chronique. Il est par conséquent impossible de préciser quel manuscrit a été utilisé. Certains indices (tirés particulièrement de l'orthographe des noms propres et de l'ordonnance des épisodes) donnent à penser que ce fut une copie du groupe vaudois. L'auteur de ce texte a simplifié le récit des *Entreprises* en faisant disparaître, surtout au début, certains chapitres qui ne concernaient pas directement les campagnes de 1475 et 1476. A la fin (éd. de 1672, pp. 187 et 188), il fournit certaines données numériques sur les forces en présence à Morat et sur les pertes des combattants; elles proviennent d'une source étrangère. Ajoutons que ce texte est fort mal établi, et que les fautes typographiques y abondent. L'édition de 1700 diffère de sa devancière sur quelques points de détail seulement<sup>2)</sup>.

### III. LE PSEUDO-HUGUES DE PIERRE.

Dans une étude — déjà citée — du *Musée Neuchâtelois* (1896, pp. 77 et suiv.), M. ARTHUR PIAGET a montré que la *Chronique des Chanoines*

<sup>1)</sup> L'éditeur, DAVID GENTIL, est probablement l'auteur de cette adaptation. Voici ce qu'il dit de ses sources (*L'Imprimeur au Lecteur*, éd. de 1672): «A ces chroniques là (il s'agit des *Chroniques de Vaud*) nous avons adjousté quelques piéces traduites de l'histoire Allemande de Stettler (allusion aux chapitres traitant de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536), lesquelles sont suivies d'autres, tirées de quelques manuscrits, qui n'ont point été veus jusques icy, et m'ont été communiqués par gens curieux et versés dans les antiquités de ce pays...» Il est possible qu'en effet GENTIL ait eu recours à plus d'une copie des *Entreprises*. Le passage contenant les discours bautains de Charles le Téméraire avant la bataille de Grandson (éd. de 1672, p. 177) rappelle assez exactement le texte des manuscrits vaudois, tandis que celui-ci (il s'agit de l'épisode de la fuite de la garnison bourguignonne du château de Vaumarcus): «qui fut étonné, se furent les premiers ceux du Landeron, qui entrans dans ce château n'y trouverent personne qu'une vieille femme» (éd. de 1672, p. 180) est l'adaptation du texte neuchâtelois. La forme «Bayonne», pour Aubonne, que l'auteur affirme (éd. de 1672, p. 165) avoir lue dans «le vieux manuscrit» n'est attestée par aucune des copies que nous avons eues sous les yeux.

<sup>2)</sup> Sur cet ouvrage, voir WALDÉMAR DÉONNA, *La fiction dans l'histoire ancienne de Genève et du Pays de Vaud*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXV (1929—1935), pp. 111—113.

est en réalité une habile supercherie d'un érudit du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>). Le morceau le plus caractéristique de cette prétendue chronique est attribué à un certain Hugues de Pierre, dont le style, au dire de l'introduction des pseudo-fragments, était « rempli de sel et d'énergie » (p. 21 de l'édition de 1839; p. 29 de l'édition de 1884). Le fragment que Samuel de Purry est censé en avoir transcrit traite précisément des Guerres de Bourgogne (pp. 34 à 52 de l'édition de 1884). Or M. PIAGET a prouvé sans conteste possible que ce passage est un remaniement des chapitres correspondants des *Entreprises*. La comparaison juxta-linéaire des textes du prétendu Hugues de Pierre et du manuscrit de Neuchâtel fournit à cet égard une démonstration parfaitement claire qui nous dispense d'une nouvelle argumentation. On constatera que l'auteur de la *Chronique des Chanoines* a su tirer un parti remarquable du texte somme toute assez pâle qu'il avait sous les yeux, et que la relation qu'il nous donne des campagnes de l'année 1476 « a été sous sa plume rendue plus vivante et plus pittoresque, au détriment parfois de la vérité », pour reprendre les termes dont s'est servi M. PIAGET (*op. cit.*, p. 106). Voulant donner à son récit la saveur vieillotte qui constituait pour des lecteurs peu familiers avec les textes en ancien français un gage sûr d'authenticité, le pasticheur a emprunté souvent presque littéralement à son modèle un assez grand nombre d'expressions, d'images ou de formules qu'il est facile d'identifier. En voici quelques-unes prises au hasard, que nous citons d'après l'édition de 1884:

*Chanoines*, p. 35: « partant ne povait le dict Philippe sitost retourner par deça sans faillir contre cœur et raison »; p. 38: « aimant mieulx conquerer par abjecte trumperie que selon Dieu et raison. »

*Entreprises*, pp. 100-101: « mettant ledict duc de Lorraine hors de son pays et seigneurie, qui estoit une chose contre Dieu et raison. »

*Chanoines*, p. 37: « ains se ruent-ils comme lions. »

*Entreprises*, p. 113, variante de N: « hardy comme lyon. »

*Chanoines*, *ibidem*: « jurant en sa coutume par St. Georges. »

<sup>1</sup> En 1925, M. ARTHUR PIAGET, reprenant et complétant cette étude, a établi dans les *Pages d'histoire neuchâteloise* (p. 78) que l'auteur de la *Chronique des Chanoines* est le colonel Abram de Purry qui la composa de toutes pièces vers 1765. Précédemment M. JULES JEANJAQUET avait défendu cette thèse dans divers travaux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une publication.

*Entreprises*, p. 105, variante de N: « mais disoit: «*Par St. George*»; p. 165: « il se prit à dire: «*Saint George*»; p. 168: « en disant: «*Par saint George*.»

*Chanoines*, *ibid.*: « leur promestant *vies et bagues saulves*. »

*Entreprises*, p. 164: « de les prendre à mercy et sortir leur *vie saulve*»; variante de N: « *leurs bagues saulves*. »

*Chanoines*, p. 40: « *par St. Georges ces canailles crient merci. Gens de canous, feux sur ces vilains*. »

*Entreprises*, p. 172: « Regardez comme ilz se sont mis à genoux pour nous prier et *crier mercy!* Mais *par soinct George*, il les faut tous pendre... Or sus faictes mener advant l'artillerie et *tirez!* »

*Chanoines*, p. 42: « si ordonnèrent la *bandière de Neufchastel* ensemble ceux du *Sibetal, Vanguen* et *Londeron*... pour assaillir le *chastel* de *Valmarcus*, dedans lequel estoient maints *Bourguignons*, voir aucuns *Chevaliers du Conseil estroit du duc*. »

*Entreprises*, pp. 176—177: « pour bien garder le *chasteau de Vaulxmarcuz*, ils ordonnerent que les *bannieres* et *compagnies* tant de *Neufchastel* que du *Sibetal*... et *Vangues* garderoyent... ladict place... car il y avoit dedans ledict *chasteau* des *gentz de grand estat*. Et neautmoings le *penon du Londeron* avecq les *compagnies*... vindrent... au *village* sur ledict *chasteau de Vaulxmarcuz*. »

*Chanoines*, p. 47: « et que Dieu voloissoit par semblable grand exemple *bailler signe aux plus puissants et redoutlés princes*. »

*Entreprises*, p. 104: « luy remonstraus audict *duc* qu'il estoit l'un des *plus haultz, riches, vaillans et preux princes*. »

On voit donc le procédé: très habilement le pasticheur glane dans le texte qui lui sert de modèle les expressions qui lui paraissent les plus évocatrices et les plus pittoresques, pour en parsemer un récit de son cru. Parfois il lui arrive de ne pas saisir la signification exacte d'un passage: on assiste alors à la curieuse métamorphose de termes incompris employés dans un sens tout différent. Ainsi (épisode de la fuite de la garnison bourguignonne de Vaumarcus):

*Entreprises*, p. 178: « tantost entrerent en icelle place et *chasteau* sans trouver nulle *resistance*, *sinon une pauvre oieille femme* (variante

de N. :) de la terre», c'est-à-dire de la terre (ou seigneurie) de Vaumarcus.

*Chanoines*, p. 42: «là nul ne respond pour ce que là nul n'y a, hors meis la vielle gysante du Castellan», autrement dit, une femme gisant à terre de vieillesse!

Pour autant que la transformation profonde qu'a subi le texte permet d'en juger, le manuscrit utilisé par notre pseudo-chroniqueur est N. Le prétendu fragment d'Hugues de Pierre a été imprimé trois fois, sans modification:

1. Dans les *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Vallangin*, de JÉRÔME-EMANUEL BOYVE (Neuchâtel, 1778), pp. 176 à 200 (le fragment est ici abrégé du premier paragraphe).

2. *Extraits des Chroniques ou annales écrites autrefois par des chanoines du chapitre de Notre Dame de Neuchâtel* (publication anonyme), Neuchâtel, 1839, pp. 24 à 38.

3. *Chroniques des chanoines de Neuchâtel . . . Nouvelle édition publiée par la Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1884, pp. 34 à 52.

## EDITIONS DES ENTREPRISES

Le texte complet de la chronique que nous étudions a fait l'objet de deux éditions. Comme nous l'allons voir, la seconde ne représentant aucun progrès sur sa devancière, nous ne disposons en réalité que d'une édition en deux impressions.

En 1830 l'ancien avoyer de Berne Nicolas-Frédéric de Mülinen publiait dans la revue historique : *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, périodique qu'il avait fondé et qu'il dirigeait, un *Fragment historique de la chronique des chanoines de Neuchâtel* (pp. 216 à 297). Nous avons dit plus haut (p. 65) ce qu'il fallait penser de ce titre étrange. Dans son *Avant-Propos*, MÜLINEN affirme que cette édition a été établie à l'aide de quatre textes : il cite l'*Indigénat helvétique* de BOYVE, le fragment d'Hugues de Pierre, une «très ancienne copie de ce fragment» conservée «dans les archives de la vénérable classe des pasteurs de Neuchâtel»

et le manuscrit Fatton<sup>1)</sup>. Point n'est besoin d'épiloguer longtemps sur une aussi fantaisiste énumération des sources, que l'éditeur prétend pourtant avoir collationnées «avec soin»! En fait, MÜLINEN a simplement reproduit le texte du manuscrit Fatton en empruntant quelques variantes à N.

En l'absence du manuscrit Fatton, il est évidemment impossible d'apprécier le soin qui a été mis à l'établissement du texte du *Geschichtsforscher*. Cela quant au manuscrit de base tout au moins, car pour les variantes tirées de N, elles sont reproduites avec quelque approximation, l'orthographe étant souvent modernisée. De plus, ce sont parfois les leçons du manuscrit Fatton qui sont mises entre parenthèses comme variantes, le texte étant alors celui de N. D'autres fois encore, ces parenthèses contiennent des gloses explicatives de l'éditeur, non des variantes, sans que cela soit marqué par une modification typographique. Quelques notes en bas des pages fournissent des renseignements, d'ordre biographique généralement. Plusieurs paraissent empruntées à JEAN DE MULLER<sup>2)</sup>.

Lorsqu'en 1884 la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel réédita la *Chronique des Chanoines*, elle fit suivre ce texte du *Chanoine anonyme* et des *Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*. Si l'édition du *Chanoine anonyme* fit l'objet, grâce aux soins du professeur Victor Humbert, d'une collation sérieuse avec le manuscrit original, on n'en peut dire autant du texte des *Entreprises*. En dépit de la préface affirmant (p. VI) que le manuscrit de Neuchâtel a servi de base à cette édition, on se borna simplement à réimprimer le texte du *Geschichtsforscher* avec ses notes. Une partie (près de la moitié) des variantes fut même supprimée, sans doute pour alléger le texte. On ne sait d'ailleurs à qui s'en prendre, la publication étant anonyme<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Il est à remarquer que MÜLINEN parle aussi de quatre textes dans une lettre à Zellweger, du 12 janvier 1830: «Nachdem ich vier alte Handschriften dieses Bruchstückes mit einander vor meiner Ahreise von Thun collationnirt habe, musste ich es einem Copisten übergeben, der mich bis jetzt aufgehalten hat.» *Aus dem Briefwechsel Zellwegers 1824—1842*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XVI, p. 22. Il n'est pas impossible que Mülinen mette au nombre de ces quatre manuscrits les deux copies de N. qu'il avait en sa possession. Voir supra, pp. 19—20.

<sup>2)</sup> Citons en particulier celle des pp. 271—272 où l'éditeur déplore qu'on puisse attribuer à un seigneur appartenant «à une maison illustrée en Allemagne depuis tant de siècles par des personnages distingués» (Reischach) la trahison de Grandson. Comp. MULLER, *op. cit.*, t. V (éd. allemande de 1808), p. 14, note 68.

<sup>3)</sup> J. E. BONHÔTE et FRITZ CRABLOZ, *La Chronique des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, dans *M.N.*, 1896, p. 201.

Voici d'autre part les fragments de notre chronique qui ont été également publiés :

1. FRÉDÉRIC DU BOIS, *Bataille de Grandson*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, 1844, pp. 40—43: *Chronique de David Baillot*. Ce sont les chapitres de notre chronique qui ont trait à la bataille de Grandson. Le texte est celui du manuscrit Chambrier (C) avec trois variantes empruntées à N.
2. *Musée Neuchâtelois*, 1868, dès la p. 169: *Les Entreprises du duc Charles de Bourgogne tant contre Messeigneurs des Liges que contre le duc de Lorraine et après les défaites contre lui devant Nancy*. Cette édition, sans nom d'auteur<sup>1)</sup>, s'arrête à la reddition de Moudon (*M.N.*, p. 223): elle comprend donc environ le tiers de la chronique. Le manuscrit utilisé est la copie de N que nous avons signalée plus haut, p. 20.
3. *Musée Neuchâtelois*, 1896, pp. 105 à 109. M. ARTHUR PIAGET, dans son article *La Chronique des Chonoines de Neuchâtel*, met en parallèle deux fragments du pseudo-Hugues de Pierre avec les passages correspondants des *Entreprises*. Il s'agit des épisodes du château de Vaumarcus et du combat de la Broye. Le texte utilisé est celui de N amendé par le manuscrit Forel. Ces textes ont été réédités par M. Piaget dans les *Pages d'histoire neuchâteloise*, pp. 69 à 72.
4. *Musée Neuchâtelois*, 1896, pp. 228 à 238. Etude de J. E. BONHÔTE et FRITZ CHABLOZ, intitulée: *La Chronique des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*. L'épisode de la bataille de Grandson y est donné selon le texte de N, avec, en notes, toutes les principales variantes fournies par le manuscrit Forel et l'édition du *Geschichtsforscher*.
5. FRITZ CHABLOZ, *La bataille de Grandson* (1897), pp. 67 à 89: «d'après David Baillot, secrétaire de la Ville de Neuchâtel dont le père avait assisté à la bataille (vers 1500)». Texte de N avec quelques variantes empruntées au manuscrit Forel et à l'édition du *Geschichtsforscher*. Notes explicatives.
6. *Musée Neuchâtelois*, 1934, pp. 8 à 10. Article de M. LOUIS THÉVENAZ, intitulé: *La légende de Baillot*. L'épisode du combat de la Broye est publié ici suivant le texte de N.
7. *Revue d'histoire suisse*, 1944, pp. 335, 336, 337, 339. Quatre courts fragments concernant la reddition d'Yverdon, d'après F 997his, dans l'étude de CHARLES GILLIARD sur *Yverdon et les guerres de Bourgogne*.

<sup>1)</sup> On croit qu'il faut l'attribuer à James-Henri Bonhôte, directeur de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel de 1876 à 1893.

## PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

C'est le manuscrit Boiceau-Gaulis (L) que nous avons adopté comme texte de base. Les raisons qui ont déterminé ce choix sont les suivantes :

1. Malgré leur origine relativement tardive par rapport à N et à B, les manuscrits du groupe auquel appartient L présentent un texte plus complet que les copies du groupe neuchâtelois, les en-tête de chapitres en particulier y sont notablement plus nombreux. Parmi ces manuscrits (L, L<sup>1</sup> et M), c'est L qui est le plus ancien et offre en même temps le texte le plus satisfaisant.

2. Si, pour certains passages, le texte de L apparaît comme quelque peu remanié par rapport aux chapitres correspondants de N, ces modifications probables de l'archétype sont en définitive assez légères et n'affectent guère l'allure générale du récit. Comme nous l'avons dit, elles portent — et cela dans une faible mesure — sur l'ordonnance des données narratives, rarement sur les termes eux-mêmes. Enfin l'inspiration catholique de L nous paraît être un garant de l'ancienneté, sinon du manuscrit lui-même, du moins de la tradition qu'il représente.

3. L'édition première de notre chronique étant basée sur un manuscrit du groupe neuchâtelois (manuscrit Fatton), il paraissait indiqué de livrer à la publication un texte appartenant à l'autre tradition manuscrite de la chronique des *Entreprises*.

Il nous faut ajouter d'ailleurs que des obstacles difficilement surmontables se seraient opposés à l'édition d'un texte basé sur un des manuscrits neuchâtelois : N, nous le répétons, est copié avec la plus grande négligence, B est privé des chapitres initiaux, et pour C, son âge trop récent n'aurait pas permis d'en tirer un parti utile. Quant à rééditer le texte du *Geschichtsforscher*, nous n'y pouvions songer, vu l'insuffisance manifeste de cette publication.

L'orthographe du manuscrit, si fantaisiste soit-elle, a été respectée : nous avons craint, en entreprenant de l'uniformiser, de tomber dans l'arbitraire. En vue de faciliter la lecture, nous avons ajouté les accents correspondant à la prononciation sur les syllabes toniques, quand bien même le texte manuscrit en est en général dépourvu. Nous avons d'autre part fait usage de majuscules pour les noms propres. Comme c'est la coutume, les lettres u et v, i et j ont été distinguées. Quelques apostrophes ont été ajoutées ou retranchées ; on a eu recours à la cédille quand la prononciation l'exigeait ; quelques trémas superflus ont été

enlevés. Il nous a paru en outre utile, toujours en vue de rendre le texte plus intelligible, de faire partout la discrimination de «à» préposition et «a» verbe, ainsi que celle de «où» et «ou». Les bévues évidentes du copiste (fautes grossières) ont été corrigées sans autre indication. Les abréviations ont été résolues suivant l'orthographe la plus généralement adoptée pour le mot en cause. Quand l'état défectueux du manuscrit rendait certaines formes douteuses, nous les avons restituées suivant le même principe. Quelques mots qui ne semblaient pas appartenir au texte, ou qui s'intégraient mal dans la phrase, ont été considérés comme gloses explicatives et mis entre parenthèses.

Il nous est arrivé à plusieurs reprises, quand L présentait une lacune manifeste, de compléter notre texte à l'aide de leçons (parfois de phrases entières) tirées du manuscrit qui offrait sur ce point les termes les plus satisfaisants. Des modifications typographiques *ad hoc* signalent chaque fois ces interpolations inévitables. En outre, on trouvera au bas du texte l'indication de leur provenance.

La ponctuation, très rudimentaire dans les manuscrits, a été complétée et éventuellement corrigée, suivant les nécessités de la lecture.

Les variantes que nous avons dû fournir assez nombreuses, sont présentées dans leur ordre naturel, c'est-à-dire que nous avons indiqué d'abord les leçons aberrantes fournies, cas échéant, par le manuscrit le plus proche de L, en l'occurrence M (L<sup>1</sup> n'entrant qu'une fois en ligne de compte), puis celles des manuscrits neuchâtelois: N, B, C, sans compter le texte déjà publié (ed.). Quand ces variantes ne présentent entre elles que des divergences superficielles, nous nous contentons de donner les sigles de leurs manuscrits respectifs à la suite de la leçon considérée comme la variante la plus caractéristique de ce passage.

Les notes ont pour but évident d'éclairer l'intelligence du texte. Celles de la présente édition sont destinées soit à expliquer certains passages d'une interprétation difficile, soit à redresser, par le recours à d'autres sources d'information, les affirmations manifestement erronées du chroniqueur. Nous avons évité de donner à ce commentaire une ampleur démesurée pour ne pas étouffer le texte sous la masse des gloses: de nombreuses références à des ouvrages manuscrits et imprimés permettront, cas échéant, au lecteur de compléter son information en précisant certains points de détail.

---

## TEXTE

### *Sigles*

- L** = Manuscrit Boicoan-Gaulis, à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, F 997bis.
- L<sup>1</sup>** = Manuscrit Forel, *ibidem*, F 57.
- M** = Manuscrit du Fonds Mülinen, à la Bibliothèque municipale de Berne, H H XL 23.
- N** = Manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, 19. 5. 27 B.
- B** = Manuscrit des Archives communales de Bevaix (Canton de Neuchâtel).
- C** = Manuscrit appartenant à la famille Chambrier à Neuchâtel.
- éd. = leçons empruntées à l'édition princeps (texte publié en 1830 et en 1884).

Nous avons indiqué entre crochets ([ . . . ]) la foliotation du manuscrit de base (L).

1 [21] La guerre du duc de Bourgogne tant contre messieurs des ligues,  
 que contre le duc de Lorraine après la defaictte contre luy  
 faictte devant la ville de Nancy en l'an 1475.

Après la defaictte du duc Charles de Bourgogne et de ses gentz devant  
 5 la ville de Nancy en Lorraine, iceluy duc plein de courage, cuidant par-  
 venir à ses fins et mauvais vouloir, aussy desirant de se vanger de la  
 perte qu'il avoit faict devant Nancy, et s'estimant autant que les neufz  
 preux, ou Cesar, Alexandre, Vaspasien, Titus, David, Hercules, Sanson  
 et plusieurs aultres, fit tant qu'il rassembla son armée avecq artilleries  
 10 et munitions, ayant en sa compagnie jeunes gentz et de legier conseil,

1 N: *Les entreprises du duc Charles de Bourgogne. C. ed.*    2 C. ed:  
 et autres // N: et après.    3 En l'an 1475, manque dans: N. C. ed.  
 4 N: *ladicle desfaictte. C.*    8 C. ed: *Alexandre.*

5 Charles le Téméraire, on le sait, n'a pas subi de défaite « devant la ville de Nancy », en 1475. C'est lui, au contraire, qui s'empara de cette ville, le 30 novembre 1475, chassant de sa capitale et de son duché le duc René II de Vaudémont. L'auteur des *Entreprises* — ou éventuellement un copiste — a enroulé sans doute Neues, en français Nuys, ou Nuits, avec Naocy. Le long siège de Neuss (30 juillet 1474—12 juin 1475) et l'échec final de Charles le Téméraire devant cette place compriment gravement les ressources de l'état bourguignon. Voir à ce sujet le témoignage de Commynes, ed. Calmette, t. II, p. 98. « Là, dit Michelet, se brisa cette grande puissance, mêlée de tant d'états, ce monstre qui faisait peur à l'Europe. » *Histoire de France*, t. VI, p. 345. 8 Nous savons par les chroniqueurs contemporains que Charles le Téméraire était amateur de récits d'histoire ancienne, et se proposait pour modèles les grands capitaines de l'antiquité. Voir à ce sujet KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 55. Ses ennemis en tiraient une preuve de son orgueil. Ainsi Albert de Bonstetten, doyen du couvent d'Einsiedeln, affirme que Charles « entendait être comparé à Alexandre, roi des Macédoniens ». *Beschreibung der Burgunderkriege*, dans *Archives d'histoire suisse*, t. XIII (1862), p. 286; le texte latin de cet ouvrage est de 1477. De même le Bernois Diehold Schilling, *Berner Chronik*, t. I, p. 131, une chanson anonyme sur la bataille de Nancy, insérée dans la *Chronique bernoise*, ed. Tobler, t. II, p. 121, et ce passage caractéristique de la chronique rimée de Hans Erhart Tusch *Die burgundisch Historie* (1477), dans l'*Alsatia* de Stöber (1875—1876), pp. 412—413: « Der burgunner des glich betracht / so er alexandrum hiez lesen / keyser und kung er veracht / er meynd kung uod keyser wesen / und die welt dem glich zwingen / wie alexander dett hie vor. . . », et plus loin, p. 422. 9 Les Neuf Preux traditionnels étaient, depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle: Hector, Alexandre, César, Josué, David, Judas Macchabée, Artus, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, soit trois païens, trois juifs et trois chrétiens. L'auteur des *Entreprises* a refait cette liste à sa fantaisie. Voir sur cette question P. MEYER, *Les Neuf Preux*, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, neuvième année, 1883, pp. 45 à 54. Autre allusion aux Neuf Preux, ed., p. 104.

1 sans aucune consideration de penser à la fin et issue des choses, mais  
 voyant sadicte grosse armée où il pouvait avoir de cent à six vingtz mille  
 hommes tant gentz à cheval que de pied avecq sadicte artillerie et  
 munition, et regardant si grosse compagnie, delibera de refaire un  
 5 voyage sur ledict pays et terre du duc de Lorraine pour le conquerer  
 et mettre en sa subjection et puissance à force d'armes, fust à tord  
 ou à droict, et afin qu'il eust tousjours les passages de Flandres ouvertz  
 en Bourgogne à sa volonté, sans penser à Dieu ny à raison, sinon pour  
 accomplir son mauvais vouloir et intention; et après avoir assemblé  
 10 les seigneurs, assavoir le seigneur conte de Romont, seigneur de tout le  
 pays de Vaud, le seigneur Louys de Chalon, seigneur du Chasteau  
 Guion, et le seigneur Hugues de Chalon son frere, seigneur d'Orbe et de

1-2 N. C: ains voyant. 4 N: et soy pompant et regardant // C: et soy  
 orgueillissant. ed. 7 N: sans en rien excepter. C. ed. 7-8 N: les  
 passages de Flandre et Bourgogne overs. C. ed.

3 Comme beaucoup de contemporains, l'auteur des *Entreprises* grossit fortement l'effectif de l'armée bourguignonne. En réalité celle-ci, à la bataille de Grandson, ne comptait pas plus de 20.000 hommes. DELBRÜCK, *Die Perserkriege und die Burgunderkriege*, p. 148, s'appuyant sur le témoignage de l'ambassadeur milanais Panigarola, abaisse même ce chiffre à 13 ou 14.000. Voir aussi DÄNDLIKER, *Geschichte der Schweiz*, t. II, p. 841, et DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. Aug. Reymond, t. II, p. 256. 7-8 Entendez: les passages menant de Flandre en Bourgogne. La possession du duché de Lorraine donnait en effet à l'état bourguignon la continuité territoriale qui lui manquait encore, en faisant communiquer les duché et comté de Bourgogne d'une part, avec «les Flandres»: comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut, duché de Brabant, etc., de l'autre. Quant aux causes directes du conflit, il convient de remarquer que ce fut le duc de Lorraine lui-même qui déclara la guerre à Charles, le 9 mai 1475, pendant que ce dernier était arrêté devant Neuss. Sur ces événements, et spécialement sur la politique de René à l'égard de la France et de la Bourgogne, voir A. DICOT, *Histoire de Lorraine*, t. III, pp. 228 ss. 10 Jacques de Savoie, quatrième fils du duc Louis et oncle du duc régnant, Philibert I, comte de Romont et baron apanagé de Vaud, avait lié son sort à celui du duc de Bourgogne. Il avait fait plusieurs campagnes sous ses ordres et l'avait accompagné au siège de Neuss. En juin 1475, il s'était vaillamment comporté sous les ordres de Jacques de Saint-Pol dans la défense d'Arras contre les troupes royales de l'amiral de Bourbon. Voir BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, ed. de 1826, t. X, pp. 337 et 339. 12 Sur Louis de Chalon, sire de Châtel-Guyon, et Hugues, sire d'Orbe et de Grandson, voir F. DE GINGINS-LA SARRA, *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Châlons dans le Pays de Vaud. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande (M.D.R.)*, t. XIV (première série), pp. 244 ss. Il est douteux que les sires de Châtel-Guyon et d'Orbe aient participé à la conquête du duché de Lorraine.

- 1 Grandson, ensemble plusieurs aultres seigneurs ses alliez et amys avecq leurs armées et artilleries et munitions, par leur legier conseil partirent dudict pays de Bourgongne pour tirer ès pays et terres du duc de Lorraine pour iceluy pays conquister et mettre en son obeissance et subjection, afin d'avoir ses passages de Flandres en Bourgongne ouvertz et pour se dire, nommer et reclamer duc de Lorraine, et iceluy avoir conquis à l'espée à force d'armes, afin que sa renommée redondast par tout le monde universel et que sa gloire en fust plus exaltée.

10 **Comment le duc Charles de Bourgongne s'achemina en Lorraine avecq son armée.**

Estant en tel vouloir ledict duc Charles de Bourgongne s'achemina avecq sadicte armée en diligence contre le pays et terre de Lorraine, tellement que en briefz temps il arriva audict pays de Lorraine, lequel il trouva fort despourveu de gentz de guerre, pource qu'il ne se doubtoit en rien; parquoy il print tout ledict pays et le mit en sa subjection et obeissance. Aucuns [21a] voulans resister furent mis à l'espée, et des aultres qui se readirent, plusieurs furent receuz à mercy. Il institua audict pays tous officiers en son nom, se reclamant seigneur entierement dudict pays en *dejectant* et mettant ledict duc de Lorraine hors

1 *N. C. ed.: et plusieurs // N: aliez et complises. C. ed. // C: grans seigneurs. ed. 5-6 N: tant pour avoir le passage ouvert. . . que aussy pour se nommer. C. ed. 7 N: on redoubtat. C. 8 N: exaucée. C. ed. 9-10 N. C. ed.: manque. 11-14 N: Tellement que en temps briesf marcha avec sadicte armée et munitions audict pays de Lorraine, lequel // C. ed.: en briévetant. 14 L: gentz de terre // N: de guerre. C. ed. 16-17 N: les aucuns furent mis à l'espée, les outres se rendirent et en y eust plusieurs qui furent. C. ed. // L: les aultres // C: pris a. ed. 18-19 C: saisissant entierement. ed. 19 L: en detestont // N: dejectant. ed. // C: desistant.*

1 Ensemble, dans le sous prépositionnel de «avec», «en compagnie de». 7 Redonder: déborder, rebondir. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. 15 La conquête de la Lorraine fut pour Charles le Téméraire une expédition relativement aisée du fait de la supériorité des forces bourguignonnes et du ralliement à sa cause d'une bonne partie de la noblesse du duché. Les mesures de rigueur prises contre les garnisons de certaines places (Bricy, Charmes) amenèrent en quelques semaines la soumission de tout le pays. Seule, la capitale Nancy se défendit valeureusement. Après un siège d'un mois, Charles y fit son entrée, le

1 de son pays et seigneurie, qui estoit une chose contre Dieu et raison.  
Cela advint l'an mille quatre centz septante cinq.

**Comment ledict duc de Lorraine se recommanda à messieurs des ligues,  
voyant son pays perdu.**

5 Quoy voyant René duc de Lorraine son pays estre subjugué et prins,  
comme celuy qui estoit bien marry, mesmement qu'il ne sçavoit quel  
ordre luy donner, sinon se recommander à Nostre Seigneur, plein de  
larmes et pleurs, voyant sondict pays perdu, print advis de se retirer  
à Strasbourg et plaindre et communiquer sa perte de sondict pays et  
10 *sondict affaire* à messieurs de la ville, afin d'avoir d'eulx advis, ayde et

2 *N: et fait en l'on Nostre Seigneur courant.* 3-4 *N. C. ed.: manque.*

5 *Son... prins, manque dans: N. C. ed.* 10 *L: se dict affamé || N:  
sondict affaire. C. ed.*

30 novembre, et fut reconnu duc de Lorraine par les Etats assemblés. Pendant ce temps, René s'était retiré à Joinville, dans ses terres de Champagne. Voir DROZ, *op. cit.*, t. III, pp. 257 ss.

9 Ici le chroniqueur commet de toute évidence une erreur chronologique et se montre inexactement informé sur les démarches entreprises par le duc René après la perte de ses états. En fait, c'est auprès de Louis XI auquel il était lié par une convention d'assistance mutuelle (traité de Chartres) qu'il alla réclamer du secours contre Charles. Il resta à la cour du roi de France jusqu'à la campagne de Grandson et suivit alors Louis XI à Lyon. Membre de la Basse-Ligue depuis le 18 avril précédent (WITTE, *Lothringen und Burgund*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1890, p. 38), il fit aussi de ce côté certaines démarches et obtint des Strassbourgeois qu'ils convoquassent une diète de la Ligue le 2 mars 1476; on ne sait rien sur le résultat de ces délibérations, auxquelles le duc de Lorraine ne prit certainement pas part (WITTE, *op. cit.*, 1891, p. 238). Ce ne fut que le 21 mai suivant qu'il se rendit à Strasbourg pour reprendre les négociations avec la Basse-Ligue en vue de reconquérir son duché, mais il dut solliciter l'aide des Suisses dans les cantons eux-mêmes. Les pourparlers eurent lieu à Lucerne et ne donnèrent aucun résultat. Après la bataille de Morat où René paya de sa personne, ils furent repris au congrès de Fribourg (juillet-août 1476), mais ce ne fut qu'à la diète de Lucerne, le 7 octobre suivant, qu'un traité d'amitié fut conclu entre les Cantons et le duc de Lorraine: celui-ci venait d'entrer dans sa capitale de Nancy reprise aux Bourguignons (WITTE, *op. cit.*, 1891, pp. 251 à 286). Quand Charles le Téméraire eut fait, au mois d'octobre, une nouvelle irruption dans le duché, René entreprit des démarches personnelles et instantes auprès de divers gouvernements cantonaux en vue d'obtenir une aide armée. A Berns, dit SCHILLING (*op. cit.*, t. II, p. 107), «ses plaintes émurent plusieurs et leur arrachèrent des larmes de pitié»; à Lucerne, selon ETTERLIN (*Kronika von der loblichen Eidgnoschaft*, éd. Spreng, p. 112) «il supplia les larmes aux yeux»; il se rendit également à Zurich. Enfin le 23 novembre il parut devant la diète fédérale à Lucerne, et présenta ses «doléances» devant les représen-

1 confort; lequel duc estant arrivé à Strasbourg fut reçu fort honorablement, et après leur avoir compté ses doléances et plaintes des tortz inhumains à luy faictz par ledict duc de Bourgogne, il leur demanda ayde, confort et secours pour recouvrer sondict pays perdu, ensemble  
 5 à leurs allicz et voisins, assavoir Zurich, Berne, Saleure, Fribourg, Lutzern, Ury *Schewitz*, Undreval et leurs appartenances et alliance ancienne et nouvelle; et après avoir ouy et ruminé les doléances dudict duc de Lorraine et le mauvais vouloir du duc de Bourgogne, pareillement son gros camp et extreme compagnie, eulx ensemble conclurent  
 10 une journée par l'enthortement desdictz de Strasbourg, à laquelle journée lesdictes alliances assisterent, et estans ensemble ledict duc de Lorraine leur racompta scs doléances en pleurant tendrement, et les requerant et priant que à cause de l'ancienne confederation qu'ilz avoyent, et pareillement voyant les grands tortz que ledict duc de

6 N: *Schewytz. ed.* 6-7 N: *alliances anciennes haulte et basse et nouvelle. C. ed.* 9 N. *ed.: son gros ost. C.* 10 *Par... Strasbourg, manque dans: N.* 11 N: *lesdictes Alliances et ledict duc; estant assemblé. C. ed.* 13-14 N: *disant les confederacions anciennes, pareillement. // C: qu'a cause des confédérations ed.*

tants de tous les cantons (sauf Glaris) auxquels s'étaient joints des députés de Fribourg et de Soleure: il en obtint la promesse d'une aide effective, mais ce n'était qu'accord de principe. *Abschiede*, t. II, pp. 629-630, N° 857. Voir aussi TH. VON LIEBENAU, *Ein Zürcher-Schlachtbericht über Nancy*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, nouv. série, t. VIII, p. 67. Peu après, René quittait la Suisse pour s'occuper à Strasbourg des préparatifs de l'expédition. Une nouvelle diète réunie le 4 décembre revint sur la décision précédemment prise et refusa d'engager les Cantons dans la nouvelle campagne comme alliés du duc, mais autorisa seulement celui-ci à lever à ses frais des mercenaires suisses. *Abschiede*, t. II, p. 631, N° 858. Comme on le voit, le chroniqueur a placé après la première conquête de la Lorraine par les Bourguignons, c'est-à-dire à la fin de l'année 1475, des négociations qui se déroulèrent en réalité au cours de l'année suivante, et spécialement en novembre 1476, après que René eut perdu son duché pour la seconde fois. Quant aux conférences de Strasbourg auxquelles il est fait allusion ici, elles ne concernaient que la Basse-Ligue (Niedere Vereinigung) à laquelle appartenaient l'évêque et la ville de Strasbourg, et dont le duc lui-même faisait partie, comme nous l'avons indiqué. Les Suisses, quoique liés par l'accord de Constance avec la Basse-Ligue (31 mars 1474), n'admirent René dans leur alliance qu'à la diète du 23 novembre 1476, et c'est sans doute à ce dernier accord que l'auteur des *Entreprises* fait allusion. Voir WITTE, *op. cit.*, 1892, p. 87. Le terme de « nouvelle alliance » désigne l'union de Constance, tandis que l'« ancienne alliance » représente le lien fédéral des « Ligues » ou « Alliances » (Confédérés). Ces deux expressions sont connues de COMMYNES, *op. cit.*, ed. Calmette, t. II, p. 114.

1 Bourgogne lui faisoit avecq grande menace d'en fayre aultant à ses  
alliez, voisins et amys, se joingnans eensemble, ilz luy prestassent ayde  
et force, faveur et secours pour recouvrer sondict pays perdu.

5 **Comment messieurs des alliances entreprendrent de donner secours et  
faveur et de renouveler l'alliance au duc de Lorraine.**

10 Ce qu'ayans ouy, lesdictz alliez et confederez voisins cy devant nommez  
conclurent eotre eulx de renouveler l'alliance et amitié avecq ledict  
duc de Lorraine, ce qu'ilz firent tous ensemble lesdictz alliez et confe-  
derez voisins, promettans et jurans tous d'un accord audict duc de Lor-  
15 raine de luy ayder de tout leur pouvoir et puissance quand temps et  
heure seroit, mais pour le present n'estoit pas temps veu le gros exercite  
et grande compagnie du duc de Bourgogne, ains quand temps et lieu  
seroit, il seroit à tous [22] leur debvoir de recouvrer ledict pays, veu  
ladicte inhumanité dudict duc de Bourgogne. Ce que oyant ledict duc  
15 de Lorraine, il fut fort joyeux, et pareillement leur jura ladicte alliance  
en les merciant très humblement, dont toutes les parties furent fort  
joyeuses et en rendirent graces et louanges à Dieu et firent bonne chere  
ensemble en attendans le temps et heure de donner remede audict  
20 affaire, esperans bien vouloir faire le tout selon Dieu et raison et par  
bon conseil et deliberation.

**Comment le duc de Bourgogne delibera avecq son conseil legier de  
mettre en subjection toutes les alliances et leurs amys.**

Or quand le duc Charles eut fait et accompli tous ses mauvais desirs  
contre ledict duc de Lorraine, et de ce non content, mais pensaot  
25 tousjours en son mauvais propos et intention, plein d'orgueil et de

1-2 *Avecq... ensemble, manque dans: N. C. ed.* 2-3 *N: il les prioit et  
requeroit luy aider a recouvrer. C. ed.* 4-5 *Manque dans: N. C. ed.*  
*Dans N. C. ed. la disposition du récit est un peu différente, mais les élé-  
ments en sont à peu près les mêmes.* 11 *C: le gros host. ed.* 13 *N:  
il feront tout leur debvoir. ed. || C: ils feroient tous leurs efforts et devoir.*  
14 *N: de laquelle responce. C. ed.* 18 *N: esperant attendre temps et  
heure. C. ed.* 21-22 *Manque dans: N. C. ed.* 24 *N: de ce nom com-  
petent.*

11 *Exercite, host (ost): armée.* 12 *Ains: mais.*

malice, reallia son armée avecq le conseil mauvais dudict seigneur Jaques de Savoye, conte de Romond et seigneur de tout le pays de Vault, et de Louys de Chalon, seigneur du Chasteau Guion, et de Hugues son frere, seigneur d'Orbe et de Grandson, et plusieurs aultres seigneurs de sondict conseil et advis, lesquels après avoir eu coaseil conclurent que à ce il ne se falloit tenir et *que si assez mal ilz n'avoient fait*, qu'il falloit aller plus oultre, luy remonstrans audict duc qu'il estoit l'un des plus haultz, riches, vaillans et preux prince du monde et qu'il avoit fort bonne fortune, parquoy il ne failloit demeurer ainsy, mais failloit faire parler de luy et estendre sa renommée par tout le monde ainsy que firent les neufz preux, et pour ce faire falloit aller destruire et mettre à totale destruction tant à l'espée que autrement tous les pays, terres et seigneuries *desdictes alliances* haultes et basses ensemble de leurs voisins, alliez et confederez et generalement de tous leurs voisins et amys sans en rien excepter, et illecq en leurdict pays, ledict duc de Bourgogne s'en saisiroit et se feroit nommer et reclamer seigneur et prince, en coostituant et mettant des officiers en son nom, en effaceant et abbattant leur bon bruiet et renommée, les rendans si

3-5 *De Hugues... advis: manque dans: N. C. ed.* 6-7 *N: que... fait. ed. || L: qu'on avoit mal fait.* 7 *N: qui falloit faire encore pis. C. ed.* 13 *L: desdictz alliez || N: desdictes alliances. C. ed. M.* 16 *N: se feroit.* 17 *N: en commectant partout. C. ed.* 18 *C: par quoy il abattoit bien fort le bruit et renommée desdittes alliances et leurs alliés de telle sorte qu'il ne se verront jamais dominateurs de leurs dits poyz. N. ed.*

12 et suiv. Il est presque inutile de relever ici que les causes du conflit entre le duc Charles et les cantons suisses sont plus complexes que ne le pense l'auteur des *Entreprises*. L'exposé le plus complet et le plus impartial de cette question est celui d'EMILE DÜRR, *La politique des Confédérés au 14<sup>e</sup> et au 15<sup>e</sup> siècle*, dans *Histoire militaire de la Suisse*, 4<sup>e</sup> cahier, pp. 252 ss. On consultera aussi avec fruit l'ouvrage de DÄNDLKER, *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege. Eine schweizergeschichtliche Studie*. Rappelons seulement que les Confédérés avaient déclaré la guerre au duc de Bourgogne dès le 25 octobre 1474, et avaient pris l'initiative des hostilités en s'emparant de Cerlier (occupé par les Bernois le 27 octobre suivant) et en organisant l'expédition d'Héricourt. Dès lors les courses se succédèrent en pays hourguignon jusqu'au moment où la soumission du duché de Lorraine et les traités conclus avec le roi de France et l'empereur d'Allemagne permirent à Charles d'entreprendre à son tour des opérations offensives.

1 bas et subjectz que jamais ilz ne dominant en leurs pays, terres et seigneuries, et qu'il en soit memoire à jamais.

**Comment lesdictz seigneurs de Romont et du Chasteau Guion  
octroyerent le passage**

5 **par sus leur pays pour entrer au pays des alliances.**

Pour à quoy parvenir selon que dessus est dict, lesdictz seigneurs conte de Rumond, seigneur du pays de Vauld, et le seigneur du Chasteau Guion et le seigneur d'Orbe et autres luy donnerent passage par toute leur terre et seigneurie ensemble gentz, vivres et munitions, et deb-  
10 voyent premierement passer avecq leurdicte armée par la Sainte Croix et après par les Clées, et le tier passage qui estoit baillé par le seigneur du Chasteau Guion estoit pour passer par le chasteau de Jogne pour aller et tirer ès pays de Savoye et depuis là aller choir en tout le pays, terre et seigneurie desdictz alliez et confederez, voisins et amys,  
15 pour les tous destruire, [22a] ruiner et gaster et mettre en sa subjection et puissance, comme il avoit deliberé de leur imposer gabelle, subcide, terrage, nouvelletez, ainsi qu'il faisoit en son pays de Bourgogne, et leur oster toutes libertez et les mettre en toute servitude et subjection, et en ce gasteau avoit part le seigneur Jaques de Savoye,  
20 conte de Romond, seigneur de tout le pays de Vauld, et Loys de Chalon, seigneur du Chasteau Guion, et aussi Hugues de Chalon, seigneur d'Orbe

2 *N: mais disoit: Por St. George je veulx chastier ces brodes de sorte que en sero memoire a jamois. C. ed.* 3-5 *Manque dans: N. C. ed.*  
6-7 *L: contes... seigneurs.* 11 *N: Cleyers // C: Cloyes. ed.*  
12 *N: Jougne. ed. // C: Joigne. M.* 15-16 *N: subjection et vraye obeissonce. C. ed.* 17 *N: truage.* 19 *N: lesquelz devoient avoir part au gasteaulx. C. ed.* 20 *L: Loys Chalon.*

29 Le terme de «brode», attesté par quelques manuscrits, et mis dans la bouche du Téméraire insultant les Suisses, contient, selon HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, l'idée de lourdeur, et s'applique dans ce sens aux hommes de race germanique. 9 Sur l'itinéraire suivi par Charles le Téméraire en février 1476, voir plus bas, pp. 152ss. 17 Terrage: redevance foncière. Nouvelleté: régime nouveau, dans un sens péjoratif.

1 et de Grandçon, tous lesquelz vouloyent, ainsi que dessus est declairé,  
traicter les villes de Berne, Fribourg, Saleurre, Luzerne et après tout  
le pays de Zurich avecq tous leurs alliez et confederez quelque part  
qu'ilz fussent sans en rien excepter, mais Nostre Seigneur Jesus Christ  
6 qui n'oublie pas les siens n'a voulu permettre telle inhumanité nous  
estre faicte, ains y a pourveu comme verrez cy après.

**La deffiance qu'ilz vouloyent faire aux seigneurs des Ilques et leurs  
confederez.**

Et pour obvier que l'on ne peust aucune reproche faire audict duc de  
10 Bourgongne touchant ladicte guerre, fust regardé et advisé par luy en  
son conseil qu'il falloit deffier lesdictz alliez, amis, bourgeois et con-  
federez, ce que ne fut fait, ains demeura la chose ainsi; ains regarda  
bien aussi de ne fonder legerement guerre mortelle allencontre du noble  
duc d'Autriche pour plusieurs causes et querelles qu'ilz avoyent en-  
15 semble à cause du conté de Ferette et du pays de Brisac et les bonnes  
villes sus le Rhin, lesquelles ledict duc d'Autriche luy avoit auparad-

1-2 *N*: *Et premierement vouloit... traictés les nobles de la ville de  
Berne* // *C*: *les nobles villes de. ed.* 2-3 *C*: *tout le pays de Suisse  
et en outre toutes lesdittes Alliances. N. ed.* 5 *N*: *ses amis. C. ed.*  
// *N*: *sousfrir ne permettre. C. ed.* 5-6 *N*: *tel esnorme chose estre faicte.  
C. ed.* 7-8 *Manque dans: N. C. ed.* 9 *N*: *Et premierement. ed.*  
// *N*: *aucune chose reprocher. C. ed.* 10-11 *N*: *en son legier conseil*  
// *C*: *et son ed.* 12-13 *N*: *Aussy regarda parcillement le duc  
de Bourgongne a fonder. C. ed.* 15 *N*: *Brisac et Aussois. C. ed.*

1 Voir supra, p. 104. 988. Entendez: «Et pour répondre à ceux qui prétendraient qu'on ne peut faire aucun reproche au duc de Bourgogne... nous dirons qu'il s'abstint de déclarer la guerre aux «alliances», bien que la chose eût été discutée en son conseil. Mais il n'agit pas de même à l'égard du duc d'Autriche qu'il défia — est-il dit plus loin — avec ses alliés, à la suite d'un conflit qu'ils eurent entre eux.» Ce passage d'ailleurs manque de clarté et doit avoir été mutilé; à preuve les divergences qu'on relève ici entre les manuscrits. 16 Par le traité de Saint-Omer (9 mai 1469) le duc d'Autriche Sigismond, à court d'argent, avait engagé à Charles le Téméraire, pour la somme de 50.000 florins, les «Pays antérieurs autrichiens» (Vorlande), soit le landgraviat de Haute-Alsace avec Brisach et le comté de Ferrette, plus les Villes du Rhin (Waldstädte): Rheinfelden, Säckingen, Lauffenburg, Waldshut. Sur le gouvernement du bailli bourguignon Pierre de Hagenbach, voir l'étude de H. WITTE, *Zur Geschichte der burgundischen Herrschaft am Oberrhein in den Jahren 1469—Anfang 1473*, et la suite *Der Zusammenbruch der burgundischen Herrschaft am Oberrhein*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1886—1888.

1 vant engagé et vendu pour la somme de deux centz mille florins d'Alle-  
 magne et y avoit desja ledict duc de Bourgogne commis ses officiers  
 et ballifz; et entre aultres pour le gouvernement dudict pays ung che-  
 vallier nommé Petremand Eguenbach, lequel avoit ladicte charge du-  
 5 dict gouvernement dudict conté de Ferette, Brisach et d'Aussois, le-  
 quel fut si mauvais et pervers envers le peuple desdictz pays en les  
 pillantz, battans et tirauizans avecq plusieurs maulx et extortx qu'il  
 leur faisoit journellement, le tout par le vouloir dudict duc de Bour-  
 gongne, ce que ledict pays à la fin ne peust plus porter ny souffrir, ains  
 10 luy firent couper la teste en la ville de Brisach. Puis après les pays  
 eurent conseil et bon advis par ensemble de ne plus obeir audict duc  
 de Bourgogne et retournerent de leur plein gré et vouloir vers ledict  
 duc d'Autriche leur souverain seigneur, luy voulans rendre toute  
 obeissance et luy declairans ne vouloir avoir aultre seigneur que luy,  
 15 et qu'ilz ne vouloyent plus obeir audict duc de Bourgogne, et que  
 plustost eulx mesmes se vouloyent reachepter pour lesdictz deux centz  
 mille florins d'Allemagne, de laquelle chose ledict duc de Bourgogne  
 eust grand despit et fust fort marri contre eulx; mesmement qu'ilz  
 20 avoyent faict le serment à luy comme seigneur en la maniere accous-  
 tumée, le tout par le commandement de leurdict seigneur le duc d'Aus-  
 triche; pourquoy le duc de Bourgogne s'esleva si hault de despit qu'il  
 avoit et d'ung cœur [23] plein de vengeance qu'il fit plusieurs menaces

4 N: Hequembach // C: Legenbac. 6-7 N: en les pillant, robant,  
 battant, froppant et plusieurs autres maulx. C. ed. // N: et exactions. C.  
 9 N: ne purent souffrir. C. ed. 10 N: comme a uag malfaicteur.  
 C. ed. 10 N: A ceste cause les pays. C. ed. 12 L: retourneroyent  
 // M. N. ed.: retournèrent // C: retournant // N: entièrement. C. ed.  
 18-19 L: il avoit. N // M: qu'ils avoyent. C. ed. 21-22 N: si hault  
 et si esnormement faisans plusieurs C. ed.

4 Sur les diverses déformations françaises de ce nom, voir MONE, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, t. III, p. 191 (Introduction à la *Chronique rimée* sur Pierre de Hagenbach). 5 Aussois, ou Auxois, ancien nom français de l'Alsace; ainsi: Cernay-en-Aussois (Sennheim). 10 Hagenbach, arrêté à Brisach au cours d'une émeute, fut jugé par un tribunal nommé par les villes de la Basse-Ligue et exécuté à Brisach le 9 mai 1474. Depuis l'arrestation du bailli, les pays engagés étaient retournés sous la domination autrichienne. 16-17 La somme jugée nécessaire pour le rachat de ses domaines fut avancée à Sigismond par les Villes impériales d'Alsace.

- 1 contre ledict duc d'Autriche, tant qu'il vient à le deffier avecq tous  
ses alliez et aultres circonvoisins, c'est assavoir nommement Berne,  
Fribourg, Salleurre, Zurich, Luzerne, ensemble tous leurs aydans et  
alliez, voisins, amis ou confederez.
- 5 **Comment ledict conte de Romond et ledict seigneur du Chasteau Guion  
commencerent à tenir les chemins, tuans et volans tous marchandz  
et passantz.**

Et allors Jaques de Savoie, conte de Romont, seigneur de tout le pays  
de Vault commença toute la feste avecq le seigneur du Chasteau Guion,  
10 car ilz firent acommencer par leurs gens de retenir, piller et detrousser,  
voler et meurtrir tous passans et bons marchandz allans aux foires à  
Geneve ou à Lion sans en avoir aulcune mercy de quelque estat ou  
lieux qu'ilz fussent, entre lesquelz ilz traictoyent trop rigoureusement  
15 tous ceux qui se nommoient estre du pays des alliez, voisins et con-  
federez, parquoy il sembla specialement à mesdictz seigneurs de Berne  
et Fribourg un très grand outrage et injure à eulx laicte par ledict duc  
de Bourgogne, le conte de Romond, le seigneur de Chasteau Guyon  
et leurs complices, et qu'ilz ne pouvoient plus cela supporter ny at-  
tendre sans y mettre ordre et remede; à ceste cause manderent mes-  
20 sieurs de Berne, Fribourg, Saleurre, Luzerne, Zurich et leurs alliez et

4 *N: quel qu'il fussent a oultrance C. ed.* 5 *L: Comme // M: Com-  
ment. 6-7 Manque dans: N. C. ed.* 6 *M: tous.* 9 *N: feste  
et misterre. C. ed.* 11 *N: ou tuer. C. ed. // N: gens marchantz  
ou aultre. C. ed.* 17 *M: le.* 18-19 *C: et que plus ne pouroyent  
faire qui n'y donneroit remede. N. ed.*

1 On ne connaît pas de déclaration de guerre en forme de Charles le Téméraire à Sigismond d'Autriche. Le duc de Bourgogne se contenta, en guise de représailles, de faire ravager le Sundgau par les bandes d'Etienne de Hagenbach, frère du bailli. SCHILLING, t. I, pp. 166-167. 11 Les incidents auxquels il est fait allusion ici eurent lieu en réalité au mois d'octobre 1475 (SCHILLING, t. I, p. 287), et servirent à Berne et à Fribourg de prétexte de rupture avec Jacques de Romont. En réalité l'expédition d'avril-mai dans les domaines vaudois de la maison de Chalon n'était pas dirigée contre la maison de Savoie, mais bien contre les seigneurs bourguignons en possession de fiefs vaudois. Sur ces fiefs bourguignons, voir GENOINS-LA SARRA, *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montjaucon et de la maison de Châlons dans le Pays de Vaud*, dans *M.D.R.*, t. XIV, pp. 244 et suiv., et du même auteur: *Episodes des guerres de Bourgogne. A° 1474 à 1476*, dans *M.D.R.*, t. VIII, p. 134.

1 confederez à tenir une journée entr'eulx, à laquelle journée fust mer-  
 veilleusement debattu comme ledict Jaques conte de Romond et aultres  
 ses alliez et confederez par cy devant estoient leurs alliez par grande  
 amitié, car il estoit de chesaulx de la maison de Savoye, et qu'il y avoit  
 5 grande alliance avecq sondict pere feu duc de Savoye à qui Dieu par-  
 doint; pareillement avoyent compromis ensemble de toute ancienneté  
 de ne venir jamais allencontre desdictz seigneurs de Berne et aultres  
 leurs alliez et confederez. Parquoy après avoir longtemps consulté en-  
 semble prendrent resolution d'aller ensemble avecq leurs gens à en-  
 10 seignes desployées courir et prendre les pays, terres et seigneuries du-  
 dict conte de Romond et de Chasteau Guyon et de Hugues seigneur  
 d'Orbe et Grandçon pour les mettre tous en leur obeissance et subjec-  
 tion.

Comment les alliez prirent le pays du conte de Romond et du Chasteau  
 15 Guyon en commençant devant Grandçon qu'ilz prirent.

Sur ces entrefaictes messieurs des alliances estans ainsi contrainctz de  
 prendre les armes pour les menaces et extortions, brigandages qui leur  
 estoient journellement faictz par lesdictz seigneurs conte de Romond,  
 Chasteau Guyon par le vouloir et conseil du duc de Bourgogne,  
 20 firent marcher leurs gens et leur puissance en campagne en très belle  
 ordonnance et bon esquipage avecq artillerie et munition, tellement

8-9 C: A ceste cause après avoir eu conseil ensemble conclurent. N. ed.  
 9 N: leurs gens et estrangiers. 12 L: le... tout. // M: les... tous.  
 // N: et le tout mettre en. C. // ed.: de tout. 14-15 Manque dans:  
 N. C. ed. 16-21 C: en faisant marcher eux et leurs puissances au  
 champ, tirant premièrement devant la ville et chastel de Granson, et après  
 à Orbe, et de lo à Joigne, tirant à la Sarra jusques aux Cloyes, et mettre  
 le tout à l'espée et subjection, comme dit est. N. ed.

1 On ne réunit pas de diète («journée») pour décider d'une expédition dans les terres  
 du comte de Romont. L'initiative de la campagne d'octobre 1475 revint à Berne  
 (et à Fribourg): plus tard seulement la diète recommanda aux autres cantons de  
 joindre leurs contingents à ceux de Berne et de Lucerne (Diète du 17 octobre.  
*Abschiede*, t. II, p. 564). 4 Chesaulx (ou chesal): maison; plus particulièrement:  
 maison seigneuriale. Entendez: du fait de sa famille Jacques de Romont apparte-  
 nait à la maison de Savoie. 5 En 1384 Amédée VII, comte de Savoie, renouvelant  
 les traités d'amitié signés par son père, avait conclu avec Berne une alliance perpé-  
 tuelle. Amédée VII était l'arrière-grand-père de Jacques de Romont. C'est sans doute  
 de cette «grande alliance» qu'il est question ici. 20 Les troupes, bernoises

- 1 qu'en peu de jours ilz arriverent devant la ville et chasteau de Grandson où ilz mirent le siege demeurans environ deux jours, dans lequel temps ung capitaine nommé Pierre de Joigne rendist ladicte ville et place, les bagues sauves de luy et de ses gens, parquoy ilz se saisirent  
5 de la ville et du chasteau, et commirent officiers telz que bon leur sembloit, et aussi ordonnerent un capitaine [23a] de Berne avecq trois centz hommes pour garder ladicte ville et chasteau de Grandson.

**Comment Montagnye le Corbe et le chasteau de Champvent furent brullez et la ville d'Orbe rendue.**

- 10 Depuis Grandson mesdictz seigneurs des alliances se partirent tous ensemble en belle ordonnance avecq grand puissance et artilleries

1 C: *Tellement exploiterent qu'ils arriverent en belle ordonnance devant N. ed.* 4 N: *et les mict dedans. Parquoy. C. ed.* 6 L: *sembloyent // N. C. ed.: sembloit.* 8-9 *Manque dans: B. C. ed.*  
10 N: *Item dudict lieu de Gransson. C. ed.*

principalement, qui avaient pris part à l'expédition de Pontarlier ayant trouvé à Neuchâtel, au retour, un renfort important, on décida de marcher sur les terres du sire de Châtel-Guyon dont les forces armées avaient attaqué les Suisses à Pontarlier. Les domaines de son frère Hugues (Grandson, Orbe, Echallens) devaient être conquis en même temps. L'expédition, partie de Neuchâtel le 26 avril, arrivait le même jour à Grandson. THILLIER, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern*, t. II, p. 228. SCHILLING, t. I, p. 217.

2 26 avril—1<sup>er</sup> mai 1475. 3 Pierre de Jongne, ancien échanson et écuyer de Louis de Chalon, prince d'Orange, gouverneur du fils de ce dernier, Hugues, fut successivement receveur de Jougne, châtelain d'Orbe, d'Echallens et de Grandson. A diverses reprises il remplit pour son maître des missions délicates et, après la conquête de Grandson, chercha, sans succès du reste, semble-t-il, à faire admettre ses services par les Bernois. Sur l'activité de ce remuant personnage, voir CLERC, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, t. II, p. 518. GINGINS-LASARRA, *Histoire de la ville d'Orbe*, pp. 77, 92. A. BÜCHI, *Freiburger Missionen zur Geschichte des Burgunderkrieges*, dans *Freiburger Geschichtsblätter*, treizième année, 1906, pp. 42—43. FRÉDÉRIC BARBEY, *Louis de Chalon, M.D.R.*, t. XIII, sec. série, p. 260, et passim. Du même auteur *Orbe de 1476 à 1500*, dans *Mélanges Charles Gilliard*, pp. 287, 289. 6 Heinrich Matter, *Abschiede*, t. II, p. 552. 6-7 Ce chiffre paraît fortement exagéré. D'après les *Abschiede*, loc. cit., la garnison n'excédait pas 40 hommes. Peut-être, comme le pense WITTE, *Zur Geschichte der Burgunderkriege*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. VII, p. 462, fant-il voir ici le fait d'une confusion avec la forte garnison qui fut mise à Grandson au début de 1476. 4-7 Comp. SCHILLING, t. I, pp. 217—218, et KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. II, pp. 217 ss.

1 tirans droict à Montagnye le Corbe, lequel estoit au seigneur d'Orbe.  
 Il fut bruslé et mis en ruine et destruction; et depuis là tirans tousjours  
 oultre avecq leurs puissances vindrent devant le chasteau de Champ-  
 vent à enseigne desployée, lequel ilz prindrent et pareillement le brul-  
 5 lerent et destruisirent, et tirans oultre avecq leurs puissances contre  
 la ville et chasteau d'Orbe. Lesquelz d'Orbe quand ilz sentirent la  
 venue de l'armée marchans eu si belle et noble ordonnance contre eulx,  
 se partirent de ladicte ville et vindrent au devant de mesdictz seigneurs  
 des alliances en leur demandans mercy et misericorde, et leur pro-  
 10 posantz les clefz de ladicte ville d'Orbe, presentans corps et bien à leurs  
 commandementz et de leur faire prompte ouverture et que pour l'hon-  
 neur de Dieu ilz les voulussent accepter comme bons et loyaulx sub-  
 jectz et leurs hommes à jamais, ce qui leur fut volontiers accordé par  
 mesdictz seigneurs des alliances, et firent le serment ceux dudict Orbe  
 15 comme en tel cas appartient; et après ledict serment mesdictz seigneurs  
 des alliances entrerent en la ville en la plus noble ordonnance qu'on  
 sçauroit voir sans faire aucun mal auxdictz habitans, mais les traic-  
 toient comme bous subjectz. Le tout fut faict par ceux d'Orbe sans le  
 sçeue de ceux qui estoient en garnison au chasteau, tellement que ceux  
 20 du chasteau qui estoient environ de trois à quatre centz soldardz bien  
 garnis de *vivres*, artilleries et munitions entendirent le bruict et virent

1 N: *Mongny le Corbe.* 2 N. C: *et jut. ed.* 3 C: *en belle or-  
 donnance et grande puissance. N. ed.* 3-4 N: *Champ Vault // C:  
 Chanvant.* 4 N: *bannière. C. ed.* 4-5 N: *Et après avoir pa-  
 reillement bruslé, destruyt ledict Champ Vault. C. ed.* 6 N: *seurent.*  
 8 N: *venant. C. ed.* 9 M. C. ed.: *presentant. N.* 12 L: *qu'ilz  
 // M. C: ils. N. ed.* 19 N: *Tellement just conduict la chose que  
 C. ed.* 21 L: *vivre // M. N. C. ed.: vivres.*

1 Montagny-le-Corbe, sur la route d'Orbe, à trois kilomètres de Grandson (aujourd'hui commune du district d'Yverdon). Le château avait subi d'importantes réparations sous Lonis de Chalou, en 1450. Après sa destruction il ne fut jamais rebâti. EUGÈNE MOTTAZ, *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, article *Montagny-le-Corbe*. Il reste à Montagny les ruines très visibles d'une tour. 3-4 Champvent (aujourd'hui commune du district d'Yverdon) n'était pas un fief des Chalou, mais appartenait à un autre dynaste bourguignon, Guillaume IV de Vergy, seigneur de Champlitte, qui combattait dans les armées de Charles le Téméraire et devait tomber à Morat. GINOINS-LA SARRA *Recherches*, p. 271. 20 D'après la *Chronique anonyme des Guerres de Bourgogne, 1473-1479*, imprimée dans le t. V, des *Basler Chroniken* (p. 514), il se trouvait au château d'Orbe 24 nobles, un chevalier et 60 soldats.

1 comment on les vouloit vivement assaillir, dont ilz furent fort estonnez  
et non sans cause, car ilz avoyent à faire à forte partie.

**Comment ceux du chasteau d'Orbe furent sommez de se rendre, ee qu'ilz  
refuserent.**

5 Neantmoins la chose fut tellement conduite en la ville que mesdictz  
seigneurs des alliances manderent à la garnison du chasteau d'Orbe par  
ung herault s'ilz vouloyent rendre ladicte place et que l'on leur feroit  
tel parti qu'ilz auroyent cause de eulx contenter. Lors ceux du chasteau  
10 pleins d'orgueil et de mauvais conseil par la voix de leur capitaine  
respondirent que le temps n'estoit pas encor venu et qu'ilz n'en feroient  
rien, car ilz estoient deliberez de bien garder ladicte place; aussi qu'ilz  
avoyent force artilleries, pouldre, boles et vivres, et que mieulx ayme-  
royent mourir que faire comme ceux de Grandson. Laquelle responce  
15 estant ouye par mesdictz seigneurs des alliances, tindrent conseil en-  
semble et adviserent et conclurent d'assaillir ledict chasteau et mettre  
au trenchant de l'espée et à mort; et cependant ceux [24] de ladicte  
garnison jetterent force feu contre la ville qui s'alluma en plusieurs  
endroitz, mais elle fut tellement secourue par lesdictes alliances qu'il  
ne fust brullez qu'environ 18 maisons. Ce que voyantz, mesdictz sei-  
20 gneurs des alliances furent de plus en plus envenimez et delibererent  
donner l'assault audict chasteau plus fort et le mieulx qu'ilz scauroyent  
faire, comme gens de guerre qu'ilz estoient, et pleias de noble vouloir,  
courage et hardiesse, faisant le tout par bon conseil et meure delibera-  
tion. Et tellement firent leurs approches que ilz furent tout auprès des  
25 murs du chasteau avecq leur artillerie et munition en fort bon ordre,  
commencerent à donner l'assault de toutes partz bien vivement, avecq  
grandz coups de grosses haches bien trenchantes coupoyent et rom-  
poyent les portes dudict chasteau d'Orbe, les uns tirans grandz coups

1 N: fort esmercillez. C. ed. 3-4 Manque dans: N. C. ed. 5-7 L:  
seigneur // C: Neantmoins nosdicts seigneurs leur manderent par un  
herault s'ils vouloyent N. ed. 8 N: lesquelz de ladicte plasse. C. ed.  
12 N: boulettez. C. 17 L: qu'il // M: qui. 17-18 Qui... en-  
droictz. Manque dans: N. C. ed. 24 N: et oyant toujours fiance en  
Dieu, eulx recommandont devottement à Iuy. C. ed. 25 N: et de  
fait joingnent les murailles d'icelluy avec. C. ed. // C: comme en tel cas  
appartient, et qui savent bien faire et sagement. N. ed.

1 d'artillerie, les aultres arquebouzans en plusieurs sortes sans aucun  
 sejour, mais renforçant ledict assault poursuivoient si rudement leurs  
 ennemis que c'estoit chose estrange à croire; car il est *difficile* que Cesar  
 aye oncques faict en si petite place plus rude assault; aussi ceux de la  
 5 garnison qui est environ quatre centz soldardz bien garnis de vivres,  
 artillierie et munition se deffendirent fort vaillamment, comme gens  
 entendans à la guerre avecq leur artillierie, traictz d'arbaleste et arc;  
 aussi jettoient sur nous de grandz traictz, chevrons et pierres que  
 e'estoit chose horrible à voir et en blessèrent beaucoup et six hommes  
 10 furent tuez des assaillantz.

**Comment mesdictz seigneurs des alliances assaillirent rudement ledict  
 chasteau par deux fois et en fin fut pris.**

Or ainsy que lesdictz seigneurs des alliances et leur armée estant en  
 très bon ordre virent le grand dommage que leurs ennemis faisoient,  
 15 le courage leur commença à croistre et redoubler en admonestans leurs  
 gens de bien faire chascun leur devoir afin d'avoir honneur en leurs  
 faitz et se monstrier victorieux. Lors pleins de courage redoublerent  
 ledict assault si rudement de toutes partz que c'estoyent choses in-  
 croyables, tellement que ceux qui estoyent ès dictes portes à grandz  
 20 coups d'haches les trancherent et mirent en pieces, assavoir une partie  
 d'une porte par où ilz entrerent au commencement l'un après l'autre,  
 dont le second qui y entra fut le bourreau de Berne lequel y fut tué,

1-2 *N: les aultres d'acquebustes et plusieurs sortes d'instrumens en tel  
 cas necessaires sans aulcungs foillantz. C. ed.*      3 *L: difficile.*      8 *Sur  
 nous. Manque dans: N. C. ed.*      11-12 *Manque dans: N. C. ed.*  
 12 *M: et.*      17 *N: hardy comme lyon. C. ed.*

2 Suivant la *Chronique anonyme* citée plus haut (*Basler Chroniken*, t. V, p. 514),  
 l'affaire dura plus de cinq heures.      5 On sait par les comptes de la ville d'Orbe que  
 Louis de Chalon avait fait exécuter, une vingtaine d'années auparavant, d'import-  
 antes réparations au château et avait renforcé les ouvrages de défense, Knebel  
 qualifie ce château de «fortissimum». Voir GINGINS-LA SARRA, *Histoire de la ville  
 d'Orbe*, p. 75, et F. BARBEY, *Orbe sous les sires de Montbéliard et de Chalon*, dans la  
*Revue historique vaudoise*, 20<sup>e</sup> année, 1912, p. 5. KNEBEL, *Diarium*, dans *Basler  
 Chroniken*, t. II, p. 218.      10 D'après SCHILLING, t. I, p. 222, les Bernois et leurs  
 alliés eurent 12 tués et plus de 40 blessés au cours de l'assaut.      22 D'après  
 ETTERLIN, *Kronika von der loblichen Eidgnosehaft*, Bâle, 1752, p. 118, ce fut un  
 Lucernois qui pénétra le premier dans le château.

1 et croyez que c'estoit l'ung des vaillans hommes de ladicte armée, dont  
 mesdictz seigneurs de Berne furent bien marris, et ainsi consequemment  
 entrerent à la foulle dedans ladicte place faisans tousjours ouverture  
 plus grande. Et eulx entrez dedans donnoyent tousjours plus fort  
 5 l'assaut et commencerent à tuer et mettre à mort tous ceulx qu'ilz  
 pouvoient atteindre les uns à coups d'espée, les aultres d'haches,  
 picques et hallebardes, et les aultres les jettoyent du hault des murailles  
 en bas, et furent si bien poursuivis tous ceux de ladicte garnison qui là  
 estoient pour ledict seigneur d'Orbe et de [24a] Chasteau Guion son  
 10 frere, que ceux qui peurent gagner les sales et greniers ou aultres lieux  
 pensantz eulx sauver, dont beaucoup furent tués, quasi tous jettez vifz  
 en bas par les fenestres du hault des murailles, et peu en eschappat  
 hormis leur grand capitaine qui se nommoit messire Nicolas de Jux  
 chevallier; lequel quand il sentist que la chose alloit mal se retira à la  
 15 grand tour du donjon avecq plusieurs chevalliers et hommes d'armes,  
 lesquelz volontiers se vouloyent rendre et mettre à rançon, mais nos-  
 dictz seigoeurs n'y voulurent entendre; ains gagnerent ledict donjon  
 et luy fendirent la teste, et tous ses compagnons furent mis à mort

2 *N*: à la fin. *C. cd.*    6 *L*: à coup // *M. C. ed.*: coups.    12 *N*:  
 qui pouvoient estre environ de troys a quatre cens hommes comme dict est.  
*C. ed.*    13 *M. C. ed.* Joux    14 *N*: sentit le bruiet et que. *C. cd.*

9 Hugues de Chalon, quelques années privé de ses droits sur Orbe, avait été remis en possession de cette ville en 1470 par Charles le Téméraire. Louis de Châtel-Guyon, frère de Hugues, ne participait pas à cette souveraineté. 11 «Dont», démonstratif plutôt que relatif: de ceux-ci, parmi ceux-ci. Entendez: parmi ceux qui purent gagner les salles, beaucoup furent tués. La concordance des manuscrits nous engage à admettre que cette construction peu ordinaire est cependant conforme au texte primitif. 13 Nicolas de Joux, sire de Château-Villain et de Naisey, fils de Jean de Joux et de Claudine d'Arlon, dame de Château-Villain, appartenait à une branche cadette des sires de Joux. Il laissa deux fils de sa femme Claudine, fille de Guillaume de Roussillon. D'après une note latine des Mémoires de Pierrefleur, son corps fut enseveli dans l'église de Sainte-Claire d'Orbe, tandis que ceux d'une trentaine de ses compagnons, chevaliers et nobles, l'étaient au cimetière de Saint-Martin. F. J. DUNOD DE CHARNAQUE, *Suite et conclusion de l'histoire civile du Comté de Bourgogne*, p. 129, complété et corrigé par J. L. D'ESTAVAYER, *Histoire généalogique des sires de Joux*, dans *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. III, p. 199 (note de l'éditeur Duvernois) et p. 225. *Mémoires de Pierrefleur*, éd. Junod, p. 180. 18 D'après SCHILLING, t. I, p. 222, plus de 120 furent passés par les armes; les autres, en nombre inconnu, furent précipités. Aux côtés du sire de Château-Villain périrent 24 nobles; «une trentaine», d'après la note citée des *Mémoires de Pierrefleur*.

- 1 comme les aultres sans que nul en eschappast, le tout par leur grand orgueil et fole outrecuidance. Et cela faict, mesdictz seigneurs des alliances ordonnerent bonne garaison à ladicte ville et chasteau d'Orbe de chascune ville des alliances une partie, jusques au nombre de trois centz,
- 5 et fut esleu ung capitaine de Berne pour bien garder ladicte place au nom de mesdictz seigneurs des alliances et leurs confederez et voisins et leur appartenance, et leur firent faire le serment comme en tel cas appartient et est requis de faire, en ordonnans et establissans au nom desdictes alliances des officiers en ladicte ville et chasteau d'Orbe.
- 10 **Comment mesdictz seigneurs des alliances prindrent leur chemin contre Joigne pour avoir le passage, et le seigneur de La Sarra leur vinst au devant.**

Et après cela faict, mesdictz seigneurs tindrent conseil par censemble qu'il estoit bon de fayre en après, et fut conclud et advisé tous d'un

15 bon accord qu'il failloit aller et tirer droict à Jougne, car besoin estoit de prendre tel passage, à celle fin que par les Bourguignons ou aultres n'y fust envoyé plus grosse garnison que celle qui y estoit desja. Et incontinent marcherent à celle part lesdictes alliances avecq leurs gentz et armée à enseigne desployée en fort belle ordonnance. A quoy vint

20 au devant le seigneur de La Sarra, lequel les trouva en belle ordonnance

2 *N: pensant mieulx faire que ceulx de Granson, comme ci devant a esté plus amplement devisé. C. ed.*      8 *N: est requis ès mannans et habitans dudict lieu et seignorie. C. ed.* // *N: commettant. C. ed.*  
 10-12 *Manque dans: N. C. ed.*      19 *N: pour le plus brief arriver devant ledict Jougne. C. ed.*

5 Ce fut à un Fribourgeois, Pierre Moussu, qu'échut ce commandement, suivant VON RÖDT, *Die Feldzüge Karls des Kühnen*, t. I, p. 368.      9 Comparer sur la prise d'Orbe: SCHILLING, t. I, pp. 220-222, dont le récit offre avec celui des *Entreprises* une grande analogie; KNEBEL, t. II, p. 218; ETTERLIN, p. 198; EDLICH-BACH, *Chronik*, dans *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. IV, 1846, p. 145.      20 Guillaume de La Sarraz, fils de Nicod, fut bailli de Vaud de 1458 à 1480. Sa fille Jeanne avait épousé en 1457 Adrien de Bubenbergh. Ses fils Nicod et Jacques étant au service de la Bourgogne (Nicod avait combattu à Héricourt), les Suisses avaient quelque raison de ne pas ménager le baron de La Sarraz, et en fait lors, de l'expédition d'octobre, son château fut pris et livré aux flammes. Guillaume de La Sarraz mourut en 1477. Voir L. DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de la Sarra et la baronnie de ce nom. M.D.R.*, t. XXVIII, pp. 408ss. *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. III, p. 15, article de W. Friedrich von Müllinen. GRENUS, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud dès 1293 à 1750*, p. 100.

1 et leur commença son propos, disant que de tous temps et de toute  
 ancienneté luy et ses predecesseurs avoyent esté amys et alliez à nos-  
 dictz seigneurs de Berne et à tous aultres seigneurs des ligues, et que  
 son vouloir estoit d'entretenir à jamais ladicte amitié et confederation,  
 5 requérant qu'on luy fist cas semblable, offrant corps et biens au com-  
 mandement de nosdictz seigneurs des ligues comme à ses speciaux et  
 vrays amys. Aussy pria que pour l'amour de sa fille qui estoit mariée  
 à Berne à messire Adrian Bubernberg chevallier et bourgeois dudict  
 Berne, que leur bon plaisir fust de ne luy fayre auleun mal ny desplaisir  
 10 à luy, ny a sa famille, ny à ses biens, ny aussy toucher à son chasteau  
 de La Sarra, car il vouloit et entendoit tousjours faire comme ses pre-  
 decesseurs; ce que mesdictz seigneurs des ligues ayans entendu, encor  
 qu'il fust ligué audict conte de Rumond, accorderent de luy fayre grace,  
 ce que fut faict. Et après cela suivoyent tousjours leur chemin droiet  
 15 contre Joigne avecq leur armée, tellement qu'ilz arriverent tost au de-  
 vant dudict chasteau de Joigne, où ilz mirent leur siege fort noblement.  
 [25] ainsy qu'il appartient à gentz de guerre. Et incontinent après  
 manderent aux capitaines qui estoyent dans ledict Jougne qu'ilz  
 eussent à fayre ouverture de ladicte place et eulx mettre dedans pour  
 20 le forfait qui leur avoit esté faict. Lesquels capitaines de Joigne, après  
 avoir communiqué le tout à ceulx qui estoyent dedans en garnison,  
 respondirent qu'ilz vouloyent ensemble avoir advis et deliberation, et  
 qu'ilz feroient response en brief à nosdictz seigneurs des alliances et  
 à leurs confederez; dont en attendant ladicte response ceulx dudict  
 25 Joigne, assavoir les capitaines et leurs gentz, commencerent à se de-  
 valler par le derrier avec des cordes, les aultres sailloyent par les  
 fenestres, cuydans eschapper et prendre le chemin droiet aux boys qui  
 estoyent là prochains, pour eulx sauver avecq ce qu'ilz pouvoient em-  
 porter de leurs biens, car ledict boys estoit près dudiet chasteau de  
 30 Joigne, mais incontinent nosdictz seigneurs furent advertis du tout et  
 du jeu qu'ilz vouloyent jouer.

Comment ledict chasteau de Joigne fut assailli par nosdictz seigneurs  
 des alliances, lors qu'ilz sentirent qu'ilz se vouloyent sauver.

Parquoy commencerent nosdictz seigneurs à leur donner l'assault tel  
 35 et si rude que e'estoit chose esmerveillable, car nos gentz montoyent

12-13 C: combien qu'il fut homme lige. ed. 32-33 Manque dans:  
 N. C. ed. 35 C: les uns montoient. N. ed.

1 le long de leurs picques dans les faulses brayes, *les uns* faisoient grand  
 debvoir à rompre les portes à coups de hasches *et les aultres* montoient  
 sur les murailles à force d'engins, tellement que c'estoit chose mer-  
 veilleuse et fort noble à voir comment chescun faisoit son debvoir et  
 5 donnoit rudement ledict assault à ladicte place, laquelle fut tantost  
 prinse et forcée, et tous mis à mort et à l'espée, environ de deux à troys  
 centz hommes et beaucoup de nobles tant Bourguignons que Savoy-  
 siens qui furent pris prisonniers, lesquels avoyent la place en garde, qui  
 furent tous decapitez. *Et fut ladicte place ainsy prinse et reduite à*  
 10 *nosdictz seigneurs des alliances, ensemble le pays circonvoin, terre et*  
*seigneurie dudict Joigne, dont nosdictz seigneurs des alliances leur*  
*firent fayre le serment aux officiers et subjectz d'icelle seigneurie du-*  
*dict Joigne en la maniere accoustmée, d'estre fidelles et loyaux à*  
 15 *nosdictz seigneurs des alliances, lesquels y commirent officiers et capi-*  
*taines dans ladicte place et seigneurie, comme ilz le savoyent bien fayre.*

**Comment nosdictz seigneurs ayans mis bonne garnison à Joigne con-  
 clurent de s'en retourner chascun en son logis.**

Cela faict, messieurs les aliez s'assemblerent afin de regarder qu'il  
 estoit de fayre par cy après, et fut conclud par ensemble par meure

1-2 *L: et les aultres... les uns // C: les autres... les autres. N. ed.*  
 3 *N: asforce de gens. 9 L: dont fut // N. C. ed.: et. 16-17*  
*Manque dans: N: C. ed.*

1 Fausse-braie: enceinte extérieure de la place forte. 5 Il est à  
 noter que la chronique des *Entreprises* est la seule à faire mention d'une résis-  
 tance du château de Jougue. KNEBEL, t. II, p. 218, parle simplement de la  
 fuite de la garnison, et le chant de Veit Weber, intercalé dans la Chronique de  
 SCHILLING, t. I, p. 241, dit que les Bourguignons (Walchen) avaient tous pris la  
 fuite quand l'armée bernoise se présenta devant Jougue. SCHILLING lui-même, t. I,  
 p. 223, ne mentionne pas non plus de combat, après avoir décrit longuement l'assaut  
 du château d'Orbe. Il s'agit sans doute ici d'une confusion qui serait née dans l'esprit  
 de l'auteur de notre chronique avec les faits d'armes qui marquèrent la conquête de  
 Grandson, d'Orbe et plus tard des Clées. D'ailleurs, si on s'en tient au texte même,  
 il serait bien improbable que 2 à 300 soldats eussent été mis à mort dans le seul  
 château de Jougue! Néanmoins le récit des *Entreprises* a été admis sans autre par  
 VON RUDT, *Die Feldzüge Karls des Kühnen*, t. I, pp. 369-371, et WITTE, *Zur Ge-*  
*schichte der Burgunderkriege. Das Kriegsjahr 1475*, dans *Zeitschrift für die Ge-*  
*schichte des Oberrheins. Neue Folge*, t. VII, pp. 472ss. Voir par contre *Histoire mili-*  
*taire de la Suisse*, 2<sup>e</sup> cahier, VON FISCHER, *Les campagnes des Confédérés au nord des*  
*Alpes*, p. 142.

- 1 deliberation que pour obvier aux frays retourneroyent chescun en son quartier jusques à ce qu'ilz verroyent plus amplement comme le tout iroit et se porteroit, et que aussy veu que ledict Joigne estoit un fort passage, qu'ilz, y laisseroyent un capitaine de Salleurre avecq environ
- 6 cinq ou six centz hommes garnis d'armes, d'arbalestes, [25a] artilleries et munitions, et aussy de tous vivres necessaires en tel cas; pareillement un aultre capitaine de la ville de Fribourg, lequel auroit la charge desdictes garnisons. Et cela faict, lesdictes alliances commencerent à eulx rompre et tirer chascun en son quartier en passant par Orbe et de là à
- 10 Yverdon, en laquelle ville leur fut faict et donné une somme de pain et de vin en passant leur chemin, et de là tirerent droict à Payerne, auquel lieu furent bien receuz et en grande joye (comme ceux qui de longtemps estoyent leurs bourgeois, amys et alliez, et principalement à nosdictz seigneurs de Berne); aussy alloient tousjours ceux de
- 15 Payerne ès batailles avecq les susdictes alliances, dont ilz avoyent esté plus en leur grace que nulz de leurs aultres voisins, comme Estavayer,

6 *N: vivres que en tel cas appartient C. ed.*      7 *C: lesquels auroyent. N.*      9 *N: tirer chemin en. C. ed. // M. N. C. ed.: à.*  
 11 *N: ung grand sumquement de pain et de vin. C. ed. // N: au giette de Payerne. C. ed.*      13 *N: mesmement. B. C. ed.*

4 KNEBEL appelle Jougae: boulevard du pays, «clausura illius patrie». *Basler Chroniken*, t. II, p. 218.      8 On est mal renseigné sur la composition et le commandement des garnisons des places conquises. Il semble que la garnison de Jougne portait les couleurs bernoises, et que le commandant suprême en était exercé par le capitaine bernois Georg (Jörg) von (ou vom) Stein. Cependant les Soleurois ayant participé nombreux à l'expédition (un document estime à 1600 hommes le nombre des Soleurois ayant marché contre Pontarlier, — et la plupart de ceux-ci furent sans doute de la campagne de Grandson-Jougne), il n'est pas impossible qu'au début, du moins, la garnison de Jougne ait été commandée par un Soleurois. Notons aussi que ce fut un Soleurois, Blast, qui dirigea l'expédition de Pontarlier. D'autre part, ces garnisons étant souvent composées de contingents provenant de plusieurs villes, chacun d'eux avait son propre capitaine, subordonné au commandant de la place. Ici le contingent fribourgeois était commandé par Jacques Metzen. Voir *Abschiede*, t. II, p. 554, et t. II, p. 535. BERGHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*, première partie, p. 369. B. AMET, *Die soloturnische Territorialpolitik von 1344—1532*, p. 114.      11 (var.) Sumquement, ou cinquement: présent, don d'honneur offert à un hôte, du verbe allemand «schenken». WITTE, *op. cit.*, t. VI, p. 474, s'est mépris sur le sens de ce passage, en rapprochant sumquement de l'allemand «sackmann» (sac d'une ville).      11 La ville de Payerne qui avait reçu d'importantes franchises des comtes de Savoie, et jouissait d'une certaine autonomie communale, avait signé des traités de bourgeoisie avec Berne en 1344 et avec Fribourg en 1349. Voir MORTAZ, *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, article *Payerne*.

1 Rumond et Mouldoo; toutesfois plus par doubte que aultrement leur furent presentez par eulx de toutes choses necessaires à leur armée par lesdictz d'Estavayer, dont ilz les remercient grandement, et demeurarent un jour et une nuict audict Payerne; puis le lendemain  
 5 ceulx de Berne, Fribourg et Luzerne se partirent pour aller droict à Fribourg, où ilz furent receuz à grand joye et firent bonne chere ensemble comme bons voisins et amys un jour entier; et le lendemain mattin ceulx de Berne et Lutzerne prindrent congé de ceulx de Fribourg, prenaus leur chemin à Berne et Lutzerne, mais ceulx de Saleurre  
 10 avoyent prins leur chemin le plus droict de Payerne à Morat à gitte. Auquel Morat ilz furent honorablement receuz et desfrayez de tous leurs despendz qu'ilz firent audict Mourat, et dès là chescun se retira contre Saleurre en sa maison, comme bien joyeux de la bonne conduite et fortune qu'ilz avoyent eu, tant pour les priases et reductions  
 15 desdictes villes et places, que aussy des victoires obtenues par la grace de Dieu contre leurs ennemis.

**Comment nosdictz seigneurs estans de retour en leurs maisons envoyerent ambassadeurs afin de donner ordre aux garnisons de peur d'estre reprins, et comment ilz furent espiez et assaillis par ceulx qui estoient en garnison ès Clées.**

25

Et quand chescun fut retiré en son quartier et en sa maison, et eurent sesjourné quelque espace de temps en repos, ilz furent advertis qu'il

6 *B: par le plus court et brief chemin. N. C. ed.*      10 *B: Mourat. N.*  
 11 *B: et amyablement. N. ed.*      12 *B: oudict Murat en quelque maniere que ce fust. N. C. ed.*  
 13 *Contre Saleurre. Monque dans: B. N. C. ed.*      17-20 *Manque dons: B. N. C. ed.*

1 Par doubte, c'est-à-dire: par crainte. Quand ils apprirent l'arrivée des troupes suisses à Payerne, les délégués du conseil d'Estavayer firent préparer des vivres que Vuillelme Grisot et le syndie Antoine Chauey conduisirent à Payerne. Ils remirent aux troupes une grande quantité de pain et 15 setiers de vin. *Comptes du syndie d'Estavayer*, dans GRANOIER, *Annales d'Estavayer*, édition F. Brühlhart, p. 246.  
 9 Voir dans SCHILLING, t. I, pp. 223-226, le récit de la brillante réception faite par la ville de Berne aux troupes lucernoises. 10 A gitte, c'est-à-dire qu'ils arrivèrent le soir à Morat dans l'intention d'y loger. 12 Les comptes du bourgmestre de Morat Humbert Rudella font mention entre autres, de «pot(s) de vin blanc singa (donnés) à mons<sup>r</sup> de Berna, quant il venirent de Orbe»: il s'agit peut-être des Soleurois, assimilés à leurs alliés de Berne (dans OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, p. 535).

1 failloit donner ordre aux garnisons qu'ilz avoyent laissées auxdictes  
 places par eulx conquises, et qu'il failloit leur fournir argent pour sub-  
 venir à leur despense. Parquoy lesdictz seigneurs de Berne, Fribourg,  
 Saleure, Lutzerne et Zürich, et tous les aultres alliez, bourgeois, voisins,  
 5 amys et confederez s'assemblerent, et après avoir tenu conseil, con-  
 current, afin d'éviter grands frays et contenter unchescun d'eulx,  
 assavoir que de chescun canton desdictz alliez envoyeroyent gentz pour  
 servir auxdictes garnisons par tour quelque espace de temps, comme  
 de deux ou troys moys, selon que besoin seroit, et ainsy seroyent  
 10 esgaulx comme la raison le veult. Et ccla faist, fut advisé par nosdictz  
 seigneurs [26] des alliances d'envoyer sur lesdictes places ambassadeurs  
 pour regarder et avoir advis sur le tout, et comme la chose et affayre  
 desdictes garnisons se portoyent, afin de se garder d'estre surprins, et  
 principalement du passage de Joigne; car de jour en jour ils enten-  
 15 doient quelque murmure que faisoyent ledict duc de Bourgogne, le  
 conte de Romond avecq le seigneur du Chasteau Guyon et le seigneur  
 d'Orbe son frere et plusieurs aultres, à quoy ilz vouloyent bien et di-  
 ligemment obvier (comme dict est). Et en allant que lesdictz ambassa-  
 deurs des alliez faisoyent à Joigne, furent espiez par leurs ennemys qui  
 20 estoyent aux champs des Clées en garnison que le conte de Rumond y  
 avoit mis, laquelle garnison les laissa passer sans leur dire mot ny fayre  
 aulcun desplaisir, et comme pleins de malice et mauvais courage,

3 *B. N. C. ed.*: à. 5-6 *L.*: concurrent que. *M* 6 *B.*: affin de  
 obvier à fray. *N. C. ed.* 7 *B.*: chascun cartier. *N. C. ed.* 9 *B.*:  
 ou bien ung mois. *N.* 10 *B.*: comme raison et droict estoit. *N. C. ed.*  
 12 *N.*: pour avoir esgard. 13 *B. N.*: se pourtoit. 17 *N.*:  
 d'Orbe et de Jougne // *C.*: Joulx. *B. ed.* 17-18 *B.*: dehuement.  
*N. C. ed.* 19 *N.*: espiez et chevauché. *C. ed.* 20 *B.*: Cloyes // *N.*:  
 Cleyes. 21 *B.*: sans leur faire oulcung dommaige. *N. C. ed.*

4 Le nom de Zurich est cité ici à tort, car cette ville, n'ayant pas participé à l'expédition, n'entretenait pas de garnison dans les places conquises. Le Livre du Conseil de Lucerne le dit expressément : les six cantons de Zurich, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Glaris ne sont pas partis en campagne (passage imprimé dans les *Abschiede*; t. II, p. 553). 14 Quelques soldats de la garnison de Jougne (parmi lesquels le chroniqueur lucernois Petermann Etterlin), revenant d'Yverdon où ils s'étaient approvisionnés, avaient manqué de se faire massacrer par un parti bourguignon. ETTERLIN, *op. cit.*, p. 199. A. BERNOULLI, *Etterlins Chronik der Eidgenossenschaft nach ihren Quellen untersucht*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. I, p. 156, a placé avec raison cet incident au mois de juin 1475.

1 comme larrons et canailles qu'ilz estoient et de peu de vailleure, au bout  
 de deux ou troys jours que lesdictz ambassadeurs eurent donné ordre  
 audict Joigne, et ainsy qu'ilz revenoyent un mattin, ayans volonté  
 d'aller chescun rendre leur response et tirer en leur maison, à peyne  
 5 n'estans qu'à demy lieue loing dudict Joigne, voicy venir sur eulx  
 ceulx de ladicte garnison des Clées, lesquels s'estoyent mussez et cachez  
 derrier les hayes, se ruent et jectent sur lesdictz ambassadeurs, les  
 pensans meurtrir ou prendre prisonniers, mais avecq l'ayde de Dieu  
 lesdictz ambassadeurs firent tel debvoir et telle deffense que à la fin se  
 10 rendirent maistres d'eulx avecq quelque peu de gentz des garnisons  
 dudict Joigne qu'ilz avoyent avec eulx pour les accompagner, tellement  
 que de leurs gentz n'en eut que sept de tuez, et de ceulx de ladicte  
 garnison des Clées en furent mortz grand nombre tant Bourguignons  
 que Savoisiens. Parquoy incontinent furent advertis nosdictz seigneurs  
 15 de Berne, Fribourg et leurs alliez, dont ilz furent fort esbahys, mesme-  
 ment de ce que le conte de Romond à qui estoit ledict chasteau des  
 Clées faisoit fayre et commettre tel cas, veu qu'il estoit de la maison de  
 Savoye, laquelle de tout temps et d'ancienneté estoit alliée avecq eulx,  
 comme bons amys ayans foy et serment ensemble, lequel de tout temps  
 20 avoit esté observé tant par eulx que aussy par les predecesseurs de la  
 maison de Savoye, excepté que ledict conte de Rumond avoit commis  
 plusieurs ruptures de ladicte alliance et confederation, et que ceste  
 estoit la seconde ou troisieme faulte et apparence de son mauvais  
 vouloir envers lesdictes alliances.

9 B: *tel portement et deffence. N. C. ed.*      13 B: *et leurs complices.*  
 N. C. ed.      17 L: *joyre à || B. N. C. ed.: faire et.*      20 B: *par*  
*tous ceulx de. N. C. ed.*

6 Se musser, ou mucier: s'éloigner pour échapper aux regards, se cacher. 14 Le  
 guet-apens des Clées est mentionné par SCHILLING, t. I, p. 286, et par Claude  
 d'Arnex, châtelain de Belmont, dans une lettre à Yolande de Savoie, du 10 août  
 1475, dans GINGINS-LA SARRA, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. I, p. 200.  
 Voir également la lettre de Fribourg à Yolande de Savoie, du 13 octobre, faisant  
 état des griefs de cette ville contre Jacques de Romont. La garnison savoyarde de  
 Sainte-Croix s'était rendue coupable des mêmes attentats que celle des Clées. AL-  
 BERT BÜCHI, *Freiburgs Bruch mit Österreich*, dans *Collectanea Friburgensia*, fasc.  
 VII, p. 247.      18 Sur l'alliance savoyarde, voir ci-dessus, p. 109.

- 1 **Comment nosdictz seigneurs des alliances ayans ouy le recit de leurs ambassadeurs assemblerent leurs gentz et armes pour prendre le pays de leurs ennemis, commenceans devant Mourat.**

Or lesdictz ambassadeurs estaas arrivez par devant nosdictz seigneurs  
 5 de Berne et de Fribourg et leurs alliez, raconterent bien amplement [26a] leurs affaires, ensemble tout ce qu'ilz avoyent entendu, expressement comment le duc de Bourgogne avecq ledict conte de Ramond, les seigneurs de Grandson et de Chasteau Gniou et plusieurs aultres avecq une grosse armée de gens de piedz et de chevalx, avecq grand nombre  
 10 d'artilleries et munitions de guerre venoyent cõtre nosdictz seigneurs des alliances et prenoyent les passages qu'ilz pouvoient saisir et devoient, après lesdictz passages gagez, descendre en Savoye pour tirer sur les pays des alliances. A ceste cause s'assemblerent Berne, Fribourg, Salleurre, Luzerne, Zurich, Schvictz, Ury, Undrevale et tous aultres  
 15 confederez, lesquelz tindrent conseil ensemble, et fust par eulx coaclud qu'il valloit mieuz preveair que d'estre prevenus et donner bon ordre aux garnisons qu'ilz avoyent laissez. Parquay manderent de toutes partz à leurs gens venir et aller à celle part, tellement qu'ilz firent en peu de temps une fort belle armée, nae moult noble assemblée de gens  
 20 de guerre avecq artilleries et munitions, et saas faire grand sejour ny mener grand bruict et le plus secrettement qu'ilz penreat, tous d'une belle nuict se partirent en fort bon ordre et vindrent auprès de la ville de Morat, tant gens de piedz que de chevalx, sans avoir aultres nations que leurs gens et subjectz.

- 26 **Comment lesdictes alliances sommerent la ville de Morat de se readre à eulx et leur faire ouverture, et comment il y eust grosse dispute en la ville pour la reddition d'icelle.**

Lesquelz allicz estans devant Morat avecq leurs gens et armée, demanderent auxdictz de Morat ouverture et de à eux se rendre, veu qu'ilz

1-3 *Manque dans: B. N. C. ed.*    5 *B: encores plus amplement. N. C. ed.*  
 8 *L: qu'avccq || M: qui avec.*    9 *M: armée inestimable. B. N. C. ed.*  
 10 *N: artellerye et de plusieurs nations. B. C. ed.*    13 *B: si Dieu n'y donne remède. N. C. ed. || M: s'assemblerent.*    14 *M: Untervalden. B.*    18-19 *En peu de temps une fort belle armée. Manque dans: B. N. C. ed.*    23 *N: a bandyere desployée. B. C. ed.*    25-27 *Manque dans: B. N. C. ed.*

17 Voir le texte de la déclaration de guerre de Berne à Jacques de Romont, datée dn 24 octobre 1475, dans SCHILLING, t. I, pp. 288-289.

1 estoient gens et subjectz du conte de Romond, lequel estoit leur ennemi  
 mortel et comme tel s'estoit souvent monstré à eulx. Lesquelz de Morat  
 furent bien esbays et estonnez, et n'estoit de merveille pource qu'ilz  
 n'esperoyent ouyr une telle demande, veu qu'ilz estoient de toute  
 5 ancienneté alliez et combourgeois des deux villes Berne et Fribourg,  
 et qu'ilz n'avoient heu nul desbat entre eulx. A quoy firent responce  
 ceux de Morat et entre *oultres un escuyer* nommez de la Vigniere, aussi  
 les capitaines, chastellains et officiers qui tenoyent ladicte ville pour  
 le conte de Romond, tous d'ung accord vouloyent avoir advis sur la-  
 10 dicte demande que faisoient lesdictes alliances pour ce qu'il estoit de  
 besoing le communiquer à *toutte la communaulté dudict Romond,*  
*officiers et subjects dudict lieu et seignorie,* et leur fust octroyé ung  
 jour pour adviser et regarder s'ilz vouloyent rendre la ville ou non.  
 Lesquelz se tenoyent tousjours sur leur garde par commandement du  
 15 conte de Romond [27] leur seigneur et maistre. Et ainsi s'assemblerent  
 pour adviser à eulx et ouyr les opinions d'ung chascun d'eulx; la plus  
 grand part estoient de tenir bon disans qu'ilz estoient assez fortz et

3 B: *merveille de telle demande. N. C. ed.* 7 L: *entre oulcuns es-*  
*quiers* // B: *entre oultres, et autres manuscrits.* 11 L: *de com-*  
*municquer. C. ed.* // B.N: *le.* 11-12 B: *à... seignorie. N. C. ed.* // L:  
*à toute la communaulté tout dudict Romond que de la seigneurie dudict*  
*lieu. M.* 13 B: *pour eulx assembler et regarder ce qu'ils vouloyent*  
*faire, assavoir rendre. N. C. ed. M.* 14-17 B: *Lesquelz s'assem-*  
*blarent et en demandant les oppinions a ung chacun d'eulx la partie de*  
*ceulx de ladicte estoient. N. C. ed.* 15 L: *oussi* // M: *ainsi.*

5 Morat était allié à Fribourg depuis 1245, avec Berne depuis 1335. Ce dernier traité avait été renouvelé encore en 1473. ENGELHART, *Der Stadt Murten Chronik*, dans *Der schweizerische Geschichtsforscher*, t. VII, pp. 31-33. 7 On est tenté d'identifier cet «écuyer» avec Antoine (ou Nicod) de Lavigny qui était en 1456 châtelain de Morat. GRENIUS, *Documens*, pp. 82-83. L. DE CHARRIÈRE, *Chronique de la Ville de Cossonay*, dans *M. D. R.*, t. V, seconde livraison, p. 93. Ce serait alors le même personnage que le «commissaire» cité plus loin, p. 125. Cette identification est cependant assez problématique. Le premier éditeur des *Entreprises* mentionne ici «Humbert de Lavigny, Avoyer de Morat pour le Comte de Romont»; peut-être est-ce le fait d'une confusion avec Humbert Rudella qui était bourgmestre de Morat en 1475. *Les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, édition de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, p. 239. OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, p. 536. 11-12 Entendez: à toute la communauté (de Morat), ville aussi bien que seigneurie, soumise au comte de Romont, et comprenant les officiers du comte et les simples sujets. 17-18 La

1 puissantz pour resister contre le pouvoir desdictes alliances, mais ceulx  
 qui estoient Allemans residans en icelle ville ou siege tant dedans que  
 dehors disoyent le contraire et que mieulx se valloit rendre que d'at-  
 tendre plus grand mal, et mesmement remonstroyent aux aultres plu-  
 5 sieurs services que par cy devant leur avoyent faictz lesdictes alliances,  
 ensemble l'amitié ancienne qu'ilz avoyent accoustumée. Tellement fust  
 procédé entre eulx que le discord fust si grand que l'on ne sçavoit  
 cognoistre de quelle part en avoit le plus. Lors il y en eust ung gentil-  
 homme nommé Richard Rossel qui vouloit passer de là le rus qui estoit  
 10 entre ceux qui tenoyent le parti du conte de Romond et de ceux qui  
 tenoyent le parti desdictes alliances, lequel ainsi qu'il cuida passer le-  
 dict rus pour aller de la part dudict conte tomba mort à terre, ce

2 *M*: ville et seigneurie. *B. N* // *C*: ville au service. *ed.* 4 *B. N. C.*  
*ed.*: plus avant // *B*: mesmement qu'ilz avoyent dedans ladiete ville et seigno-  
 rie leurs femmes, enffans et biens, aussy remonstroyent. *N. C. ed.* 6 *N*:  
 Rose // *C*: Rosse // *ed.*: Roos. 10-11 *B*: entre eulx qui tenoyent le  
 party dudict due et ceulx desdictes olliances. *C. ed.* 11-12 *B*: cuy-  
 doit aller de la partie dudict due. *N. C. ed. M.* 12 *B*: et voyant par  
 ung aultre. *N. C. ed.*

place passait en effet pour très forte; l'enceinte de la ville avait été reconstruite complètement entre 1470 et 1475. Dans un ouvrage anonyme et inédit, déposé aux Archives communales de Morat, et intitulé: *Kurtz-verfasste und grundliche Vorstellung der Statt Murten Ursprung und Rechte*, on lit le passage suivant (pp. 94-95): «Also so kame die Herrschafft Lugnorre... an die Statt Murten im Jahr 1470 worauf die vorgehabte neue Erbauung der Statt-mauren, Thürmen, LauffGräben und die in damaliger Zeit übliche und haldbahre Vestungs-wercker angelegt und noch vor 1475 vollführt worden». Cette ville était alors une place frontière, «la clef du Pays de Vaud»: «eine Grentz-Vestung und der Schlüssel zur Waad». *Kurtz-verfasste Vorstellung*, p. 52.

2 Au quinzième siècle, la ville de Morat était bilingue, et l'élément français semble même avoir été prédominant jusque vers 1480, époque où les comptes du bourgmestre cessèrent d'être rédigés exclusivement en français. J. ZIMMERLI, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, t. II, pp. 31-32. A. BÜCHI, *Die historische Sprachgrenze im Kanton Freiburg*, dans *Freiburger Geschichtsblätter*, t. III, 1896, p. 44. 6 Richard Rossel avait été précédemment bourgmestre de Morat; comme tel il avait apaisé en 1471 un différend, surgi entre les communautés de Greng et de Courgevaud à propos d'un droit de pacage. Son nom se trouve également au bas de l'acte par lequel Jacques de Savoie confirma, le 9 octobre 1471, les franchises de Morat. Il semble difficile d'admettre que Richard Rossel ait péri dans les circonstances rapportées ici, car son nom se trouve encore cité dans un compte du bourgmestre Rudella au terme de la Saint-Michel 1476, parmi d'autres articles se rapportant à la bataille de Morat. ENGELHARD, *Darstellung des Bezirkes Murten*, p. 193, *Der Stadt Murten Chronik*, pp. 291-294. OCHSENBEIN, *op. cit.*, p. 539.

1 qu'estant veu par ung aultre qui avoit nom commissaire pour les affaires dudict conte de Romond, que la plus grand part estoit d'advis de eulx rendre et faire ouverture de ladicte ville aux alliances, sortit tout armé à cheval en disant à ceulx de la ville: «Faictes moi ouverture  
5 pour m'en aller, car à Dieu ne plaise que je me rende et que je renonce à mon prince et seigneur.» Ce que fut fait, et sortit hors de la ville et laissa femme et enfans.

**Comment ceux de Morat se rendirent auxdictes alliances et firent le serment.**

10 Et incontinent après lesdictz seigneurs des alliances demanderent leur responce auxdictz de Morat, assavoir s'ilz se vouloyent rendre ou non. Lesquelz de Morat respondirent que volontiers se rendroyent selon la demande et conclusion qu'il leur avoit esté mandée, car de resister à telle puissance ne leur estoit possible, pourveu qu'ilz fussent maintenus  
15 en leurs franchises et libertez, et entretenus en leur constume escripte et non escripte, tant ancienne que nouvelle, à eulx par cy devant donnée tant par les empereurs que leurs seigneurs et princes et aultres, desquelles avoyent tousjours usé *et joui*. Laquelle chose leur fut accordée par les capitaines de Berne et Fribourg, et leur en fust baillées *lettres*  
20 scellées et escriptes au nom de tous leurs alliez; et incontinent après lesdictes choses ainsi accordées, lesdictes alliances prindrent possession de ladicte ville et seigneurie de Morat ainsi qu'il appartenoit sans aucun empeschement, et leur firent faire le serment solennel d'estre leurs subjectz desdictes alliances et les tenir et nommer comme leurs souverains  
25 seigneurs sans jamais aller ny venir au contraire.

1 *B: aultre -non nommez- qui estoit.* 4-6 *B: Messieurs qui vous vouldrez rendre ne plaise à Dieu que je regnie mon prince, mais me faictes ouverture pour m'en aller. C. ed.* 8-9 *Manque dans: B. N. C. ed.*  
13 *B: conclusions desdictes alliances. N. C. ed.* 18 *L: jouxte // M. ed.: et joui. B. N.* 19 *B: et Lutzerne // M. N. C: lettres. B ed.*  
25 *B: venir par eulx ne par aultre. N. C. ed.*

1 Voir ci-dessus, p. 123, la note sur le personnage appelé de la Vignière. 15 Sur les franchises de Morat, voir l'ouvrage déjà cité de ENGELHARD, *Der Stadt Murten Chronik*, pièce justificative N° 35, pp. 291-294.

- 1 [27a] Comment ceux des alliances sommerent ceux de Cudreffin à se rendre, ce qu'ilz refuserent, furent pillerz, en fin se rendirent et firent le serment.

Tost après lesdictes alliances assavoir Berne et Fribourg et leurs alliez  
 5 susdictz tindrent conseil qu'il estoit de faire, parquoy après avoir tenu conseil ensemble conclurent qu'il falloit mander et advertir ceulx de la ville, terre et seigneurie de Cudreffin, et iceux bien au long *advertir de* la forme et maniere de la reddition et obeissance qu'on requeroit d'eux, ce que fut promptement faict. Lesquelz de Cudrefin ayans entendu  
 10 l'affaire que dessus tindrent entr'eux conseil tous ensemble de ne point eulx rendre, mais sauver eulx et leurs biens. Quoy voyantz nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg, aussi qu'ilz n'avoient aucune responce d'eulx, qu'ilz se vouloyent sauver et leurs biens, entendans que ceux du Landeron, de Nydou, de Cerlié, avecq La Neufve Ville et tous ceulx  
 15 du rivage vouloyent aller courir sur ledict Cudreffin, les laisserent aller tellement que pour une nuit ilz pillerent ledict Cudreffin et *firent* très bien *leur* devoir audict pillage et emmenerent la pluspart de leur bestail duquel ilz en firent leur volonté et plaisir. Quoy voyantz lesdictz de Cudreffin qu'ilz ne pouvoient resister à telle force et puissance,  
 20 qu'ilz avoient faict grand faulte qu'ilz ne s'estoyent renduz comme ceux de Morat, *envoyèrent ambassadeurs à Morat* à nosdictz seigneurs des alliances, eulx presentans se rendre comme leurs bons et loyaulx subjectz, reservantz qu'ilz fussent maintenus en leurs franchises et libertez et coustume ancienne et nouvelle, escripte et non escripte, des-  
 25 quelles par cy devant ilz avoient jony et usagé, et qu'ilz leur feroient

1-3 *Monque dans: B. N. C. ed.*      7 *B: Couldreffin // L: advertis la // C: avertir ... de. B. ed.*      8 *N: par eulx faicte. B. C. ed.*  
 9-10 *B: et avoir entendu la verité ainsy que dessus. N. C. ed.*      13 *B: ains entendoient leur vouldoir comme dit est. N. C. ed.*      14 *B: Annès. C. ed.*      15 *N: sans oublier Le Londeron lequel fit merveilleusement son devoir. B. C. ed.*      16 *L: et pillerent // M. B. N. C. ed.: firent*  
 17 *L: son devoir // M. B. N. C. ed.: leur.*      21 *M: envoyèrent... Morat. B. N.*      22 *L: se presentans // N: rendre ledict Cudrefin, terres et seignories. B. C. ed.*

1 Sur la reddition de Morat, comparer le récit de SCHILLING, t. I, pp. 290—291.

7 Cudrefin, aujourd'hui commune du district d'Avenches (Vaud), était alors une châtellenie savoyarde.

1 serment et fidelité comme en tel cas appartient. Ce que leur fut accordé  
 par nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg qu'ilz reçurent d'eulx le  
 serment et leur presentans les clefz de la ville, puis chascung retourra  
 en sa maison sans que depuis leur soyent faitz aucun mal oy dommage,  
 5 mais les maintindrent honorablement, sinon ceux qui estoient fuyz à  
 Estavayer lesquelz furent punis comme cy après verrez.

**Comment ceux d'Avenche se presenterent à nosdictz seigneurs des al-  
 liances et rendirent la ville volontiers et firent le serment.**

Ce que dessus estant fait, mesdictz seigneurs de Berne et Fribourg  
 10 avecq leurs allicz tindrent conseil [28] ensemble et mirent bonne gar-  
 nison dedans Morat pour icelluy garder comme dict est, puis s'assem-  
 blerent casemble tous en armes pour marcher sur les terres du conte  
 de Romond. Parquoy ilz prindrent leur chemin à Avenche et de là à  
 Payerne, mais iacontinent ceulx dudict Avenche furent advertis et en-  
 15 tendirent comme l'armée s'approchoit. Parquoy incontinant *vindrent* au  
 devant de ladicte armée et presenterent les clefz de leur ville, s'offrantz  
 estre bons et loyaulx subjectz de nosdictz seigneurs de Berne et Fri-  
 bourg. Parquoy leur fust fait faire le serment comme en tel cas est  
 requis; demaaderent aussi d'estre mainteaus en leurs franchises, liber-  
 20 tez, privileges et coustumes tant anciennes que nouvelles, ce que leur  
 fut accordé et octroyé. Mesmement nosdictz seigneurs des alliances  
 heurent esgard que ledict Avenche estoit et appartenoit à Nostre Dame  
 de Lausanne, parquoy ne leur fust fait que tout bon traicement,  
 25 Avenche presenterent à nosdicts seigneurs des alliances pour nourrir

7-8 *Manque dans: B. N. C. ed.* 10-11 *N: provision, bonne garnison  
 et ofciers. B. C. ed.* 15 *B. et tous les autres mss.: vindrent.*  
 16-17 *B: en presentant corps et biens comme bons. N. C. ed.* 19 *B:  
 reservé qu'ilz seroyent maintenez et gardez. N.* 23 *B: seroit mal fait  
 les piller ou mal mener. N. C. ed.* 24 *B: bien fust vray que l'on  
 en prist. N. C. ed.*

3 Cudrefin fit hommage à Fribourg seulement. Cette ville possédait en effet, depuis 1467, une hypothèque sur la châtellenie de Cudrefin, et s'était réservé le droit d'entrer en sa possession au cas où les annuités ne seraient pas payées. MOTTAZ, *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, article *Cudrefin*. 22 Avenches faisait partie en effet des domaines de l'évêché de Lausanne.

- 1 leurdicte armée pour passer chemin plus oultre; puis se partirent de là, laissant quelques officiers à leur nom audict Avenche.

**Comment ceux de Payerne se presenterent à nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg, se rendirent, leur donnans les clefz de leur ville.**

- 5 Puis après la dicte armée print son chemin tirant droict à Payerne. Ce que sçachans et voyans ceux de Payerne, considerans qu'ilz estoient la plus part hommes subjectz du conte de Romond et que ladicte armée les pourroit destruire et mettre en ruine totalement, tindrent conseil ensemble et envoyerent les nobles avecq les officiers dudict Payerne en  
10 ambassade au devant de ladicte armée. Lesquels parlans à nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg leur presenterent les clefz de leur ville, se submettans de leur fayre ouverture dudict Payerne et estre leurs hommes et subjectz, et leur fayre le serment comme il appartient. Ce que leur fut accordé, ensemble de les laisser en leurs libertés, coustumes,  
15 franchises nouvelles et anciennes, temporelles et spirituelles, ne plus ne moins qu'ilz avoyent en usage avecq ledict conte de Romond, et en furent fort joyeux lesdictz de Berne et de Fribourg, ensemble ceulx de la ville, terre et seigneurie dudict Payerne, et aussy qu'ilz estoient de toute ancienneté leurs bourgeois et alliez.

- 20 **Comment depuis Payerne lesdictz seigneurs des alliances envoyerent à Estavayer pour sçavoir s'ilz se vouloyent rendre ou non, et leur arrogante response qu'ilz firent.**

- Lors ladicte armée se logea audict Payerne, faulx bourg et village où ilz furent très bien receuz de vivres et de toutes choses necessaires en  
25 [28a] payant chascun son hoste, et furent là deux ou troys jours en attendant leurs aultres voisins, confederez et alliez, assavoir Saleurre.

1-2 Pour passer. . . Avenche. Monque dans: B. N. C. ed. 3-4 Monque dans: B. N. C. ed. 11 L: leurs clefz // M. N. C. ed.: les. 11-13 B: clefz et ouverture dudict Payerne et seigneurie ensemble eulx offrans estre leurs hommes. N. C. ed. 15-16 B: assavoir tout ainsy qu'ilz faisoient et avoyent fait avecq. N. C. ed. 20-22 Manque dans: B. N. C. ed.  
20 N: avec tous aultres alliez nouveaulx. B. C. ed.

19 Voir ci-dessus, p. 118.

1 Zurich, Lutzerne, Svictz, Ury et Undrevalle, durant lesquels jours fut  
 2 advisé d'envoyer ambassadeurs en la ville d'Estavayer pour sçavoir  
 3 s'ilz vouloyent faire ouverture et rendre la ville en leur subjection et  
 4 obeissance. Lesquels d'Estavayer incontinent communiquerent le tout  
 5 avecq leur capitaine de la garnison, luy remonstraens la noble armée  
 6 desdictz de Berne et Fribourg, et que mieulx se vouldroit rendre que  
 7 d'attendre pis, et que ceulx qui ne voudroyent demeurer audict Estavaier  
 8 soubz l'obeissance desdictz seigneurs des alliances s'en pourroyent  
 9 aller à bagues sauvés, ou bien s'ilz *voulloyent* demeurer qu'ilz seroyent  
 10 maintenez comme bons et loyaux subjectz en leurs libertés et franchises  
 11 ainsi qu'ilz *avoient* fait aux autres villes par eulx acquises et mises  
 12 en leur obeissance. Lesquels d'Estavayer, après avoir le tout ouy et  
 13 communiqué tant au capitaine et garnison qui estoit là pour ledict  
 14 conte de Romond leur seigneur et maistre, firent response par la voix  
 15 dudict capitaine du chasteau nommé Claude d'Estavayer, coseigneur  
 16 de ladicte ville, avecq le consentement du conseil de la ville et de tous  
 17 ceulx *autour* dudict Estavayer qui y estoyent refus, qu'ilz avoyent  
 18 bon maistre au conte de Rumond, lequel les viendroit bien tost et en  
 19 brief secourir à grand puissance, et que desja il leur avoit envoyé troys  
 20 centz hommes avecq la banniere de Nion avecq force artilleries et  
 munitions; parquoy ils n'en feroient rien quoy qu'ilz leur sçeussent  
 faire ny dire, et qu'ilz ne les craignoient guerres mais se defendroyent

4-5 *B: incontinent eux retirant au cappitaine de leur garnison. N. C. ed.*

6-7 *N: que attendre et. B. C. ed. 9 L: veulent // B. N: voulloyent.*

9-10 *B: demourer comme dit est lesdictes alliances ne leur voulloyent rien  
 hoster, ains leur ayder comme bons seigneurs doibvent faire et les main-  
 tenir en leurs. N. C. ed. 11 L: auront // B: avoyent. N. C. ed.*

16 *B: ensemble tous aultres du conseil. N. C. ed. 17 L: ceulx dudict  
 // B: au tour dudict // N. C. ed.: entour.*

15 Claude d'Estavayer, fils de Louis d'Estavayer et de Joanne de Saint-Maurice, était, depuis la mort de son père en 1459, coseigneur d'Estavayer et seigneur de la Motte-Châtel. Un acte de 1461 lui donne le titre de «conseiller de Jacques de Savoie». Il laissa de sa femme Catherine de Glâne, qu'il avait épousée en 1452, plusieurs enfants mineurs. DOM GRANGIER, *Annales d'Estavayer*, passim. HUBERT DE VEVEY-L'HARDY, *Les sires d'Estavayer*, dans *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. II, pp. 257-258. 20 Soixante hommes de Nyon étaient venus de même renforcer la garnison d'Yverdon. CHARLES GILLIARD, *Yverdon et les guerres de Bourgogne*, dans *Revue d'histoire suisse*, 1944, p. 325.

1 vaillamment. Ce que oyans, lesdictes alliances furent fort marrys,  
neantmoins leur remanderent derechef en leur demandans comme cy  
devant est dict, et que s'ilz ne vouloyent ce fayre, ilz leur declairoyent  
qu'ilz les mettroyent à mort et au fil de l'espée. Lesquels d'Estavayer  
5 susdictz respondirent d'un grand orgueil qu'ilz n'en ferayent rien et  
qu'ilz n'estoyent deliberez fayre aultrement que comme cy devant.

**Comment l'armée desdictes alliances s'approcha de la ville d'Estavayer,  
laquelle enfin fut priase.**

Parquoy lesdictes alliances voyans la response arrogante et fiere, in-  
10 continent prindrent conclusion de se mettre ensemble en belle ordon-  
nance et marcher droict contre la ville avecq beau equippage, artillerie  
et munition; mesmes ceulx d'Estavayer par grand outrecuidance  
tirerent contre les ambassadeurs artillerie et autres canons en signe  
qu'ilz ne les craingnoyent rien et qu'ilz y viendroyent en vain. Ce  
15 qu'estant meurement considéré par nasdictz seigneurs des alliances,  
firent lors approcher leur armée devant la ville et chasteau dudict Esta-  
vayer; lesquels sentans approcher ladicte armée commencerent à tirer  
force harquebouses et serpentines, canons et aultres pieces d'artillerie,  
qu'il sembloit avoir fouldre et tonnerres. Les nastes firent leur ap-  
20 proche jusques au pied des murailles de la ville, les enveloppans de  
toutes parts en diligence advant que plus grand secours leur vinst,  
afin aussy de les surprendre pour le plus tost avecq force engins et

4 *B: au en toute maniere que telle guerre se devoit mener. N. C. ed.*  
7-8 *Manque dans: B. N. C. ed.* 12-13 *B: aussy ayant esguard*  
*par lesdictes alliances de l'aultre cuydance desdictz d'Estavayer, mes-*  
*mement qu'ilz tirayent. N. C. ed.* 13-14 *N: estimans ne craindre*  
*lesdictes olliances de rien et qu'ils fissent tout ce qui sçovoyent faire car ils*  
*labouroyent en vain. B. C. ed.* 18 *N: coullavrenies, serpentines.*  
*B.* 19 *N: pensant estanner lesdictes alliances. B. C. ed.*

1 D'après les *Annales* de DOM GRANGIER, p. 237, d'importantes réparations avaient été effectuées quelques mois auparavant aux murailles de la ville, et Claude d'Estavayer avait pleine confiance en l'efficacité de la défense. Voir à ce sujet la lettre qu'il écrivait au comte de Romont deux jours avant l'arrivée des Suisses (15 octobre): « Et lez (les Suisses) pensons bien festier comme le cas requier et comme en avès certiffication. » A. BÜCHI, *Freiburger Missiven zur Geschichte des Burgunderkrieges*, dans *Freiburger Geschichtsblätter* (F.G.), 1906, p. 65.

1 plusieurs sortes d'artillerie et battous de guerre, se mirent tous en bon  
 ordre et debvoir unchascun en son endroit, faisantz le serment comme  
 en tel cas est accoustumé, [29] assavoir de bien fayre son debvoir à  
 prendre ladicte ville et mettre en totale ruine et confusion, tellement  
 5 que nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg avecq leurs alliez assie-  
 gerent ladicte ville et commencerent à tirer force canons, artilleries et  
 harqubouzades de toutes partz, avecq engins et haches rompyent les  
 portes, dont furent rudement assaillis. Ceulx dudict Estavayer de leur  
 costé se defendoyent merveillement de façon qu'ilz en tuèrent quel-  
 10 cuns et plusieurs qui furent blessez. Quoy voyans, lesdictes alliances  
 se renforcerent de plus fort à l'assault et principalement du costé du  
 lac devers le vent, ainsi comme un qui estoit de Payerne les conseilloit,  
 qui estoit avecq eulx. Aussi trouverent certaines cordes pendues aux  
 15 murailles là où aulcuns qui estoient de Cndreffin et de Nion et d'autre  
 part s'estoyent sauvez par le costé du lac en des nez, lesquelles cordes  
 estans ainsi trouvées par les nostres, incontinent commencerent à mon-  
 ter l'un après l'autre d'ung grand courage. Les autres qui estoient  
 aux autres endroictz faisoient pareillement leur debvoir, mais le plus  
 20 fort fust du costé du lac là où, l'assault se renforçant, commencerent  
 à entrer dedans par une certaine porte qui fut rompue et chaplée avecq  
 engins et grosses haches, entrèrent dedans, crians : « Ville gagnée, vive les  
 alliances! », combattans fort vaillamment, tuans et mettans par terre  
 tout ce qu'ilz rencontroyent par toute la ville, dont le capitaine fut

9 *B: tirans grand coups d'artillerie et de pierre en repoussans lesdictes  
 allionces en moniere qu'ilz en tuarent demy douzainne. N. C. ed.* 12 *B:  
 aulcungs de Payerne. N. C. ed.* 10-21 *B: et les autres firent ung  
 perthuis à la porte à grans coups d'aches. N. C. ed.* 22 *N: et ac-  
 commencerent à tuer et murtrir. B. ed.*

14 La présence à Estavayer de troupes de Nyon, — les «frômde soldner» de SCHIL-  
 LINO, t. I, p. 293 — est confirmée par un passage du syndic de Lausanne Jean  
 Grant dans son préambule aux *Comptes de la ville inférieure de Lausanne, du 11 oc-  
 tobre 1475 au 11 octobre 1476*, publiés par ERNEST CHAVANNES, dans *M.D.R.*,  
 t. XXVIII, p. 246: «Deinde Staviacum fere indeffensum irruerunt, quam pluri-  
 mosque nobiles, burgenses et incolas de Nyviduno armigeris ibidem in garnisson  
 existentes occiderunt.» 16 Des nez: c'est-à-dire des nefes, bateaux.

21 « Ville gagnée! », c'était le cri habituel du vainqueur pénétrant dans une place  
 emportée d'assaut. Voir d'autres exemples ci-dessous, pp. 158 et 191, de même  
 que les *Chroniques de Genève* de FRANÇOIS BONIVARD, ed. Revilliod, t. I, p. 264.

1 tué avecq ceux de Nyon qui heurent leur banniere perdue, pareillement  
 tous ceux de Cudreffin et aultres qui là estoient *refouis*, lesquelz  
 avoyent mené avecq eulx le meilleur de leurs meubles, or et argent.  
 Ilz ne peurent obvier à la puissance des alliances que tous ne fussent  
 5 tuez et saccagez, sans avoir de nul mercy.

**Comment furent prins quelques hommes qui estoient cachez, et le  
 nombre des tuez et noyez.**

Et estant le hruict passé et unghescun ayant pris son logis en la ville,  
 furent trouvez environ dix ou douze hommes de la ville, lesquelz s'es-  
 10 toient cachez en des caves et aultres lieux en leur maison; lesquelz  
 furent attachez l'un à l'autre et furent menez devant les capitaines  
 qui les livrerent au bourreau de Berne pour estre noyez. Ce que oyans  
 lesdictz patiens se mirent à prier ayans grande devotion à Nostre  
 Dame de Lausanne qu'ilz requeroient fort, et furent jettez en l'eau  
 15 tous attachez *et se trouarent les mains desliées et rompirent les cordes,*  
*dont lesdictz cappittaines furent grandement esmerveillez; et voyant le*  
*cry que unghescun faisoit contre ledict bourreau, accommencarent à*  
*donner sur luy, de telle sorte qu'il fust percé au travers du corps d'ung*  
*coup de lance et fut jecté mort dedans le lac avecq plusieurs aultres*  
 20 *qui estoient demeurez, qui se pensoient sauver à la chasse que l'on*  
*leur faisoit; et furent en nombre tant de tuez que de noyez environ*

2 *L: resjouis // M: refouis // B: jouys. N.C. ed. 6-7 Manque dans:*  
*B. N. C. ed. 10 B: cachez en aulcungz lieux. N. C. ed. 12 B:*  
*Ce neantmoins. N. C. ed. 13-14 N: à Nostre Seigneur. 14 B:*  
*comme aulcungz veullent dire. N. C. ed. 15-19 B. N: et... lac. C. ed.*

13-14 On citait au moyen âge de nombreux cas de délivrances miraculeuses dues à Notre Dame. Voir dans BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 4<sup>e</sup> ed., t. X, p. 480, un miracle à peu près contemporain de celui d'Estavayer, opéré par Notre-Dame du Puy. Autres miracles de Notre-Dame de Lausanne dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne rédigé par le Prévôt Conon d'Estavayer (1228-1242)*, *M. D. R.*, t. VI, pp. 567 ss. Voir aussi E. DEPRAZ, *La cathédrale de Lausanne*, pp. 88 ss. SCHILLING qui rapporte le même fait, t. I, p. 297, l'attribue à une cause naturelle: les condamnés étaient mal attachés; comme la plupart d'entre eux s'étaient libérés, on leur laissa la vie «pour l'amour de Dieu et de Notre Dame». 19 Le cas n'est pas isolé. Voir dans TULLIER, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern*, t. II, p. 240, celui de ce bourreau, autrichien probablement, que les soldats mirent à mort pour la même raison, à L'Isle sur le Doubs, au cours de la campagne de Franche-Comté, au mois de juillet de cette même année 1475.

1 XIII centz. Lors fut la vigille Saint Gaux en l'an mille quatre centz  
septante et cinq, *tellement* qu'il ne demeura en ladicte ville des  
bourgeois qu'environ dix ou onze [29a] que tous ne fussent hachez,  
chappez et mis à mort, dont ce fust grand dommage, mais ce fust  
5 par leur orgueil et outrecuidance. Encores furent tuez *environs six*  
*vingtz* hommes qui s'estoyent cachez à la tour du donjon en pensans  
eux sauver, mais cela ne leur servit de rien car il les fallust passer  
comme les autres au trenchant de l'espée, et jettez du hault en bas de  
la tour.

10 **Comment la ville d'Estavayer fut pillée entièrement par nosdietz sei-  
gneurs des alliances.**

Et le lendemain matin vindrent ceux de Saleurre avecq leur puissance  
à l'aide et secours desdictz de Berne et Fribourg, comme ilz avoyent  
estez requis par eux suivant leur deliberation et conseil; lesquelz de  
15 Saleurre trouvans la chose faicte et accomplie, ilz furent bien joyeux  
de la bonne prosperité et victoire de leurs bons amis et alliez de Berne  
et Fribourg; lesquelz de Saleurre ne voulurent pas loger dans ladicte  
ville mais se logerent aux villages allentour sur le chemin de Payerne.  
Quant aux vivres et choses necessaires leur en fut departi et commu-  
20 niqué largement, mesmes fut tout habandonné à tous allans et venantz

1 *M: trois cents // C: XIII C // C: VIII cent.*      1 *N: la veille  
de la Saint Gal // B: Saint Jehan.*      2 *Tellement: tous les autres mss.*  
3 *B: dix ou douze. N. C. ed.*      5-6 *L: XXVI hommes // N: en-  
viron six vingtz. C // ed.: dix vingt.*      7 *L: ilz.*      10-11 *Manque  
dans: B. N. C. ed.*      17 *B: Fribourg et leurs confederez. N. C. ed.*  
18 *B: aux jardins autour icelle ville. N. C. ed.*

1 SCHILLING, t. I, p. 295: «bi tusent mannen.» La veille de la Saint-Gall, soit le 15 octobre. Il semble, d'après SCHILLING, qu'Estavayer tomba deux jours plus tard, les alliés étant demeurés à Payerne samedi et dimanche, soit les 15 et 16 octobre. SCHILLING, t. I, p. 292. C'est par erreur que M. HUBERT DE VEVEY-L'HARDY, dans l'ouvrage cité, — *Les sires d'Estavayer*, p. 258, — donne pour date de l'assaut d'Estavayer le 27 octobre.

3 Il est douteux que le massacre d'Estavayer ait pris des proportions telles que l'indique notre chronique. En étudiant divers documents contemporains du sac, M. Bernard de Vevey a dressé pour l'année 1476 une liste de 19 conseillers d'Estavayer. Sur ce nombre, 11 sont nouveaux par rapport à l'état des membres du Conseil au 1<sup>er</sup> janvier 1475 (n.s.): la proportion obtenue ne dépasse qu'à peine celle des renouvellements annuels précédents (communication de M. Bernard de Vevey).

- 1 qui en pouvoient avoir, et fut la ville pillée et mise à sac jusques aux  
murs, sans y laisser nulz vivres ny aultres biens meubles quelz qu'ilz  
fussent. Et y eust grands pleurs et gemissementz de femmes et enfans,  
tellement que c'estoit pitié de voir et ouyr tel saccagement qui fut faict  
5 tant en l'église que aultres lieux. Il se trovast une si grande quantité  
de bled que le muidz se vendoit pour cinq et six grandz blancs, mesmes  
pour deux grandz blancs et en fin pour rien, et pareillement du vin  
qui y estoit, tellement qu'il n'y demeura rien que tout ne fust pillé,  
prins et emmené tant avecq chars et chevaux que aussi sur batteaux  
10 par ceux qui là arrivoient tant de Berne, Fribourg, Morat, Payerne et  
aultres lieux à l'environ.

**Comment le chasteau de Chenaulx fut pillé et en fin fut brullé par nos-  
dietz seigneurs des alliances.**

- 15 Ayantz mesdictz seigneurs des alliances sejourué quelques jours à Esta-  
vayer afin de voir s'il leur viendroit quelques secours et aydes de nulle  
part, ce qui n'avint, conclurent qui falloit derocher et raser par terre le  
chasteau de Chenaulx, tant grandes tours que tout le [30] corps du

5-6 *B: et devez scavoir que tout le blé qui just trouvé dedans qui estoit en gros  
nombre. N. C. ed. 5 M: cinq ou six. 11 N: en sorte que de deux ou troyz  
jours n'y demoura rien et fut ainsi faict de toutes aultres bagues et bien sans  
trouver aulcung destorbier ny empeschement quelconques. B. C. ed. 12-13  
Manque dans: B. N. C. ed. 14 B: environ de quatre ou cinq jours. N. C. ed.*

1 La fureur de destruction qui s'abattit alors sur la malheureuse cité s'explique en  
partie par la rivalité commerciale des Fribourgeois, jaloux de la prospérité de l'in-  
dustrie drapière staviaoise. Voir sur cette question BERCHTOLD, *Histoire du canton  
de Fribourg*, t. I, p. 374. 6 Un «grand blanc» représentait alors à Neuchâtel le  
prix d'un pot de vin rouge, et deux «grands blancs» celui d'un cahier de papier.  
*Comptes de la bourserie* de Neuchâtel, t. III, f<sup>o</sup> 169: «Six granblan valent sept  
soz et demi.» De même: t. V, f<sup>os</sup> 53, 195<sup>vo</sup> et 276. Comynnes affirme que les  
Suisses, après la bataille de Grandson, vendirent des plats et des écuelles d'argent  
«pour deux grans blancs la pièce», dans l'idée que c'étaient des objets d'étain. Le  
«grand blanc» valait à cette époque 13 deniers de France. COMMYNES, *Mémoires*,  
ed. Calmette, t. II, p. 115. DOM CALMIET, *Histoire de Lorraine*, t. V, colonne 332  
(note). Il est à noter que cette monnaie ne semble pas avoir été en usage dans les  
Etats savoyards (sauf peut-être à Yverdon où des Comptes de l'époque lui attri-  
buent une valeur de 9 deniers). 11 De Neuchâtel, du Landeron et de Cerlier  
également. SCHILLING, t. I, p. 296. PETER VON MOLSHEIM, *Freiburger Chronik*, ed.  
Büchi, p. 95. *Comptes de la bourserie* de Neuchâtel: compte de Jaquenod Parys  
(15 mars 1474—8 février 1475, v. s.), t. IV, f<sup>o</sup> 81: «Item a delivré pour sept paules  
quant on allit a Estavayer et oultre laic, neuf solz.» 17 Le château de Chenaulx  
s'élève à l'est de la ville d'Estavayer.

1 chasteau. Les ungs se mirent en debvoir avecq marteaux et engins,  
 mais ne profitaus de rien acheverent de piller les meilleurs biens et  
 bagues que ceulx de la ville et de Cudrefin et aultres lieux y avoyent  
 refuys, puis mirent le feu au chasteau pource que le seigneur dudict  
 5 chasteau estoit Bourguignon, tellement que ledict feu estant allumé  
 aux maisonnages de boys fut tost allumé par tout le corps du chasteau,  
 et fust gagnée la banniere d'Estavayer et celle de Nion et aultres sans  
 laisser eschapper nul de ceux qui estoient dedans, hormis dix ou douze  
 10 hommes, et le reste fut tout mis à mort sans nulle mercy, tout brullez  
 et ars jusques aux murailles sans qu'on fit aulcun dommage à la ville  
 d'Estavayer, mais fut regardé de la laisser ainsi sans la fermer affin  
 qu'il en fut memoire aux aultres villes pour le temps à venir. Ce estant  
 fait, mesdictz seigneurs tindrent conseil ensemble, assavoir Berne, Fri-  
 15 bour, Salleurre et leurs alliez ce qu'estoit de faire, et adviserent en-  
 semble tous d'ung accord qu'il falloit tirer oultre contre Mouldon,  
 mais premier estoit besoing d'envoyer emhassadeurs s'ilz se vouloyent  
 rendre ou non, et faire ouverture de ladicte ville avecq bonne et honeste  
 composition qu'on leur presenteroit.

**Comment mesdictz seigneurs envoyerent embassadeurs à Mouldon pour  
 sçavoir s'ilz se vouloyent rendre ou non, et comment ceux de Mouldon  
 leur vindrent au devant presenter la clef de leur ville.**

Laquelle chose estant ainsi conclue et deliberée, fust envoyé de la part  
 de chascune ville, assavoir Berne, Fribourg et Salleurre, embassade

2-4 *N: mais voyant qu'ilz n'y faisoient riens gueres, affin de obvier a plus  
 grand inconveniens, misrent. N. C. ed.* 8-9 *B: neuf ou onze hommes. N  
 // C. ed.: ou dix.* 16 *B: sçavoir s'ilz. N. C. ed.* 19-21 *Manque  
 dans: B. N. C. ed.*

4 Refuir: ici, mettre en sûreté. Comp. ce passage du *Plaid du Landeron* (1493): «mondit seigneur de Neufchastel leurs doit faire sçavoir trois jours devant pour resfuyr leurs biens.» Arch. du Landeron, C 23. 10 Des traces de l'incendie du château de Chenaux sont encore visihles aujourd'hui. Voir A. NAEF, *Les fortifications d'Estavayer*, dans *Annales fribourgeoises*, t. I, 1913, p. 18. 11 Au mois de décembre suivant les habitants d'Estavayer firent une démarche à Fribourg pour qu'on les autorisât à fermer à nouveau leurs portes. En juillet 1476, le conseil de Fribourg donnait l'ordre aux gens d'Estavayer de démolir eux-mêmes leurs murailles, faute de quoi on y porterait le feu; ce qui prouve que l'enceinte de la ville n'avait pas subi grand mal en octobre 1475. ALBERT BÜCHI, *Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunderkriege*, dans *F.G.*, 1909, pp. 27 et 39. 12 Comparer le récit de SCHILLINO, t. I, pp. 293-298.

1 accompagnée de trois centz hommes des plus braves qu'on sceust eslire  
 tant à cheval que aussi à pied, lesquelz ambassadeurs se partirent  
 d'Estavayer pour tirer droict à Mouldon. Mais aussi tost que ceux de  
 Mouldon sceurent les nouvelles du traictement desdictz d'Estavayer,  
 5 et aussi comme grosse armée des alliances venoit à eulx audict Mouldon  
 qui est tout le ressort du pays de Vault, parquoy ilz se *mirent* ensemble  
 tant ceux de la ville que du ressort pour regarder qu'il estoit de faire.  
 Lesquelz considerantz la grosse armée et puissance desdictes alliances,  
 et aussi comment ilz avoyent traictez ceux d'Estavayer, et le danger  
 10 où ilz estoyent, conclurent d'envoyer ambassadeurs au devant des-  
 dictes alliances avecq les clefz de la ville de Mouldon pour eulx rendre  
 aux alliances. S'estans mis en chemin, distant d'une lieue et demy  
 rencontrèrent les ambassadeurs desdictes alliances qui alloient audict  
 Mouldon, ausquelz ilz firent leur [30a] presentation et offre susdictz,  
 15 requerans toutesfois auxdictz ambassadeurs les laisser avecq tout le  
 ressort en leur ancienne et nouvelle coustume, franchise et liberté.  
 Quoy voyans lesdictz ambassadeurs desdictes alliances l'humiliation  
 desdictz de Mouldon, marcherent ensemble au lieu de Mouldon, et  
 après avoir d'une part et d'autre le tout ouy et recité, furent ceulx de  
 20 Mouldon receuz par les ambassadeurs des alliances au nom de nosdictz  
 seigneurs de Berne, Fribourg et Saleurre, et firent le serment en tel

3 *B: à debvoir sçavoir s'ilz se vouloyent rendre et faire ouverture ou non.*  
*N. C. ed. 6 ed.: tout du ressort. 6 L: mettent // N: s'assemblerent.*  
*B. C. ed. 11-12 B: pour eulx et leurs biens presenter aus-*  
*dicts de Berne, Fribourg, Salleure et leurs olliez ensemble les clefz du-*  
*dict Moudon, et eulx vouloir estre hommes et subjectz desdictes alliances.*  
 18 *B: et incontinent eulx arrivez audict lieu. N.*

---

5-6 «Mouldon qui est tout le ressort du pays de Vault»: ce passage doit être interprété dans le sens que Moudon était la résidence du bailli de Vaud dont la juridiction (ou ressort) s'étendait en effet sur «tout» le Pays de Vaud. A la ligne 7, par contre, «ressort» équivant à châtellenie: tant ceux de la ville de Moudon que ceux la châtellenie du lieu. On disait de même: le ressort de Morges, de Nyon, etc. Le mot est employé dans ce dernier sens à la p. 145. 10 Sur cette députation, composée de 17 personnes, voir l'article de CHARLES GILLIARD, *Moudon et les Confédérés 1469-1476. Contribution à l'histoire des guerres de Bourgogne*, dans la *Revue d'histoire suisse*, 1925, p. 218.

1 cas requis avecq promesse les recognoistre pour leurs souverains seigneurs, et estre subjectz à jamais. D'aultre costé leur fust promis de les laisser vivre en leur franchise et liberté tant nouvelle que ancienne, escripte et non escripte, comme ilz avoyent eu de tout temps; aussi  
 5 promirent de payer une certaine somme d'argent auxdictes alliances. Ce qu'estant fait, les ambassadeurs s'en retournerent vers le camp à Estavayer à leurs seigneurs, leur racontans le tout comme ilz avoyent fait et la maniere de la reduction et serment presté par ceux de Moudon, dont furent fort joyeux.

10 **Comment la ville d'Yverdon fust prinse et rendue, et le serment par eux fait.**

Ces choses faites, lesdictz seigneurs des alliances, assavoir Berne, Fribourg et Saleurre et leurs alliez, tindrent conseil ensemble qu'il estoit bon de faire, et par bon conseil delibererent qu'il falloit avecq leur  
 15 armée, canons et esquipage de guerre marcher droict contre Yverdon, lequel tenoit tout ce quartier fort et ferme pour ledict conte de Romond leur souverain seigneur; et sur ceste conclusion ilz se mirent à marcher en belle ordonnance, tant que l'advant garde arriva tost au faux bourg d'Yverdon, dict la Planne, lequel ilz gagnerent et y logerent en atten-  
 20 dans la reste de l'armée qui estoit de là près. Estans arrivez, les capitaines parlementerent avecq ceux de ladicte ville d'Yverdon, leur faisans à entendre la cause de leur venue, demandans l'ouverture et entrée de la ville, et qu'ilz heussent à eux rendre subjectz et obeissantz

1-5 *B: moyennant aussy quelque somme d'argent qu'ilz promirent payer ausdictes alliances. N. C. ed.* 18 *L: aux faux bourgs // C: au faux bourg. C. ed.* 19 *Dict la Planne. Manque dans: B. N. C. ed.* 20 *M: le reste.*

5 Il ne s'agissait pas là, semble-t-il, d'une véritable rançon, mais de cadeaux offerts aux chefs de l'armée victorieuse. Voir à ce sujet l'article cité de C. GILLIARD, ainsi que BERNARD DE CÉRENVILLE et CHARLES GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard, M.D.R.*, seconde série, tome XIV, pp. 331 et 333. 9 La reddition de Moudon est signalée sans aucun détail par SCHILLINO, t. I, p. 310, et par le chroniqueur fribourgeois HANS FRIES. *Chronik von Hans Fries*, publiée par Albert Büchi à la suite de la chronique bernoise de SCHILLING, t. II, p. 399. 10 Le faubourg de la Plaine s'étend à l'est de la ville, au delà de la vieille Thièle. Au quinzième siècle, il donnait son nom à un pont-levis défendant l'accès d'une des portes de la ville. Voir à ce sujet CROTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, pp. 107 et 148.

1 auxdictes alliances, et leur faire le serment comme il appartient, et  
 qu'ilz seroyent traictez en toute douceur et humilité, avecq bonne et  
 honeste composition. Ce que oyans ceux de ladicte ville d'Yverdon  
 furent bien esbays, firent responce par le capitaine dudict Yverdon  
 5 nommé Messire Pierre Blain, ensemble ceux de la ville, qu'ilz vouloyent  
 avoir conseil [31] jusques au lendemain; laquelle chose leur fust accordée,  
 et se logerent ungchascun de ladicte armée ès faux bourgs de la ville  
 et autour d'icelle, en attendans la responce desdictz d'Yverdon. Ce-  
 pendant qu'ilz attendoyent, firent semblant de vouloir entrer dedans  
 10 la ville, qui à peu près furent prest d'entrer par dessus une chaine de  
 fer qui estoit au travers de la Teille et du pont, mais ilz furent apper-  
 ceus par ceulx de la ville qui commencerent à tirer contre eulx, car ilz  
 estoient tous prestz, par dessus les murailles avecq pieces, traictz,  
 arquebouses, de façon que force leur fust de reculer. Or ainsi qu'ilz  
 15 attendoyent la responce de ceux de la ville, voicy arriver le Noble Jean,

1-3 *Et... composition. Manque dans: B. N. C. ed.*      6 *B: Blan // N: Blay // C. ed.: Blane.*      10 *B: en laquelle à peu près cuydarent entrer. N. C. ed.*      11 *M: Tielle // B. N. C. ed.: Thielle.*      14 *B: car les traictz et artillerie estoit tout preste. N. C. ed.*

5 Il est malaisé d'identifier ce personnage. On ne connaît, en effet, à Yverdon ni «Blain» ni «Blay». Si l'on admet la leçon «Blane» («Blan»), on peut supposer que le capitaine nommé ici appartenait à la famille Albi, dont plusieurs représentants sont signalés à Yverdon à cette époque. Ainsi un certain Pierre Albi est nommé dans un rôle de «giète», en mai 1475, comme possédant une maison—que d'ailleurs il n'habite pas—, mais, comme c'est un ecclésiastique, il ne peut entrer ici en ligne de compte. Il semble que la garnison d'Yverdon était commandée, en octobre 1475, par Henri de Colombier, seigneur de Vuillerens et de Saint-Saphorin (mort l'année suivante), que l'on voit figurer au déjeuner offert le 21 octobre au seigneur de Valangin et à sa suite, au curé de Giez et au grand sautier de Berne, après les pourparlers qui aboutirent à la reddition de la ville. *Comptes de la Ville d'Yverdon*, aux Archives communales d'Yverdon. CROTTET, *op. cit.*, p. 224. E. DUPRAZ, *Relations des seigneurs de Colombier avec l'abbaye de Montheron*, dans *R.H.V.*, 1909, p. 40. Voir aussi la note de la p. 139. 11 La «Teille», c'est-à-dire la Thièle. Sur le nom de cette rivière, voir ERNEST MURET, *Thièle*, dans *Etudes de dialectologie romane dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage*, Paris, 1932, pp. 261 à 268. A remarquer que le copiste emploie à la p. 158 la forme «Tielle». 13 Après l'incendie qui la ravagea en 1461, la ville d'Yverdon avait été munie à nouveau de remparts d'une particulière solidité. TILLIER, *op. cit.*, t. II, p. 256. CROTTET, *op. cit.*, p. 205. En outre, dès le début de l'année, et devant l'imminence du danger, on l'avait mise en état de défense. Sur les mesures prises, voir CHARLES GILLIARD, *Yverdon et les guerres de Bourgogne*, dans *Revue d'histoire suisse*, 1944, pp. 316-320, et 329-331.

1 conte d'Alleberg, seigneur de Vallengin, lequel estoit bon ami de ceux  
 d'Yverdon, dontz ilz furent bien joyeux et bien reconfortez,<sup>1</sup> car ilz  
 sçavoyent bien qu'il estoit leur amy et aussi des alliances, et non pas  
 dès au jourd'huy mais de toute ancienneté, auquel ilz prièrent de vouloir  
 5 traicter paix avecq les alliances le plus amiablement que faire se pour-  
 roit. Parquoy ledict seigneur de Vallengin incontinent après avoir en-  
 tendu le vouloir desdictz d'Yverdon se transporta devers lesdictz  
 seigneurs de Berne, Fribourg et Salleurre, leur remonstrant plusieurs  
 bonnes raisons, et que meilleur seroit avoir ledict Yverdon par bonne  
 10 amitié tant pour le present que pour l'advenir, exposantz en oultre

1 *M. B. C. ed.: Arberg // N: Arberch.*

1 La négociation exposée ici fut menée à bien non par Jean III d'Aarberg, — la forme Alleberg ou Albrecht (Albert) n'est pas rare dans les textes français de cette époque, — seigneur de Valangin de 1427 à 1497, mais par son fils aîné Guillaume (mort en 1483), ainsi qu'en font foi plusieurs passages des *Comptes de la ville d'Yverdon*. Ainsi le samedi 21 octobre, jour de la reddition, un déjeuner (prandium) est offert au «magnifique chevalier, seigneur Guillaume de Valangin» et à sa suite, et le syndic (communarius) Jean Pictet motive ainsi sa dépense: «fuit preceptum quod adolveret expensas prefati domini de Vaulangin, eo quod conducerat tractatum concordii inter dominos Alemanos et nos facti» Archives communales d'Yverdon, *Comptes de la Ville, 1475*. Ce Guillaume d'Aarberg vivant, semble-t-il, en mauvaise intelligence avec son père, s'était éloigné de la cour de Valangin et passait une partie de son temps dans les domaines que Jean III avait hérités dans le Pays de Vaud de Louis de Bière, châtelain d'Yverdon et bailli de Vaud, grand-père de sa femme Louise de Neuchâtel-Vaumarcus. Jean d'Aarberg possédait en particulier une maison à Yverdon, sur laquelle il paie, à l'occasion d'un «giète» imposé aux propriétaires de la ville, cette même année 1475, la somme relativement importante de 36 sols. *Comptes de la Ville*. Il y fera faire, en 1490, certaines réparations pour lesquelles le receveur de Valangin payera au maçon Guyot Colart 47 livres 14 sols «pour la pierre qui tira a Haute Rive que fut menée a Yverdum pour la maison de Monseigneur...» Archives de l'Etat, Neuchâtel, *Recettes diverses*, t. 155 (Valangin), f<sup>o</sup> 228. A noter que Guillaume d'Aarberg prend souvent dans les actes publics le titre de «seigneur de Valangin». Archives de l'Etat, Neuchâtel, Acte du 12 juin 1468 (I n<sup>o</sup> 41): «Nous Guillaume de Arberg, chevalier, seigneur de Valengin et de Givry en Chanoy (Saônois). SCHILLING, t. I, p. 18: «der jung graf von Valendis» (1468). Le seigneur régnant, Jean III, son père, apparaît d'ailleurs lui-même à Yverdon le surlendemain, lundi 23 octobre, et la ville lui offre également un repas «pro eo quod eius filius predictus iuverat faciendi concordium predictum». M. E. Bauer suppose qu'il y avait amené, comme combourgeois et allié de Berne, des renforts aux Confédérés. Jean III était en outre le beau-père de l'ancien avoyer de Berne, Adrien de Buben-berg qui avait épousé en premières noces Jacqueline (Jacoba), sœur de Guillaume. MATILE, *Histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592*, pp. 128, 154 (en note), 195—200. JEAN GUELLET, *Généalogie de la maison de Neuchâtel, dans Manuel généalogique suisse*, 1902, p. 125. EDDY BAUER, *Négociations et campagnes de Rodolphe de Hochberg*, p. 128. CROTTET, *op. cit.*, pp. 222 et 224.

1 qu'ilz se rendroyent à eulx comme bons et olyaulx subjectz en les  
 tenans comme leurs seigneurs tant eulx que leurs hoirs presentz et  
 advenir quelconques, et de ce feroyent le serment en tel cas accous-  
 tumé. Ce qui leur fust accordé pourveu qu'ilz payeroyent la somme de  
 5 . . . . . pour fournir et satisfaire aux frays et missions que ladicte armée  
 avoit soustenus, et pource qu'ilz n'avoient pas ladicte somme contente  
 bailleroient pour hostage quatre ou cinq des principaulx de la ville,  
 lesquelz furent menez à Berne, Fribourg et Salleurre jusques en fin  
 de paiement, et après avoir faict le serment aucuns des capitaines  
 10 entrèrent dedans icelle ville pour prendre la possession tant de la ville  
 que du chasteau, ce qu'ilz firent amiablement sans y laisser *entrer* aul-  
 cuns soldardz de ladicte armée, craignans qu'ilz ne fissent quelque mau-  
 vais traictement et dommage en la ville. Et par ainsi lesdictes alliances  
 tindrent conseil ensemble qu'il estoit bon de faire, conclurent et ad-  
 15 visèrent que de tout temps ledict Yverdon estoit *subject*, qu'il seroit bon  
 d'y ordonner deux ou trois centz hommes tant de Berne que de Fribourg  
 et Salleurre pour y estre en garnison dans ladicte ville et chasteau dudict  
 Yverdon. Et pour ce faire fust ordonné auxdictz seigneurs de Fribourg  
 y pourvoir comme dict est, affin de tenir ladicteville [31a] en plus grande  
 20 seurté et aussi pour obvier aux inconveniens qui en pourroyent adve-  
 nir, dont lesdictz de Fribourg ayans charge de cela y mirent et ordon-  
 nerent bonne et suffisante garnison, gens de guerre et bien resolu.  
 3 *B: payeroient pour une foys. N. C. ed. 10 M. N. B. C. ed.: entrer.*  
 10-11 *B: aucungz aultres de ladicte armée. N. C. ed. 11-12 B: doubtant*  
*qu'ilz ne fussent mal traicté ne endommaigez. N. C. ed. 14 L: suspens //*  
*B: susepectz // C. ed.: subjects. 15 B: hommes de chascun cartier. N.*  
*C. ed. 18 L: pour y pourvoir. 21-22 B: donnarent l'ordre des-*  
*susdict fort honorablement comme gens de guerre doivent faire. N. C. ed.*

3 On ne connaît pas le montant de cette rançon. SCHILLING, t. I, p. 300, n'en fait nulle mention, et il est possible d'ailleurs que la ville n'ait pas été imposée (à part les présents inévitables aux chefs de l'armée occupante). On aurait alors prélevé des otages simplement pour s'assurer la soumission de la ville. Sur la reddition d'Yverdon, voir l'étude citée de CHARLES GILLIARD, pp. 331-338. 6 CROTTET, *op. cit.*, p. 225, donne les noms de 8 bourgeois d'Yverdon qui furent choisis comme otages. Voir aussi CHARLES GILLIARD, *op. cit.*, pp. 343-344. 14 Sujet du duc de Savoie (dès le XIII<sup>e</sup> siècle). La ville jouissait cependant, depuis le début de la domination savoyarde, d'importantes franchises. VICTOR VAN BERCHEM, *La «ville neuve» d'Yverdon*, dans *Festgabe für Gerold Meyer von Knonau*, p. 225. 21 Cette garnison fut placée (dès le 21 novembre) sous les ordres du capitaine Hans Ziegler de Fribourg. *Freiburger Ratsmanuale*, dans BÜCHI, *F.G.*, 1909, p. 24. 22 Sur l'occupation d'Yverdon, voir SCHILLING, t. I, pp. 298-300.

1 **Comment l'armée partit d'Yverdon pour aller prendre le chasteau des Clées.**

Le lendemain tindrent conseil lesdictz de Berne, Fribourg et Salleurre, et conclurent ensemble qu'il estoit necessaire de partir de là et prendre  
 5 leur chemin à Morges en attendans *ceulx* de Zurich, de Schwitz, Ury, Undervalle, leurs alliez et confederez, lesquelz incontinent arriverent avecq leurs bannieres et regimentz en belle ordonnance, se paroffrans de faire comme bons et loyaulx alliez et confederez. Lesquelz se partirent ensemble dudict Yverdon en fort belle ordonnance et vindrent  
 10 passer par le chasteau de Beaumont, lequel estoit à Madame de Savoye, auquel on ne fist aucun dommage ny desplaisir à cause de l'alliance ancienne qu'ilz avoyent avecq le chesaulx de la maison de Savoye, mais tirerent oultre contre Bayoe et contre Albonne sans faire aucun dom-  
 15 mage au seigneur de Bayoe, pource que ledict seigneur nommé Jaques de Gliresse estoit bourgeois de Berne et y faisoit sa residence. Et de là

1-2 *B: Camment ladicle armée se partit et alla à Morges, lequel fust tost gaigné ainsy que verrez cy après. N. C. ed.* 5 *B: ceulx: N. C. ed.*  
 6 *Ed.: et Zug.* 7 *B: entlx offrans. N. C.* 10 *B: Beaulmont.* 11 *B. N: obstant de l'alliance. C. ed.* 13 *N: Bayeree (Bayore) || B. C: Bayoes || ed.: Baioua.* 13 *N: Cave (Cave bonne).* 15 *B: Lyerresse.*

6 Ce fut en réalité à Morges que le contingent zurichois et probablement ceux des Petits Cantons joignirent le gros de l'expédition. SCHILLING, t. I, p. 311. 7 Se paroffrir: même sens que s'offrir. 10 Belmont, aujourd'hui commune du district d'Yverdon, faisait partie du douaire de Yolande de France, régente de Savoie. 11 Notons pourtant que le lieutenant du châtelain et ses gens furent dépouillés par les Suisses venant d'Yverdon, et que le châtelain lui-même, Claude d'Arnex, eut à subir aussi quelques pertes. Le 11 décembre suivant, encore, le conseil de Fribourg écrivait à ses officiers à Yverdon de ne rien entreprendre contre les gens de Belmont. Dans la suite, Claude d'Arnex devait servir d'intermédiaire entre les Suisses et la duchesse de Savoie. BÜCHI, *op. cit.*, pp. 27, 112, 113. Archives cantonales vandoises, Registre A<sup>b</sup> 8, f<sup>o</sup> 206, 207-210. CHARLES GILLIARD, *op. cit.*, p. 340, note 127. 13 Bavois, aujourd'hui commune du district d'Orbe. La forme «Bayoe», ou «Bayoye» était usuelle à cette époque. Comp. ce passage des *Comptes de la bourserie* de Neuchâtel (janvier 1493-janvier 1494, v.s.), t. V, f<sup>o</sup> 248: «deux symarres de vin sainquées a Mons<sup>r</sup>. de Bayoye» On trouve encore cette même graphie dans l'Atlas de Mercator, ed. de 1628 (*Atlas minor Gerardi Mercatoris. Das Wiflispurgergov*), p. 275. Jacques de Gléresse, fils de François, seigneur de Bavois et de Bagnolles, appartenait à une branche de la famille de Gléresse qui avait acquis la seigneurie de Bavois au siècle précédent. En 1476 Jacques de Gléresse fut bailli de Berne à Echallens, et, en 1478, à Grandson. Après sa mort, Bavois passa par sa fille Nicolette aux Asperlin de Rarogne. *Généalogies manuscrites Stettler*, à la Bibliothèque municipale de Berne.

1 tirerent à Chesaulx, lequel ilz pillerent, puis s'en retournerent au gitte  
à Aulbonne, là où lesdictes alliances tindrent conseil ensemble pour  
sçavoir s'il failloit tirer à Morges ou non, mais fust par eux advisé que  
le meilleur et le plus expedient seroit de tirer pour le plus briefz droict  
5 au chasteau des Clées, auquel y avoit garnison pour et au nom du conte  
de Romond, lequel avoit faict de grandes injures par cy devant aux  
embassadeurs des alliances en revenantz de Joigne, que aussi en plu-  
sieurs aultres endroitz, comme par cy devant avez entendu; pareille-  
ment que c'estoit un grand passage qu'il failloit avoir. Parquoy se  
10 mirent en chemin avecq leur artillerie et munition en belle ordonnance,  
et arriverent devant ledict chasteau des Clées et commencerent à don-  
ner ordre pour bien assaillir ledict chasteau. Neantmoins requirent au  
capitaine de ladicte place nommé Pierre de Cossenay et plusieurs aultres  
nobles qui estoient dedans pour ledict conte de Romond qu'ilz ren-  
15 dissent ladicte place et fissent ouverture du chasteau, autrement leur  
vouloir estoit d'entrer dedans par force ou autrement. Lesquelz leur  
firent responcc qu'ilz n'estoyent deliberez de rendre ainsi ladicte place;  
toutesfois si on leur vouloit laisser leurs vies sauves, qu'ilz adviseroyent,  
ou autrement ne se rendroyent pas. Ce que oyans nos capitaines et  
20 soldardz, craingnans qu'ilz ne se sauvassent, ayans envie d'avoir re-  
vange des outrages qui furent faictz à leurs embassadeurs par cy devant  
en revenans de Joygne, se mirent tous à assaillir ladicte place de toutes

2-3 Là... non. Manque dans: B. N. C. ed.      5 B. C. ed.: Cloyes  
// N: Cloyes.      19-22 Ce que... revenons. Manque dans: B. N.  
C. ed.

1 Cheseaux, aujourd'hui commune du district de Lausanne, appartenait alors à Nicod de La Sarraz, fils de Guillaume. Comme Cheseaux ne se trouve pas dans la liste des localités conquises au cours de la campagne d'octobre 1475 (SCHILLING, t. I, pp. 317-319), on peut se demander si l'auteur des *Entreprises* ne commet pas ici une confusion avec La Sarraz, place qui fut effectivement pillée ce même jour (22 octobre). SCHILLING, t. I, p. 301 (note 3) et p. 308. GINGINS-LA SARRA, *Episodes*, pp. 187-188. 5 Les Clées, aujourd'hui commune du district d'Orbe. 7 Sur le guet-apens des Clées, voir plus haut, p. 121. 10 Le 22 octobre. SCHILLING, t. I, p. 302. 13 Pierre II de Cossonay, fils de Pierre I et d'Étienne Lovat, appartenait à un rameau illégitime des sires de Cossonay, famille alors éteinte. Il était seigneur de Rurey en Franche-Comté et syndic de Cossonay. Il ne laissa pas de postérité, et son frère Jean hérita de ses terres. Voir L. DE CHARRIÈRE, *Recherches sur les dynasties de Cossonay*, pp. 235 à 240. *Recherches sur le prieuré de St. Pierre et de St. Paul, de Cossonay*, dans *M. D. R.*, t. VIII, pp. 67-68. 20-21 Revange: entendez revanche.

1 partz à coups d'artillerie et aultrement, [32] qu'ilz n'espargnoyent  
 science ny force qu'ilz se pouvoient adviser, tellement qu'en peu de  
 temps ladicte ville et chasteau des Clées furent tost gaignez et prins  
 par force d'assaulx. Quoy voyans ceux de dedans, *aulcuns* saultoient  
 5 par dessus les murs et se tuoient, les aultres se jetterent à grand foulle  
 à la grand tour du donjon où ilz entrerent, se foulant l'un l'autre en  
 si grande presse que beaucoup d'eulx furent estouffez par la challeur  
 et presse qu'il y avoit pour penser se sauver, de sorte qu'ilz moururent  
 quasi tous hormis environ dix et huict, tant gentilz hommes que aultres,  
 10 lesquelz furent prins avecq leur capitaine Pierre de Cossenay, lesquelz  
 faisoyent de grandes *presentations* pour leurs rançons, mais l'or ny  
 l'argent n'y servoit de rien, car *il* les fallut passer le pas, dont ilz furent  
 fort melancolieulx. Puis le lendemain mattin le serviteur dudict capi-  
 taine Pierre de Cossenay eust commandement de decapiter son maistre  
 15 et de servir de bourreau aux aultres et qu'il auroit sa vie sauve, d'aul-  
 tant qu'il estoit Allemand et beau homme. Lequel serviteur couppa  
 la teste à sondict maistre et aux aultres; et cela faict ladicte place fut

1-4 *B: desliberans avoir ladicte place par force, et tellement exploitarent qu'ilz gaignarent icelle place à grand force d'assoult. N. C. ed.*  
 4 *N. ed.: aulcuns. C.* 5 *N: au fons des murs. C ed.* 8 *B: à cause du sousfle et aultrement ilz se estouffarent. N. C. ed.* 11 *L: pourpensions // M: presentations. N. C. ed.* 11-12 *B: ne leur valloit or ne argent. N. C.* 12 *L: ilz les.* 13 *C: maris. ed.* 16 *B: et bon serviteur, lecquel couppa. N. C. ed.*

9 Selon SCHILLING, t. I, p. 306, «plus de 70»; suivant KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. II, p. 307, «près de 75». D'après le *Rôle des défenseurs des Clées*, cité par Pellis (JULES PELLIS, *La ville des Clées*, p. 13), la garnison de la place comptait 51 hommes, dont 23 furent tués lors de l'assaut ou massacrés dans la suite. Il s'agit là de l'effectif des troupes fournies par la baronnie de Cossonay; elles s'ajoutaient à celles de la seigneurie des Clées dont on ignore le chiffre exact. 14-15 Un même fait s'était passé le 8 octobre précédent, lors de la prise de Charmes, en Lorraine, par Charles le Téméraire. Un soldat, pour avoir la vie sauve, servit de bourreau à son maître Petit Picard, commandant de la garnison. H. WITTE, *Lothringen und Burgund*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1890, p. 78. 17 SCHILLING, t. I, p. 306, et ETTERLIN, p. 200, placent cette exécution à Orbe, où l'on avait amené les prisonniers. Elle eut lieu, d'après le chroniqueur bernois, le soir même de la prise des Clées. Les 19 prisonniers qui ne furent pas mis à mort étouffèrent au cours de la nuit suivante dans une tour étroite où de la chaux avait été entreposée. Cette version est confirmée par un passage des *Comptes de la ville inférieure de Lausanne*, dans *M.D.R.*, t. XXVIII, p. 281,

- 1 pillée et brulée jusques aux murailles, tant vivres que aultres choses, et aussi tous les champs qui estoient au tour appartenans au conte de Romond, exceptez ceux qui appartenoyent à Nostre Dame de Lausanne; et ces choses accomplies, ladicte armée se retira contre Aulbonne
- 5 en belle ordonnance, lequel Aulbonne appartenois au conte de Gruyere, le bourgeois et allié desdictes alliances de toute ancienneté.

**Comment l'armée desdictes alliances marcherent contre la ville de Morges, lesquelz se rendirent et ne voulurent resister.**

- Après que ces choses furent faictes, lesdictes alliances estans à Aulbonne
- 10 tindrent conseil ensemble et conclurent qu'il falloit marcher en ordonnance contre la ville de Morges, et de là plus advant par tout le pays, terre et seigneurie du conte de Romond, quelque part qu'elles fussent, en entrans plus advant contre le pays de Genève, en passant par Nyon et Coppet pour aller droiet en la cité de Geneve, pource que le conte
- 15 dudict Geneve ne s'estoit monstré leur ami; et aussi nosdietz seigneurs furent advertis que dans la ville et chasteau dudict Morges le conte de Romont avoit fait mettre en garnison tant de Nyon, Coppet que d'aultres lieux environ XII ou XIII centz hommes, [32a] ensemble

4 *N. Baulme.*    5 *B. N. Grueres.*    7-8 *Manque dans: B. N. C. ed.*    13 *B. Genevez.*

disant que le premier acompte de la rançon de Lausanne fut payé «in domo religiosarum Orbe (le couvent des Clarisses) ubi erant Petrus de Cossonay et G. Paccot locumtenens Cletarum, jacentes decapitati et nudi.» Ainsi il serait bien improbable que l'exécution ait eu lieu aux Clées, comme le laisse entendre notre texte.

5 Louis, comte de Gruyère (1475-1492), seigneur d'Aulbonne, ne se lia par des traités de combourgeoisie avec Fribourg et Berné que quelques années plus tard, en 1481 et 1492. Pourtant, comme ses sujets de la Haute-Gruyère étaient déjà alors combourgeois de Berne, et ceux de la Basse-Gruyère combourgeois de Fribourg, le comte Louis, vassal lui-même de la Savoie, pratiqua constamment au cours des Guerres de Bourgogne une politique favorable aux deux villes. HISELY, *Histoire du comté de Gruyère*, deuxième partie, dans *M. D. R.*, t. XI, pp. 81, 85, 122, 127.    8 Lesquelz: les gens de Morges.    15 Il ne s'agit pas de Janus de Savoie, comte de Genevois, dont la politique francophile était par voie de conséquence favorable à celle que pratiquaient alors les Suisses, mais de son frère, l'évêque de Genève Jean-Louis, allié actif de Jacques, comte de Romont, son autre frère. Sur l'attitude des princes de Savoie à cette époque, voir GINGINS-LA SARRA, *Episodes des Guerres de Bourgogne*, pp. 125-126.    18 D'après SCHILLING, t. I, p. 310, le comte de Romont lui-même aurait amené à Morges, deux jours avant l'arrivée des Suisses, un corps de 3000 cavaliers.

1 tout le ressort qui y estoit avecq force vivres, artilleries et munitions, tellement qu'il leur scmbloit estre suffisans pour resister à nosdictz seigneurs des alliances et à toutes leurs puissances et forces. Parquoy ilz marcherent en ordonnance bien gayement contre ledict Morges pour  
 5 icelle avoir et prendre par amour ou par force ou aultrement. Lors quand ceulx de la garnison dudict Morges furent advertis que ladicte armée venoit droict à eulx, ils eurent crainte et peur, et non sans cause. Parquoy ils regarderent que mieulx vailloit eulx sauver que d'attendre la male mercy comme ceulx d'Estavayer; ilz prirent de leurs biens ce  
 10 qu'ilz peurent emporter pour fuir là où ils pouvoient, laissant là leur soupper qui estoit prest à manger. Neantmoins les anciens et sages de la ville qui n'estoyent pas fuys firent aultrement, car ayans considéré et regardé par bon conseil le dangier où ilz estoyent, prindrent les clefz de la ville de Morges et s'en vindrent au devant de nosdictz seigneurs  
 15 des alliances en les requerant les vouloir prendre à mercy et qu'ilz n'estoyent gentz pour vouloir resister contre eulx, leur offrans les clefz et ouverture de leur ville, et leur fayre le serment comme à leurs souverains seigneurs. Lesquels furent ouys et receuz amiablement moyennant une somme d'argent pour ayder à deffrayer ladicte armée, ce que  
 20 fut accordé. Parquoy nosdictz seigneurs marcherent jusques audict Morges où ils entreurent dedans la ville et chasteau, laquelle ilz trouverent bien garnie de vivres, artilleries et munitions que ledict conte avoit fait mettre dedans, comme au chef et capitale ville de tout le pays, sans fayre outrage ny tuer personne. Et le lendemain nosdictz  
 25 seigneurs s'enquirent pour avoir nouvelle de quelle part estoyent tirez ceulx qui estoyent fuys dudict Morges, ce qu'ilz ne peurent sçavoir.

1 B. N. : tous les ressorts. 2 B. N. C. ed. : tellement. 3 B. N. C. ed. : et à tout leur pouvoir. 5 ed. : icelui. 8-11 B. : eulx enjouyr là ou ilz pourroyent et empourter ce que pourroient de leurs biens que de perdre leurs vies, ce qu'ilz firent l'un deça et l'autre de là en laissant leur soupper. N. C. ed. 11-13 B. : aucungz anciens et saiges de ladicte ville regarderent aultrement et prindrent. N. C. ed. 24 N. : sans y tuer ny murtrir personne. B. C. ed. 25 M. ed. : s'enquerirent.

1 Le ressort, entendez : les hommes du «ressort», soit de la châtellenie. 5 Icelle, entendez : icelle ville. 19 300 livres, d'après les *Freiburger Ratsmanuale* (BÜCHER, *Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunderkriege*, dans *F.G.*, 1909, pp. 19-20). Il est difficile de savoir si ce chiffre désigne la rançon totale de la ville de Morges ou seulement la part qui en revint à Fribourg.

- 1 Or pource que leurs gentz avoyent volonté de tirer plus advant contre ledict Geneve, fut ordonné et commandé par serment qu'il n'y eust homme qui bougeast jusques à ce que aultrement fust advisé, pource que nosdictz seigneurs avoyent entendu que tout le pays se vouloit  
 5 rendre à eulx; mesmes ceulx de la cité de Geneve, craingnans qu'ilz ne fussent mal traictez comme ceulx d'Estavayer, adviserent pour leur seurté. Cependant nosdictz seigneurs furent là audict Morges en attendant quatre ou cinq jours sans fayre aulcun desplaisir à personne pour  
 10 luy, nonobstant que les soldatz avoyent bonne volonté d'aller plus outre sur ledict pays.

**Comment ceulx de la cité de Geneve envoyèrent ambassadeurs au devant de nosdictz seigneurs des alliances pour traicter paix.**

- Après que ladicte armée eut suspendu audict Morges quelques jours,  
 15 voicy arriver les ambassadeurs de la cité de Genève en fort belle ordon-

5-6 *B: qu'ilz ne fussent accoustrez. N. C. ed.*    12-13 *Manque dans: B. N. C. ed.*

---

8 Même si l'on réduit la durée de ce séjour de l'expédition à Morges à 1 ou 2 jours (voir note suivante), il convient d'en expliquer la cause bien plutôt par le conflit qui éclata alors entre les capitaines bernois et fribourgeois, les premiers ayant reçu de leurs autorités l'ordre de marcher sur Genève (pour les raisons expliquées plus bas), tandis que les Fribourgeois qui n'avaient pas les mêmes griefs que leurs alliés estimaient qu'on devait s'arrêter là, le comte de Romont, leur ennemi, ayant été chassé de ses terres. Voir à ce sujet la lettre de Fribourg à Berne, du 27 octobre 1475, dans BÜCHI, *Freiburger Missiven*, pp. 68-69, et AMÉDÉE ROGET, *Les Suisses et Genève*, t. I, p. 21.    15 Déjà au moment où les Confédérés occupaient Moudon, l'évêque de Genève leur avait envoyé des messages avec une lettre sollicitant l'ouverture de pourparlers (vers le 19 octobre). Le 28 octobre, soit le lendemain de l'arrivée des Suisses à Morges, le conseil de la ville de Genève délégua quatre de ses membres: Amédée de Peymes, Antoine de Saint-Michel, Girard de Vaux, anciens syndics, et Aymon de Lestelley, pour se rendre en compagnie des nobles Aymon de Versenex et Henri d'Expagnier, ainsi que des chanoines Pierre de Virier et Boniface Fabri, envoyés par l'évêque et le chapitre, auprès des capitaines bernois et fribourgeois pour traiter d'un accord avec ces derniers. On ignorait sans doute à Genève la présence dans les rangs des alliés des contingents soleurois et lucernois, ceux-ci ayant rejoint le gros à Cossonay. BÜCHI, *Freiburger Missiven*, p. 67. *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie, t. II, pp. 394 et 395. *Chroniques de Genève*, par FRANÇOIS BONIVARN, ed. Revilliod, t. I, p. 254. SCHILLING, t. I, p. 309.

1 nance, lesquels de Geneve craignans le dangier et le voulans obvier de  
bonne heure se presenterent à nosdictz seigneurs audict Morges fort  
benignement, mais aparadvant avoyent envoyé un messagier [33]  
avecq lettres de seurté pour leur personne et qu'ilz pouvoient bien  
5 venir pour fayre leur ambassade. Parquoy commencerent à declairer la  
cause de leur ambassade ainsi, assavoir qu'ilz estoyent envoyez par  
devers nosdictz seigneurs au nom de la ville et cité de Geneve pour  
traicter paix et accord avecq eulx pour eviter et pourvoir incontinent  
au dangier et inconvenient, disans que de tout temps et d'ancienneté  
10 ilz avoyent esté et estoyent bons amys et bons voisins de nosdictz  
seigneurs sans jamais estre allez ny venuz au contraire, et que aiusy  
ilz vouloyent continuer, les requerans que leur plaisir fust de les laisser  
en paix sans leur fayre ny souffrir fayre aucun dommage, mesmement  
qu'ilz avoyent entendu que leur conclusion estoit de brusler ladicte  
15 ville et cité de Geneve. Quant à eulx, ilz estoyent prestz de leur estre  
voisins et obeissans, sans jamais leur contrevenir ny leur estre contraire  
en aucune façon que ce fust, *ce que fust très bien escoutté*; pource  
aussi qu'ilz avoyent faitz plusieurs *sevices* à leurs ambassadeurs tant  
en allant que en venant en France que autrement, lesquelz n'avoient

1 *B: doubtans. N. C. ed.* 1-2 *N: chevalcherent tant de jour que  
de nuit. B. C. ed.* 4-5 *B: et qu'ilz pourroyent bien achever leur dicte.  
N.C. ed.* 5-6 *B: à dire et faire leurdicte ambassade. N. C.* 8-9 *B:  
à celle fin de obvier à plus grand inconvenient. N. C. ed.* 13-14 *N:  
comme il estoit vray que leur. B. ed.* 15-16 *B: et ce moyennant à ja-  
mais seroyent bons sujetz. C. ed.* 16 *N. ed.: sans estre aucunement  
leur contraire. B. C.* 17 *B: ce... escoutté. C. ed.* 18 *L. M: services  
// B: outrages. N. C. ed.* 18-19 *N: tant en allant à France. B. C. ed.*

18 Vers le 25 juillet 1474, des ambassadeurs bernois, — parmi lesquels l'avoyer Nicolas de Diesbach —, fribourgeois et autrichiens qui se rendaient sans doute à la cour du roi de France, avaient été molestés de nuit par la populace de Genève. Les Bernois réclamèrent à l'évêque une indemnité de 12.000 florins, alors que les Fribourgeois qui voulaient ménager la maison de Savoie se contentaient de demander la restitution des objets perdus dans l'affaire, et l'envoi d'une « honorable » (honestam) ambassade. Ces réparations n'avaient pas été faites. Tobler, dans son édition de Schilling, a reporté par erreur l'incident à l'ambassade de Diesbach, de décembre 1474. La même erreur avait été faite par GINGINS-LA SARRA, *Episodes des Guerres de Bourgogne*, pp. 158 et 198, en note, et à sa suite par MANDROT, *Etudes sur les relations de Louis XI avec les cantons suisses*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VI, 1881, p. 206, en note. Voir *Registres du Conseil de Genève*, t. II, pp. 290 et 295-296, et la note de l'éditeur, p. 296. SCHILLING, t. I, pp. 311-312.

- 1 esté mis en oubli. Et pour venir au poinct, leur fust accordé moyennant la somme de trente mille florins de Rhein qu'ilz payeroyent à deux payementz, la moitié content, et l'autre payement se feroit en la ville de Lausanne ou à Fribourg, et aussi qu'ilz demeureroient tousjours au  
 6 vouloir et plaisir de nosdictz seigneurs; en ce faisant seroit et demeureroit la ville et cité de Geneve en paix et seurté. Parquoy lesdictz ambassadeurs fort joyeux s'en retournerent audict Geneve et raconterent la responce que on leur avoit faicte dont ungchascun de ladicté ville fut fort joyeux, estans ayses de payer ladicté somme ainsi qu'il  
 10 avoit esté *arresté*, cognoissans qu'on avoit obvié et remedié au dangier et inconvenient qui en eust peu ensuivre; avecq ce que l'armée delibera de n'aller plus oultre, qui fut au grand contentement pour ceux dudict Geneve et pays allentour.

- Comment l'armée des alliances prindrent leur chemin contre Lausanne  
 15 qui volontairement se rendist à nosdictz seigneurs des alliances, leur  
 faisant prompte ouverture.**

Incontinent après cela faict, nosdictz seigneurs des alliances adviserent par meure deliberation et bon conseil qu'il estoit question de tirer contre la ville de Romont qui estoit la ville capitale de la conté de Ro-

2 *C: trois milles. ed. 3 B: le premier incontinent. N. C. ed. 3 B: et le second bien tost après et que le dernier payement se feroit. N. C. ed. 3-4 C: en la ville de Lucerne au faubourg // ed.: ou Frybourg. 7-8 B: leur contarent comment ilz avoyent faict. N. C. ed. 9-13 B: disant ung chascun de ladicté ville que c'estoit bien faict et qu'ilz voulloyent bien payer car ilz avoyent obvyé à une mauvaïse fourtune et qu'ilz voulloyent tenir et accomplir tout ce en quoy lesdictz ambassadeurs c'estoyent obligé et avoyent permis. N. C. ed. 10 L: resté // M: arrêté. 14-16 Manque dans: B. N. C. ed. 17-3 (p. 149) N: Après just regardé par ensemble et meure deliberation de conseil qu'il estoit de faire, parquoy fut conclu de tirer droict à Lauzanne eulx et leur armée, ce que firent. B. C. ed.*

2 La convention fut signée le 29 octobre à Morges. Le montant de la rançon fut fixé à 26.000 écus d'or (les *Registres du Conseil de Genève* notent: 28.000 écus). Voir *Die eidgenössischen Abschiede*, t. II, p. 567. *Registres du Conseil de Genève*, t. II, p. 397. SCHILLING, t. I, pp. 313-314. 11 Entendez: moyennant quoi, l'armée... 19 Entendez: la résidence principale du comte de Romont, le Pays de Vaud ne possédant pas alors de capitale au sens moderne du mot. Remarquons que l'expression de «ville capitale» a été déjà employée pour Morges (p. 145).

mond, et en allant qu'ilz passeroient par la ville et cité de Lausanne avecq leur armée, artillerie et munition et appareil de guerre en fort belle ordonnance; et en approchant qu'ilz faisoient dudict Lausanne, ceux de la ville en furent advertis de leur venue et approche, leur vindrent presenter l'ouverture et entrée de ladicte ville et leur faire le serment ainsi que avoyent faict les aultres. Ce que leur fut accordé par condition qu'ilz payeroyent la somme de . . . . . pour ayder à soul-doyer [33a] les frays de ladicte armée, et qu'ilz demeureroient en leur liberté et franchise et coustume ancienne et nouvelle donnée à eulx tant par leur prince que par empereurs et aultres quelz qu'ilz fussent. Et pource que plusieurs des plus apparens de la ville s'estoyent retirez et refuys tant oultre le lac que à Esvians avecq leur meilleur bien, or et argent, tiltre et bagues, eulx cuidans sauver, furent compris audict traicté sans que on leur fist aucun dommage. Et cela accordé ainsi, nosdictz seigneurs allerent faire la visitation en la sainte chappelle de Nostre Dame de Lausanne pour là remercier nostre sainte et benicte Dame de leur bonne prosperité et victoire qu'elle leur avoit donné. Et

5 L: feroient // C. ed.: faire. 7 L<sub>1</sub>: 2000 F. de Rhin. 12 L: que ès Vians // N: tant à Tonnonns, à Evians que aultre part. B. C. ed. 16-17 B: regracyant Nostre Seigneur et sa benoyste mère. C // N: Nostre Createur et Saulver Jesus Christ. B. ed. 17 L: qu'il.

4 D'après une lettre des capitaines bernois et fribourgeois datée de Romont le 19 octobre, on sait qu'à cette date la ville de Lausanne et les Quatre Paroisses de Lavaux («mit sampt denen im tal») leur avaient délégué un certain Pierre Erny, muni d'une lettre de créance. Il était chargé de réclamer un sauf-conduit pour engager des pourparlers. On renvoya la négociation à une date ultérieure. Elle fut reprise à Orbe, où une délégation de la ville conduite par le syndic Jean Grant signa le 24 octobre la capitulation de Lausanne. Le montant de la rançon s'élevait (en y comprenant celle de Lavaux) à 5200 florins petit poids, dont 1000 devaient être payés comptant. BÜCHI, *Freidurger Missiven*, p. 67. *Comptes de la ville inférieure de Lausanne*, pp. 247, 280-281. Le récit de ces négociations a été fait par M. MAXIME REYMOND, *La guerre de Bourgogne et Lausanne*, dans *R.H.V.*, 1915, pp. 166-167. Le manuscrit Forel, L<sub>1</sub>, est le seul à donner le montant — apparemment inexact — de cette rançon (f° 55). Voir FRÉDÉRIC DE GINOENS-LA SARRA et FRANÇOIS FOREL, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, dans *M.D.R.*, t. VII, p. LX (en note). 15-16 Sur la chapelle de Notre-Dame, à la cathédrale de Lausanne, objet d'une particulière dévotion, voir E. DUPRAZ, *op. cit.*, pp. 71 ss. D'après l'ambassadeur milanais Pietrasanta, les Confédérés avaient fait vœu de consacrer un autel d'argent à Notre-Dame s'ils avaient la victoire. CCIOMBO, *Jolanda duchessa di Savoia*, dans *Miscellanea di storia italiana*, t. XXXI, pp. 131-132.

1 après cela vindrent devant la ville de Lustry, mais les principaux bourgeois et habitans dudict lieu tous d'un commun consentement se vindrent rendre volontiers à nosdictz seigneurs.

**Comment l'armée desdictes alliances marcha contre la  
5 ville de Romont, lesquelz la sentans venir vindrent au devant  
et se rendirent.**

Tost après nosdictz seigneurs poursuivirent la deliberation et resolution qu'ilz avoyent prinse qu'il falloit aller contre la ville de Romond qui estoit la principale ville du conte de Romont, et de faict prindrent leur  
10 chemin celle part marchans en belle ordonnance. Mais ceux de ladicte ville estans advertis de la venue de ladicte armée vindrent au devant de nosdicts seigneurs auquelz ilz presenterent les clefz et ouverture de leur ville, et de faire le serment avecq toute obeissance et humilité ainsi qu'ilz faisoient au conte de Romont leur souverain seigneur, tant  
15 ceux de ladicte ville que ceux dudict conté, demandans et requerantz à ce estre receuz. A quoy nosdictz seigneurs après plusieurs disputes les receurent et leur firent faire le serment. Parquoy nosdictz seigneurs entrerent en la ville où ilz firent bonne chere, ensemble toute l'armée, et ordonnerent ung capitaine pour garder ladicte place et forteresse,  
20 lequel capitaine fut ordonné de Fribourg et fit le serment en tel cas requis, et luy fut baillé gens de guerre, braves soldardz pour garder ladicte place. Et avecq ce lesdictz de Romond payerent la somme de . . . . . pour ayder ès frays et souldoyer l'armée.

1 *B: Lutrieres // N: Lustrier // C: Lutris.* 4-5 *Manque dans: B. N. C. ed.* 16 *N: plusieurs cogitations. B. C. ed.*

1 Lutry, aujourd'hui commune du district de Lavaux (canton de Vaud), la plus importante des Quatre Paroisses de Lavaux, était sous la souveraineté de l'évêque de Lausanne. La forme «Lustry» (dans les actes latins «Lustriacum») est bien usuelle à cette époque. GINGINS-LA SARRA et FOREL, *op. cit.*, *M.D.R.*, t. VII, p. 693.

8 En réalité Romont s'était rendu le même jour que Moudon, le 19 octobre (voir note de la p. 149). SCHELLING, t. I, p. 316, commet une erreur semblable. 20 Ce fut G. von Englisberg. BÜCHI, *Freiburger Missiven*, p. 68, et *Freiburger Rats-manuale*, p. 22.

1 **Comment les chasteaux d'Orbe et de Joigne furent pillz et brullez advant  
la venue du duc de Bourgogne.**

Après que tout fut fait comme avez entendu, fut faicte une conclusion  
que ung chascun de ladicte [34] armée s'en retourneroit chescun en son  
5 pays et contrée. Mais cependant voicy venir des nouvelles comment  
ledict duc de Bourgogne venoit de devant Nancy en Lorraine et ap-  
prochoit fort avecq une grosse et puissante armée telle que c'estoit une  
chose inestimable, et si estoit desja hors du duché de Lorraine et venoit  
au pays de Bourgogne et commençoit à arriver au Vaud de Bezansson  
10 (soit de Bezon) et entour ce quartier, dont nosdictz seigneurs furent en  
grand pensement et non sans cause. Neantmoins le firent sçavoir à  
tous leurs voisins et aultres leurs alliez et amys comme ilz estoyent bien  
advertis que ledict duc de Bourgogne accompliroit son entreprise  
ainsy que par cy devant est dict. Lesquels tindrent une journée à  
15 Lutzerne où ilz conclurent de fayre retirer toutes les garnisons qu'ilz  
avoient aux chasteaux tant de Joigne que d'Orbe, et iceulx piller et  
puis brusler afin d'éviter l'inconvenient qui s'en pourroit ensuivre. Ce  
que fut fait, et se transporterent auxdictes places et n'y laisserent rien  
dedans et envoyerent les garnisons desdictes places à Yverdon et  
20 Grandson, lesquelles estoyent assez fortes, et mirent le feu auxdictes

1 *L: le chasteau // C: les chasteaus. ed. 9-10 B: Vox de Bezon.  
M. C // N: Vaux de Besenzon. 19-20 B: en prenant le chemyn  
contre Yverdon le quel estoit assez fort et aussy Gronsson où ilz dou-  
blarent chascun ladicte garnison. N. C. ed.*

6 Charles le Téméraire avait quitté Nancy le 11 janvier 1476; la nouvelle en parvint à Berne vers le 25 janvier. H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, p. 72. E. BAUER, *op. cit.*, p. 86. 9 Il arriva à Besançon le 22 janvier, pour en repartir le 6 février, et se diriger sur Jougne (où il était deux jours plus tard), par Châteauneuf et La Rivière. H. VANDER LINDEN, *op. cit.*, p. 72. 11-12 La lettre envoyée par Berne pour réclamer l'aide des Confédérés est datée du samedi avant la Saint-Valentin (10 février 1476); ce jour-là l'armée bourguignonne prenait ses quartiers dans la région d'Orbe. La lettre est dans Schilling, t. I, pp. 358-359. La veille (9 février) les députés des Cantons s'étaient réunis à Lnoerne; les représentants de Berne annonçaient l'arrivée imminente du Téméraire à Yverdon et Grandson. A cette date les places de Jougne et d'Orbe étaient déjà évacuées. Voir *Abschiede*, t. II, pp. 578-579. 14 Voir supra, p. 104.

- 1 places de Joigne et chasteau d'Orbe à celle fin que ledict duc de Bour-  
gongne ne s'en servist, et furent les garnisons dudict Yverdon et  
Grandson renforcées et redoublées, et qu'ilz se debvoyent secourir les  
uns les aultres, assavoir Yverdon et Grandson, et qu'ilz debvoyent  
5 advertir nosdictz seigneurs journellement de ce qu'il leur surviendroit,  
àfin de les secourir si besoin en estoit, et ainsi chascun demeura en son  
quartier jusques à ce qu'ilz seroyent mandez par le serment.

**Comment la garnison fut mise en la ville de Neufchastel  
et passage de la tour de Bayard au Vantravers et à Baudry pour attendre  
le duc de Bourgongne.**

- Après que nosdictz seigneurs furent advertis comme ledict duc Charles  
de Bourgongne s'approchoit tousjours avecq son armée et force artil-  
leries, qui estoit desja à Bezansson ou autour, et qu'elle prenoit son  
chemin par le Mondar où il avoit desja demeuré avecq son armée et  
15 artillerie troys ou quatre jours, faisant tousjours diligence de marcher  
plus advant, tirant droict en Savoye et au pays de Vauld et en la conté  
de Romond, pensant après marcher contre le pays desdictes alliances,  
de laquelle chose estans nosdictz seigneurs bien au vray advertis ne  
furent pas trop joyeux, toutesfois conclurent ensemble après avoir eu  
20 esgard à ce que leurs predecesseurs avoyent par plusieurs fois resisté  
contre le pouvoir des François, Anglois et Austruchiens, que aussy à  
l'ayde de Nostre Seigneur Jesus Christ ils feroient contre ces Bour-  
guignons. Et aiasi ordonnerent un capitaine general deputé de la ville  
de Berne pour conduire et regir ladicte ville de Neufchastel pour plu-

9 B. N. ed.: Bouldry. 14 B: Mondart. 21 B. N. C. ed.: Savoyens. 22 B: que encores feroient ilz. N. C. ed.

3 Les villes de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne fournirent chacune un contingent de 30 hommes pour renforcer leurs garnisons à Grandson et à Yverdon cela au mois de novembre ou de décembre 1475 déjà. TILLIER, *op. cit.*, t. II, p. 263  
14 Le Mondar, c'est-à-dire sans doute le passage de Jougne. Le nom de Mont d'Or est appliqué aujourd'hui à un sommet de 1454 m, dominant la route de Pontarlier à Orbe, par Jougne, au voisinage de la frontière suisse. Il est donc possible que le toponyme Mondar ait désigné au quinzième siècle toute la région de Jougne. À noter qu'il existe dans cette région, à l'ouest de Vallorbe, une Roche des Arcs. *Atlas topographique suisse* (carte Siegfried), feuille 291 (Vallorbe). Comp. le lieu-dit Mont Dard, pâturage au-dessus du village de la Sagne, district de la Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel. *A.T.S.*, feuille 130 (Chaux-de-Fonds).

1 sicurs raisons, et un aultre de Salleurre pour le gouvernement dudict  
 conté de Neufchastel pour le noble et très puissant seigneur, Mon-  
 seigneur Rudolff, marquis de Hochberg, conte et seigneur de Neuf-  
 chastel, lequel ne voulut accepter ladicte charge pour autant qu'il  
 5 avoit plusieurs terres et seigneuries riere ledict duc de Bourgongne,  
 qu'il tenoit en fief et hommage de luy. Neantmoins luy fut mandé et  
 commandé de fayre bonne provision d'artilleries et munitions audict  
 Neufchastel et [34a] conté, afin d'obvier et resister à l'entreprise du duc  
 de Bourgongne et aussy d'y ordonner bonne et suffisante garuison tant  
 10 au passage que en la ville dudict Neufchastel, dont plusieurs tant de  
 Bienne que de La Neufville, Serlier et aultres lieux se vindrent pre-

4-5 B: en son nom disans qu'il avoit. N. C. ed.    5 B: gesans riere. N.  
 ed.    6 B. N: neantmoins luy. C. ed.

1 Sur la situation délicate de Rodolphe de Hochberg, combourgeois de Berne et de Soleure d'une part, et de l'autre vassal du duc de Bourgogne pour ses fiefs de Franche-Comté, voir E. BAUER, *op. cit.*, pp. 87ss. Le contingent bernois occupant Neuchâtel était placé sous les ordres du capitaine Hans Heinrich von Balmoos (Banmoos ou Balmis), ancien bailli de Cerlier; celui de Soleure était probablement commandé par Hans Kuefer (ou Küffer, Hensely Cueffy des *Comptes de la Bourserie*), membre du conseil et plus tard bailli de Gösgen. Il semble bien cependant que le capitaine bernois exerçait le commandement suprême sur la garnison de Neuchâtel. Archives de l'Etat, Berne, *Deutsch Missivenbuch* C 749. *Comptes de la Bourserie* de Neuchâtel, vol. III, f<sup>o</sup> 123, 148<sup>vo</sup>. LEU, *Eydgennössisches Lexicon*, articles *Balmos*, *Erlach*, *Kueffer*.    8 Les *Comptes de la bourserie* de Neuchâtel révèlent que d'importantes mesures de défense furent prises alors, et que la ville fut en effet largement pourvue d'artillerie et de munitions. Ainsi, d'après le compte du hournier Jaquenod Parys, pour la période de 1474 à 1478, on délivre 8 sols «à Jaquet Coinchely ès despens des maistres canoniers qu'ilz visitarent l'arteliery» (t. III, f<sup>o</sup> 127<sup>vo</sup>), 11 livres «à Orrich le mareschal pour toutes ferrures fait tant aux canons, chevillies de fert et broches èsdits canons que pour cinq livres et trois onces de salpêtre de tout le temps passé jusques audit jour du vendredi après l'ascension l'an lxxvj» (t. III, f<sup>o</sup> 131), 18 sols «audit Horrich pour de cent petites moches de fert pour faire les pierres en plon pour les canons» (t. III, f<sup>o</sup> 131<sup>vo</sup>). Ces citations pourraient être aisément multipliées. Les *Comptes de la bourserie* ont été utilisés par CH. CHATELAIN, *Les Neuchâtelais et les guerres de Bourgogne*, dans *M.N.*, 1897, et les comptes eux-mêmes partiellement publiés par W. WAVRE, *Extrait des comptes de la Bourserie de la ville de Néuchâtel*, dans *M.N.*, 1905 et années suivantes (tirage à part). A rapprocher également — bien qu'elle soit postérieure à la bataille de Grandson — la lettre de Berne à Rodolphe de Hochberg du 17 mai 1476. Archives de l'Etat, Berne, *Deutsch Missivenbuch*, C 871. Le comte de Neuchâtel y est prié instamment de pourvoir la ville et le château de poudre à canon et d'armes de tout genre.    11 Comme alliés de Berne, les Biennois et les Neuvevillois étaient spécialement chargés de la défense de la région s'étendant entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne. C. A. BLÖSCH, *Einige Jahre zu Biel während der Zeit der Burgunderkriege*, dans *Berner Taschenbuch auf das Jahr 1852*, p. 38.

- 1 senter, aussy ceulx du Landeron, desquels en vint environ cinquante des plus suffisans se presenter par devant l'excellence de Monseigneur le marquis leur seigneur naturel pour fayre et suivre son commandement de leur pouvoir comme ilz estoyent tenuz. Adonc il fut fort joyeux
- 5 voyant leur bon vouloir et que c'estoyent gentz courageux et suffisans pour le fait de la guerre de long temps. Parquoy il leur donna la charge et gouvernement de la tour de Bayard qui estoit grand passage, en les *pryanl* qu'ilz fissent honestement leur devoir ainsy que en eulx il se fioit afin qu'il n'eust aucun reproche desdictes alliances, et pource leur
- 10 en fist faire le serment comme il appartient en tel cas, et s'en allerent dilligemment à ladicte tour de Bayard, car le bruiet estoit que le duc de Bourgogne approchoit fort lesdictz passages, tant de Joigne que de la Sainte Croix et des Clées, pour entrer audict pays de Vault et de Savoye. Puis après, ledict marquis fit venir de ses pays de Rothelin
- 15 et Susemberg environ cinq centz hommes en ladicte ville de Neufchastel, pour être là en garnison et pour bien deffendre laditte place et ville. Et oprès en toute diligence fit venir ceux du Landeron pour estre en garnison à Baudry. Lesquelz vindrent toute la nuict et arriverent

1 B: où il y avoit de gentilz compaignons de guerre. C. ed. 2 B: la grace de mondïct seigneur. C. ed. 6 B: tant de nuict que de jour. N. C. ed. 7-8 L: en les payant et qu'ilz. N // B: en les pryanl qu'ilz. C. 14-15 C: Röttelen // B: Suzembourg // ed.: Süssenbourg. 16-17 Pour... Landeron: M. De même les autres mss. 17 B. C. ed.: et des meilleurs.

7 Cet ouvrage de défense dominait l'ancienne route menant de Saint-Sulpice aux Verrières (district du Val de Travers), à l'endroit appelé aujourd'hui encore le Défilé de la Chaîne. 8 Déjà au moment de déclarer la guerre au comte de Romont, les Bernois avaient donné l'ordre à Rodolphe de Hochberg de lever ses soldats du Landeron et de les faire marcher sous la bannière de Berne. Lettre du 14 octobre 1475, dans SCHILLING, t. I, pp. 289-290. Le hoursier de Neuchâtel note qu'il a été distribué «4 cymarres de vin... a ceulx du Landeron quant il allirent en Bayart». *Comptes de la bourserie*, t. III, f<sup>o</sup> 129. Le châtelain et receveur du Vautravers, Perrod Baillo, délivre «aux bourgeois du Landeron pour la despense de leur compaignons en la Tour de Bayart... vj muids xvy emines de froment». Archives de l'Etat, Neuchâtel, *Recettes diverses*, vol. 61, f<sup>o</sup> 67<sup>vo</sup>. 15 Chiffre apparemment très exagéré. D'après une lettre adressée de Berne aux capitaines en campagne, le 21 février 1476, la ville devait être occupée, outre les Bernois et les Soleurois, par 100 hommes de la seigneurie de Rothelin. Archives de l'Etat, Berne, *Deutsch Missivenbuch*, C 749. GISELE REUTTER, *Le Rôle joué par le comté de Neuchâtel dans la politique suisse et dans la politique française à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Histoire diplomatique et militaire 1474-1530*, p. 192.

1 à Neufchastel environ la minuict par devant l'excellence de Monseigneur, lequel leur fit faire le serment comme en tel cas est requis, et furent conviez audict Baudry pour garder ladicte place *deux jours après de belle nuict, car l'on voyoit clerement que les Bourguignons*  
 5 *s'approchoient fort dudict pays de Savoye;* et ainsi furent les deux passages de la tour de Bayard et de Baudry bien gardez par lesdictes garnisons.

**Comment le duc de Bourgogne approcha desdictz passages avec son grand ost et armée pour penser entrer au pays de Savoye et ailleurs.**

10 Et ne tardit guere que ledict duc n'arrivast esdictz passages avecq son grand ost et armée, lesquelz *s'adresserent* (une partie de ladicte armée) par le passage de la tour de *Bayard* en demandans passage ouvert pour passer à ladicte garnison, lequel fut refusé tout à plat par ladicte garnison qui y estoit. Parquoy lesdictz Bourguignons userent de grandes  
 15 menaces de les mettre tous à mort et les pendre par les arbres sans nulle mercy. Lors ladicte garnison estant sur sa garde et entendant mieux à son faict qu'auparadvant leur *respondit* qu'elle ne les craignoit rien ny eulx ny toute la force des Bourguignons, dont s'en allerent par ung autre chemin après l'armée, sans approcher la tour de Bayard que de  
 20 loing. *Après marchat* ladicte armée dudict duc de Bourgogne tirant

2 *B: lesquelz il faisoit fort beau veoir car c'estoient de gentilz compagnons de guerre et en bon ordre.* 3-5 *Deux... Savoye: N. De même: B. C. ed.* 8-9 *Manque dans: B. N. C. ed.* 10-13 *B: que lesdictz Bourguignons n'arrivarent devant la tour de Bayard où ilz demandarent ouverture et passage esdictz du Landeron. N. C. ed.* 11 *L: s'adressans // M: s'adressèrent.* 12 *L: Baudry.* 16-17 *B: lesdictz du Landeron se prindrent mieulx à garder en leur faict que devant. N. C. ed.* 17 *L: respondant // M: répondirent qu'ils.* 20 *L: dont marchat // B. N. C. ed.: après // B: marchoit à grand force. N. C. ed.*

10-11 Il est fort probable qu'il ne s'agissait là que d'une avant-garde de l'armée bourguignonne. Une lettre de Charles le Téméraire adressée de Besançon, le 29 janvier 1476, aux magistrats de Dijon, contient ce passage: « à ceste fin avions fait mettre suz vers Joigne et d'ilec sur les passaiges d'Alemaigne », ce qui semble prouver de la part du duc l'intention d'emprunter le col de Jougne, et non la passe de Saint-Sulpice. La lettre est donnée par TH. FOISSET, *Causes secrètes de la chute de Charles le Téméraire, dans Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, deuxième série, t. I, p. 129; imprimée également dans OCHSENBEIN, *op. cit.*, p. 5.

1 droict en Savoye, et ayant passé les montz contre Savoye ilz appro-  
 2 cherent des passages et chasteau de Joigne et de la Sainte Croix,  
 3 d'Orbe et aultres lieux pour penser recouvrer les places du seigneur de  
 4 Chasteau Guyon, comme Grandson et aultres lieux [35] que nosdictz  
 5 seigneurs des alliances tenoyent et avoyent acquis par force et y avoyent  
 6 mis bonne garnison, comme avez par cy devant entendu, hormis audict  
 7 Joygne, chasteau d'Orbe et aultres places de petite consequence. Tant  
 8 fit ledict duc de Bourgogne qu'il arriva audict chasteau de Joigne  
 9 avecq son armée, laquelle fut estendue par tout le pays allentour, car  
 10 c'estoit l'une des grosses armées qu'on scauroit estimer tant de gens de  
 11 pied que à cheval, et se logea ledict duc et sa compagnie dedans ledict  
 12 chasteau de Joygne, qu'il lit incontinent *couvrir de laons* et aultres  
 13 *choses* en attendant tousjours nouvelles de tous les endroitz du pays,  
 14 faisant courir ses gens par le pays d'allentour desdictes garnisons  
 15 comme d'Yverdon et Grandson et aultres lieux. Lesquelles garnisons  
 16 estans bien adverties de toutes ces choses commencerent à donner des  
 17 escarmouches les uns aux aultres, dont advint que la nuit heure de  
 18 soupper fut prins ung capitaine de Berne qui estoit brave homme, le-  
 19 quel pensant estre en seurté souppant avecq six ou sept de ses hommes  
 20 en la ville de Grandson, par une trayson qui fut faicte tant par ceux  
 21 de la ville que par un cordellier, furent prins prisonniers tant luy que

1 *B: et de rechief incontinent que ledict duc avec son armée eurent passé les monts. N. C. ed.*    3 *B: pareillement cuydoient recouvrer ce que avoit esté conquis par nosdictz seigneurs du seigneur. N. C. ed.*    12 *L: courir des lorrans // M: couvrir de laons, et autres mss.*    13 *B. C. ed.: choses. N.*    18 *B. N. C. ed.: homme de bien.*    19 *B. N. C. ed.: cinq ou six.*

8 Le 8 février. Il y resta jusqu'au 12. VANDER LINDEN, *op. cit.*, p. 72.    12 Laon: planche. La nature de ces réparations prouve que seule l'habitation de bois avait souffert du récent incendie. *Comptes de la bourse de Neuchâtel*, t. IV, f<sup>o</sup> 80<sup>vo</sup>: «Item a delivré à Jehan Rosselet qu'ilz fut a Berno pour faire scavoir à nosdits seigneurs de Berne que les gens de Monseigneur de Romont et de Monseigneur d'Orbe passioient par Joux pour aler en Savoie et fut ce que lesdite Bourguignons entrirent a Yverdon et a Granson, pour ce quinze solz.»    16 Commencerent. Sous-entendu: ils.    18 Brandolf von Stein. Le guet-apens de Grandson eut lieu dans la nuit du 12 au 13 janvier 1476, en même temps qu'était attaquée la garnison d'Yverdon, donc un mois avant l'arrivée de l'armée bourguignonne.    21 SCHLLING, t. I, p. 348, note que l'arrestation de Stein eut lieu près du couvent des Cordeliers, et KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. II, p. 337, incrimine directement la collusion des religieux avec le comte de Romont (à cela près qu'il place par erreur le couvent à Yverdon). Le couvent était situé au bas de la ville, du côté opposé au château.

1 ses gens qui estoient avec luy par les Bourguignons, et cuida le chasteau estre prins et peu s'en fallut. Parquoy lesdictz Bourguignons sommerent ceux dudict chasteau de se rendre, leur vie sauve, mais ilz n'en voulurent rien faire. Ce que voyans, lesdictz Bourguignons  
 5 prendrent ledict capitaine qui estoit prisonnier et le menerent ea une place devant le chasteau, faisant semblant de le vouloir pendre en pensans les *intimider*, mais le capitaine leur crioit à haulte voix : « Prenez bon courage, deffendez-vous bien, n'ayez peur de moy mais faictes bien vostre debvoir ! » Ce que oyantz, lesdictz Bourguignons emmenerent  
 10 ledict capitaine et ses gens jusques à Nozeroy, et là leur fut faict prison, et donnoyent journallement des escarmouches.

**Comment Jaques de Savoye, conte de Romond, pensa surprendre les garnisons qui estoient aux chasteau et ville d'Yverdon par le moyen des bourgeois de la ville.**

15 Voyant ledict conte de Romond les graadz pertes et dommages que ledict duc de Bourgogne et luy avoyent par cy devant faitz, va deli-

7 *L.*: inviter // *M.*: intimider. 8 *B. N.*: ne de ma vie. 9 *B. N. ed.*: voyant.  
 10 *B. N. C.*: Nozerel. 13-14 *B. N.*: au nom de nosdictz seigneurs de Berne, Saleure et leurs alliez. *C. ed.* 15 *B.*: les grans pertes que.

9 SCHILLING, t. I, p. 348, fait à peu près le même récit. Un épisode assez semblable s'était déroulé en juin 1474, devant la place de Montbéliard que le gouverneur, Marquard vom Stein, refusa de livrer à l'armée bourguignonne, malgré que le seigneur de la ville, Henri II de Wurtemberg, eût été livré, sous les yeux des assiégés, à un simulacre d'exécution. OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, ed. Beaurie et d'Arbaumont, t. III, pp. 207-208. GOLLUT, *Mémoires historiques de la République séquanoise*, ed. Duvernoy, colonne 1243 (note de l'éditeur). TH. VON LIEBENAU, *Mümpelgart und die Schweiz 1474-1476*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, t. V (1886-1889), p. 30. 10 A. Nozeroy (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny, Jura), résidence des seigneurs de la maison de Chalon, ou peut-être à Jougne. *Freiburger Seckelmeisterrechnungen*, sans date, *Mission communal*: « Item a Peter von Schwartzemburg qui a esté pris avec Brandoff de la Pierra et a gisu prisonnier à Jognye le space de 9 sepmanes, ord. par mess<sup>rs</sup> 20 s. », dans BÜCHER, *op. cit.*, *F. G.*, 1909, p. 70. Le comte de Neuchâtel fut prié par les Bernois de s'entretenir auprès des autorités bourguignonnes pour que Brandolf von Stein et ses compagnons fussent libérés sans rançon. En fait, ils furent échangés contre un seigneur bourguignon, Jean de la Tour, de Besançon, et quelques pages tombés aux mains des vainqueurs après la bataille de Grandson, et sauvés à grand'peine lors du massacre de la garnison bourguignonne du château. Archives de l'État, Berne, *Deutsch Missivenbuch*, C 685: lettre de Berne à Rodolphe de Hochberg, du 17 janvier 1476. SCHILLING, t. I, p. 383. EPTERLIN, p. 205. GISELE REUTTER, *op. cit.*, p. 188.

1 berer qu'il falloit recouvrer pour luy la ville et chasteau d'Yverdon et  
mettre les garnisons qui y estoyent au fil de l'espée, et pour ee faire  
envoya secrettement des messages aux bourgeois dudict Yverdon leur  
5 donnant entendre son vouloir et intention. Lesquelz bourgeois secrette-  
ment luy promirent d'executer la chose (eomme dict est) sans avoir  
esgard [35a] au serment qu'ilz avoyent fait à nosdictz seigneurs des  
alliances, et du tout rien n'en apperceurent lesdictes garnisons qui ne  
s'en pouvoient doubter, combien qu'ilz voyoyent souvent conseiller  
lesdictz bourgeois dudict Yverdon ensemble. Toutesfois il y eust ung  
10 homme de bien dudict Yverdon qui tenoit le parti de nosdictz seigneurs  
des alliances, lequel advertit lesdictes garnisons de faire bon guet et  
estre sur leur garde, car en ceste nuit il y avoit quelque mauvaise  
entreprinse entr'eulx. Parquoy unghesecun d'eux qui estoyent logez  
en ladicte ville se mirent en la place en garde sans en advertir ceux de  
15 ladicte ville, mais la plus grand part ne bougerent de leur logis, d'autres  
allerent au guet et sentinelle, mais ne sçurent si bien faire que les  
portes furent ouvertes à l'heure que ledict conte et son armée furent  
près, où avoit ledict conte de Romond environ huit mille hommes  
qui debvoyent entrer et entrèrent dedaus par le moyen desdictz bour-  
20 geois, où ilz prindrent et tuerent beaucoup de gens du guet de ladicte  
garnison, et en tuerent de ceux qui estoyent en leur lic à leur logis et  
d'autres qu'ilz avoyent prins, qu'ilz noyerent en la Tielle par ung  
pertuis qu'ilz avoyent fait en la glace de la Tielle, laquelle estoit gelée,  
le tout sans le sçeu du capitaine et garnison que estoit au chasteau.  
25 Puis se prindrent à crier : « Ville gagnée ! » sonnans trompettes et elairons.

3 L: envoyer // B. N. ed.: envoya. C. 4-5 B. N: lesquelz conclurent  
mettre en execution la chose. C. ed. 8 L: voyent // M: voyoit. 14-15 B:  
sans en faire aucune mencion esdicts d'Yverdun. N. C. ed. 15 N: bien  
est vray que aucune desdictes garnisons ne bougearent. B. C. ed. 18 N:  
à tout le moins sept ou huit mille hommes. B. C. ed. 19 B. N. C: trou-  
varent les portes ouvertes. ed. 23 N: dedans lodicte riviere. B. C. ed.  
25 B: Et ainsi que ledict conte de Rumont, le seigneur de Chastel  
Guyon et leurs gens entroyent, ils crioient N. C. ed.

18 SCHILLING, t. I, p. 342, dit: 1500 hommes. Cette dernière estimation est sans doute encore exagérée. 21 Plusieurs des soldats de la garnison qui logeaient chez l'habitant furent massacrés par leurs hôtes eux-mêmes. SCHILLING, t. I, p. 343.

1 Ilz tuerent beaucoup de gens de la ville de Fribourg, d'aültant que la  
 garnison estoit la plus part de ceux de Fribourg, ensemble des aultres  
 qui estoient endormis, ne se doubtans aulcunement de la trayson des-  
 dictz bourgeois dudict Yverdon, dont fut très grand dommage. Et tost  
 5 après donnerent ung rude assault audict chasteau fort terriblement,  
 mais à l'ayde de Dieu ilz furent repoussez vaillamment par le capitaine  
 et garnison dudict chasteau en leur confusion et perte. Sur ces entré-  
 faites le capitaine de Payerne qui estoit andict Payerne pour nosdictz  
 seigneurs leur envoya une compagnie d'environ soixante ou quatre  
 10 vingtz hommes pour renforcer ladicte garnison dudict Yverdon. Ledict  
 conte de Romont voyant ce cas, ne pensant point à l'affaire comme il  
 alloit, mais cuidant que toute l'armée de nosdictz seigneurs vinst audict  
 Yverdon, fit incontinent crier et sonner la retraicte, et en icelle re-  
 traicte tira promptement luy et ses gens droict à Orbe, là où le duc de  
 15 Bourgongne les attendoit avecq sadicte armée. Quoy voyans, ceux de  
 ladicte garnison d'Yverdon les ponsuivirent de près et en tuerent  
 plusieurs à l'espée et aultrement, puis se *retirerent* en leurdicte garnison  
 pour mieulx garder ladicte place et de peur de surprinse. Puis quand  
 le duc de Bourgongne fut adverti du cas il en fut fort esbay, commen-  
 20 ceant à sa façon de jurer: «Par saint George, j'espere qu'en briefz  
 j'en verray la vengeance!»

3 *N. ed.*: qui estoient tant en leur licit que en leur logis. *B. C.* s *B. C.*:  
 d'une venue vindrent donner l'assault. *N. ed.* 7-8 *B.*: Pourquoi ledict conte  
 de Rumond ce voyant, aussy que le cappitaine *N.C.ed.* 9-10 *N.*: cinquante  
 ou soixante. *B. C. ed.* 12-13 *B.*: deust tomber audict Yverdon. 17 *L.*: reti-  
 rent // *C. ed.*: retirerent *B. N.* 19-20 *L.*: et commenceant.

1 Il y eut 11 victimes, d'après SCHILLING, t. I, p. 346. 1-2 Les *Freiburger Seckelmeisterrechnungen*, dans BÜCHI, *op. cit.*, p. 76, donnent les noms de 17 de ces soldats fribourgeois «qui ont estez sudars a Yverdon durant l'espace de 14 jours, quant la traison y fust faite per cellour d'Yverdon». C'est donc le nombre de ceux qui en réchappèrent. Leur capitaine était Heinz Wicht. 8 C'était le capitaine fribourgeois Heinz Laris. Lorsque la nouvelle de la «nuit sanglante» parvint à Berne, un corps plus important partit pour Yverdon sous le commandement de Petermann von Wabern; il se joignit à Payerne à un contingent fribourgeois commandé par Rodolphe de Vuippens. *Freiburger Seckelmeisterrechnungen*, dans BÜCHI, *op. cit.*, p. 74. SCHILLING, t. I, pp. 348-349. PETER VON MOÏSHEIM, *Freiburger Chronik der Burgunderkriege*, pp. 126-127. L'épisode a été conté par DAGUET, *Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg*, dans *Archives de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg*, t. V, pp. 154-155. 15 Erreur évidente de chronologie. Voir notes 8 et 18 de la p. 156.

- 1 [36] Comment nosdictz seigneurs des alliances commanderent de habandonner et bruller le chasteau d'Yverdon et se retirer ensemble au chasteau de Grandson pour illecq attendre le secours des alliances.

Comme avez entendu, l'armée du duc de Bourgogne estoit estendue  
 5 toute allenviron d'Orbe, Grandson, Yverdon et aultres lieux, de façon  
 que c'estoit chose merveilleuse à voir, estant en deliberation de recon-  
 quister tout le pays de Vauld, comme dict est, que avoit esté prins par  
 nosdictz seigneurs des alliances sur les seigneurs de Rumond et Chasteau  
 Guyon, et puis aller sur les terres, pays et seigneuries de nosdictz  
 10 seigneurs des alliances. De laquelle chose mesdictz seigneurs estans  
 bien advertis, incontinent manderent à ceulx de la garnison dudict  
 Yverdon d'habandonner et brusler ledict chasteau d'Yverdon et de se  
 retirer au chasteau de Grandson avecq ceulx qui y estoyent en garnison  
 pour eulx hien deffendre et attendre le secours que nosdictz seigneurs  
 15 envoyeroient bien tost. Ce que fut fait et ne deineura audict Yverdon  
 que les femmes et enfans, horsmis deux ou troys hommes qui tenoyent  
 le parti de la garnison de nosdictz seigneurs et furent bien recompensez;  
 et fut fait grand dommage audict Yverdon en sortant et eut grand  
 peyne ladicte garnison dudict Yverdon d'eulx conjoindre avecq ceulx

1 *L: nosdictz des alliances. // M: mesdits Sieurs. 1-3 B: Comment le chasteau d'Yverdon fust bruslé et habandonné par commandement de nosdicts seigneurs pour de là faire la retraite au chasteau de Grandson pour eux assembler. N. C. ed. 5 B. N: tout au tour d'Orbe. ed. 16 B. N. C. ed.: deux hommes. 16-17 B: qui tousjours paravant leur avoyent fait bonne compagnie comme feaulx à nosdicts seigneurs. N. C. ed. 19 B. N. C. ed.: joindre.*

4 Voir supra, p. 156. 12 Après la guerre, les habitants d'Yverdon envoyèrent au duc de Savoie une requête dans laquelle ils constataient que la ville avait été réduite à une ruine totale par le pillage et l'incendie «de sorte qu'il est arrivé... que les trois quarts des habitants de la dite ville, étant absolument privés de tout bien, ont abandonné le lieu...» Le prince, en conséquence, affranchit Yverdon de toute redevance pendant six ans (13 juillet 1480). A noter que la ville avait été déjà dévastée presque entièrement par un incendie peu auparavant. GRÉNUS, *op. cit.*, N° 49, p. 99; N° 51, p. 101 (en note), p. 102. Acte d'affranchissement du duc Philibert de Savoie (en latin), dans FRANÇOIS FOREL, *Chartes communales du Pays de Vaud, M.D.R.*, t. XXVII, p. 295. 16 SCHILLINO, t. I, p. 352, dit même que les femmes et les enfants avaient fui. Yverdon fut brûlé et abandonné par sa garnison au début de février.

1 de Grandson. Mais à l'ayde de Dieu ilz firent tant qu'ilz approcherent  
 et entrèrent ensemble audict chasteau et ville de Grandson, s'esjouis-  
 sans et delibérons les uns avecq les aultres de bien fayre bon debvoir  
 et de se defendre vailleusement.

5 **Comment le duc de Bourgogne vint assiéger et mettre son camp devant  
 le chasteau et ville de Grandson.**

Quand ledict duc entendit que le chasteau d'Yverdun estoit bruslé et  
 habandonné par la garnison de nosdictz seigneurs, comme dict est, et  
 qu'ilz s'estoyent retirez avecq ceulx de Grandson et qu'ilz estoient  
 10 deliberez de bien garder ladicte place, il jura bien asprement selon sa  
 façon par saint André et aultres saintz qu'il les auroit avant peu  
 de jours, et conclud avecq le conte de Romond, les seigneurs d'Orbe et  
 du Chasteau Guion *qu'ils fissent* marcher son armée et artillerie devant  
 ledict Grandson, *ce qui fut fait*. Et commencerent à fayre les approches  
 15 et ordonner chacun son quartier et tendirent leurs tentes et pavillions  
 autour ladicte ville tant qu'il les faisoit beau voir. Et après manda  
 ledict duc à ceulx de la garnison s'ilz vouloyent rendre ladicte place ou  
 non; lesquels leur respondirent qu'ilz n'estoyent deliberez encores de  
 la rendre, que ce ne fust par commandement de leur seigneur, dont ledict  
 20 duc fut fort mal content et commanda à ses gentz de les servir à force  
 coups de canons, flesches et aultres engins. Ce que fut fait tant de  
 jour que de nuit sans cesser, et encores disoit qu'on n'en prinst nul à  
 mercy, mais [36a] qu'on fist tout passer au trenchant de l'espée. Neant-  
 moings ceulx de Grandson se defendoyent fort vaillamment à grands  
 25 coups d'artilleries et harquebouses, et en mirent beaucoup par terre

1 B. N.: furent assembléz. C. ed. 10 ed.: apparemment. 11 B: en  
 disant: «Par saint André et tous les saintz, je les auray» N. C  
 // ed.: «Par St. Georges». 13 L: et fit // M: qu'ils fissent. B. N.  
 C. ed. 14 M: ce qui fut fait. B. N. C. ed. 16 B: au tour de. N. C.  
 ed. // B: en la maniere acoustumée. N. C. ed. 19 B. N.: de nosdicts  
 seigneurs. C. ed. 22 N. ed.: en disant en oultre. B. C. 25 B. N.  
 ed.: et aultres engins. C.

1 Les Suisses se retirèrent à Grandson de nuit, par le lac. Voir GINGINS-LA SARRA  
*Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. I, p. 287. 16 Le siège commença le 19  
 février. GINGINS, *Dépêches*, t. I, p. 287. 19 Que ce ne fust: si ce n'est. 23 PA-  
 NIGAROLA au duc de Milan (23 février): «Tuti li fara impicare o mettere in filo di  
 spada, se li potera avere» GINGINS, *Dépêches*, t. I, pp. 287-288.

- 1 tant des Bourguignons que d'autres nations, se defendans et gardans  
ladicte place courageusement avecq plusieurs gentz du pays qui s'es-  
toient retirez en ladicte place.

5 **Comment ledict duc fit donner si rude assault audiet Grandson que la  
ville fut prinse, et non le chasteau.**

Or voyant ledict duc de Bourgongne qu'il ne pouvoit avoir ledict  
chasteau et ville de Grandson, il assembla toute son artillerie contre  
ladicte ville et la canona tant et si rudement avecq des grands assaultz  
l'espace de huict jours qu'il fut force à nos gentz de se retraire audiet  
10 chasteau où il estoit bien garny d'artilleries et munitions, pour tousjours  
attendre le secours que nosdictz seigneurs avoyent promis d'envoyer  
tost. Et d'autre part nosdictz seigneurs avoyent mandé à tous leurs  
amys, alliez et voisins par le serment qu'ilz vissent tant de jour que de  
nuict pour secourir ceulx dudict Grandson, ou autrement ilz estoient  
15 tous perduz. Parquoy unchescun fit son debvoir d'y venir et se mirent  
aux champs tant de jour que de nuict, et furent les premiers Berne,  
Fribourg, Salleurre et Lutzerne, et logerent partout le conté de Neuf-  
chastel attendans leurs autres amys et alliez de Basle, Strasbourg,  
Zurich, Ury, Svithz, Undreval, *les Appetzellen* et d'autres leurs alliez,  
20 lesquels firent tous debvoir et diligence. Advant que ledict duc gagnasse  
ladicte ville, ilz tuerent beaucoup des capitaines et gentz dudict duc;

4-5 *Manque dans: B. N. C. ed.* 10 *M: ils étoient... gornis. B. C. ed.*  
19 *M: les Appetzellen // N. ed.: les Appenzelles. B // C: les Apechelles.*  
20 *L. M: tout // B. N. C. ed.: tous.* 20-21 *B: et durarent lesdictz grons  
assaultx par huyt jours entiers avant qui gaignassent ladicte ville. N. C. ed.*

10 Le 21 février. SCHILLING, t. I, p. 355. 12-13 Voir dans SCHILLING, t. I, p. 358, la lettre de Berne aux Confédérés, du 10 février, et t. I, p. 360, celle qui fut adressée aux villes impériales de Souabe, le 12 février. 16-17 D'après SCHILLING, t. I, pp. 358, 363, les premiers prêts furent les contingents de Berne, Fribourg, Soleure et Bienne. 17-18 Dès le 28 février. SCHILLING, t. I, p. 373. 19 Le pluriel «les Appetzellen» s'explique ici (comme plus bas, p. 169) par la pluralité administrative des «Roden», qui existait bien avant la division officielle du pays, en 1597. Comparer ce passage des *Comptes de la bourserie* de Neuchâtel, t. II, f<sup>o</sup> 187<sup>vo</sup> (1489-1490, v. s.): «les despens de Pierre de la Haye et Pierre Clerc que furent à Berne pour les menasses des Appenzell». 21 Ilz: les soldats de la garnison.

1 enfin entrèrent dans ladicte ville de Grandson, faisant grand meurtre  
des bourgeois et paysans qui y estoient fuys. Et fut ladicte ville prinse  
la veille de *Coresmentrant*, en l'an 1476.

Comment nosdictz seigneurs des alliances envoyerent à Grandson par  
5 sur le lac troys ceantz hommes pour renforcer ladicte garnison.

6 Voyans nosdictz seigneurs des alliances les choses comme elles alloient  
et estoient audict Grandson, ordonnerent un capitaine avecq troys  
ceantz hommes pour envoyer dedans Grandson pour renforcer ladicte  
garnison et les secourir quelque peu, jusques à ce qu'ilz fussent tous  
10 ensemble pour les aller secourir entierement, ne sçachans pas que la  
ville fust prinse et qu'il n'y avoit plus que le chasteau qui tinst. *Ce que  
just faict et* partirent ledict capitaine et ses troys ceantz hommes de la  
ville de Neufchastel par sur le lac en des basteaux et tirerent celle part  
contre Grandson toute la nuit, tellement [37] qu'ilz vindrent approcher  
15 par le costé d'Estavayer pour le plus seur. Mais le duc de Bourgogne  
avoit donné tel ordre de toutes partz que l'on ne pouvoit arriver au  
port ny moins entrer dedans ledict chasteau de Grandson, car c'estoit  
chose rompareille à voir, tellement que lesdictz troys ceantz furent  
contrainetz de retourner audict Neufchastel sans perdre un seul  
20 homme, eombien qu'ilz furent en grand dangier, estans bien esbahys

1 *B: parquoy ledict duc entra dans ladicte ville de Gransson et en  
entrant just faict grant. N. C. ed.* 3 *L: Cormentrans // B. N: Cores-  
mentrant // ed.: Carême.* 4-5 *Manque dans: B. N. C. ed.* 8 *B: de  
traict là sur le lac. N. C. ed.* 10-11 *ne... tinst. Manque dans: B. N.  
C. ed.* 11-12 *B. ed.: ce que just faict et. N. C.* 13 *B: desdictes  
alliances, lesquelz estoient à Neufchastel. N. C.* 17 *Ny... Grandson.  
Manque dans: B. N. C. ed.* 17-18 *B: car son artillerie et armée estoit  
chose. N. C. ed.* 20 *B: et pouwez croire que continuellement l'artil-  
lerie dudict duc tiroit de toutes pars contre ledict chasteau de Gransson.  
N. C. ed.*

1 Entrèrent: sujet, les Bourguignons. 3 Carême-entrant, soit le Mardi gras,  
correspond en 1476 au 27 février. 7 SCHILLING, t. I, p. 364. Ce capitaine était  
le Bernois Heinrich Dittlinger. 12 Le 24 février. 13 *Comptes de la bourserie*  
de Neuchâtel, t. III, f<sup>o</sup> 130: «Item a delivré quant ou allit avec cinq nef pour aler  
pain porter avec leurs, 10 s.» 20 Ils avaient essayé le feu de l'artillerie bour-  
guignonne. SCHILLING, t. I, p. 365.

- 1 *ceulx de dedons* et non sans cause, en se recommandans à Dieu, et faisoient plusieurs signes de feu par sur les tours afin d'avoir secours bien tost, et se defendoyent tousjours vaillamment en attendant secours. Il en vint plusieurs des nostres qui estoient en la garnison de
- 5 Grandson, eschappez par grande adventure de la tuerie en la prinse de la ville, qui s'en vindrent à Boudry et à Neufchastel, lesquels disoyent souvent: «Dieu aye mercy d'eulx, car ilz sont en grand dangier s'ilz ne sont bientost secouruz!» Mais il n'estoit possible pour le present de les secourir, *pource* qu'ilz estoient trop peu de gentz encores et que leurs
- 10 alliez venoyent de jour à aultre à la foulle pour ensemble les aller secourir à l'ayde de Dieu.

**Comment le due fit parler au capitaine du chasteau de Grandson pour eulx rendre, leur promettant la vie saulve, puis les fit pendre par trahison.**

- 15 Quand ledict duc de Bourgogne vit qu'il ne pouvoit avoir ladict place par la force et que ceulx de dedans se defendoyent courageusement et qu'ilz luy tuoyent beaucoup de ses gentz et luy faisoient grand dommage, advisa d'envoyer par devers eulx un chevalier nommé le seigneur Luc de Ronchamp, lequel leur vint fayre signe qu'ilz par-
- 20 lementassent amiablement avecq luy, et qu'il estoit celuy pour faire avecq ledict duc, en luy rendant ladict place et chasteau, de les prendre à mercy et sortir leur vie saulve; aussy que chascun soldat luy baillasse

1 *B: ceulx de dedans. N. C. ed.* 4 *Aussy en furent advertiz par oul-*  
*cuns compagnons de ladict garnison. N. C. ed.* 9 *B. N: pource. C. ed.*  
 10 *N: venoient à la file. B // ed.: à la fin.* 10-11 *N: porquoy failloit*  
*ung peu attendre et au plaisir de Dieu seroyent secouruz. B. ed.* 19 *B:*  
*Ronchans // N: Rochans // C: Rouchos.* 19-20 *B: rendissent la place. N.*  
 22 *B. N: leurs bogues soulves. C. ed.*

4 D'après la lettre de Berne aux Confédérés, du 24 février, deux soldats bernois de la garnison de Grandson avaient réussi à s'échapper. SCHILLING, t. I, p. 366.  
 19 D'après l'historien franc-comtois Charles Duvernoy, ce personnage s'appelait en réalité Jean de Saint-Loup, sire de Ronchamp, de la maison de Faucigny. VON ROTZ, *op. cit.*, t. II, p. 50, en note. Ronchamp est un village de l'arrondissement de Lure (Haute-Saône). Il semble que le sire de Ronchamp participa à la campagne de Morat à la tête de troupes flamandes. *Freiburger Ratsmanuale* (8 mai, témoignage d'un prisonnier): «Oberster hauptman der Fläm ist... der her von Rontzans.» BÜCHI, *op. cit.*, F.G., 1909, p. 37. Voir aussi GINGINS, *Dépêches*, t. I, p. 218.

1 dix solz pour ses peynes. A quoy luy prierent ceulx de ladicte garnison  
 d'en avoir advis tous par ensemble et prindrent brief advis de fayre  
 un peu à dilayer, esperans qu'il leur viendroit quelque secours. Mais  
 ledict seigneur de Ronchant *entendant* cela n'en voulut rien fayre, ains  
 5 leur dit que les gentz du duc son maistre avoyent prins tout le conté  
 de Neufchastel et une partie de leur pays, et aultres tels propos pour les  
 intimider, leur disant qu'il ne failloit esperer d'avoir aucun secours de  
 leurs gentz, car ilz estoient assez empeschez en leur pays. Ce que  
 oyantz, ceulx de ladicte garnison accorderent avecq luy, ainsy que dict  
 10 est, et sortirent hors dudict chasteau et leur furent ostées leurs armes  
 et glaives au sortir dudict chasteau, puis furent menez devant le duc  
 comme brebys. Lors quand le duc les vit venir, il se prit à dire: «Saint  
 George, quelles gentz sont cecy et quelles nouvelles?» Lors respondit  
 ce chevalier Ronchant: «Monseigneur, c'est la garnison de Grandson,  
 15 laquelle s'est mise à vostre misericorde et subjection.» Lequel duc les  
 fit venir par devant luy, lesquels luy firent honneur et reverence  
 pensans avoir l'accord de l'appoinctement susdict, et prierent leur estre  
 tenu selon la promesse que ledict seigneur de Ronchant leur avoit [37a]  
 faicte. Lors le duc tin son conseil touchant ledict affayre, dont la plus-  
 20 part fut de les laisser aller et la moindre partie de les fayre trestous

2-3 N: pour declayrer encores un peu // C. ed.: delayer. 4 L:  
 attendant // M: *entendant*. 6 B. N. C. ed.: ensemble Neuf-  
 chastel et Bienne. 6-7 B: avec aultres espouvantables parrolles. N.  
 10 Ed.: deux à deux. B. 11-12 B: sans aucun cousteau ne baston.  
 N. C. ed. 12-13 C: Par saint George. ed. 14 B. N: ung cheval-  
 lier. C. ed. 17 B: comme ceulx que cuydoient avoir. N. C. ed.

1 D'après SCHILLING, t. I, p. 371, Ronchamp reçut 100 florins de la main des  
 soldats. 3 Dilayer: différer. Le mot est encore dans Littré, où il est donné  
 comme vieilli. 8 On avait fait répandre le bruit parmi la garnison suisse que  
 la discorde s'était élevée entre Berne, Fribourg, Soleure d'une part, et les Con-  
 fédérés de l'autre. SCHILLING, t. I, p. 369. 15 D'après SCHILLING, t. I, p. 372,  
 loin de s'entremettre auprès du duc en faveur des Suisses, le sire de Ronchamp se  
 vanta publiquement de les avoir trahis pour se venger de quelque dommage qu'il  
 avait subi autrefois de la part des Soleurois. Il nous paraît que la version des  
*Entreprises* témoigne de plus d'impartialité. Il est probable que Ronchamp n'a-  
 vait pas les pouvoirs nécessaires pour conclure une capitulation sur la base de la  
 vie sauve, et que les Suisses espérèrent trop de ses bons offices. D'après le passage  
 cité (p. 161, en note) de PANIGOLA (lettre du 23 février, GINGINS, *Dépêches*, t. I,  
 pp. 287-288), Charles le Téméraire était bien résolu de les faire tous pendre ou de  
 les passer au fil de l'épée, s'il parvenait à s'en rendre maître.

- 1 pendre aux arbres ou les fayre noyer dedans le lac, afin que jamais ne  
fussent contraires. Car ceulx dudict Yverdon et d'Estavayer disoyent  
que c'estoyent les plus mauvais que l'on scauroit trouver et qu'ilz  
estoyent cause de leur mal, et faisoient grand erieurement contre eulx,  
5 tellement qu'il ne fust nouvelle de justice, ains commanda ledict due  
aux prevostz des mareschaux de les fayre tous pendre et noyer sans  
aucune mercy. Ce que fut fait, et furent tous penduz aux arbres et  
une partie noyez au lac, que fut une grande pitié. Dieu leur face mercy!  
Quand nosdictz seigneurs sçeurent cela, ilz en eurent un merveilleux  
10 regret.

**Comment le duc de Bourgogne alla en personne devant le chasteau de  
Vaulxmarcu pour parler au seigneur de la place pour suivre son entre-  
prise.**

- Après que ledict duc eut aceompli ee que diet est, il monta à cheval  
15 avecq ses gentz et chevalliers et sa garde, et s'en vint à la porte du  
chasteau de Vaulxmarcu en demandant audict lieu et place ouverture.

6 *B. N.*: au prevost. *C. ed.*    8 *B.*: grande partie.    12 *B.*: Vaul-  
marcoux.

2 SCHILLING, t. I, p. 372, cite aussi l'intervention des gens d'Yverdon dans le sens de la rigueur. Voir également la *Chronique rimée sur Pierre de Hagenbach*, dans MONE, *Quellensammlung*, t. III, p. 399 (25-28). 8 PANIGAROLA, *Dépêches*, t. I, p. 301: «E un terribilia et horrore vedere tanti impicati!» Le chroniqueur bourguignon MOLINET, témoin lui-aussi de l'événement, confirme cette impression d'horreur: «Il n'est ay dur cœur qui ne deusist avoir pitié de regarder les povres hommes pendus aux brances desdis arbres, en telle multitude qu'elles rompyent et cheoyent sur la terre avec les hommes à demy mors qui piteusement, par crueulx satellites, estoyent mutiléz.» Ed. Douvrepont et Jodogne, t. I, p. 138. 12 Jean II de Neuchâtel-Vaumareus, seigneur de Gorgier et de Travers. Il appartenait à une branche illégitime de la maison de Neuchâtel (issue de Jean-le-Bel, fils du comte Lonis). Dans une lettre écrite le jour même de la capitulation de Vaumareus (1<sup>er</sup> mars), ce seigneur avertissait Antoine de Colombier, lieutenant du comte de Neuchâtel, que «les Bourguinguons sont delyhéré d'alers demayn fouraguer jusque a Budry et prenre (prendre) se que si est demouré et puis huer (bouter) le feu; en oultre d'aler jusque a Neuffehatel...», et demandait quelle était la conduite à tenir. Fac-similé de la lettre, d'après les Archives communales de Bienne, dans MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. I, p. 76. Texte modernisé dans CHABLOZ, *Bérochaux et Staviacois, M.N.*, 1886, p. 106, et dans *La Béroche*, ouvrage du même auteur, p. 126. Rodolphe de Hochberg confisqua alors son fief. Jean de Vaumareus demeura au camp du duc de Bourgogne et mourut à l'étranger, sans doute à la fin de 1478 ou au début de 1479. Archives de l'Etat,

1 Ce que oyant et voyant le seigneur du chasteau, et craignant d'estre  
saccagé, pillié et bruslé s'il estoit prins par force, descendit en bas et fit  
ouverture, se jettant à genoux devant ledict duc, luy requerant mercy  
et miséricorde, et pareillement pour quarante compagnons et soldatz  
5 qui estoyent lors en ladicte place et chasteau pour le garder et defendre  
avecq luy, qu'ilz eussent leur vie saufve. Lesquels compagnons furent  
bien fort esbahis de *devoir* ainsy tost rendre ladicte place sans coup  
donner, et fut faict prisonnier ledict seigneur de Vaulxmarcuz et mené  
en l'host dudict duc devant Grandson *et les compagnons de ladicte*  
10 *garnison s'en allerent droit à Bouldry*. Mais advant que ledict duc  
partit de Vaulxmarcuz il beut du vin que ledict seigneur du chasteau  
luy donna, et ledict duc interroga les compagnons de la garnison s'ilz  
estoyent point de ceulx de la conté de Neufchastel. Lesquels respon-  
dirent que ouy, et cela faict leur bailla congé. Puis mit ledict duc dans  
15 la place plusieurs gentz de cheval et de piedz, environ de quatre à  
cinq centz hommes, et s'en retourna en son camp et host. Cependant  
les compagnons qui estoyent audict Vaulxmarcuz s'en allerent toute  
la nuit à Bondry et conterent les choses ainsy qu'elles estoyent passées  
au capitaine et garnison dudict Boudry. Lesquels ayans cela bien au  
20 long entendu comme gentz de guerre qu'ilz estoyent, incontinent en-  
voycrent les nouvelles à Neufchastel à nosdictz seigneurs de Berne,

6 N: leurs bogues souves. B. C. ed.    7 L: de voir // M. ed.: devoir.  
B. N.    9-10 N: et... Bouldry. C. ed.    12-13 B: s'ilz actendoient  
point de secours. C. ed.    19-20 B. N: Lesquelz... estoyent gens de  
guerre. C. ed.

Neuchâtel, *Journal de dépenses, 1478-1479*, vol. 201, 15 février 1478 (v. s.): «M. de Rochefort qui fut à l'enterrement Monseigneur de Volmareus...» Il laissa de sa femme, Marie de Menthon, plusieurs enfants dont deux, Claude et Simon, relevèrent le nom de leur maison en rentrant en possession des biens paternels. JEAN GRELLET, *Descendance de la maison de Neuchâtel* (arbre généalogique). BOYVE, *Annales historiques*, t. II, p. 124.

8 La place d'ailleurs devait être impossible à tenir. MOLINET, ed. Doutrepont et Jodogne, t. I, p. 139: «Ledit chasteau estoit fort vieux et dilapidé, sans pont levis ou quelque fortitude pour resister aux ennemis.» 15-16 D'après SCHILLINO, t. I, p. 383, 350 hommes; cent archers seulement, suivant une donnée de COMMYNES, ed. Calmette, t. II, p. 104. Cette garnison était formée de soldats lombards et picards qui faisaient partie de la garde du corps de Charles le Téméraire. Lettre des autorités de Bienne à l'évêque de Bâle, dans *Basler Chroniken*, t. II, p. 353. *Mémoires* d'OLIVIER DE LA MARCHE, ed. Beaune et d'Arbaumont, t. III, p. 210.

- 1 Salleure et Lutzerne qui y estoient, attendans le secours, comme dict est. Lesquels ayans ces nouvelles n'en furent pas trop contentz.

Comment ledict duc de Bourgogne fit crier à son de trompette que un-  
chaseun fust prest; et comme les alliances se vindrent loger à Cal-  
5 lambier, Boudry et Bevat pour tirer contre l'armée du duc.

[38] Quand ledict duc fut retourné en son host et armée il fit crier à son de trompette que tous soldards et geotz de guerre tant de cheval que de pied fussent tous pretz et appareillez pour le lendemaio qui estoit le sambedy des Bordes, les faisant assembler à l'estandars en disant à ses capitaines: «Nobles chevaliers, aujourd'huy est venu le jour  
10 qu'il nous fault tous destruire ces vilains Allemands et les mettre tous à mort, comme nous avons faict les aultres qui estoyent à Grandson, et nous fault commencer à les aller trouver en passant par Neufchastel, en une ville appartenante au marquis de Rothelin pour en icelle ville  
15 prendre des vivres pour ladicte armée», en disant: «Par saint George, nous avons laissé bonne garnison à Vaulxmarcuz pour avoir le passage à nostre commandement, et tirerons droict ès pays, terres et seigneuries de ces mutins Allemands, lesquels nous mettrons en nostre subjection et obeissance, de sorte qu'ilz seront tous punys des torts et oultrages  
20 qu'ilz m'ant faict de taut le temps passé, et si ne leur laisserons rien

2 N: et lesquelz en furent mal contens. B. C. ed. 4-5 Et... duc. Manque dans: B. N. C. ed. 6 Baurdes // B: le sammedy des Bordes pour tirer droict à Neufchastel en une ville (voir ligne 14). N. C. ed. La disposition du texte présente ici d'assez grandes différences avec celle de B. N. C. ed. 11 Allemands. Manque dans: B. N. C. ed. 12 Qui estoyent à Grandson. Manque dans: B. N. C. ed. 13 L: et // M. B. C: o. ed. 14 B: et de là sur leur pays et seignories lesquelles nous mettrons. La suite comme ligne 18. N. C. ed. // B: Reuthelin. 14-15 B: pour icelle ville prendre sans thuer personne et ny faire aulcung mal, sinon prendre des vivres. N. C. ed. 16 B: pour nous garder le passage et aussy contre les Allemans, et croyons que ne trouverans aulcung empeschement. Mais Dieu N. C. ed.

3 Sur la structure de ce chapitre, voir notre *Introduction*, p. 31, note 1. 9 Les Bordes ou Brandons. Ce terme désignait le premier dimanche de Carême. En 1476, le 3 mars. 14 Rodolphe de Hochberg, margrave (ou marquis) de Rothelin. 20 Si: ainsi.

1 de tout leur avoir, dont nous serons riches, et nous en fault mettre à  
mort tant que nous en trouverons, sans espargner personne.» Laquelle  
chose fut accordée par tous ses gentz, chevalliers et soldardz qui es-  
toient en son camp et s'apprestèrent prestement. Parquoy tout in-  
5 continent il monta sur son grand cheval, armé de toutes picces, en  
disant: «Marchons en bataille après ces villains, car ilz ne sont pas  
gentz pour nous, et leur monstrerons quelles gentz nous sommes. Ainsy  
je vous prie, gentilz chevalliers et capitaines, hommes d'armes et sol-  
dards et aultres, tant de pied que decheval, que unchescun de vous  
10 face bien son debvoir!» Mais Dieu qui n'oublie jamais les siens  
eut memoire de nous, car comme nouvelles nous venoyent de toutes  
partz comme ledict duc de Bourgogne venoit avecq une grosse  
armée que c'estoit chose nompareille et alloit droict à Neufchastel,  
comme dict est, nosdictz seigneurs des alliances arrivans d'heure  
15 en aultre audict conté de Neufchastel pour s'assembler, se lo-  
gerent par tous ces lieux, comme à Anvergnier, Collombier, Boudry  
et Bevatz, le vendredy devant les Bordes, le 2<sup>e</sup> jour de mars 1476.  
Ainsy se logerent par tout ledict conté tant gentz de pied que  
aussy de cheval, bien en ordre, attendans cependant ceulx de Stra-  
20 bourg et aultres villes dessus le Rin qui approchoyent. Mais ce-  
pendant ceulx de Berne et Zurich, Fribourg, Salleurre, Basle, Ury,  
Svihtz et Undrevalle, Apenzeller et aultres de leurs alliez et amys

7 *B. ed.*: mais par saint George nous leur monstrerons. *N. C.* 11 *B.*  
*C. ed.*: ses serviteurs. *N.* // *B.*: Comment lesdictes alliances vindrent  
prendre le logis audevant ledict duc le vendredy devant les Bordes à Bou-  
dry, Bevas, et tirant devant Grandson contre la puissance dudict duc.  
*N. C. ed.* 19-20 *B.*: ceulx de Strasbourg, lesquelz n'estoyent pas encores  
venuz. *N. C. ed.* 21 *B. N.*: Lutzerne. *C. ed.*

17 On sait par ailleurs que ce furent les Bâlois qui prirent leurs quartiers à Boudry.

Les gens de Bienne s'arrêtèrent à Peseux. *Basler Chroniken*, t. II, pp. 360 et 362.

18 En réalité, le 1<sup>er</sup> mars, l'année 1476 étant bissextile. A noter que le chroniqueur zurichois ERLIBACH fait la même erreur et place ainsi la bataille de Grandson le 3 mars. *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. IV, p. 152. Elle

est partagée encore par JEAN DE MULLER, édition française, t. VII, p. 30, et, à sa suite, par plusieurs historiens modernes, par exemple DROYSSEN, *Geschichte der preussischen Politik*, t. II, p. 438, et TOUTEY, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, p. 304. Voir sur cette erreur de date, MATILE, *Date de la bataille de Grandson*, dans *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. I, p. 75. 22 Le contingent appenzellois, parti trop tard, ne prit aucune part, semble-t-il, à la bataille de Grandson. WALSER, *Neue Appenzeller Chronik*, p. 353.

- 1 desdictes alliances, sentans et estans advertis de l'approchement de  
l'armée du duc de Bourgogne, eurent advis et conseil par ensemble  
tous d'un accord et consentement, et ordonnerent que le lendemain  
sambedy des Bordes failloit aller et marcher en noble ordonnance  
5 avecq les forces qu'ilz avoyent maintenant sans plus attendre. Ilz  
pouvoyent avoir environ deux à troys centz hommes à cheval et de  
dix à douze mille hommes à pied, car ilz n'estoyent pas encore bien  
tous assembléz ny tous venuz, et y avoit une belle compagnie à cheval  
qui estoit encore loing dernier, dont leur fallut aller plus advant au  
10 devant et allencontre de l'armée et puissance dudict duc de Bourgogne  
pour culx defendre vaillamment avecq l'ayde de Dieu et les aller ren-  
contrer et chercher jusques devant Grandson ou de la part où ils seroyent.

Comment les deux armées ayant marché quelque espace de temps s'en-  
trecontrerent près des Combes de Ruaulx, et de l'horrible bataille qui là  
15 fut faiete.

- Et ayant ledict duc commandé et ordonné à ses gentz de marcher et  
fayre chacun bien son debvoir, il envoya son advantgarde devant en  
marchant le petit pas par le vaulx des champs par dessus le boys de la  
Lance, que l'on nomme la Chattrosse, contre les villages au dessus de  
20 Vaulxmarcuz, n'ayans aucune doubte [38a] et ne pensantz pas de ren-

6 *M*: attendre. 6 *N*: deux centz hommes à cheval. *B.* 6-7 *C*: et pou-  
voyent avoir environ 20000 hommes. *ed.* 8-9 *Et... dernier. Manque*  
*dans: B. N. C. ed.* 13-15 *Manque dans: B. N. C. ed.* 13-14 *M*:  
*s'entrentrencontrèrent.* 18 *B. N. ed.: petit à petit. || B. ed.: par le haut*  
*des champs.* 19 *B: Chartrousse contre le villaige de Virea || N. C. ed.:*  
*le villaige.* 20 *N: ne esbahissement. B. C. ed.*

8 Il s'agit probablement du contingent de Strashourg. Ce corps de cavalerie fut  
laissé en arrière-garde à Neuchâtel, pendant la bataille. Lettre de Ulrich Meltinger,  
dans *Basler Chroniken*, t. II, p. 358 (33-35). SCHILLING, t. I, pp. 382 (avec la va-  
riante), 396. 9 Dernier: derrière. 19 La Lance (aujourd'hui commune de  
Concise, district de Grandson) était alors en effet un convent de Chartreux que  
Pierre de Grandson avait fondé en 1317. Pour la forme «Chattrosse», comp. ce  
passage des *Comptes de la Bourserie* de Neuchâtel, t. IV, f° 28<sup>vo</sup>: «il les (des  
palées pour la comtesse de Neuchâtel) alla querir devert les filés devant la  
Chatrosse.» Compte de Pierre de Cleirier: 6 février 1468 à 19 février 1469 (v s.).  
20 Verneaz. Voir p. 177.

1 contrer si tost la venue des alliances, ny pareillement n'y pensoyent  
pas et n'en sçavoient rien nosdictz seigneurs des alliances d'estre desja  
sy près les uns des aultres, mais marchoyent tousjours l'un contre  
l'aultre à leur insceu, jusques à tant qu'ilz se virent venir de loing les  
5 uns les aultres et se rencontrerent au dessus la combe dudict Vaulx-  
marcuz qu'on dict la Combe des Ruaulx, les uns deçà, les aultres delà,  
et n'estoyent nosdictz seigneurs des alliances en aucun ordre ny or-  
donnance, mais tousjours marchoyent à l'adventure, et estoyent les  
10 premieres les baunieres de Berne, Fribourg, Salleurre, Svihtz et Ury,  
et les aultres marchoyent et venoyent tousjours après sans aucune  
ordonnance. Neantmoins quand ilz les virent venir contre eulx, ils  
se jetterent tous à genoux à terre, levans les mains droict contre le  
ciel en priant Dieu bien devotement qu'il leur fust ce jour en ayde et  
leur gardast leur bon droict; puis se relevans se mirent en belle ordon-  
15 nance, estans equippez de toutes leurs armes, mirent les gentz de  
traictz devant les grands lances, puis les hallebardes et fauchons et  
aultres grands glaives au tour des baunieres pour estre bien gardées  
et fayre bien tous leur devoir, comme il appartenoit, et ainsi prirent  
20 tous bon courage de se bien defendre ce jour et de vivre ou mourir les  
uns avecq les autres en esperance de victoyre ou de mourir pour la  
maintenance de leur bon droict. D'aultre costé le duc Charles avecq  
ses gentz marchantz en bel equipage, ayant grand nombre de cavallerie  
venant à l'aultre part de la susdicte Combe, les voyant venir et cognois-  
sant qu'il failloit combattre, commença à dire: «Or çà, ces villains  
25 sont ja nostres; ilz ont peur et s'esbahissent de nous. Regardez comme

1-2 *N*: ne pareillement n'en sçavoil rien pour certain nosdicts seigneurs.  
*B. C. ed.* 4 *B*: à la bonne foy. *N. C. ed.* 6 *B. N*: la Combe de  
Ruauz. 13 *M. B*: Dieu et la Vierge Marie // *B*: disant ung chascun  
ung *Pater* et ung *Ave Maria. C. ed.* // *N*: disant. . . *Nostre Pere.*

4 *ETTERLIN, op. cit.*, p. 203: «Dann sy (les deux adversaires) stiessent zuo beden  
sytten zuo samen, das der widerteil von dem anderen nütz wust.» De même  
*EDLIBACH, op. cit.*, p. 150. 6 Aujourd'hui: la Combe de la Vaux. Les «Ruau»  
(ruisseaux) sont encore nombreux dans le pays. Comp. le Grand et le Petit Ruau  
(entre Serrières et Auvernier), le Ruau de Cressier, le Ruauz (ou égout) d'Haute-  
rive (*M.N.*, 1940, p. 109). Voir H. JACCARD, *Essai de toponymie. M.D.R.*,  
seconde série, t. VII, p. 388. Les *Us et coutumes de la Béroche* (acte rédigé en 1398)  
ne connaissent que la forme «Ruz de Vaulmarcuel», pour désigner la Vaux. W.  
PIERREHUMBERT, *Les Us et Coutumes de la Béroche*, dans *M.N.*, 1932, p. 88.  
16 Le fauchon était un sabre légèrement recourbé.

- 1 ilz se sont mis à genoux pour nous prier et crier mercy! Mais, par  
saint George, il les fault tous pendre et mettre à mort. Or sus, faictes  
menez advant l'artillerie et tirez! Qu'unchascun soit en son ordonnance,  
car ces vilains marchent advant contre nous.» Et estantz près les uns  
5 des aultres, tout à coup commencerent à lascher et tirer rudement des  
canons et grandes serpentines, dont du premier coup fut tué environ  
une dixaine de ceulx des alliances des premiers, dont fut grand dom-  
mage. Et lors ledict duc print son estendard luy mesme en sa main et  
couche sa lance en l'arrest contre ses ennemis, que c'estoit une horrible  
10 besogne de son courage à voir; mais unchascun de ses gentz ne l'avoit  
pas semblable comme luy. Et ainsi se fit l'approche des deux armées,  
tellement que l'armée et puissance de nosdictz seigneurs des alliances  
estant joincte ensemble et eslargie tant par la coste de la montague que  
par hayes et buissous, de toutes partz se ruerent dessus, *descendans*  
15 d'une impetuosité de la coste de la montague, combattirent vaillam-  
ment avecq grand deffense de tous costés, que c'estoit chose horrible  
à voir et ouyr l'artillerie qui tiroit sans cesse avecq grand bruiet et  
estonnement, de telle façon qu'il fut force auxdictz Bourguignons de  
eulx reculer, dont fut forcee audict duc de Bourgogne et à ses gentz de  
20 eulx retraire jusques audict Grandson avecq toute son advant garde,

1-2 B: *Mois je cuyde par saint George qu'ilz sont tous mortz et en nostre  
ballie. N.* 7 B: *huyct ou dix hommes. N. C. ed. // L: centz.* 9 N.  
ed.: *couché. C.* 12 B: *et oussy s'assemblerent les bannieres et la puis-  
sance N. C. ed.* 14 L: *defendans.* 17-19 B: *et après plusieurs  
coups d'arthillerie et deffences comme en tel cas appartient, tant d'une  
part que d'aultre, il fust force. N. C. ed.* 18-19 B: *il fust force et con-  
traincte audict duc de Bourgogne et ses gens. N. C. ed.*

1 Comp. SCHILLING, t. I, p. 377; BONSTETTEN, *Beschreibung der Burgunderkriege*, p. 289; ENLIBACH, *Chronik*, p. 150; TUSCH, *Die burgundisch Historie*, p. 419; *Chronique rimée sur Pierre de Hagenbach*, dans MOSE, *Quellensammlung*, t. III, pp. 399 et 400 (153: 24-25). Cette concordance dans le témoignage des chroniques ne doit pas tromper: il est fort probable que cette interprétation du geste pieux des Suisses est le fait de l'imagination de ces derniers, car elle flattait l'amour-propre national. Comparer un fait tout semblable que rapportent les relations écossaises de la bataille de Bannockburn (1314) dans JOHN LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, trad. Roujoux, t. III, p. 464. 10 Besogne, dans un sens très général. Entendez: c'était une manifestation de son courage horrible à voir. 18 Estonnement, dans le sens premier de retentissement, détonation.

1 et se prindrent tous à fuir comme lievres, et fut l'ordonnance et armée  
rompue. Cependant lesdictes alliances leur donnerent la chasse et les  
poursuivirent jusques aux moulins qu'on dict Les Ernon, et là ledict  
duc se mit au large des champs pour resister et tenir bon contre nos-  
5 dictz seigneurs des alliances, et en ce premier rencontre, bataille et  
poursuitte ledict duc perdit beaucoup de gentz, tant de pied que de  
cheval, avecq plusieurs bannieres et toute son artillerie qui estoit en  
son avantgarde. Neantmoins ledict duc, comme dict est, se voyant au  
large des champs vers le pont des Ernon, voyant la presse de ses gentz,  
10 voulut encor tenir bon; et là y eut une espouvantable bataille d'un  
costé et d'autre, et là fut tué Louys de Challon, seigneur du Chasteau  
Guion [39] et son grand cheval grison, dans un petit pré de marestz,  
ensemble plusieurs aultres grands seigneurs et chevalliers vaillans et  
gentz de bien, lesquels je ne nomme point, qui par leur vaillance cui-  
15 derent tenir bon et perdirent leur vie, et moururent en ceste bataille  
(oultre ce que dict est) environ mille hommes de petite *stature* qui

3 *B: au moulin nommé Les Arnons // N: Luzernois // C. ed.: Verneo.*

12 *B: un petit prez de moreschal. N.*    15 *B: por conte faict. N. C. ed.*

16 *L: statue // M. B. C. ed.: statue.*

1 MOLINET, ed. Doutrepont et Jodogne, t. I, p. 140, explique beaucoup mieux que les *Entreprises* comment une manœuvre de l'artillerie bourguignonne, mal interprétée par les autres troupes, fut la cause de la débandade. De même l'ambassadeur PANIGAROLA, *Dépêches*, t. I, pp. 311 et 316.    3 Les Ernon ou Lesernon: c'est bien là, semble-t-il, la forme primitive du nom moderne Arnon (en 1336: Lysernon, en 1364: Lussernon). Il est difficile de déterminer exactement l'emplacement de ces moulins. Il peut s'agir soit du lieu-dit appelé aujourd'hui encore « Le Moulin », sur la route de Champagne à Corcelettes, soit de Bru ou de la Poissine, sur la route de Neuchâtel à Grandson. Il existait dans tous les cas un moulin à la Poissine au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (communication personnelle de feu Charles Gilliard). *Atlas topographique de la Suisse*. Feuille N<sup>o</sup> 28 (Grandson). JACCARD, *op. cit.*, p. 14. MORTAZ, *Dictionnaire*, article *Arnon*.

11 Il fut tué, d'après SCHILLING, t. I, p. 378, par un bourgeois de Berne nommé Hans von der Gruben. Sur l'effectif de la compagnie commandée par Louis de Châtel-Guyon, d'après les « montres » de 1472, voir LA CHAUVELAYS, *Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1878, pp. 215 et 235.    13 MOLINET, ed. Doutrepont et Jodogne, t. I, p. 140, donne le nom de quelques victimes: Jean de Lalain, le sire de Saint-Sorlin (Quintin de la Baume), Jacques (ou Louis) d'Aimeries, fils du chancelier de Bourgogne Antoine Rolin, Jean de Poitiers, frère de Philippe seigneur de la Freté (ou la Frette), et Jacques, seigneur de Harchies. Voir aussi OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, ed. Beaune et d'Arbaumont, t. III, pp. 209—210, et GINGINS-LA SARRA, *Lettres sur la Guerre des Suisses contre le Duc Charles-le-Hardi*, p. 112.

1 furent tuez et poursuivis en fuyant, et oultre environ six mille hommes  
 qui furent tuez en ladicte bataille et rencontre. Et voyant ledict duc  
 comme au lieu d'assembler ses gentz devant ledict Grandson ilz es-  
 toient poursuivis rigoureusement et vertueusement par nosdictz  
 5 seigneurs, et que ses gentz tant de pied que de cheval, à tout le moins  
 ce qu'il avoit ensemble, *combattoyent* honcstement, mais que plus n'en  
 pouvoit car ilz avoyent à fayre à forte partie qui bien les poursuivoit,  
 ledict duc voyant aussi le grand dommage *tomber* sur luy et la grand  
 perte qu'il faisoit, fit sonner la retraicte, et lors commencerent ledict  
 10 duc et ses gentz à fuir comme lievres devant les chiens, tirans le chemin  
 d'Orbe et de là à Joigne, et alla ce jour coucher à Nozeret et après à  
 Besançon, auquel lieu ne pensoit pas encore estre en seurté, car il  
 avoit eu si grand peur qu'il luy sembloit que nosdictz seigneurs des  
 alliances le suivoyent tousjours. En ladicte bataille perdict ledict duc  
 15 toute son artillierie, tentes et pavillions, et plusieurs bagues. Aussi fit  
 le prince de Tharante, filz du roy de Napples, lequel estoit tousjours  
 avecq ledict duc, pareillement aussy tous les aultres seigneurs, et y en  
 eut qui en fuyant tant de jour que de nuict gasterent et perdirent  
 maintz chevaux et bagues.

1 *B: fuyans comme lievres devant les chiens. N. C. ed.*    6 *B. ed.: as-*  
*semblé. N. C. // L: combottoit // B. C: se combottoyent. ed.*    8 *B: le*  
*dommaige tomber // C: torner. ed.*    16 *N. C. ed.: Tarente.*

1 Chiffre évidemment fort exagéré. Le protocole de la Diète (15 mai) indique 1500 à 1600 victimes. *Abschiede*, t. II, p. 593. Suivant l'affirmation — à vrai dire quelque peu optimiste — de PANIGAROLA, *Dépêches*, t. I, p. 311, le duc ne perdit dans cette affaire que quelques valets d'armée: «alcuni pochi fanti». COMMYNES, ed. Calmetto, t. II, p. 104, estime le nombre des victimes à «sept hommes d'armes», Molinet, t. I, p. 140, à 2 ou 300, Peter von Hewen, capitaine du contingent saint-gallois, dans une lettre à l'abbé, son souverain, à 200. *St. Gallens Antheil an den Burgunderkriegen. Herausgegeben vom Historischen Verein in St. Gallen*, p. 10.  
 5-6 Entendez: au moins ceux qu'il avait avec lui. 11 Le duc de Bourgogne s'arrêta en effet à Nozeroy le soir de la bataille. Il y était encore le 7 mars, et partit de là, le 9, pour Lausanne en passant par Orbe où il était le 10. Il ne se retira donc pas à Besançon. *Dépêches*, t. I, pp. 312, 338, 355. VANDER LINDEN, *op. cit.*, pp. 72-75.  
 15 Voir la bibliographie du butin de Grandson dressée par Tobler, dans son édition de SCHILLING, t. I, pp. 384-385. Bagues: bagages. 16 Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, deuxième fils de Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Naples, suivait alors dans tous ses déplacements Charles le Téméraire, dont il briguaît la main de la fille et héritière, Marie de Bourgogne. En 1496, il devint lui-même roi de Naples sous le nom de Frédéric III. COMMYNES, ed. Calmette, t. II, p. 117.

1 **Comment nosdictz seigneurs, ayans poursuivi lesdictz Bourguignons jusques à Champvent, estans fort lassez, retournerent au camp dudiet due devant Grandson pour peur de perdre les tresors et despouilles dudiet due, pour les despartir à unchascun sa part.**

5 Or lesdictz Bourguignons ayans prins la fuitte contre Nozerey (comme dict est), furent poursuivis et eurent la chasse jusques au chasteau de Champvent par nosdictz seigneurs des alliances, lesquels les eussent d'avantage poursuivis s'ilz n'eussent esté si fort lassez de les pour-  
 10 que lesdictz grands thresors et despouilles delaissées par lesdictz Bourguignons ne fussent perdues, desrobées et emportées par le commun peuple. Puis après fut ordonné par nosdictz seigneurs d'envoyer à Neufchastel par devers le capitaine qui y estoit ordoané par nosdictz seigneurs de Berne, à celle fin que tout homme qui passeroit et entreroit  
 15 par ladicte ville et conté fust deuement reverché et recerché, et leur oster tout ce qu'il porteroit sans nul excepter, le tout pour *convertir* au bien publicq et communaulté des alliances. Ce que fut faict, et fut trouvé en ceulx que l'on visitoit et recerchoit plus que devant, *car* unchascun, ou la plus part de ceulx qui en avoyent peu prendre premiers,  
 20 avoit prins desdictz thresors et despouilles, lesquels bien recerchez furent à unchescun desparti. Le tresort delaissé par le duc de Bour-

1-4 *Manque dans: B. N. C. ed.* 11 *B: ne fussent perduz et robbez. N. ed.* 14-15 *B. N: et aussy passeroit par ledict pays. C. ed.* 15 *N: fut reverché et osté // C: fut cerché et touché.* 16 *L: pour contentement venir // M. C ed.: convertir. B. N.* 18 *L: que // M: car.* 19 *Ed.: les premiers.* 21 *L: fut // M. B. C. ed.: furent // B: à ung chascun de rechieff, comme dit est. N. C. ed.*

6-7 SCHILLING, t. I, p. 380, et la lettre déjà mentionnée des autorités de Bienne à l'évêque de Bâle, *Basler Chroniken*, t. II, p. 353, nomment Montagny comme terme de la poursuite. Les deux localités sont d'ailleurs voisines. 13 Hans Heinrich von Balmoos. 15 Revercher, ou reverchier: examiner, visiter soigneusement. Rechercher a le même sens. 18 Plus que devant: entendez que l'on réunit par ce moyen un butin plus important encore que celui qu'on avait fait sur le champ de bataille même. 19 Premiers, sens adverbial: en premier. 21 Ces mesures ne portèrent pas immédiatement leurs fruits, car le 24 avril encore la diète donnait pleins pouvoirs aux préposés au butin (Beutemeister) pour sévir contre les receleurs. Le seigneur de Valangin, Jean d'Aarberg, lui-même, ne fut pas à l'abri de leurs poursuites. *Abschiede*, t. II, pp. 587-588. BERCHTOLD HALLER, *op. cit.*, p. 185.

- 1 gongne fut moult grand, car il fut trouvé des canons tant grands que  
 petitz, tant bomhardes que collovaines, serpentines et aultres, par  
 compte fait environ de *cing cens quinze*, avecq toutes ses tentes et  
 pavillions bien riches avecq pierres et bagues precieuses, or et argent,  
 5 vaisselle en toutes façons, dont nosdictz seigneurs furent fort joyeux,  
 et leur ayda bien à recompenser les frays et dommages par eulx soubs-  
 tenuz, en sorte qu'ilz furent bien recompensez; aussy trouverent force  
 munitions et vivres au camp dudict duc.

10 **Comment le ebasteau de Vaulxmareu fut gardé par dehors afin que ceulx  
 qui estoient dedaus n'eschappassent.**

- Ainsy que le lendemain de la bataille nosdictz seigneurs estans bien  
 advertis que ledict duc avoit laissé deux centz lances pour bien garder  
 le chasteau de Vaulxmarcuz, ils [39a] ordonnerent que les bannières  
 et compagnies, tant de Neufchastel que du Sibetal, Louventhal et  
 15 Vangues garderoyent la nuit et le jour ladict place, afin qu'il n'en  
 eschappast aulcun et qu'il n'y eust point de faulte, et que le lendemain  
 toute la puissance de nosdictz seigneurs y seroit pour les bien festoyer,  
 car il y avoit dedans ledict chasteau des gentz de grand estat. Et neant-

3 *L: cent et quinze. M // N: de cinq cens quinze grandz bastons sans  
 les menues collovaines. B. C. ed.* 11 *N: Ainsy que la bataille fut faicte.  
 B. C. ed.* 14-15 *B: Syvental... Leventol... Vuonges // N: Mumetal  
 // C: Memental. ed.* 14-15 *M. B. N. ed.: le.*

2 Collovaines: coulevrines. 3 420, d'après SCHILLINO, t. I, p. 385. 12 La  
 « lance » d'ordonnance dans les armées bourguignonnes comprenait de 3 à 8 hommes;  
 l'effectif donné ici est ainsi en désaccord avec le chiffre indiqué plus haut, à la  
 p. 167. OLIVIER DE LA MARCHE, *L'estat de la maison du duc Charles de Bourgogne,  
 dit le Hardy* (1473), dans *Mémoires*, ed. Beaune et d'Arbaumont, t. IV, p. 83. LA  
 CHAUVELAYS, *op. cit.*, pp. 230, 332, 350. 14-15 La forme « Sibetal », ou « Sibenthal »,  
 pour Simmenthal, fut employée dans les textes français jusqu'au début du siècle  
 dernier. Dans les textes de langue allemande, par contre, elle disparaît, au moins  
 dans les actes publics, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Voir le *Conservateur suisse*, du  
 doyen BRIDEL, t. IV (1814), p. 171, et EOB. FRIEDRICH VON MÜLINEN, *Beiträge  
 zur Heimatkunde des Kantons Bern. Erstes Heft*, p. 44. « Louventhal » est la corruption  
 de « l'Eventhal » (ou Emmenthal), « Vangues », le nom francisé de Wangen. Il s'agit  
 de Wangen an der Aare, aujourd'hui chef-lieu de district du canton de Berne.  
 Wangen était depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle un bailliage bernois. Sur la participa-  
 tion des troupes du Simmenthal et de l'Emmenthal aux Guerres de Bourgogne, voir  
 J. IMBERSTEG, *Das Simmenthal in alter und neuer Zeit*, p. 215 et passim. BÜCHI,  
*Freiburger Missiven*, dans *Freiburger Geschichtsblätter*, 1906, pp. 80-81. 18 Leur  
 chef était, suivant OLIVIER DE LA MARCHE, un jeune écuyer du nom de Georges

1 moings le penon du Landeron avecq les compagnies qui estoyent en  
 garnison à Boudry y vindrent à grand diligence et arriverent de nuict  
 au village sur ledict chasteau de Vaulxmarcuz appellé Vernea. Puis  
 ceux du Sibetal, Louventhal, Vangués et d'autres lieux, tous d'un  
 5 accord, ordonnerent leur guet tout aultour ladicte place afin que nul  
 n'eschappast, mais leur ordonnance et guet ne fut pas bien ordonné,  
 car par une heure de la nuict ils partirent tous dehors à pied par le  
 moyen d'un mareschal dudict lieu, lequél les guida et conduisit icelle  
 nuict contre la montagne de Province, pour de là tirer à Pontcharly et  
 10 contre Bourgongne, moyennant la somme de cent florins d'or. Et ainsi  
 ceux qui estoyent devant ladicte place n'en sçavoient rien de ce que  
 fut fait, et ainsi se sauverent, mais bien laisserent beaucoup de bagues  
 et de chevaux qui valloyent beaucoup. Et devez entendre que une  
 partie de la nuict devant leur despartement ils menerent en ladicte  
 15 place grand bruiet afin d'amuser ceux qui estoyent dehors; et devant  
 qu'ilz partissent, ils rompirent licolz, selles et brides de leurs chevaux,  
 tellement qu'il sembloit qu'ilz fussent tousjours dedans ledict chasteau,  
 et faisoyent cela afin que nul ne chevauchast après enx; et se rendirent  
 en cheminantz par montagnes et vallées et neiges, tellement qu'ilz  
 20 furent bien tost en Bourgongne.

1 B. C.: *compagnons*. N. ed. 1-2 L. M.: à Grandson et à Boudry  
 // N: en garnison à Boudry. B. C. ed. 4 B. N. C. ed.: et Neufchastel.  
 5 B. N. C. ed.: leurs gens. 9 N. C.: Provinces. 11-12 B: n'en  
 sçavoient riens, ce que just fait. N. C. ed. 15 B: que ceux qui estoyent  
 dehors ne pouvoient penser que c'estoit. 18-19 B: et sy royement  
 chemynarant // N. C. ed.: chevaucherent.

de Rosimboz, capitaine des archers du duc. Il devait plus tard périr à Morat. Pour  
 MOLINET, le commandement de la garnison était exercé par un routier (chef de bande)  
 nommé Nare. O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. III, p. 210. MOLINET, *Chroniques*,  
 t. I, pp. 141 et 146.

2 Voir plus haut, p. 155. 3 Vernéaz, aujourd'hui village de la commune de  
 Vaumarcus, district de Boudry. 8 D'après MOLINET, t. I, p. 142, ils se seraient  
 servis de prisonniers suisses («II ou III Allemans») pour leur servir de guides à  
 travers la montagne. 9 Montagne de Provence: section de la chaîne du Jura  
 dominant le village du même nom (district de Grandson, canton de Vaud) et la  
 Béroche ou région de Saint-Aubin (district de Boudry, canton de Neuchâtel). La  
 Montagne de Provence constitue le versant méridional du Creux-du-Van. 9 A  
 Pontarlier, puis à Salins, où le chroniqueur Olivier de La Marche assista à leur arri-  
 vée. *Mémoires*, t. III, p. 210. 20 Les récits de MOLINET, t. I, p. 142, et d'OLI-  
 VIER DE LA MARCHE, t. III, p. 210, confirment sur plusieurs points et complètent  
 celui des *Entreprises*.

- 1 **Comment on entra audiet chasteau de Vaulxmarenz où ne fut trouvé  
personne, sinon une viella femme et force vivres et chevaulx; puis le  
despartement des despnuilles des Bourguignons entre les alliances.**

Quand ce vinst le lendemain mattin, les gentz de nosdictz seigneurs des  
5 alliances approcherent ladicte place et chasteau, et fut environné, et  
tantost entrerent en icelle place et chasteau sans trouver nulle resis-  
tance, sinon une pouvre vielle femme du lieu, et tous les chevaulx tous  
destachez avecq plusieurs hardes et bagues, aussy force vivres et biens;  
lesquels vivres et biens furent chargez sur navires et bastcaulx, et  
10 menez au Landeron pour iceulx vendre au plus offrant, afin que chascun  
en eust ce qu'il luy en appartendroit. Neantmoins fut icelle place  
bruslée jusques aux murailles. Après cela nosdictz seigneurs se partirent  
et s'en retournerent chascun en son quartier et pays, et tirerent droit  
contre Nidou avecq l'artillerie qu'ilz emmenoyent par sur le lac, pour  
15 icelle distribuer et partir entre eulx. Et fut despartie à unchascun can-  
ton sa part sur la place dudict Nidou, ensemble plusieurs aultres bagues  
et biens meubles et vaisselle d'argent, et entre lesdictes pieces d'artil-  
lerie fut trouvée une grosse bombarde qui avoit esté au duc de Lor-  
raine, laquelle ledict duc de Bourgogne avoyt gagnée devant Nancy,  
20 laquelle piece fut rendue et donnée par amour. Et par ainsi unchescun

1-3 *Manque dans: B. N. C. ed.* 5 *B: euydarent approcher, et mes-  
mement ceulx dudict Landeron, lesquelz furent les premiers: N. C. ed.*  
7 *B. N. C. ed.: une pauvre femme de la terre.* 9 *B: lesquelz aussy furent  
venduz à ung homme subjectz de Berne pour satisfaire quant temps seroit.  
N. C. ed.* 11 *B: Mais nasdicts seigneurs, voyant la grand faulte faicte par  
cculx qui gardeoyent ladicte place, les eussent pugniz, n'eust estez qu'ilz  
sant tropt pitayobles, pourquoy pardonnarent. N. C. ed.* 12 *B: Comment  
nosdiets seigneurs se partirent dudict camp et ordonnarent envoyer toute  
ladicte artillerie à Nidove pour icelle despartir à ung chascun sa part.  
N. C. ed.* 15-16 *B: à ung chaseun cartier. N. C. ed.*

7 Suivant OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. III, p. 210, les Bourguignons  
avaient laissé en arrière un des leurs blessé. 14 Nidou: Nidau, aujourd'hui  
chef-lieu de district du canton de Berne. 15 Partir: répartir. 15 SCHILLING,  
t. I, p. 335. *Freiburger Seckelmeisterrechnungen*, dans BÜCHLI, *op. cit.*, p. 70. Archives  
de Berne, *Rathsmanual*, 19/61: Ordre est donné, le 13 mars, au bailli de Nidau,  
de se rendre à Neuchâtel pour veiller au transport de 9 bouches à feu (büchsen)  
à Nidau.

1 prit sa part et les firent emmener en leurs quartiers et pays, tant par  
eau que par terre.

**Comment lediet duc de Bourgogne, après ce que diet est, reallia ses  
gentz devant La Riviere auprès de Nozerey pour retourner en Savoye,  
5 tirant droiet à Lausanne.**

Lediet duc de Bourgogne cognoissant le grand dommage, perte et  
deshonneur qu'il avoit incouru en ladicte bataille devant Grandson,  
tant de gentz que de richesses, comme argent, vivres, artilleries et  
chevaux, craignant plus le grand deshonneur que [40] aultres choses,  
10 en cuidant se vanger, fit crier par tous ses pays que toutes gentz de  
guerre eussent à eulx venir assembler à La Riviere et autour de No-  
zerey, à peyne de la hart, pour là dresser son host trop plus grand et  
pompeux que devant, afin de se vengier de ses ennemis et recouvrer  
ladicte perte qu'il avoyt faict en ladicte bataille. Et quand il eust ras-  
15 semblé sondict host et armée, laquelle estoit beaucoup plus grande et  
brave que devant, conclut de tirer droiet à Lausanne avecq sa grosse  
armée, et dès là aller et tirer plus advant par tout le pays que nosdietz  
seigneurs avoyent conquis sur le conté de Rumond, pour en après aller  
20 brusler toutes les terres, pays et seigneuries de toutes les alliances; et  
en allant audiet Lausanne devoit prendre le chasteau de Joigne et des  
Clées, ce qu'il fit en diligence telle que dans huit jours après ladicte  
bataille de Grandson il arriva avecq son armée dedans Lausanne, où  
il commença à assoir son host et camp, tant dedans que dehors, et  
tendre tentes et pavillions en attendant de jour à aultre force gentz de  
25 guerre qui luy venoyent de toutes partz avecq force artillerie et muni-  
tion de guerre; et y sesjourna et demeura l'espace de huit à neuf  
semaines après ladicte bataille de Grandson. Et durant lediet terme

7 *B. N.*: qu'il avoit faict. *C. ed.* 18 *N. B. C. ed.*: sur luy. 26-27 *B.*:  
l'espace de neuf semaines. *N. C. ed.*

2 Sur le partage du butin fait à Grandson, voir BERCHTOLD HALLER, *Die Beute  
von Grandson*, dans *Berner Taschenbuch auf das Jahr 1884*, pp. 180ss. 11 La  
Rivière (aujourd'hui commune de l'arrondissement de Pontarlier, Doubs, faisait  
partie des possessions des Chalon. Nozerey: Nozeroy (voir note de la p. 157). SCHIL-  
LING, t. II, p. 1. 20-21 Ces places n'avaient pas été occupées à nouveau par  
les confédérés après la bataille de Grandson. 22 Charles le Téméraire y arriva le  
jeudi 14 mars, venant d'Orbe. M. REYMOND, *La guerre de Bourgogne et Lausanne*,  
dans *Revue historique vaudoise*, 1915, p. 169. Voir infra, p. 200. 26-27 Du 14 mars  
au 27 mai, soit dix semaines et quatre jours.

1 la duchesse de Savoye y arriva avecq son conseil, laquelle s'appelloit  
 Jellante de France, sœur du roys Louys onzième; et fut faict entre  
 ledict duc de Bourgogne et elle plusieurs traitez et accords incogneuz.  
 Cependant ledict duc fit fayre les monstres et reveues par ses capitaines  
 5 et commissayres de sadicte armée, tant gentz à pied que de cheval,  
 au devant dudict Lausanne, le 12<sup>e</sup> jour de may l'an 1476, ensemble de  
 son artillerie et munition, en faisant tendre force tentes et pavillions  
 pour parvenir à chef de son entreprise. Puis le lendemain ayant ven  
 tout son camp en bon ordre fit sonner trompettes et clerons en com-  
 10 mandant à unchascun tant à pied que à cheval de marcher en ordon-  
 nance, ensemble son artillerie. Laquelle chose faisoit fort bon voir et  
 dont il s'en donnoit grand orgueil, en disant: «Par saint George, nous  
 nous vengerons de ces Allemands, car ilz ne sont pas gentz pour nous.  
 Or sus, marchons!» Et ainsy se mirent en bataille, marchans jusques  
 15 à Mourans, deux lieues deça de Lausanne en une fort belle fin de bled,  
 dont ce fut grand damage, car incontinent fit sonner la trompette  
 en disant que unchascun assist son logis. Ce que fut faict, et fit fayre  
 force fosselz tout autour de sondict camp, car il ne vouloit encor  
 bouger de ce lieu qu'il n'enst nouvelles de ses ennemis, assavoir s'ilz  
 20 se vouloyent rendre à luy ou non, ou s'ilz vouloyent encore une fois  
 combattre contre luy. Mais nosdictz seigneurs voyans et cognoissans  
 l'opinion dudict duc, luy laisserent encor un peu fayre son affaire et  
 approcher d'eulx pour avoir part à ses grasses soupes, comme pourrez  
 voir par cy après.

2 *B: Yellante, de la Maison de France. N. C. ed.* 3 *B: pour vouloir  
 parfaire son entreprise. N. C.* 15 *B: Mourens. // B: en une tres-  
 belle fin de blez et advoync. N. C. ed.*

2 Yolande de France, déjà cité, p. 141. 3 La première entrevue de Charles le  
 Téméraire avec la duchesse de Savoie, qui résidait jusque là à Genève, eut lieu,  
 semble-t-il, le 29 mars. Aucun accord ne paraît avoir été signé entre eux. GINOINS,  
*Dépêches*, t. II, pp. 9, 65. *Episodes*, pp. 228—229. 6 Cette revue fut passée le 9  
 mai dans la plaine de Saint-Sulpice, entre Lausanne et Morges. GINOINS, *Dépêches*,  
 t. II, pp. 138, 143ss. 8 Le 27 mai, à midi. GINOINS, *Dépêches*, t. II, p. 195.  
 15 Morrens (aujourd'hui commune du district d'Echallens) est un village situé à  
 8 kilomètres au nord de Lausanne. 15 Fin: surface cultivée d'une même cé-  
 réale. 19 Charles le Téméraire en effet s'attarda à Morrens jusqu'au 4 juin.  
 GINOINS, *Episodes*, p. 281.

- 1 **Comment le conte de Rumond se partit dudict Mourans avecq son avant-**  
**garde pour venir prendre logis à Estavayer, et dès là tirer plus advant**  
**contre le pays des alliances.**

Quand ledict duc vit que rien ne venoit à luy pour le combattre en ce  
 5 lieu, il commença à dire: «Or çà, ces chiens Allemands ont perdu cou-  
 rage et leur vouloir de nous venir combattre, car il y a desja quioze  
 jours que nous sommes icy pour les attendre. Par saint George, il les  
 nous fault aller chercher de plus près et jusques à leur maison, car je les  
 veux tous mettre en ma subjection et obeissance, et les traicteray en  
 10 façon qu'ilz maudiront l'heure et le jour qu'ilz se sont fermez à nous,  
 et ainsi me semble que les debvons aller trouver.» Et alors tous les  
 seigneurs et capitaines respondirent tous generalement: «Très hault et  
 très puissant Sire! Vostre vouloir et commandement soit faict, car nous  
 voyons vostre bon droict vous favoriser et vostre courage bon et  
 15 magnanime.» Dont ledict duc fut fort joyeux et dict au conte de Ro-  
 mond: «Vous vous [40a] en irez devant jusques à Estavayer avecq  
 l'avantgarde de huict ou neufz mille hommes et force artillerie, et  
 entendrons le vouloir de ces Allemands, s'ilz veulent combattre ou non,  
 car je ne leur veux point faillir. Et quand vous serez là, vous nous ferez  
 20 sçavoir à toutes heures nouvelles.» Et ainsi se partirent du camp en-  
 viron neufz mille hommes et s'allèrent loger à Estavayer, et ce fut le  
 sambedy après l'Assention de Nostre Seigneur Jesus Christ, l'an 1476.

- 25 **Comment le comte de Rumond avecq plusieurs grands seigneurs et**  
**capitaines partirent d'Estavayer pour venir loger à Cudrefin, pour euidier**  
**pillier et brusler Anès.**

Le comte de Rumond, voyant le grand nombre de gentz qu'il avoit en  
 son avantgarde et la bonne affection qu'ilz luy portoyent, delibera

2 *B. N: en aprochant le pays. C. ed.* 4-5 *B. N: pour le combattre*  
*illec. C.* 10 *N. ed.: qu'ils en maudiront l'heure. B. C.* 14-15 *B:*  
*vostre bon droict que nous aydera avecq le bon courage que vous avez.*  
*N. C. ed.* 21 *L: sur // M: fut, et autres mss.* 23 *B: le seigneur de*  
*La Chambre, le seigneur de Salla // N: La Solle // C: Sallaneuve.* 27 *N.*  
*C. ed.: la bonne obeissance. B.*

7 En réalité huit jours seulement: du 27 mai au 4 juin. 22 Le 25 mai, ce qui  
 ne pent être conforme aux faits, le duc n'étant arrivé à Morrens que le 28. L'expé-

1 par un jour de dimanche après l'Ascension de Nostre Seigneur Jesus  
 Christ, l'an que dessus environ l'heure du disner, d'assembler tous ses  
 capitaines et hommes d'armes en ladicte ville d'Estavayer, auxquels  
 il remonstra que veu que leur prince, ledict duc, les avoit là envoyez  
 5 pour son advant garde, qu'il seroit bon de s'esvertner à fayre quelque  
 entreprise sur leurs ennemis et *eulx* monstrier *courageux* et acquerir  
 honneur et proffict, et fayre quelque beau exploit de guerre pour fayre  
 service audict duc de Bourgongne leur seigneur et prince. Puis ledict  
 conte de Rumond se mit à dire ainsy : « Mes amys, je suis d'advise que ce  
 10 soir nous allions loger à une petite ville qui s'appelle Cudrefin où il  
 n'y a que deux lieues, et tost après nos gentz et chevaux tous raffreschis  
 se partiront et jetteront droict contre Anès qui est à ceulx de Berne,  
 lesquels sont nos ennemis capitaux, et aussi Cerliès, laquelle seigneurie  
 soloit estre à nostre beau oncle Guillaume de Chalon, prince d'Oranges,  
 15 et viendrons coucher à madicte seigneurie de Cudrefin et espere que  
 nul ne faillira à son devoir, car oultre nostre avantgarde nous avons

2 *B: heure de prime ou de disner. N. C. ed.* 4 *L: et leur monstrier coura-  
 ger // M: eux monstrier courageux.* 7-8 *B: car oultre ladicte avant-  
 garde ledict conte de Rumond avoit tous les gens de son pays de Vaultx.  
 N. C. ed.* 12-13 *L: ceulx de Berne, et aussi Cerliès, lesquels sont...  
 loquelle... De même les autres mss.*

dition du comte de Romont doit se placer, sans doute, dans les premiers jours de  
 juin. TILLIER, *op. cit.*, t. II, p. 287, affirme sans preuve que Jacques de Romont  
 quitta Morrens le 1<sup>er</sup> juin.

1 Le 26 mai. Voir note précédente. 12 Anet, aujourd'hui commune du dis-  
 trict de Cerlier, canton de Berne. La forme Anès, à rapprocher de l'allemand  
 Ins, est habituelle dans les actes latins et les textes français du moyen âge. Par  
 exemple en 1453: Capellani de Anez. A. JAHN, *Der Kanton Bern, deutschen Theils,  
 antiquarisch-topographisch beschrieben*, p. 492. FETSCHERIN, *Visitationsbericht des  
 Bisthums Lausanne, bernischen Antheils, vom Jahre 1453*, dans *Abhandlungen des  
 historischen Vereins des Kantons Bern, 1. Jahrgang*, p. 309. 13 Cerlier, aujour-  
 d'hui chef-lieu de district du canton de Berne, était depuis le mois d'octobre 1474  
 le siège d'un bailliage bernois dont faisait partie Anet. 14 Soloit estre: était  
 d'ancienneté. Guillaume de Chalon-Arlay, prince d'Orange, seigneur de Cerlier dès  
 1465, était le demi-frère de Louis de Cbâtel-Guyon et d'Hugues d'Orbe. Il était  
 mort l'année précédente (27 octobre 1475). Remarquons qu'il n'existait en 1476  
 aucun lien direct de parenté entre les maisons de Savoie et de Chalon. Trois ans  
 plus tard le demi-frère de Guillaume, Hugues de Chalon devint par son mariage avec  
 Louise de Savoie, fille du duc Amédée IX, le neveu par alliance de Jacques de  
 Romont. Ce dernier (quoique mort en 1486 seulement) appartenait donc à une gé-  
 nération précédente.

1 tous mes gentz du pays à nostre commandement.» Et ainsi tous les  
seigneurs et capitaines furent tous d'un bon accord et volonté, et luy  
respondirent: «Soit fait comme vous l'entendez, et sera nostre hon-  
neur et proffict!» Et ainsi monterent à cheval et partirent tous en belle  
5 ordonnance sur le tard et allerent contre ledict Cudrefin, tellement  
qu'ilz y arriverent à l'heure du soupper avecq toute leur armée, où se  
mirent à soupper pour attendre la nuit.

**Comment le conte de Rumond fit commandement à tous ses capitaines  
et gentz de guerre d'aller pour pillier, brusler et destruire  
10 le village d'Anès.**

Et après qu'ilz eurent souppé audict Cudrefin, ledict conte de Rumond  
fit crier par commandement à tous capitaines et gentz de guerre, aussi  
à tous ceulx de la terre de Cudrefin, d'estre appareillez pour aller pillier  
et brusler le village d'Anès appartenant à nosdictz seigneurs de Berne,  
15 et d'amener les habitans et paysans dudict lieu prisonniers avecq eulx,  
et que ceulx dudict Cudrefin les debvoyent conduire pour passer la  
riviere de la Broye et les marestz. Ce que fut fait, car tel estoit le  
plaisir du duc de Bourgogne; et le lundy devant jour se mirent à  
marcher contre ledict Anès. Or fault entendre qu'ilz avoyent tous  
20 laissez leurs chevaux afin de passer ladicte Broye et les marestz, telle-  
ment qu'ilz arriverent devant jour au Breul près les vignes dudict Anès

5 *B. N. C. : tirant celle part. ed. 8-10 Manque dans: B. N. C. ed.*  
17 *B. : et aussy que l'on admenast toutes leurs bestes quelles qu'elles fussent*  
*N. C. ed. 21 ed. : Breuil.*

5 Cudrefin est à 25 km. environ d'Estavayer. 18 27 mai, voir note de la p. 181.  
20 Les Grands Marais qui s'étendent entre la Broye et les coteaux d'Anet étaient  
en effet, avant la correction des eaux du Jura (1868 à 1890) impraticables à la ca-  
valerie, étant même parfois complètement submergés. La route qui relie aujour-  
d'hui la Sauge à Anet ne date que d'une quarantaine d'années (1900-1902).  
21 Breuil, en allemand: Brühl, désigne ici un pré marécageux ayant droit de clô-  
ture. On trouve aujourd'hui encore au sud du village d'Anet, près de la gare ac-  
tuelle de la ligne Berne-Neuchâtel, les lieux dits: Brühlzelgli, et Brühlmatten.  
*A.T.S. feuille 312 (Sugiez). Comp. ce passage du journal de PIERRE PÉTERS, pour le*  
*mois de juillet 1704: «une grande quantité (de foin a été gâtée) au breuil d'Annet.»*  
*Chronique manuscrite concernant Neuchâtel de 1702 à 1746, à la Bibliothèque de la ville*  
*de Neuchâtel, manuscrit A 19875. L'attaque d'Anet est également mentionnée par*  
*SCHILLINO, t. II, p. 37.*

1 par le marest, mais ceulx dudict Anès les sentans venir et entendans le  
 bruiet de ladicte armée, — car il y avoit commandement de la part de  
 nosdictz seigneurs de Berne de bien estre sur leur garde et de fayre bon  
 guect, pour ce qu'ilz venoyent par ce quartier là et qu'ils estoient les  
 5 plus dangereux, — estantz doncq bien sur leur garde, comme dict est,  
 et faisantz bon guet par tous les endroictz dudict marest, les ayans  
 sentis, et cogneuz [41] leur venue, vont crier allarme audict village,  
 crians: «Voicy nos ennemys, armes, armes!» Lors environ 40 ou 60  
 hommes qui estoient pour defendre ledict Anès, se mirent en belle  
 10 ordonnance et devoir; pareillement aussi les femmes dudict village  
 firent une banniere d'un drapeau blanc et accoururent toutes, les  
 unes portans des broches de fer, les aultres des fourches et tels bastons  
 qu'elles pouvoient avoir, et coururent contre les ennemis. Mais voyant  
 ledict conte de Rumond et ses gentz lesdictes enseignes et gentz venir  
 15 contre eulx, furent fort esbahis, tellement qu'ilz reprindrent leur che-  
 min contre Cudreffin, mais non pas tous, car il y en demeura quelques  
 uns mortz de ses gentz, où il y avoit de toutes nations de gentz comme  
 Piccards, Savoyards, Bourguignons et aultres, lesquels ne pensoient  
 pas faillir à leur entreprise et mauvais conseil. Et le bruiet courut tost  
 20 à Cerlié, Cressier, Landeron et à La Neufveville, lesquels de La Neufve-

1-4 N: *Et ainsy qu'ils arrivarent ceulz dudict Ané advoient de com-  
 mandement par nosdictz seigneurs de Berne de faire bon guet.* B. C. ed.  
 8 N. C.: «*allarme, allarme!*» B. ed. 8-9 N: *et ils estoient audict vil-  
 lage le nombre de 30 ou 40 hommes ou environ.* B. C. ed. 11 N. C. ed.:  
*drap.* B. 11-12 B: *pourtant les unes pierres les aultres broches.* C. ed.  
 // N: *picque.* 18 B. N: *Gueldoys.* C. ed. 20 B: *tellement que  
 ceulz de ladicte Bonne Ville.* N. C. ed.

4-5 Dès le 24 avril, le Conseil de Berne engageait les habitants d'Anet à se retirer, en cas de danger, au château de Cerlier où l'on mettrait quatre guetteurs de nuit. Archives de l'Etat de Berne, *Rathsmanuale*, 19/151. 11 Un drapeau, c'est-à-dire un drap. 18 SCHILLING, t. II, p. 9, mentionne aussi la présence de troupes picardes dans l'armée formée à Lausanne. Les soldats de Picardie semblent d'ailleurs avoir été particulièrement appréciés par Charles le Téméraire qui les employa dans toutes ses principales campagnes. 20 Cressier, aujourd'hui commune du district de Neuchâtel, faisait alors partie de la châtellenie du Landeron. 20 La Neufveville, aujourd'hui chef-lieu de district du canton de Berne, était depuis 1388 liée à Berne par un traité de combourgeoisie qui stipulait une aide militaire en temps de guerre. Ainsi un contingent neuvevillois prit part aux batailles de

1 ville prendrent leurs enseignes et passèrent le lac à Cerlié, *lesquels de*  
*Cerlié* desja avoyent faict à sonner par tous endroietz l'allarme et  
s'estoyent mis en bon ordre pour aller secourir leurs amys et voisins  
d'Anès, et tous ensemble se partirent tirans droict audict Anès avecq  
5 leurs penons et enseignes. Mais quand ils y furent, ils virent que l'armée  
du dict conte de Rumond avoit desja passé la plus part du Chablay et  
marestz, retournans contre Cudreffin, et ainsi s'en allerent tous fayre  
bonne chere audict Anès, car c'estoit le jour de leur dedicasse, et furent  
bien ayses d'avoir tel secours et furent bien reconfortez, et par ainsi  
10 estoyent tousjours sur leurs gardes, attendans que l'ennemy revinst.  
Du grand bruiet qu'il en fust, tout le pays s'en mit en armes; ceux de  
Salleurre furent jusques à Burre avecq leurs gentz et enseignes, ceux  
de Bienne furent jusques à Louteraz avecq ceux de Nidou, lesquels  
venoyent en grand diligence avecq leur puissance pour secourir leurs  
15 amys et alliez.

1-2 *L: qui desja. M // B: lesquelz de Cerlier. N. C // ed.: ceulx.* 12 *B:*  
*Berne.* 13 *N: Loucraz.*

Grandson et de Morat. VICTOR GROSS, *Histoire militaire de la Neuveville depuis son origine jusqu'à l'époque française*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1908 (tirage à part), p. 5. AD. GROSS et CH. L. SCHINDLER, *Histoire de la Neuveville*, pp. 22-24. La forme Bonne Ville, — c'est-à-dire: ville privilégiée — que donnent certains manuscrits, était au XV<sup>e</sup> siècle concurremment employée avec Neuveville. *Comptes de la bourserie de Neuchâtel*, t. IV, f<sup>o</sup> 118<sup>vo</sup>: « pour deux cymarre de vin... cinquées a ceulx de la Nove Ville... », et quelques lignes plus loin: « A del. a Anthoine Vuillet quant il fut a la Bonne Ville... » Comptes de Pierre Gaudet, 1<sup>er</sup> février 1478—11 février 1479 (v. s.). ROUSSEAU s'en sert encore dans les *Confessions*, II<sup>e</sup> partie, livre XII (ed. van Bever, t. III, p. 204): « Une terrasse fort élevée, en forme de la partie occidentale (de l'île de Saint-Pierre) qui regarde Gleresse et la Bonneville. »

6 Le terme de Chablais, du latin: caput lacus, désignait fréquemment les régions situées à l'extrémité des lacs. Comp. le Chablais savoyard, qui correspondait bien alors aux territoires situés à l'extrémité orientale du lac Léman. BOYVE, t. II, p. 39, fait mention d'un différend qui s'éleva en 1457 entre la ville de Neuchâtel et les villages du Vully au sujet des « pâquiers et prés appelés le Chablaix ». On appelle encore aujourd'hui Chablais la région qui s'étend à l'extrémité sud-ouest du lac de Morat. *A.T.S.*, feuille 314 (Murten). 8 Dédicace ou bénichon, fête patronale de la paroisse. Sur le caractère de cette fête populaire, voir J. JEANJAQUET, *Armourins et bénichons neuchâteloises au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *M.N.*, 1941, p. 9. 12 Büren, sur l'Aar, entre Bienne et Soleure, aujourd'hui chef-lieu de district du canton de Berne. 13 Locras, ou Locraz, en allemand Lüscherz, village de la rive orientale du lac de Bienne. Aujourd'hui commune du district de Cerlier.

- 1 **Comment ceulx du Landeron, Cressier et aultres avecq leurs enseignes se mirent ensemble pour recevoir le butin que les Bourguignons emmenoyent.**

Sur le jour mesme ceulx du Landeron, Cressier et leurs voisins estans  
 5 advertis comme lesdictz Bourguignons emmenoyent le bestail de ceulx d'Anès, conclurent d'un accord s'assembler et se trouver tous au pont de Thiolle avecq leurs enseignes. Ce qu'ilz firent, et vindrent quasi tous audict pont, tant ceulx qui estoyent aux champs et vignes que aultres; lesquels arrivez ensemble prindrent leur chemin contre le passage et  
 10 maison de la Broye pour là oster le butin et bestail auxdictz Bourguignons, comme vaches et bœufz qu'ilz emmenoyent dudict Anès. Mais lesdictz Bourguignons firent telle diligence qu'ilz eurent passé ladicte Broye devant que ceulx dudict Landeron et Cressier y fussent arrivez, et estans oultre ladicte riviere tindrent le passage à toute puis-  
 15 sance contre lesdictz du Landeron et Cressier, et combattirent lesdictz Bourguignons contre leurs poursuivantz bien environ une heure, tellement que les uns estoyent d'un costé, les aultres d'un aultre de ladicte riviere, en sorte que ceulx dudict Landeron et Cressier gagnerent le passage et peursuivirent leurs ennemis, lesquels prenoyent tousjours  
 20 leur chemin contre ledict Cudrefin pas à pas, sans rien eulx s'arrester, et reprindrent de leurs chevaulx qu'ilz avoyent laissez près la Broye pour aller à pied par le marest.

1-2 *B: ceulx du Landeron avecq leurs enseignes et pavilons coururent au fort cry de ceulx de Annès contre les Borgognons en tirant contre Coul-dreffin pour. N. C. ed.* 2 *L: recourir // N. C. ed.: recouvrer.* 13 *B: ladicte Broye ou riviere. C.* 15 *B: lesdicts du Landeron, lesquelz estoient aussy gens de bien pour tel affaire qu'il n'a point au monde, et là avoient affustez serpentines, canons et toute sorte d'artillerie pour bien garder ledict passage contre tous leurs adversaires. C. ed.* 18 *B: tellement que c'estoit horrible besogne à veoir les armes que foisoient ceulx dudict Landeron. C. ed.*

6-7 Pont de Thielle, à huit kilomètres de Neuchâtel, sur la route de Berne. D'ici les villageois suivirent sans doute la rive du lac de Neuchâtel jusqu'au passage de la Broye, à la Sauge, en comptant gagner de vitesse les Bourguignons, tandis que ces derniers repassaient les marais. 9-10 Un pont ne fut établi sur la Broye, à la Sauge, qu'en 1869.

1 **Comment ceulx du Landeron et Cressier poursuivans les Bourguignons furent assaillis par lesdictz Bourguignons vers le biez de Pégrand près Cudreffin.**

[41a] Quoy voyans, lesdictz du Landeron et Cressier qui estoient environ 5 troys centz hommes tant bons que mauvais passerent ladicte riviere après lesdictz Bourguignons d'un grand courage pour suivre leurs ennemys. Lesquels Bourguignons ce voyans s'arrestèrent tous sur le biez de Pégrans qui est entre ledict Cudreffin et la Broye, où ilz se mirent en ordonnance, tant gentz à pied que à cheval, avecq leurs 10 estandars et bannières qu'ilz portoyent, et estoit fort toute l'avantgarde ensemble environ neufz ou dix mille hommes, dont ceulx du Landeron et Cressier s'espouvantoyent. Et lors lesdictz hommes d'armes avecq la lance au poing commencerent à marcher contre lesdicts du Landeron et Cressier, lesquels se mirent tous à genoux en priant de 15 votement Nostre Seigneur et les Dix Mille Martyrs qu'ilz leur voulsissent estre en ayde, et après mirent leurs harquebousiers devant, environ de soixante hommes, et les aultres après, tirans contre leurs ennemys; et eulx assemblez commencerent à combattre fort vaillamment en faisant grand meurtre d'hommes, tant de cheval que de pied, 20 et y en eut beaucoup de blessez. Et ainsi lesdictz Bourguignons prindrent la carriere fuyantz comme loups sans passer par ledict Cudreffin

1-3 Monque dans: *B. N. C. ed.* 4-5 *N: pos plus de deux centz. B. C. ed.* 8 *C: la vied. ed.* 9 *B: de quelque estat qu'ilz fussent. N. C. ed.* 10-11 *N: et estoient environ neufz ou dix mille hommes. B. C. ed.* 15 *N: Nostre Seigneur le Souveur Jesus Christ. // C: les Dix Mille Martirs au Landeron. // B: en disant ung chascun ung Paster et une Ave Maria de bonne devotion. N. C. ed.* 17 *M: de cent à soixante hammes.* 20 *B: en poursuivant tellement leurs ennemis à la chasse que peu s'en fallit qu'ilz ne gagnosent banyères et estendars. C. ed.* 21 *B: fuyans par dehors ledict Coudreffin. N. C. ed.*

8 Pégrand, ou Pégran, aujourd'hui hameau de la commune de Cudreffin, district d'Avenches. Ce biez désigne peut-être le ruisseau qui coule à l'est du village. Voir *A.T.S.*, feuille 312 (Sugiez). C'est en tout cas par erreur que le premier éditeur, qui a adopté la leçon *Vied*, rapproche cette forme de l'allemand *Weid*: pâturage. *Ed. de la Société d'histoire*, p. 302. 15 Les gens du Landeron vouaient aux Dix Mille Martyrs une dévotion particulière, et leur avaient consacré, quelques années auparavant, une chapelle dans leur bourg (25 octobre 1455).

- 1 ny sans y arrester, mais tirerent droict le chemin à Estavayer, doubtans et eraingnans tousjours les ennemys qui les poursuivirent jusques à Cudrefin où ils s'arresterent, et demurerent maistres de ladicte ville où ils les attendoyent, estimans qu'ilz y retourneroyent. Mais lesdictz
- 5 Bourguignens avoyent assez à fayre à refuir leurs blessez et se retirer hastivement, car ils pensoyent que les forces des alliances les suivoient tous. Mais nul ne les suivoit, sinon ceulx de La Neufveville qui oyans le bruit depuis Anès viodrent au secours desdictz du Landeron et Cressier comme voisins et amys, et demurerent ensemble audiet
- 10 Cudrefin avecq ceulx dudict Landeron et Cressier. Lesquels n'avoyent encor disné quand ils combattirent, mais estoyent si lassez du travail qu'ilz avoyent eu que c'estoyt pitié, et pensoyent trouver à manger, mais ils ne trouverent rien, et faillnt qu'ilz rompissent les bornelz pour avoir de l'eau pour boyre, dont il y en eut beaucoup de mallades, car
- 15 lesdictz Bourguignions avoyent tout mangé, emporté et gasté. Et le lendemain mattin se mirent tous en belle ordonnance, et estoyent environ douze centz, tant ceulx du Landeron, Cressier, que ceulx de La Neufveville et Cerlié qui leur estoyent venuz au secours. Et demeura de ceulx du Landeron en ladicte bataille deux hommes mortz; et ainsy se
- 20 retirerent contre le passage de la Broye pour chascun retourner en sa maison.

**Comment ceulx de Neufchastel et la garnison passerent le lac par bateaux pour secourir leurs voisins et amys; et comme le duc de Bourgogne fit marcher son camp pour venir devant Mourat.**

- 25 Et comme ainsy que ceulx du Landeron, Cressier et de La Neufveville et aultres s'en revenoyent par la maison de la Broye, rencontrerent par chemin ceulx de Salleurre qui estoyent en garnison à Neufchastel avecq leur enseigne en belle ordonnance, lesquels avoyent passé le lac à

5 *B: à conduyre leurs morts et blecez. N. C. ed. 6-7 B: Cependant ceulx dudict Landeron atendoient sy lesdicts Bourguignons ou Savoyens reviendroient. N. C. ed. 7 B: Bonneville. 11 B: desjeusné // ed.: désinés. 22-24 Manque dans: B. N. C. ed. 26 N: pour tirer droict à la Broye. C. ed.*

3-4 Ils: les gens du Landeron. 13 Bornel ou bournelle: canalisation de bois.  
26 Maison de la Broye: la Sauge, près du passage de la rivière, à quatre kilomètres de Cudrefin. Voir supra, p. 186. La Sauge se trouvait alors sur la rive même du lac.

1 grande haste par bateaux depuis Neufchastel pour secourir leurdictez  
 amys et voysins. Mais ayans entendu par leurs voisins comme la chose  
 estoit passée, ainsi que cy dessus est dict, ceux de Sallcurre et Neuf-  
 chastel s'en retournerent audict lieu en leur garnison, et les aultres  
 5 chascun en son quartier faisans tous bonne garde, car ils doubtoyent  
 bien la venue dudict duc de Bourgogne. Lequel fut incontinent ad-  
 verti de ce qui advint à sadicte avantgarde, comme dict est, dont il  
 fut fort marry, et jura: «Par saint George, puisque nos ennemis ne  
 nous veulent venir voir, il les fault aller trouver.» Parquoy fit crier  
 10 partout son camp que unchascun fust prest et appareillé à son enseigne  
 pour aller à Estavayer, [40] et que unchascun abbattist ses tentes et  
 logis, et se mist en belle ordonnance soubz son capitaine. Puis se mirent  
 à marcher, tellement qu'ilz arriverent tost au giste audict Estavayer,  
 mais ledict duc n'y voulut pas loger, ains se logea en un village appelé  
 15 Cugiez et allentour pour le plus brief là assembler tout son camp et  
 host pour le mettre en devoir et ordonnance, et aussy pour attendre  
 toute son artillerie et munition, afin de marcher ensemble avecq tout  
 leur esquipage droict devant Mourat pour l'assieger et prendre.

**Comment le duc de Bourgogne approcha son camp et host devant la  
 ville de Mourat.**

Le dimanche advant la Trinité, l'an 1476, ledict duc fit sonner trom-  
 pettes et clerons, et fit cheminer son camp avecq tout appareil et

16-18 C: pour le plus brief assembler son host devant Morat. N. ed.  
 19 N. C: mit son host devant. ed. 21 C. ed.: Le dimanche prochain. N  
 || L: 1477 || M: septante six. N. C. ed.

1 Comp. ces deux passages des *Comptes de la bourserie* de Neuchâtel, t. IV, f<sup>o</sup> 130: «Item a delivré chiez ledit Garibel ès despens de deux menestriers qu'ilz furent avec le pannon de la Ville a Cudreffin, par le commandement de Pierre Gaudet et de Conrad Gaudet, trois solz», et t. IV, f<sup>o</sup> 130<sup>vo</sup>: «Item a delivré chiez ladite Borquinne ès despens de Perrod Vaulet et du maistre canonnier quant il furent a Cudreffin avec la garnison (de Neuchâtel) tant pour pain comme pour leurs sopper, quatre solz.» *Compte de Jaquenod Parys*: 8 février 1475 (v. s.)—26 novembre 1476. 15 Cugy, aujourd'hui commune du district de la Broye, canton de Fribourg, sur la route de Payerne à Estavayer. PANIGAROLA, *Dépêches*, t. II, p. 232, écrit le 9 juin que le duc a établi son camp (dès le 7 sans doute) en un lieu spacieux et d'une défense facile, dans le voisinage d'Estavayer. Le même jour, l'armée reprenait sa marche pour aller mettre le siège devant Morat. *Dépêches*, t. II, p. 236. 21 C'est-à-dire à Pentecôte (2 juin); date à rectifier suivant la note précédente.

1 vouloir d'approcher de plus près le pays des alliances pour les induire  
à combattre ou se rendre à luy. Et estans arrivez près de Mourat à un  
village appellé Fouz, il assit là son host et camp en fort belle ordonnance,  
et commença à dresser ses tentes et pavillions au plus hault d'une  
5 petite montagne nommè le Boys d'Avenche dessus le village de Corge-  
voz et de Fouz, ensemble tous les capitaines et grands seigneurs et  
autres se logerent là, dont ceux de la garnison dudict Mourat furent  
fort esbahis. Mais le conte de Rumont avecq l'advantgarde alla loger  
du costé devers bize de Morat autour de Montillier, lequel cartier ledict  
10 conte avoit en garde. Et incontinent ledict duc commanda et fit tirer  
une grosse bombarde contre la tour et murailles devers la bize de  
Mourat, tellement qu'ilz en rompirent une grande partie, et aussy de  
la muraille dudict Mourat. Et avoyent mis ladicte bombarde en un  
cortil près desdictes murailles, laquelle leur faisoit grand dommage,  
15 tellement qu'en peu de temps ils abbattirent toutes les tours et murailles  
depuis l'église jusques à la porte du lac. Quoy voyant, le maistre de  
l'artillerie de Mourat va affuster une serpentine et advisa si bien à  
l'heure que le maistre de l'artillerie des Bourguignons *cuidoit* tirer et  
mettre son manteau devant pour prendre sa visée, luy tira un coup,

1-3 N: *et assieger son host près Mourat au villaige.* C // ed.: *et assit.*  
3 N. ed.: *Folz* // C: *Fols.* 5 N: *le Bois Dauvenche.* 7 M: *là.*  
9 N: *Montellier.* 16 C. ed.: *et de la porte jusqu'au lac.* 18 L:  
*cuida* // N. C: *cuidoit. ed.*

3 Faoug, aujourd'hui commune du district d'Avenches, canton de Vaud, à cinq kilomètres de Morat. 5 Grand Bois Dominge (ou Domingue), hauteur boisée d'une altitude de 530 m., s'élevant à un peu plus d'un kilomètre au sud de Morat et un kilomètre et demi au nord-est du village de Courgevoux (ou Courgevaud, aujourd'hui commune du district du Lac, canton de Fribourg). Sur les différentes formes attestées du nom de cette colline, voir HANS WATTELET, *Die Schlacht bei Murten. Historisch-kritische Studie*, dans *Freiburger Geschichtsblätter*, 1894, p. 51, et nouvelle édition, *Festschrift zum 22. Juni 1926*, pp. 9 et 41. A.T.S., feuille 314 (Murten). 9 Montilier, premier village après Morat, au nord-est de cette localité. Aujourd'hui commune du district du Lac, canton de Fribourg. 10 Suivant PANIGAROLA, *Dépêches*, t. II, p. 243, le comte de Romont disposait devant Morat de 800 fantassins. 14 Cortil ou cortil: jardin. 16 Un bombardement particulièrement efficace eut lieu le 17 juin. *Dépêches*, t. II, p. 271. 17 Il s'appelaît André Grosch, «Büchsenmeister» ou «maistre des boistes», d'après les comptes de Fribourg. OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, p. 638. 19 Ce manteau désigne probablement le mantelet, parapet portatif formé de planches associées, avec lequel les combattants, dans les guerres de siège, se protégeaient contre les projectiles de l'adversaire. Bons exemples de mantelets de cette époque,

1 tellement qu'il le tua, dont ce fut grand dommage, car c'estoit le  
grand confort dudict conte de Rumont. Et fut fait ledict coup par une  
serpentine qui avoit esté gagnée à la bataille de Grandson contre ledict  
bombardier, dont lesdictz Bourguignons furent fort marris et espou-  
5 vantez, considerans un presage de malheur advenir.

\*  
**Comment lesdictz Bourguignons donnerent un rude assault èsdietz de  
Murat, qui fut vaillamment soubstenu et defendu par la garnison de  
Murat.**

Et le mescredy suivant *après* la Feste Dien, à heure de prime, les-  
10 dictz Bourguignons entreprirent de donner un assault audict Murat  
pour le tout mettre à sac et tuer deux ou troys mille hommes qui y  
estoyent gentz de guerre, sans ceulx du pays. Lesquels de Murat de  
ce advertis mirent ordre en ladicte ville pour eulx bien deffendre vail-  
lamment, et ainsi que lesdictz Bourguignons avoyent conclud, ilz  
15 vindrent et donnerent un assault fort rigoureusement un peu devant  
la poincte du jour, pensantz entrer dedans. Mais ceulx de dedans se  
defendirent fort vaillamment à force de grands coups d'artillerie, telle-  
ment qu'ilz en tuoient et renversoient plusieurs, tant Bourguignons  
que Savoyards. Et fut ledict assault tel que par plusieurs fois l'on  
20 pensoit que lesdictz Bourguignons fussent dedans, et erioient: «Ville  
gagnée, ville gagnée!», sonnans trompettes en [42a] signe de victoire.

3 C: à Héricourt. ed. 3-4 N: *allencontre de ladicte bombarde*. C.  
5 *Considerans... advenir*. Manque dans: N. C. ed. 6-8 Manque  
dans: N. C. ed. 9 L: *advant*. N || C: *après la Feste du Corps de  
Nostre Seigneur*. ed. 15-16 N: *environ la poincte du jour ung peu de-  
vant jour*.

dans E. A. GESSLER, *Die Entwicklung des Geschützwesens in der Schweiz von seinen Anfängen bis zum Ende der Burgunderkriege, Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft*, t. XXVIII, p. 370 (tables I et III).

9 Le 19 juin. En réalité cet assaut général débuta la veille déjà, mardi 18 juin, d'après PANTOAROLA, à l'heure de vèpres; suivant SCHILLINO, entre six et sept heures de l'après-midi. *Dépêches*, t. II, pp. 279, 282. SCHILLINO, t. II, pp. 37-38. MOLINET, t. I, p. 144. Voir en outre les documents cités par OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, pp. 291, 292, 293-294. 12 D'après une missive de Berne à Strasbourg, du 19 avril, l'effectif de la garnison de Morat s'élevait à plus de 2000 hommes. OCHSENBEIN, *op. cit.*, p. 133.

1 Mais ceux de dedans tous resoluz de plustost mourir que de laisser  
 entrer lesdictz Bourguignons, s'encourageoyent tellement sans mener  
 bruit qu'en fin lesdictz Bourguignons furent repoussez et se re-  
 tirerent, voyans tant de leurs gentz mortz par les fossez et ailleurs que  
 5 c'estoit pitié; et les enterrentent là parmy les champs là où ils peurent  
 avant qu'il fust jour, en eulx retirans en leur host et donnans ordre  
 à leur affaire. Et demoura esdictz assaultz environ de six à sept centz,  
 tant hommes d'armes que aultres à pied et grand nombre de blessez.

10 **Comment nosdictz seigneurs de Berne et de Fribourg envoyerent secours  
 et renfort de gentz à ceulx de Mourat.**

Or nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg estans tost advertis de ce  
 qu'estoit survenu (comme dict est), envoyerent la nuit après renfort  
 de gentz et de vivres à ceulx de Mourat, craignans de les perdre ainsi  
 comme ils avoyent faict ceulx de Grandson et aultres, et entrerent le  
 15 plus secrettement qu'ilz peurent. Puis l'on manda à ceulx de Cerlié,  
 La Neufveville et du Landeron pour y debvoir entendre et entrer de-  
 dans, s'il estoit possible, et porter chascun un panier ou benetta pour  
 porter de la terre, s'il en estoit besoin. Ilz debvoyent entrer par le  
 tornefoz le long du lac dedans batteaux bien secrettement, quand ilz

1-3 *N*: Neantmoins ceulx de ladictte garnison estoient tousjours sur leur  
 garde en eux desfondans sans mot dire. *C. ed.* 6 *L*: en leur // *N*: culx.  
*C.* 9-10 *Manque dans*: *N. C. ed.* 13 *N. ed.*: doubtant de. *C.*  
 14 *N. ed.*: et aultres garnisons. *C.* 15-16 *C*: Et aussy fut mandé à  
 ceux du Landeron, lesquels on les estimoit fort hardys et bien gens pour  
 garder leur pays, aussy à ceux de Cerlier. *ed.* 17 *N. C. ed.*: beneste.

8 D'après PANIAROLA, les assaillants eurent plus de 60 morts et une centaine de  
 blessés. *Dépêches*, t. II, p. 282; suivant MOLINET, t. I, p. 144, 200 morts et quelques  
 blessés. 16 Entendre, doit être compris ici dans le sens de tendre vers, aller.  
 17 Une benetta, ou benête, est une petite corbeille. 19 Tornefoz, ou torna-  
 fods: ce terme désigne les palissades garnies de chaînes de fer (et munies probablement  
 d'un guichet tournant) qui défendaient les portes d'une enceinte fortifiée. *Comp.*  
*Comptes de la bourserie* de Neuchâtel, t. IV, f<sup>o</sup> 80: «les chasne que Monseigneur  
 donnit pour faire les torneffoz de la ville»; OCHSENBEIN, *op. cit.*, *Murten. Bürger-*  
*meisterrechnungen von Humbert Rudella auf Pfingsten 1475*, §. 535: «por XI jorna  
 faictes ou tornefoz de la porta de sons»; CROTTET, *Histoire et annales de la ville*  
*d'Yverdon*, p. 110. C'est par erreur que l'historien VON ROHR en fait la Tour de  
 Faoug: «la torre folz». *Die Kriege Karls des Kühnen*, t. II, p. 247.

1 verroyent les signes de feu que ceulx dudict Mourat feroient pour signe;  
lequel feu se faisoit en la grande sale de la maison de la ville du costé  
dudict lac. Et pource que lesdictz Bourguignons faisoient grand guect  
sus ledict lac, il fallut aller passer par Mottiere en Vuiliez et dès là  
6 droict passer audict tornefoz, et arriverent tous lesdictz secours audict  
Mourat, dont ceulx de ladicte garnison en furent fort jeyeux, et  
prirent grand courage ensemble de fayre mieulx que jamais, et firent  
serment de tous vivre et mourir ensemble au service de nosdictz sei-  
gneurs des alliances et de bien garder ladicte ville. Et surce firent le  
10 serment au capitaine dudict Mourat.

**Comment nosdictz seigneurs de Berne et Fribourg manderent par serment leurs voyzins et alliez, tant les anciennes que nouvelles alliances, aussy le due de Lorraine, pour les venir secourir.**

Incontinent après nosdictz seigneurs de Berne et de Fribourg  
15 voyans le dangier où estoyent ceulx dudict Mourat, manderent par-  
tout à leurs voisins, amys et alliez par serment, assavoir à ceulx de

4 *N. ed.*: Moustier. 12 *N.*: ceulx de Strasbourg, Zurich, Balle, Lutzern  
et tous leurs anciens alliez. *C. ed.* 16 *N.*: à ceulx icy dessus nommez.

1 *Comp. supra*, p. 164. 2 L'hôtel de ville de Morat est adossé au rempart septentrional de la cité, dominant le bas quartier de la rive du lac. Voir le *Plan des remparts de Morat, 1772*, dans *Annales fribourgeoises*, 1913, p. 219 (MAX DE DIESBACH, *La ville de Morat et ses remparts*), plan reproduit également dans le *Morat*, de M. P. E. DE VALLIÈRE, p. 99. Voir également les reproductions de la gravure de MARTIN MARTINI, *Explication de la bataille de Morat*, dans *Fribourg artistique à travers les âges*, 1895, planches XXI—XXII, et dans WATTELET, *op. cit.*, *Festschrift zum 22. Juni 1926*. 4 Môtier, aujourd'hui localité de la commune de Haut-Vully, district du Lac, canton de Fribourg, est situé au bord du lac, en face de Morat. Ce village faisait alors partie de la seigneurie de Lugnorre, dont Rodolphe de Hochberg et le comte de Romont se disputaient la possession. Profitant de l'embaras de son adversaire, le comte de Neuchâtel venait de mettre la main sur le territoire contesté. ENGELHARD, *Darstellung des Bezirks Murten*, p. 131. 5 Cette expédition était conduite par le maître-bourgeois du Landeron, Pétremand de Cressier, et par un religieux de l'abbaye de Fontaine-André, frère Roud Perollet, dit Brodard. Voir *supra*, *Introduction*, p. 79. 6 Une ou plusieurs autres tentatives de secourir Morat furent entreprises par la ville de Neuchâtel, témoin ces passages des *Comptes de la bourserie*, t. III, f<sup>o</sup> 148: «A delivré audit Garibel ès despens des compaignons qu'il menarent et passarent a Murat aucuns compaignons de la guerre par le commandement des quatre (ministraux) . . .»; t. III, f<sup>o</sup> 168<sup>vo</sup>: «A delivré audit (Garibel) ès despens des compaignions qu'ilz portirent le pannon devant Murat pour aler au secour de la garnison estans a Murat . . .» 10 Adrien de Bubenber, le célèbre défenseur de Morat.

1 Strabourg, Basle, Zurich, Luthzerne, Salleurre, Ury, Svitsz, Undrevald  
 et tous aultres alliez, tant des anciennes que nouvelles alliances; aussy  
 semblablement fut mandé au duc de Lorraine que tous debvoyent venir,  
 comme cy devant les avoyent advertis, pour secourir ceulx de la ville  
 5 de Mourat et fayre lever le siege auxdictz Bourguignons. Lesquelz  
 estans tous advertis et mandez (comme dict est) se mirent en devoir  
 et bon equippage, et en toute diligence tant de jour que de nuict  
 marcherent; aussy le duc de Lorraine. Lesquels en brief temps vindrent  
 jusques au boys de Mourat nommé la Communaille et au village de  
 10 Hauteville, et se logerent là un peu de temps et tindrent conseil en-  
 semble avecq le duc de Lorraine, lequel avoit amené avecq luy environ  
 cent chevaux d'armes; et ayans regardé quel nombre de gentz ilz  
 pouvoyent estre, se trouverent onze mille picquiers et bien dix mille  
 tant fauchons, grands glaives que allebardiers, et environ dix mille  
 15 collovriniers et quatre mille hommes à cheval, sans ceulx qui n'estoyent  
 pas encor là arrivez, lesquels venoyent tousjours à la fille; et fut estimé  
 le nombre d'environ quarante mille hommes. Plus *oultre* fut conclud  
 de mander à [43] toutes les garnisons d'allentour, tant de Neufchastel  
 qu'à ceulx qui estoyent à Annès que aultres lieux, et à ceulx du Lan-  
 20 deron et de La Neufveville, Cerlié et aultres leurs voisins de venir le  
 lendemain au mattin, afin de bien garder les passages de la Broyc,  
 afin que si le duc de Bourgongne et le conte de Rumond perdoient la

9-10 *N*: la *Communaudtey, au villaige de Chermey* // *C*: Ormez. *ed.*  
 13-16 *Se . . . fille. Manque dans*: *N. C. ed.* 17 *N. C. ed.*: cinquante  
 mille // *M*: *Plus outre.*

1 Lettre de Berne aux Confédérés, 9 juin; lettre de Berne à Strasbourg, 10 juin  
 (c'est ce jour même que commença le siège de Morat); SCHILLING, t. II, pp. 30-33.  
 Autres missives de Berne à Strasbourg et à Bâle, des 15, 16 et 18 juin, dans OCHSEN-  
 BEIN, *op. cit.*, pp. 275, 279, 286. 7-8 KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, p. 10.  
 SCHILLING, t. II, p. 42. 9 Communaille: c'était le nom des forêts et pâturages  
 communaux dans un grand nombre de localités. Il s'agit ici de la forêt désignée  
 dans *A. T. S.*, feuille 315 (Ulmiz) sous le nom de Murtenwald, et sise entre  
 Hauteville à l'ouest et Buchillon (Büchslen) à l'est. Hauteville (ou Altavilla,  
 comm. de Morat) est situé à 4 kilomètres à l'est de Morat, sur un plateau boisé.  
 17 Estimation fortement exagérée. D'après le calcul d' OCHSENBEIN (*op. cit.*, p. 660)  
 qui paraît utiliser au mieux les données que nous possédons, l'effectif de l'armée  
 suisse ne dépassait pas 26.000 hommes. 21 Le 15 juin, le conseil de Berne donnait  
 l'ordre à la garnison de Cerlier d'aller prendre position à Anet, où l'on allait avoir  
 besoin d'elle. OCHSENBEIN, p. 273. 21 A cette époque aucun pont ne franchissait  
 la rivière. Le premier, celui de Sugiez, date de 1740. R. MERZ, *Notices sur la Com-  
 mune générale des 4 villages de la Rivière*, dans *Annales Fribourgeoises*, 1924, p. 57.

1 bataille, qu'ilz ne fussent sauvez par ce quartier là, et aussy afin de  
 fayre leur debvoir en ladicte bataille. Et estoit ce le jour des Dix Mille  
 Martyrs de l'an 1476, auquel jour ilz avoyent aultresfois eu victoire  
 5 contre leurs ennemis, dont esperoyent que aussy semblablement ils  
 feroyent.

**Comment les garnisons dessus nommées s'assemblerent à Anès pour  
 venir au secours des alliances; puis l'approche des deux armées et la  
 bataille que là fut faicte.**

Et ainsy le lendemain au poinct du jour lesdictes compagnies tant de  
 10 Neufchastel, La Neufveville, Landeron, Cerlié et aultres se trouverent  
 tous au village d'Anès, là où ilz firent dire messe; et puis après prirent  
 leur chemin en belle ordonnance pour aller contre l'host et siege des  
 Bourguignons; et en cheminant ouyrent et entendirent l'approchement  
 des deux armées, les coups d'artillerie, grands crys et grands bruietz  
 15 des Bourguignons qu'ilz faisoient contre l'armée de nosdictz seigneurs  
 des alliances, tellement qu'il sembloit ouyr tonnerres et estoit chose  
 esponvable à ouyr. Et quand ilz furent au bout du lac, près de la  
 tour ancienne de la Broye en passant dedans les batteaux *oultre* une  
 20 petite riviere appellée la Joux, au plus près de ladicte tour, tirans par  
 le marest du Chalay à la rive dudict lac, virent venir droict à eulx une

6-8 *Manque dans: N. C. ed.* 11 *N: furent tous en devotion en priant Dieu.*  
 18 *L: entre // N. ed.: oultre. C.*

3 Le 22 juin. 3-4 Il s'agit de la bataille de Laupen livrée le 21 juin 1339, mais  
 dont la commémoration avait lieu chaque année, à Berne, le 22 juin. Sur cette  
 fête nationale et religieuse à la fois, voir F. FIALA, *Der Zehntausend-Rittertag als  
 Schlachtfesttag*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1876, p. 201. 17ss. L'in-  
 terprétation de ce passage n'est pas sans offrir quelque difficulté. Il est d'ail-  
 leurs possible qu'ici également le texte soit corrompu. Suivant une tradition  
 dont se font l'écho les *Chroniques de Savoie*, le comte Pierre, après avoir conquis  
 Romont, aurait fait édifier, pour la défense de ses domaines vandois, une forte tour  
 entre les lacs de Morat et de Neuchâtel. E. H. GAULLIEUR, *Les chroniques de Savoie  
 dans leurs rapports avec l'histoire de l'Helvétie occidentale*, dans *Archiv für schwei-  
 zerische Geschichte*, 1855, p. 93. Comme l'attestent des comptes déposés aux Archives  
 de Turin (on en possède quinze, allant de 1342 à 1471), la Tour de la Broye, qu'on  
 appelait aussi dans le pays Tour de la Chaîne, était la résidence d'un châtelain  
 qui avait pour mission de surveiller le passage de la rivière, en l'absence d'un pont,  
 et dont la juridiction s'étendait sur une véritable petite seigneurie. Lorsque la demi-  
 nation savoyarde eut pris fin, la Tour fut louée à des habitants de la région qui

1 enseigne de Bourguignons fuyans autour du lac, marchans contre eulx.  
 Quoy voyans nosdictz gentz et cognoissans que c'estoit, se mirent tous  
 en terre couchez pour les laisser approcher d'eulx. Mais quand lesdictz  
 Bourguignons furent près, ilz cogneurent bien que ceulx qui s'estoyent  
 5 couchez estoient leurs ennemys, et voyans qu'ilz se levoient et tiroient  
 droict à eulx pour les assaillir. Parquoi lesdictz Bourguignons com-  
 mencerent à reculer et eulx retirer à grand haste contre l'host desdictz  
 Bourguignons par la montagne près du gibbet, en laissant par eulx  
 plusieurs armes et aultres bagues. Quant à la bataille, ils furent telle-

2 N. C. : le fait. ed. 7 N. C. : et tirer arriere. ed. 8 N. C. ed. : vers la.  
 9 N. ed. : harnois et // Quant à la bataille. Manque dans : N. C. ed.

avait charge d'entretenir le bateau de passage. R. MERZ, *op. cit.*, p. 54. Suivant le colonel WÜRSTENBERGER, des ruines de l'ancienne construction se voyaient encore en 1846. L. WÜRSTENBERGER, *Peter der zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italien, sein Haus und seine Lande*, première partie, p. 262 (en note). VON RÖDT a figuré l'emplacement de la Tour de la Broye dans une carte annexée au deuxième tome de son ouvrage. VON RÖDT, *op. cit.*, *Plan der Gegend und Schlacht bei Murten 22. Juni 1476*. La correction des eaux du Jurs, en modifiant le cours de la Broye, a fait disparaître complètement ces ruines. AUG. BURNAND, *Jurisdiction du lac de Morat*, dans *R.H.V.*, 1912, pp. 376—377. D'après le plan de VON RÖDT, la «petite rivière appelée la Joux» serait alors le ruisseau qui, venant de Chiètres, se jetait dans la Broye, tout près de la Tour ancienne, soit à moins d'un kilomètre au nord du village de Sugiez. Son cours était à peu près celui de l'actuel Biberenkanal (la Bibera, ruisseau plus important, se rendait alors directement dans le lac de Morat). Cependant ce nom de la Joux donné à un cours d'eau est bien étonnant, de même le fait que ce simple ruisseau ait dû être traversé dans des bateaux. On peut d'ailleurs fournir à ce récit une autre interprétation, pas beaucoup plus satisfaisante, nous en convenons. Dans son ouvrage sur *Morat et Charles le Téméraire*. A. DE MANDROT (carte de la p. 172) situe une Tour de Broye à la Sauge, l'identifiant ainsi avec la Maison de la Broye des pp. 186 et 188 de notre chronique. Or, dans cette hypothèse, on peut se demander si la Joux ne s'identifierait pas avec un affluent de la rive gauche de la Broye, le Vauvessin, par exemple, qui, né dans les taillis au pied du Vully, passe à l'est du village de Joressant pour aller se jeter dans la Broye à quelque distance du pont de la Sauge. En complétant le passage comme suit: la rivière appelée «rivière de la Joux» (c'est-à-dire du Vully, cette montagne, plus complètement boisée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui s'est fort bien pu être désignée ainsi), on peut admettre que la troupe en question passa la Broye entre la Sauge et l'embouchure du Vauvessin, «oultre» ce ruisseau, c'est-à-dire plus loin, en aval. La rencontre avec les fuyards bourguignons qui, eux, auraient traversé la Broye à Sugiez, se serait alors produite dans les marais entre la Broye et Cudrefin «à la rive d'icel lac» (de Nenchâtel). Sur l'appellation hypothétique de Joux donnée anciennement à la forêt du Vully, voir l'article de M. PAUL AEBISCHER, *Noms de lieu suisses d'origine celtique*, dans *Revue celtique*, 1925, p. 109. 8 Le gibet de Morat s'élevait sur le flanc nord de la colline du Grand Bois Dominge, à peu de distance de la route de Morat à Villars-les-Moines. Plan de Morat, de D. F. VISSAULA

1 ment pressez et poursuivis de toutes les partz par nosdictz seigneurs  
 des alliances qu'ilz furent contrainctz de lever le siege et prindrent la  
 fuitte, où il demeura grand nombre de leurs genz mortz sur la place,  
 assavoir dix huict mille, et grand nombre qui furent noyez au lac  
 5 avecq beaucoup de blessez, tellement que c'estoit chose inestimable.  
 Neantmoins gagerent la fuitte, où ledict duc eut grand dommage  
 et grosse perte, et aussi ledict conte de Romond et plusieurs aultres  
 grands seigneurs de Savoye et du pays de Vaultx.

4 *Assavoir dix huict mille. Manque dans: N. C. ed.*      8 *N. ed.: et aul-*  
*tres. C.*

---

(1734 et suiv.), aux Archives commnnales de Morat, I., 14, 15. Il paraît dou-  
 teux cependant qu'il s'agisse de ce gibet-là, puisque le Bois-Dominge est déjà  
 désigné nommément, p. 190. Il faut y voir plutôt, nous semble-t-il, celui qui  
 figure sur la gravure de MARTINI, au sommet de la colline de l'Adera, dominant le  
 camp du comte de Romont, à Montilier. *A. T. S.*, feuille 315 (Ulmiz): Aderenhnbel.  
 Par eulx, entendez: par derrière eux. 4 Les estimations contemporaines des pertes  
 subies par l'armée bourguignonne sont très divergentes. Le chiffre donné par les  
*Entreprises*, quoique dépassant certainement la réalité, peut être considéré comme  
 une moyenne entre elles. OCHSENBEIN, *op. cit.*, p. 667. 8 On cite parmi ces sei-  
 gneurs savoisiens Antoine d'Orlier, gouverneur de Nice. GINGINS-LA SARRA, *Dé-*  
*pêches*, t. II, p. 321.

---

## APPENDICE

Il nous a paru intéressant de faire suivre cette édition des *Entreprises* de deux textes d'origine différente, narrants à leur manière les événements qui font le sujet de notre chronique. Le premier de ces textes émane de l'official de Lausanne et décrit le pillage des terres de l'évêché par les troupes bernoises et frihourgeoises. L'intérêt de ce document réside avant tout dans la date de sa rédaction : 22 octobre 1476, c'est-à-dire une année seulement après le début des événements. Il s'agit probablement d'un factum destiné à faire obtenir aux populations victimes de l'invasion les secours nécessaires à la réparation des dommages subis. Le texte que nous publions, en l'accompagnant d'une traduction française, est extrait d'un volume d'onglets baillivaux des Archives cantonales vandoises (cote Bb 18<sup>1</sup>) dont il occupe les folios 731 à 733. C'est une copie de l'original, faite au XVIII<sup>e</sup> siècle, non sans quelque négligence. Certains passages, que le copiste n'a pu déchiffrer, ont été laissés en blanc. A noter que ce texte a été utilisé déjà par VON ROTH, *op. cit.*, t. II, p. 112 (note 10).

Le second document appartient à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (ms 88). C'est un simple feuillet, avec filigrane à l'ours, dont l'écriture paraît dater de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il y est raconté brièvement et dans une langue passablement fautive les événements de 1475 à 1477. L'emploi d'expressions comme la «Chartrousse appelée la Lance», «son ost et belle compagnie», le «terme» de temps appliqué au séjour du Téméraire à Lausanne, la référence au «jour des Dix Mille Martyr» permet de supposer que l'auteur anonyme — un Vaudois probablement — a utilisé, entre autres sources, la chronique des *Entreprises*.

---

1 **Récit partiel de la guerre au pays de Vaud entre le duc de Bourgogne  
et les Bernois et Frybourgeois l'an 1475.**

(Copia)

Nos officialis curie Lausanensis ad eternam et perpetuam rei geste  
 5 memoriam. Notum facimus universis et singulis has presentes nostras  
 litteras visuris, lecturis, ac pariter auditis: Quod anno ab incarnatione  
 Domini sumpto, millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto,  
 indictione nona, cum eodem anno sumpta, pontificatusque sanctissimi  
 in Christo patris et domini Sixti pape quarti anno quinto, et de mese  
 10 octobris, Alamani, videlicet Bernenses, Friburgenses atque sibi coeteri  
 confoederati, totam Lausaneensem diocesim et patriam Waudi, hostilibus  
 armis, armigerisque et armatis viris, cum sanguinis effusione,  
 villarum, castrorum, domorum, fortalitionum et habitationum subver-  
 sione, adeo et taliter rapiendo, furando, ubique et ubicumque, universa  
 15 bona dicte patrie Waudi et dyocesis Lausanensis, et ab eisdem vi,  
 violenter et de facto, a multis et quam diversis, presertim ecclesie  
 canonicis, civibus, burgensibus, et ceteris civitatis, ville Lausanensis,  
 et vallis Lustriaci habitatoribus et incolis extorquendo veram pacem,  
 promittentes in futurum ex tunc nullatenus violandum, quam diversas  
 20 pecuniarum summas, per eos quos supra sic ad hoc compulsos, in numero  
 magno et inestimabili eisdem Alamanis solutas, crudeliter et in-  
 humaniter invaserunt, ex tunc hucusque in sua hujusmodi malitia et  
 ferocitate perseverantes et continentes, nulla prorsus per eos promissa

1 *Partial, c'est-à-dire partiel.*    15 *Ms: dicta.*    21 *Ms: Alamani*

*Traduction.* Nous, l'official de la curie de Lausanne, en mémoire perpétuelle des événements, faisons savoir à tous ceux qui liront ces présentes ou en entendront lecture, qu'en l'an de l'Incarnation du Seigneur mil quatre cent soixante-quinze, indiction neuvième correspondant à la même année, et la cinquième année du pontificat du très Saint Père en Christ, Sixte quatre, pape, au mois d'octobre, les Allemands, savoir les Bernois, Fribourgeois et leurs alliés, ont envahi de façon cruelle et inhumaine tout le diocèse de Lausanne et le pays de Vaud, à force d'armes, en répandant le sang, détruisant villes, bourgs, maisons, forteresses et habitations, pillant et dérobant en chaque lieu tous les biens du dit pays de Vaud et du diocèse de Lausanne, arrachant par la violence et les voies de fait ses habitants à leur paisible existence, en divers lieux, principalement les chanoines de l'Eglise [de Lausanne], les citoyens, les bourgeois et autres habitants de la cité et ville de Lausanne, ainsi que les habitants de la Vaux de Lutry, alors que [les envahisseurs] promettaient qu'il ne leur serait fait à l'avenir aucune violence, sinon le prélèvement de diverses

1 fidelitate aut securitate servata. Et subsequenter vero et die Jovis  
 post dominicam qua in sancta Dei Matre Ecclesia, pro officio quadra-  
 gesimali pro misse dominicalis introitu reminiscere decantatum, extitit  
 5 illustrissimus dominus Carolus dux Burgundorum, Bernenses et Fry-  
 burgenses, ipsos et coeteros sibi confoederatos, intendens debellare et  
 et sibi subigere. Ad suorum armigerorum ex plerisque regionibus et  
 nationibus suo supervenientium auxilio, unionem fiendam ac pariter  
 congregationem... et alia circa hoc negotia expediendum, campum  
 10 suum, cuneum et obsidionem cum sibi aliis subditis, pluribus et di-  
 versis ducibus, comitibus, marchionibus, baronibus, militibus, capi-  
 taneis, nobilibus et armigerorum copia et multitudine copiosa quasi  
 innumera, prope civitatem Lausannam in patria predicta Waudi  
 ducatus Sabaudie statuit, affixit eum suis et suorum predictorum  
 castris et territoriis super monasterio monialium Bellarum Vallium  
 15 ordinis Cysterciensis. In quo quidem suo cuneo et obsidione, eum toto  
 ejus predicto exercitu continue stetit et permansit, usque ad diem Lune  
 vigesimam septimam mensis Maji anni subscripti proxime preteriti.  
 Eo quo mediante tempore obsidionis et cunei ipsius illustrissimi Bur-

4 Ms: *Corolus*. 9 Ms: *subdictis*. 12 Ms: *propre*. 14 Ms: *Bellarium*.

2 14 mars 1476.

sommes d'argent que [les habitants du diocèse] avaient été précédemment con-  
 traints de livrer aux mêmes Allemands en quantité considérable et inestimable, [ces  
 derniers] persévérant dès lors dans leur attitude de méchanceté cruelle, sans observer  
 aucune de leurs promesses de bonne foi et de sécurité. Mais dans la suite, le jendi  
 après le dimanche où l'on chante dans notre Sainte Mère l'Eglise l'office de Carême  
 avec l'introït de Reminiscere, le très illustre sire Charles, duc de Bourgogne, ap-  
 parut pour combattre et soumettre les Bernois et les Fribourgeois avec leurs alliés.  
 Pour assembler et réunir ses hommes d'armes qui venaient à son service d'un très  
 grand nombre de provinces et de peuples... et régler les autres préparatifs de cette  
 affaire, il établit son camp, armée et siège avec ses subordonnés de tout rang: ducs,  
 comtes, marquis, barons, chevaliers, capitaines, nobles et la foule presque innom-  
 brable de ses hommes d'armes, près de la cité de Lausanne, dans le dit pays de Vaud,  
 duché de Savoie, installant ses quartiers et établissements, ainsi que ceux de ses  
 hommes mentionnés plus haut, au delà du monastère des moniales de Bellevaux,  
 ordre de Citeaux. Il s'établit et demeura dans son camp et siège jusqu'au lundi  
 vingt-sept mai de la dite année courante. Pendant la durée du camp et siège du très  
 illustre duc de Bourgogne les hommes d'armes avaient causé tant aux personnes  
 vivant dans ce pays — ni le sexe, ni l'âge, ni le rang n'étant en rien respectés —,  
 qu'à leurs biens des dommages si énormes, dépassant à tel point toute descrip-  
 tion, et si inouïs qu'il est à peine possible d'en faire l'énumération: infligeant entre  
 autres maux des souffrances, pertes, blessures, violences, dommages, meurtres,  
 désastres, misères, dépouillements, vols, rapines, incendies, assassinats, rigueurs,

- 1 gundie ducis, armigeri dicte civitati Lausanensi et circumexistentibus  
locis vicinis, presertim in villa et valle Lustryaci; in quibus degentes  
et incole non nisi suarum vinearum ibi existentium fructibus, et in eis  
suis vineis per eos impensis laboribus vivere possunt, nec eorum manu-  
5 tenere statum, sed ipsis defficientibus, quasi cogantur hostiatim men-  
dicare, ac denique etiam toti patrie Waudi in longum et latum protense,  
tantam afflictionem, jacturam, lesionem oppressionesque, dampna,  
cedes, clades, crompnas, miserias, furta, rapinas, incendia, homicidia,  
violentias, sacrilegia, et alia tot et tanta enormia et ineffabilia dampna,  
10 tam personnis in eadem patria degentibus, sexus, etatis et status diffe-  
rentia minime observata, quam eorum bonis fecerant et intulerant; ut  
vix enarare possit aut effari et in... inaudita. Ita ut nulli dictorum  
incolarum seu degeatium predictorum in suis laribus, nec alio quam  
dicte patrie et loco securi, alii patriam relinquentes recesserunt, alii vero  
15 quam plures in montibus et aliis hominum insuetis mansionibus ab-  
sconsi, hujusmodi persequutionis tempore durante, residere compulsi,  
steterint et permanserint, et coeteri quam plurimi et ultra duas partes  
totius patriae Waudi habitantium et incolarum, pre tristitia, penuria  
et angustia perplexi, viam vita functi fuerunt universe carnis ingressi.

18 *Ms: pretistia.*

sacrilèges, cela à la dits cité de Lausanne et aux localités circonvoisines, surtout dans le bourg et la Vaux de Lutry, dont les habitants et ceux qui y résident, s'ils ne peuvent vivre du produit des vignes du pays et de la peine que leur impose la culture de leurs vignobles et s'ils ne peuvent maintenir le bon état de leurs récoltes, mais que celles-ci viennent elles-mêmes à leur manquer, sont comme des victimes contraints à la mendicité, enfin à tout le pays de Vaud considéré dans sa longueur et dans sa largeur. Ainsi, comme aucun des dits habitants ne vivait ni ne résidait plus en sécurité dans sa demeure, ni en un autre lieu du dit pays, les uns quittant leur patrie s'en allèrent, tandis que d'autres en très grand nombre, cachés dans les montagnes et autres demeures inhabituelles à l'homme, furent contraints d'y résider pendant tout le temps de cette épreuve, alors que les derniers, soit la majorité, c'est à dire plus des deux tiers de la population du pays de Vaud tout entier, en proie au désespoir, au dénuement et à la disette périrent, engagés dans la voie que suit tout être de chair. Ils furent ainsi dans l'impossibilité de cultiver leurs vignes, de labourer leurs champs, et d'engranger dans leurs demeures renversées et pour la plupart réduites en cendres et à l'état de ruines les récoltes de leurs prairies et de leurs champs, du moment que ces derniers avaient été foulés et mis à mal par les dits gens de guerre. La dure épreuve infligée récemment au pays de Vaud par les dits Allemands a aussi pour conséquence que la disette des victuailles sévit si fort parmi ces gens qu'à peine ils peuvent se nourrir, et que la nécessité les contraint à vivre d'aumônes bien plutôt qu'à mener une existence honorable. Cela est particulièrement vrai des pauvres religieux de tous les ordres, ainsi les moines de l'obé-

1 Ita ut nec vineas suas colere, campos fodere, sua foena et blada, quia  
 per dictos armigeros contrita et destructa, recoligere non potuerunt,  
 nec ad suas lares et domos destructas et plurimum disruptas et in-  
 censas, reducere, vel abscondere. Quo sit et etiam subsequitur alia de  
 6 recenti dictos per Alamanos memorate patriae Waudi persecutione  
 duriori, ut tanta et talis bonorum inter eos vigeat penuria fructuum,  
 defectus et inopia, ut et vix alimentari possunt Quinimo potius mendi-  
 care cogantur quam vivere. Presertim specialiter et maxime pauperes  
 quorumcumque ordinum religiosi, ut monachi sanctorum Benedicti,  
 10 Augustini, cysterციenses et alii pauperes clerici et viri ecclesiastici,  
 significanter et precipue religiosi inclyti prioratus Lustriaci in valle  
 juxta civitatem Lausanensem predictam, quorum victualium census et  
 redditus, sibique legatorum onera et emolumenta, imposita sunt super  
 dictarum vineraum fructibus et assignata. Que premissa omnia apud  
 15 nos esse notoria, ac per modum preexpressum facta fuisse, gesta et  
 nobis presentibus in eadem civitate Lausanensi degentibus et residenti-  
 bus, sicque fieri videntibus et audientibus, attestamur fore vera per  
 presentes, ut premitur; hodie in audientia curie nostre, nobis pro  
 tribunali sedentibus, ad rei geste perpetuam memoriam et eternam,  
 20 sub sigillo curie nostre, nostrique et subscriptorum notariorum, secre-  
 tarii episcopatus Lausanensis, juratorum et scribae, nostris manuali-  
 bus signetis. Datas atque publicatas anno que supra, millesimo qua-

5 *Ms: dictas.*    11 *Ms: signater.*    17 *Ms: sieque fiere.*

dience de saint Benoît et de saint Augustin, les cisterciens et autres pauvres reli-  
 gieux et ecclésiastiques, et surtout ceux de l'illustre prieuré de Lutry dans la Vaux  
 proche de la cité de Lausanne, dont les « censés » et revenus en nature, ainsi que le  
 produit des legs dont ils ont la charge et le bénéfice, ont été frappés d'impositions  
 assignées sur le produit des dites vignes. Attestons par les présentes que tous les  
 faits susdits sont chez nous bien notoires et se sont déroulés de la manière qui a été  
 dite, nous-mêmes, habitants de la cité de Lausanne et y résidant, témoignant de  
 leur vérité pour les avoir vus et entendus, siégeant aujourd'hui en audience de notre  
 curie sur notre tribunal pour assurer la mémoire perpétuelle des événements, le tout  
 muni du sceau de notre curie avec ceux de notre secrétaire épiscopal de Lausanne  
 et des notaires soussignés, jurés et scribe, et de notre seing manuel. Données et  
 publiées la dite année mil quatre cent soixante-seize, mardi vingt-deux octobre,  
 les témoins suivants attestant la vérité de ces faits pour les avoir vus et entendus,  
 comme il est dit plus haut, à savoir les honorables, égrèges et discrètes personnes  
 Arthaud Loys, Pierre de Soucens, Pierre Soctens, Jehan Grant, Jacques Choux,  
 Jehao Perrodet, Humbert Denisat, Jehan Musy, Henri Secretan, Jehan Vuiller,  
 Pierre DuCrest, Jehan Caremmentram, Pierre Daux et Jacques Richard, clerics, no-  
 taires, bourgeois et avocats de la curie de l'officialité de Lausanne, témoins présents

1 dringentesimo septuagesimo sexto, die vero Martis, vigesima secundo  
 mensis octobris, presentibus ihidem et sic ac quemadmodum superius  
 et expressum, attestantibus, quia etiam sic fieri viderunt et audierunt,  
 videlicet honorabilibus et egregiis discretisque viris: Arthaudo Loys,  
 5 Petro de Soucens, Petro Soctens, Johanne Grant, Jacobo Choux, Jo-  
 hanne Perrodeti, Humberto Denisat, Johanne Musy, Henrico Secre-  
 tani, Johanne Vuilleri, Petro de Cresto, Johanne Caremmentram, Petro  
 Daux, et Jacobo Richardi clericis, notariis, burgensibus et causidicis  
 10 curie officialatus Lausanensis, testibus ad premissa astantibus, voca-  
 tisque videlicet et rogatis. Baptista, officialis. Per prefatum dominum  
 officialem, sic publicatam, et fieri preceptum et mandatum. Bourgeo.  
 scriba curie. Sottens. N(icolao) Defurno.

5 *Ms: Chonz.*

à l'acte ci-dessus, requis et convoqués. Baptiste, official. Acte dressé au nom de  
 messire l'official susdit et sur son ordre. Bourgeois, secrétaire de la curie. Sottens  
 N(icolao) DuFour.

---

## CHARLES DE BOURGOGNE ET SEZ GENS

L'an 1475 dès la Nativité du Sauveur, un jour de samedi au matin, jour saint Denys, ont couru le pais de Vaud et les bonnes villes aussi des Bernois et Fribourgeois. Prenrent Murat, la Baronie de Montagnies et Payerne, sans faire resistance, et le mardi suyvant, faite la journée d'Estavayé, que l'on dit la male journée, car beaucoup de gens d'importance y furent occis et peurement meurtris. Le lendemain ces dessusdits bruslerent le chasteau de Fons. Le jour suyvant ils allerent devant Yverdnn. Lesquels firent un peu de rebellion, mais à la fin ils se rendirent. Cossonay, Morges, Nyoo, Rue, Romond, Moudon, Surpierre firent tant alors par leurs tours, qu'ils ne furent destruits. Mais l'année après le jour de la Purification, ledit de Bourgogne avec un grand nombre de gens mit le siege devant la ville de Grandson, là où il fit grande exequention des Allemans, ce qui luy cousta cher puis après. Puis s'en leva ses voyes contre Neufchastel. Et estant son baguage et artillerie devant auprès d'une Chartrouse appellée la Lance fut rencontré des Allemans, et tellement deschassé qu'il perdit son artillerie et des richesses à foison. Luy tout indigné avec ses gens se rallia et s'en retourna à Lausanne, où il demeura un terme de temps, et puis ce mesme an avec son ost et belle compagnie vint mettre le siege devans Murat où il fut lourdement battu. Car l'avant veille saint Jean Baptiste Nativité, jour des Dix Mille Martyr fut journée horrible et espouventable pour ledit Duc et ses gens, grand nombre de morts, vingt mille combattans par le rapport des Allemans. Lesquels furent en ce temps seigneurs et maistres du pais, deschasserent le duc de Bourguogne et sa compagnie jusques à Gex, là où il fit un petit fait cerchant de prendre deux enfans de la maison de Savoye, lesquels on sauva par les bledz. Il trouva la dame venant de Geneve audit Gex, laquelle estoit sœur du roy de France. Il la mena en La Riviere, et puis alla devant Nancy sans retourner. Il fut perdu, l'on ne sçayt qu'il fut devenu. Le conte de Romond perdit son pais à cause de luy.

---

## Index des noms propres

- Aar, L' p. 70. 185.  
Aarau 18.  
Aarberg, *Alleberg, Albrecht, Albert* 139.  
— Guillaume d', seigneur de Givry 139.  
— Jacqueline d' 139.  
— Jean III d'. Voir: Valangin, Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin.  
Adera 197.  
Aimeries, Jacques d' 173.  
Albi, Pierre 138.  
Alcibiade 60.  
Alexandre 60. 62. 98.  
Allemagne, L' 62. 93. 107. 155.  
— L'empereur d' 104.  
Allemands, Les 70. 168. 177. 181. 199. 200. 201. 204.  
Alliances, Les 36. 38. 39. 41. 61. 102. 103. 104. 105. 106.  
Alsace, L' 85. 107.  
— Haute, La 106.  
Amiet, Jacques 78.  
— Marguerite 78.  
Amyot, Jacques 83.  
André, Saint 161.  
Anet, *Anès, Annès, Asnès* 36. 40. 43. 72. 73. 75. 126. 182. 183. 184. 185. 188. 194. 195.  
Anglais, Les, *Anglois* 152.  
Annibal 60.  
Appenzell, *Les Appetzellen, Apenzeller* 162. 169.  
Aragon, Ferdinand 1er d', roi de Naples 33. 174.  
— Frédéric d', prince de Tarente 33. 174.  
— Jean II d' 33.  
Arlou, Claudine d' 114.  
Arnex, Claude d', châtelain de Belmont 121. 141.  
Arnou, L', *Les Ernon* 173.  
Arras 99.
- Artois, L' 99.  
Artus 98.  
Asperlin de Barogne, Famille 141.  
Aubonne, *Aulbonne* 89. 142. 144.  
Augustin, Saint 202.  
Aussois, Le Pays d' 35. 107.  
Autriche, Sigismond, duc d' 35. 61. 106. 107. 110.  
Autrichiens, Les, *Austruchiens* 152.  
Auvergnier, *Auvergnier* 169. 171.  
Avenches, *Avenche* 32. 126. 127. 187.
- Bade, Le Pays de. 69  
Bagnolles 141.  
Baillod, Famille 83.  
— Le chevalier 66.  
— Claude 82.  
— David *Baillodz, Baillet* 17. 23. 63. 64. 65. 66. 67. 82. 83. 84. 94.  
— Jean 83.  
— Perrod 83. 154.  
Baillodz (Baillods), Jacques 64. 66.  
Bâle, *Basle* 45. 47. 76. 162. 169. 194.  
— L'évêché de 75.  
— L'évêque de 76. 167. 175.  
Balmoos, Hans Heinrich von 153. 175.  
Bâlois, Les 169.  
Bannockburn 172.  
Baptiste 203.  
Basse-Ligue, La 101. 102. 107.  
Baume, Quintin de la, sire de Saint-Sorlin 173.  
Bavois, *Bayoe* 44. 141.  
Bayard, La Tour, *Bayart* 36. 73. 85. 152. 154. 155.  
Bayonne 89.  
Bellevaux 200.  
Belmont, *Beaumont* 141.  
Benoît, Saint 202.

- Berne 18. 19. 25. 27. 35. 40. 45. 46. 47. 48.  
49. 50. 53. 54. 56. 59. 69. 70. 71.  
72. 75. 80. 81. 82. 85. 92. 97. 101.  
102. 106. 108. 109. 110. 114. 115. 116.  
118. 119. 121. 122. 123. 125. 126. 127.  
128. 129. 131. 133. 134. 135. 136. 137.  
139. 141. 144. 146. 151. 152. 153. 154.  
156. 157. 159. 162. 164. 165. 167. 171.  
173. 175. 176. 178. 182. 183. 184. 185.  
186. 191. 192. 193. 194. 195.  
— Le bourreau de 50. 113. 132.  
— Le grand sautier de 138.  
Bernois, Les 35. 69. 70. 71. 85. 89. 104.  
110. 113. 147. 154. 157. 199. 200. 204.  
Béroche, La 177.  
Berthod, Estevenin 78.  
Besançon, *Besanceon*, *Bezansson*, *Bezon*  
36. 39. 151. 152. 155. 174.  
Bevaix, *Bevat*, *Bevatz* 21. 22. 31. 97.  
168. 169.  
Bibera, La 196.  
Bienne 153. 162. 166. 167. 169. 175. 185.  
Biennois, Les 153.  
Bière, Louis de 139.  
Blain, Pierre 138.  
Blamont 34. 85.  
Blast 118.  
Blenchez, Messire Jehan 82.  
Bonnevillle, La 184. 185. 188.  
Bordes, La fête des 168. 169. 170.  
Borquinne, La 189.  
Boudry, *Baudry*, *Bouldry* 18. 22. 31. 73.  
74. 80. 154. 155. 164. 167. 168. 169.  
177.  
Bourhon, L'amiral de 99.  
Bourgeois 203.  
Bourgogne, La, *Bourgongne* 34. 42. 60.  
99. 100. 105. 115. 151. 177.  
— Charles le Téméraire, duc de. Passim.  
— Les Guerres de. Passim.  
— Mario de 174.  
Bourguignons, Les, *Bourguignions* 23.  
36. 43. 52. 58. 73. 86. 88. 91. 102.  
115. 117. 121. 152. 155. 155. 157. 162.  
163. 172. 175. 178. 186. 187. 188. 190.  
191. 192. 193. 194. 195. 196.  
Bourla-Papcy, Les 30.  
Bourquard de la Neuveville 22.  
Boyve, Jérôme-Emanuel 28. 65. 92.  
Brabant, Le 99.  
Brandons, La fête des 168.  
Breuil, Le, *Breul* 183.  
Briey 88. 100.  
Brisach, *Brisac* 106. 107.  
Brochatton, Benoît 77.  
Brodart, Messire (Roud Perollet) 79. 193.  
Brocy, La 32. 36. 43. 58. 72. 73. 80. 80.  
94. 183. 186. 187. 188. 194. 196.  
— La maison de la 186. 188.  
— La tour de la 195. 196.  
Bru 173.  
Brühl, Brühlzelgh, Brühlmatten 183.  
Bubenberg, Adrien de 44. 115. 139. 193.  
Buchillon 194.  
Büren, *Burre* 72. 185.  
Bugnoit, Jehan 81.  
Cantons suisses, Les 35. 41. 64. 72. 101.  
102. 151.  
Carême-entrant, *Caresmentrant* 75. 163.  
Caremmentram, Jehan 202.  
Cartier, Pierre 17. 63.  
Cerlier, *Cerlié*, *Cerliés*, *Serlier* 74. 80. 104.  
126. 134. 153. 182. 184. 185. 188. 192.  
194. 195.  
Cernay-en-Aussois 107.  
César 38. 98. 113.  
Chablais, Le, *Chablay* 185. 195.  
Chabloz, Fritz 19. 24. 27. 30. 31. 87. 93.  
94.  
Chagny 69.  
Chaîne, Le défilé de la 154.  
— La tour de la 195.  
Chalon-sur-Saône 78.  
Chalon, La maison de 40. 46. 108. 111.  
157. 179. 182.  
— Guillaume de, prince d'Orange 182.  
— Hugues de, seigneur d'Orbe et de  
Grandson 29. 35. 38. 64. 99. 104. 105.  
109. 114. 120. 122. 161. 182.  
— Louis de, prince d'Orange 110. 111.  
113.  
— Louis de, seigneur de Châtel-Guyon  
29. 35. 38. 46. 64. 99. 104. 105. 108.  
109. 110. 114. 120. 156. 160. 161. 173.  
182.  
Chambrier, Famille 23. 24. 94. 97.  
Chambrier-Travanet, Jean-Pierre de 23.  
24.  
Champagne 173.  
— La 101.

- Champlitte 111.  
 Champvent 111. 175.  
 Charlemagne 98.  
 Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.  
   Passim.  
 Charmes 100. 143.  
 Charmey, *Chermey* 194.  
 Charrière, Famille 25. 26.  
 — Françoise 26.  
 Chartres 101.  
 Chartreuse de Concise. Voir Lanco, La.  
 Château-Villain 114.  
 Châteauneuf 151.  
 Châtel-Guyon, Louis de. Voir Chalon,  
   Louis de, seigneur de Châtel-Guyon.  
 Chaucy, Antoine 119.  
 Chaux, La 26.  
 Chaux-de-Fonds, La 87. 152.  
 Chenaux, Château de, *Chenaultx* 31. 75.  
   134. 135.  
 Cheseaux, *Chesaultx* 142.  
 Chiètres 196.  
 Chiffelle, Vincent 22.  
 Choupard, Jean-Louis 82. 83.  
 Choux, Jacques 202.  
 Cîteaux 200.  
 Clées, Les, *Cloyes* 35. 39. 44. 49. 51. 57.  
   105. 109. 117. 119. 120. 121. 141. 142.  
   143. 154. 179.  
 Clairier, Pierre de 170.  
 Clerc, Pierre 162.  
 Coinchely, Jaquet 153.  
 Colart, Guyot 139.  
 Colombier, *Collombier* 20. 24. 29. 31. 87.  
   168. 189.  
 — Antoine de 186.  
 — Henri de, seigneur de Vuillerens et de  
   Saint-Sulpice 138.  
 Communaille, La 194.  
 Concise 87. 170.  
 Condé, Henri de 83.  
 Confédération suisse, La 34.  
 Confédérés, Les 29. 37. 41. 47. 52. 102.  
   104. 108. 146. 149. 151. 162. 164. 165.  
   194.  
 Constance 102.  
 Coppet 144.  
 Corcelettes 173.  
 Cossonay 25. 146. 204.  
 — Jean de 142.  
 — Pierre de, *Cossenay* 39. 44. 51. 142. 143.
- Courgevaud, *Corgevoz* 124. 190.  
 Cressier 56. 73. 74. 78. 79. 171. 184. 186.  
   187. 188.  
 — Jean de 80.  
 — Marguerite de 79.  
 — Pétremand de 76. 77. 78. 79. 80. 193.  
 Creux-du-Van, Le 177.  
 Cudrefin, *Cudreffin* 35. 40. 56. 73. 74.  
   126. 127. 131. 135. 181. 185. 186. 187.  
   188. 189. 196.  
 Cueffy, Hensely 153.  
 Cugy, *Cugiez* 189.
- Dardel, Famille 87.  
 Darins 60.  
 Daux, Pierre 202.  
 David 98.  
 Dédicace, La fête de la 75. 185.  
 Delémont 77.  
 Denisat, Humbert 202.  
 De Pierre, Le Pseudo-Hugues 89. 90. 92.  
   94.  
 Diesbach, Nicolas de 147.  
 Diète fédérale, La 41.  
 Dieu 33. 39. 48. 67. 90. 99. 101. 103.  
   109. 111. 112. 119. 121. 122. 125. 132.  
   159. 161. 164. 166. 169. 170. 171. 195.  
 Dijon 155.  
 Dillingen, Heinrich 163.  
 Dix Mille Martyrs, Les 32. 53. 74. 76. 86.  
   187. 195. 198. 204.  
 Doubs, Le 179.  
 Du Bois de Montperreux, Frédéric 23. 24.  
   87.  
 Du Crest, Pierre 202.  
 Du Four, Nicolas 203.  
 Dupasquier, Jacques 83.  
 Duvoisin, Daniel 30.
- Echallens 69. 110. 180.  
 Einsiedeln 45. 98.  
 Emmenthal, L', *Louventhal* 73. 176. 177.  
 Enges 75.  
 Englisherg, G. von 150.  
 Erfurt 47.  
 Erny, Pierre 149.  
 Estavayer 31. 35. 36. 40. 42. 43. 50. 58.  
   72. 85. 86. 119. 128. 129. 130. 131.  
   132. 133. 134. 135. 136. 137. 145. 146.  
   163. 166. 181. 182. 183. 188. 189. 204.

- Estavayer Claude d' 44. 85. 129.  
 — Louis d' 129.  
 Expagnier, Henri d' 146.  
 Evians, *Evians* 149.
- Fabri, Boniface 146.  
 Faoug, *Fouz* 190. 192.  
 Fasioux, Jehan 82.  
 Fatton, Famille 24. 29. 93. 96.  
 Faucogny, La maison de 164.  
 Favre, Louis 26. 27.  
 Ferrette, Le comté de 61. 85. 106.  
 Flandre, La, (Les Flandres) 99. 100.  
 Foix de Veygier 22.  
 Font, *Fons* 204.  
 Fontaine-André, L'abbaye de 73. 193.  
 Forel, François 26. 27.  
 — François-Alphonse 27.  
 Forêt-Noire, La 85.  
 Français, Les 152.  
 France, La 60. 83. 84. 99. 134. 147.  
 — Louis XI, roi de 51. 101. 104. 147.  
 180. 204.  
 Franche-Comté, La 132. 142. 153.  
 Freté, Philippe de la 173.  
 Frihourg 30. 35. 40. 41. 49. 50. 56. 68. 69.  
 71. 72. 74. 78. 80. 101. 102. 106. 108.  
 109. 118. 119. 121. 122. 123. 125. 126.  
 127. 128. 129. 131. 133. 134. 135. 136.  
 137. 139. 140. 141. 144. 145. 146. 148.  
 150. 152. 159. 162. 165. 169. 171. 189.  
 190. 192. 193.  
 Frihourgeois, Les 69. 134. 146. 147. 199.  
 200. 204.
- Garibel 189. 193.  
 Gaudet, Conrad 189.  
 — Pierre 185. 189.  
 Gaulis, François-Frédéric-Eugène 25.  
 Genève 28. 36. 39. 51. 69. 108. 144. 146.  
 147. 148. 180. 204.  
 Gentil, David 89.  
 Georges, Saint 90. 91. 105. 159. 161. 165.  
 168. 172. 181. 189.  
 Gex 204.  
 Giez, Le curé de 138.  
 Glâne, Catherine de 129.  
 Glaris 102. 120.
- Gléresse 185.  
 — François de 141.  
 — Jacques de, seigneur de Bavois,  
*Gléresse* 44. 141.  
 — Nicolette de 141.  
 Godefroi de Bouillon 98.  
 Gösgen 153.  
 Grand Bois Dominge 190. 196. 197.  
 Grandcourt 85.  
 Grands Marais, Les 183.  
 Grandson, *Grançon* 19. 22. 23. 29. 30.  
 32. 35. 36. 39. 40. 41. 42. 44. 45. 62.  
 58. 61. 67. 69. 70. 73. 74. 76. 85. 86.  
 87. 88. 89. 93. 94. 99. 101. 104. 106.  
 109. 110. 111. 112. 115. 134. 141. 161.  
 163. 156. 157. 160. 161. 162. 163. 164.  
 165. 167. 168. 169. 170. 172. 173. 174.  
 176. 177. 179. 191. 192. 204.  
 — Pierre de 170.  
 Grant, Jean 131. 149. 202.  
 Greng 124.  
 Grisot, Vuillelme 119.  
 Groseh, André 190.  
 Gruben, Hans von der 173.  
 Gruyère, François 79.  
 — Othenin 79.  
 — Pierre 78.  
 Gruyère, la Haute et la Basse 144.  
 — Louis, comte de 144.  
 Guex, Pierre 25. 26.  
 Guy, Emer ou Emard 83.  
 — Jean 83.
- Hagonbach, Etienne de 108.  
 — Pierre de, *Petremand Eguenbach* 35.  
 85. 106. 107.  
 Hainaut, Le 99.  
 Haller, Gottlieb-Emanuel von 23. 27.  
 29. 64.  
 Harchies, Jacques de 173.  
 Hauterive, *Haulte Rive* 139. 171.  
 Hauteville 194.  
 Haye, Pierre de la 162.  
 Hector 98.  
 Helleset (Elisabeth), femme de Pétremand  
 de Cressier 77.  
 Hercule, *Hercules* 62. 98.  
 Héricourt 34. 85. 104. 115. 191.  
 Hewen, Peter von 174.

- Hochberg, Rodolphe de. Voir Neuchâtel, Rodolphe de Hochberg, comte de.
- Hory, ou Orrich, Horrich, le maréchal de Neuchâtel 81. 163.
- Huguenin, Famille 83.
- Humbert, Victor 93.
- Ile Saint-Jean, L'abbé de l' 77.
- Jason 82.
- Jésus-Christ 32. 67. 106. 152. 187.
- Joinville 101.
- Joressant 196.
- Josué 98.
- Jougne, *Joigne, Jogne, Joygne* 36. 38. 40. 41. 49. 56. 67. 87. 71. 85. 105. 109. 116. 116. 117. 118. 120. 121. 142. 151. 152. 154. 155. 158. 157. 174. 179.
- Pierre de 44. 110.
- Joux, *Joulz* 166.
- La 195. 196.
- Jean de 114.
- Nicolas de, *Juz* 30. 44. 114.
- Judas Macchabée 98.
- Jura, Lo 35. 38. 37. 177. 183. 198.
- Krattinger, Hansi et Peter 78.
- Kuefer (Küffer), Hans 153.
- La Chambre, Le seigneur de 181.
- Lalain, Jean de 173.
- Lance, La Chartreuse de la, ou de Coucise 30. 36. 170. 198. 204.
- Landeron, Le 24. 36. 43. 56. 69. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 82. 89. 91. 126. 134. 135. 154. 155. 177. 178. 184. 186. 187. 188. 192. 193. 194. 195.
- La bourgeoisie du 72. 77.
- La châtellenie du 75. 76. 77.
- Landeronnais, Les 36. 72. 73. 74. 80.
- Laris, Heinz 169.
- Lauffenburg 106.
- Laupen 63. 86. 195.
- Lausanne 25. 26. 27. 28. 30. 32. 33. 35. 36. 39. 40. 42. 46. 52. 66. 67. 69. 149. 174. 179. 180. 184. 198. 199. 200. 201. 202. 204.
- Le diocèse de 75. 199.
- L'évêque de 69. 150.
- Notre Dame de 127. 132. 144. 149.
- Lavaux, *La Vaux* 149. 199. 201. 202.
- Les Quatre Paroisses de 149. 150.
- Lavigny, Antoine (Nicod) de 123.
- Humbert de 123.
- Léman, Le lac 185.
- Lestelley, Aymon de 146.
- Lignes suisses, Les 34. 35. 37. 98. 101. 106.
- L'Isle sur le Doubs 132.
- Locle, Le 88.
- Locras, *Louteraz* 186.
- Longueville, Henri II de 20.
- Lorraine, La, Le duché de 37. 39. 61. 86. 98. 99. 104. 143. 161.
- René II de Vaudémont, duc de 35. 37. 61. 90. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 178. 193. 194.
- Lovat, Etiennaz 142.
- Loys, Arthaud 202.
- Lucerne, *Lutzerne, Luthzerne, Luzerne* 45. 71. 101. 102. 106. 108. 109. 119. 120. 122. 125. 129. 151. 162. 168. 169. 193. 194.
- Lübeck 47.
- Lugnorre 124. 193.
- Lure 164.
- Lutry, *Lustry* 150. 202.
- La Vaux de 199. 201. 202.
- Lyon, *Lion* 108.
- Mabillon, Jaquet 77.
- Jehan 78.
- Richard 77.
- Macédoniens, Les 98.
- Marval, Famille 24. 29.
- Louis de 24. 25.
- Samuel de 25. 29.
- Matter, Heinrich 110.
- Meltinger, Ulrich 170.
- Monthon, Marie de 167.
- Merveilleux, Guillaume de 22.

- Metzen, Jacques 118.  
 Mex 26.  
 Milan, Le duc de 161.  
 Mondar, Le 162.  
 Mont d'Or, Le 152.  
 Mont Dard, Le 152.  
 Mont-le-Bon 83.  
 Montagny-le-Corbe 110. 111. 175. 204.  
 Montbéliard 167.  
 Montilier, *Montillier* 190. 197.  
 Montmollin, Famille 83.  
 — Frédéric-Auguste de 25.  
 — Jean de 87.  
 Morat, *Murat*, *Mourat* 23. 24. 31. 32. 35.  
 36. 37. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 49. 52.  
 66. 81. 69. 71. 73. 74. 78. 79. 80. 85.  
 88. 88. 89. 101. 111. 119. 122. 123.  
 124. 125. 126. 127. 134. 164. 177. 185.  
 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 198.  
 197. 204.  
 — Le lac de 185. 196. 196.  
 Morges 26. 36. 51. 56. 136. 141. 142. 144.  
 146. 146. 147. 148. 180. 204.  
 Morrens, *Mourans* 36. 180. 181.  
 Morteau 83.  
 Môtier en Vully, *Mottiers en Vuiliez* 193.  
 Motte-Châtel, La 129.  
 Mondon, *Mouldon* 21. 31. 39. 56. 94. 119.  
 136. 138. 137. 146. 150. 204.  
 Moulin, Le 173.  
 Monssu, Pierre 116.  
 Müllin, Nicolas-Frédéric de 19. 92.  
 Muller, Jean de 27. 64. 66. 68. 93.  
 Murtenwald 194.  
 Musy, Jehan 202.  
 Mntach, Gabriel 30.
- Naisey 114.  
 Nancy, *Nansy* 28. 34. 98. 100. 101. 151.  
 178. 204.  
 Naples, Le roi de 33. 44. 174.  
 Navarre, La guerre de 83.  
 — Le roi de 83.
- Neuchâtel, *Neufchâstel* 17. 18. 20. 21. 22.  
 23. 24. 25. 26. 33. 42. 69. 83. 84. 65.  
 86. 89. 70. 71. 72. 73. 76. 78. 78. 79.  
 80. 81. 82. 87. 90. 91. 92. 93. 94. 97.  
 110. 134. 136. 152. 153. 164. 156. 164.  
 185. 167. 168. 169. 170. 173. 175. 176.  
 178. 184. 186. 186. 189. 192. 193. 194.  
 195. 204.
- Neuchâtel, La bourgeoisie de 71.  
 — Le canton de 21. 66. 87. 88. 93. 97.  
 152. 177,  
 — Le comte de 88. 69. 76. 81. 86. 163.  
 — Le comté de 36. 89. 71. 72. 74. 75.  
 83. 163. 182. 165. 169,  
 — Le lac de 74. 131. 132. 161. 163. 186.  
 196.  
 — La maison de 71.  
 — La Vénérable Classe de 82.  
 — Jean de Fribourg, comte de 69.  
 — Jean de (Jean-le-Bel) 166.  
 — Louis, comte de 166.  
 — Marguerite de Vienne, comtesse de 89.  
 — Philippe de Hochberg, sire de Bandeville, puis comte de 70. 78. 88. 90.  
 — Rodolphe IV, comte de 70.  
 — Rodolphe de Hochberg, marquis de Rothelin, comte de. *Rudolff* 36. 42.  
 69. 70. 71. 73. 77. 78. 81. 86. 153. 154.  
 155. 167. 166. 168. 193.  
 — Vaumarcus, Claude de 167.  
 — — Jean II de 186. 167.  
 — — Louise de 139.
- Neuchâtelois, Les 71. 81.  
 Neuf Preux, Les 37. 61. 98,  
 Neuss, *Nuys*, *Nuits* 62. 98. 99.  
 Neuveville, La, *Neufve Ville*, *Neufville*  
 22. 74. 77. 78. 79. 86. 126. 153. 184.  
 185. 188. 192. 194. 196.  
 Neuvevillois, Les 163.  
 Nice 197.  
 Nidau, *Nydou*, *Nidou* 36. 73. 126. 178.  
 185.  
 Notre Dame 132. 149.  
 Notre Seigneur 32. 101. 132. 152. 187.  
 Nozeroy, *Nozerey*, *Nozeret* 36. 52. 157.  
 174. 176. 179.  
 Nuremberg 47.  
 Nyon, *Nion* 75. 129. 131. 135. 136. 144.  
 204.
- Orbe 35. 38. 41. 44. 47. 48. 56. 64. 67. 68.  
 69. 85. 99. 104. 105. 109. 110. 111.  
 112. 113. 114. 116. 119. 143. 144. 149.  
 151. 152. 156. 169. 160. 174. 179.  
 — Cimetière de Saint-Martin d' 114.  
 — Église Sainte-Claire d' 114.  
 — Hugues d'. Voir Chalon, Hugues de,  
 seigneur d'Orbe

- Orlier, Antoine d' 197.  
 Ormey, *Ormez* 194.  
 Ott, Jean-Baptiste 63.
- P**  
 Paccot, G., lieutenant civil des Clées 144.  
 Papiermühle 18.  
 Paris, Famille 87.  
 Parys, Jaquenod 80. 134. 153. 189.  
 Payerne 35. 50. 72. 74. 118. 119. 127. 128.  
 131. 133. 134. 159. 189. 204.  
 Pays antérieurs autrichiens, Les 85. 106.  
 Pégrand, *Pegrans* 32. 36. 43. 74. 80. 86.  
 187.  
 Perrodet, Jehan 202.  
 Peseux 25. 169.  
 Petit Picard 143.  
 Peymes, Amédée de 146.  
 Picardie, La 184.  
 Picards, Les, *Piccards* 184.  
 Pictet, Jean 139.  
 Pietrasanta, ambassadeur milanais 149.  
 Plaine, La, *Planne* 32. 137.  
 Poissino, La 173.  
 Poitiers, Jean de 173.  
 Pontarlier, *Poniharly* 34. 83. 85. 110. 118.  
 152. 177. 179.  
 Pourtalès, Famille 24. 87.  
 Provence, La Montagne de, *Province* 177.  
 Purry, Abram de 64. 90.  
 — Samuel de 90.  
 Puy, Notre Dame du 132.
- R**  
 Raga, Richard 78.  
 Reischbach, Famille 93.  
 Rheinfelden 106.  
 Rhin, Le, *Rin* 33. 69. 88. 106. 169.  
 Richard, Jacques 202.  
 Rivière, La 36. 151. 179. 204.  
 Roche des Aros, La 152.  
 Roden, Les 162.  
 Rodolphe de Hochberg. Voir Neuchâtel,  
 Rodolphe de Hochberg, comte de.  
 Rolin, Antoine 173.  
 Rolle 26.  
 Romont, *Rumond*, *Romond* 35. 52. 119.  
 123. 148. 149. 150. 195. 204.  
 — Le comté de 148. 152. 179.  
 — Jacques de. Voir Savoie, Jacques de,  
 comte de.  
 Ronchamp, Jean de Saint-Loup, sire de,  
*Ronchant* 30. 36. 86. 164. 165.
- Rosimboz, Georges de 43. 176.  
 Rossel, Richard 44. 124.  
 Rosselet, Jehan 156.  
 Rothelin 69. 154.  
 Roussillon, Claudine de 114.  
 — Guillaume de 114.  
 Ruau, La Combe des 171.  
 Ruchat, Abraham 27.  
 Rudella, Humbert 119. 123. 124.  
 Rue 204.  
 Rurey 142.
- S**  
 Säckingen 106.  
 Sagne, La 152.  
 Saint-Aubin 177.  
 Saint-Blaise 87.  
 Saint-Georges 69.  
 Saint-Maurice, Jeanne de 129.  
 — Le Plaid de 76. 77.  
 Saint-Michel, Antoine de 146.  
 Saint-Omer 106.  
 Saint-Pierre, L'Île de 185.  
 Saint-Pol, Jacques de, connétable  
 France 99.  
 Saint-Sauveur, La Confrérie du 77.  
 Saint-Sulpice (Neuchâtel) 154. 155.  
 — (Vaud) 180.  
 Sainte-Croix (Bourgogne) 69.  
 — (Vaud) 105. 121. 154. 156.  
 Salins 177.  
 Sallenove, Le seigneur de, *Sallaneuve*,  
*La Salle*, *Salla* 181.  
 Samson, *Sanson* 62. 98. 101.  
 Sarraz, La, *Sarra* 109. 115. 142.  
 — Guillaume, baron de 44. 115. 142.  
 — Jacques de 115.  
 — Nicod de 115. 142.  
 Sauge, La 183. 186. 188. 196.  
 Savoie, La, Le duché de, *Savoie* 28. 105.  
 122. 144. 152. 154. 155. 156. 179. 197.  
 200.  
 — Les comtes de 118.  
 — Le duc de 47. 68. 109. 160.  
 — La maison de 35. 47. 108. 109. 121.  
 141. 147. 182. 204.  
 — Le maréchal de 47.  
 — Amédée VII, comte de 109.  
 — Amédée IX, duc de 182.

- Savoic, Jacques de, comte de Romont 28.  
 36. 36. 37. 40. 41. 46. 47. 50. 51. 52. 68.  
 61. 62. 72. 73. 80. 85. 99. 104. 105.  
 108. 109. 116. 120. 121. 122. 123. 124.  
 125. 127. 128. 129. 130. 137. 142. 144.  
 146. 148. 150. 154. 156. 157. 158. 169.  
 160. 161. 181. 182. 183. 184. 185. 190.  
 191. 193. 194. 197. 204.  
 — Janus de, comte de Genevois 144.  
 — Jean-Louis de, évêque de Genève 144.  
 146.  
 — Louis, duc de 99.  
 — Louise de 182.  
 — Philibert Ier, duc de 99. 160.  
 — Pierre, comte de 195.  
 — Yolande de France, duchesse de,  
*Jellante* 121. 141. 180.  
 Savoisiens, Les 117. 121. 188.  
 Savoyards, Les 184. 191.  
 Schilling, Diebold, de Berne, *Thiebault*,  
*Thiebol* 45. 46. 81.  
 Schwartzemburg, Peter von 157.  
 Schwytz, *Schewyts*, *Schwictz*, *Swictz* 102.  
 120. 122. 129. 141. 162. 171. 194.  
 Secretan, Henri 202.  
 Sennheim 107.  
 Serrières 21. 171.  
 Sicile, Le roi de 33.  
 Simmenthal, Le, *Sibetal* 73. 91. 176. 177.  
 Siret, Gaspard 25. 26.  
 Sixte IV 199.  
 Sotens, Pierre 202.  
 Soleure, *Saleure*, *Salleure*, *Saleurre* 41.  
 49. 66. 71. 72. 73. 102. 106. 108. 118.  
 119. 120. 122. 128. 133. 135. 136. 137.  
 139. 140. 141. 152. 153. 162. 165. 168.  
 169. 171. 186. 188. 189. 194.  
 Soleurois, Les 71. 72. 86. 118. 119. 154.  
 165.  
 Sottens 203.  
 Souabe, Les villes de 162.  
 Soucens, Pierre de 202.  
 Spengler (Spenders), Walther 77.  
 Stein, Brandolf von 39. 52. 156. 167.  
 — Georg von 118.  
 — Marquard von 157.  
 Strasbourg, *Strabourg* 35. 101. 102. 162.  
 169. 170. 191. 193. 194.  
 Strasbourgeois, Les 101.  
 Sogiez 183. 187. 194. 196.  
 Suisse, La 102.  
 Suisse française, La 33.  
 Suisses, Les 23. 27. 32. 35. 36. 37. 38. 39.  
 40. 41. 42. 44. 52. 53. 55. 68. 59. 61.  
 62. 64. 65. 69. 70. 72. 85. 86. 101.  
 102. 106. 110. 116. 130. 134. 141.  
 146. 161. 165. 172.  
 Sundgau, Le 85. 108.  
 Surpierre 204.  
 Suseoberg (Sausemberg) 69. 154.  
 Tarante, Le prince de, *Tharante* 33. 44.  
 174.  
 Thal 18.  
 Thièle, La, *Teille*, *Tielle* 75. 137. 138. 168.  
 Thielle, La châtellenie de 81.  
 — Le pont de 186.  
 Titus 98.  
 Tour, Jean de la 157.  
 Ulmiz 194. 197.  
 Unterwald, *Undrevale*, *Undrevald* 102.  
 120. 122. 129. 141. 162. 169. 194.  
 Uri, *Ury* 102. 120. 122. 129. 141. 162. 169.  
 171. 194.  
 Vachet, Nicolas 78.  
 Val-de-Travers (Vantrovers), Le 83. 152.  
 154.  
 Valangin, 18.  
 — Jean III d'Aarberg, seigneur de 44. 51.  
 69. 138. 139. 175.  
 Valdo, Pierre 83.  
 Vallier, Guillaume 78.  
 Vallorbe 152.  
 Vaud, Le Pays de, La baronnie de, Le  
 canton de *Vauld*, *Vaultz* 26. 28. 32.  
 34. 38. 39. 40. 44. 47. 61. 62. 68. 69.  
 85. 89. 99. 104. 105. 108. 115. 124.  
 126. 136. 139. 148. 150. 152. 154. 160.  
 177. 182. 190. 197. 199. 200. 201. 204.  
 Vaudémont, René II de. Voir Lorrainc,  
 René II de Vaudémont, duc de.  
 Vaulet, Perrod 189.  
 Vauoise, *Vaulzmarcu*, *Vaulzmarcu*  
 36. 42. 43. 58. 73. 74. 80. 86. 89. 91.  
 94. 166. 167. 168. 171. 176. 177. 178.  
 Vaux, La 171.  
 — Girard de 146.  
 Vauvessin, Le 196.

- Vennes 69.  
 Vercel 69.  
 Vergy, Guillaume IV de 111.  
 Vernéaz, *Vernea* 73. 177.  
 Verrières, Les 88. 154.  
 Versonex, Aymon de 146.  
 Vesin, Jehan 82.  
 Vespasien 98.  
 Vevey 47. 58.  
 Vierge, La 32. 33. 171.  
 Vignière, De la 123. 125.  
 Villars-les-Moines 196.  
 Virier, Pierre de 146.  
 Vuillafans 69.  
 Vuiller, Jehan 202.  
 Vuillet, Antoine 185.  
 Vuippens, Rodolphe de 159.  
 Vuitel, Jérémie 88.  
 Vully, Le 185. 196.
- Wabern, Petermann von 159.  
 Waldshut 106.  
 Wangen, *Vangues* 73. 91. 177.  
 Wicht, Heinz 159.  
 Wurstisen 45.  
 Wurtemberg, Henri II de 157.
- Yverdon 19. 23. 29. 30. 32. 35. 40. 42. 51.  
     52. 56. 85. 94. 111. 120. 129. 134. 137.  
     138. 139. 140. 141. 151. 152. 156. 157.  
     158. 159. 160. 161. 163. 166. 204.
- Zellweger, Johann-Kaspar 93.  
 Ziegler, Hans 140.  
 Zoug 120.  
 Zurich 39. 63. 82. 84. 86. 87. 88. 89. 101.  
     102. 106. 108. 108. 120. 122. 129. 141.  
     162. 169. 193. 194.
-